



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE



Recueil des Actes Administratifs

Numéro 182 – 29/08/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la Moselle

Recueil des Actes Administratifs

Arrêtés reçus entre

le 29/08/2025 et le 29/08/2025

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 29/08/2025.

Il peut être consulté dans les locaux de la préfecture ou des sous-préfectures de Forbach – Boulay-Moselle, Sarrebourg – Château -Salins, Sarreguemines et Thionville.
Ce recueil est également consultable sur le site de la Préfecture :
<http://www.moselle.pref.gouv.fr>

ARRÊTÉ

2025 CAB/PSI – n° 68 du 19 août 2025

Portant autorisation d'organiser une manifestation motorisée
dénommée « 7ème montée historique Sport et Prestige d'Ottange » le 7 septembre 2025

**PRÉFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU** le code de la route ;
- VU** le code du sport ;
- VU** la loi n° 99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, en particulier l'article 6 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 28 avril 2025 nommant Monsieur Pascal BOLOT, préfet de la Moselle ;
- VU** l'arrêté n° DCL 2025-A-46 du 19 mai 2025 portant délégation de signature en faveur de Madame Jacqueline MERCURY-GIORGETTI, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Moselle ;
- VU** le règlement spécial de l'épreuve et le règlement type montées historiques ;
- VU** la demande présentée le 5 février 2025 par Monsieur Serge MISTRI, président de l'association « MECASPORT », en vue d'être autorisé à organiser un événement automobile de type montée historique le 7 septembre 2025, intitulée « 7ème montée historique Sport et Prestige d'Ottange » ;
- VU** l'engagement de l'organisateur de souscrire une assurance conforme aux dispositions de l'article L. 321-1 du code du sport et l'attestation Allianz du 28 avril 2025 ;
- VU** les avis des services administratifs intéressés (annexe 1 – 4 pages) ;
- VU** l'avis favorable du maire d'Ottange (annexe 2) ;
- VU** l'avis favorable de la section spécialisée « Épreuves et compétitions sportives et homologations de circuits » de la commission départementale de sécurité routière, réunie le 16 mai 2025 ;
- Considérant** que le déroulement de cette manifestation nécessite la publication d'un arrêté préfectoral ;
- SUR** proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Moselle ;

ARRÊTE

Article 1 : L'association « MECASPORT » dont le président est Monsieur Serge MISTRI, est autorisée à organiser une manifestation motorisée sans chronomètre, ni classement, dénommée « **7ème montée historique Sport et Prestige d'Ottange** », le dimanche 7 septembre 2025, de 08h00 à 18h00. La manifestation sportive se déroule selon les tracés joints en annexe 3 (2 pages).

Article 2 : Le maire de Rochonvillers prend un arrêté n° 2025-11 du 22 avril 2025, pour la coupure temporaire de la RD59 et la RD59B et régleme la circulation dans le village dans la mesure où la chaussée est neutralisée avec du barriérage (annexe 4).

Le président du Conseil départemental de la Moselle prend un arrêté temporaire n° 2025-DPAT/T-123, pour interrompre la circulation routière sur les RD 59B et 59, au bénéfice de l'organisation de la manifestation motorisée (annexe 5).

Article 3 : Mesures de sécurité dans le cadre des dispositions VIGIPIRATE

L'attention de l'organisateur est appelée sur la vigilance et la surveillance visuelle à observer. Celle-ci peut être réalisée par des bénévoles qui, même s'ils n'ont pas le pouvoir d'effectuer des palpations ou des fouilles de sacs, peuvent demander une présentation de leur contenu ou de l'intérieur d'une veste.

Tout comportement suspect ou découverte de colis ou bagage abandonné doit faire l'objet d'une alerte immédiate aux forces de l'ordre.

L'organisateur veille à cloisonner les flux de véhicules de l'espace de déambulation des piétons et à éviter la formation de files d'attente. Si celles-ci sont incontournables, des dispositifs lourds et encombrants (type blocs de béton) doivent être mis en place afin de les sécuriser.

La position des accès doit être conçue de telle façon que les passages puissent être rapidement dégagés en cas d'intervention des services de secours. Ainsi, les véhicules de services ou ceux des bénévoles, à tout moment déplaçables, peuvent servir de barrage. En aucun cas la responsabilité de l'administration ne peut être mise en cause.

Article 4 : Cette autorisation est accordée sous réserve de la stricte observation :

- des dispositions des décrets et arrêtés précités,
- des mesures suivantes :

1) de la présence sur le terrain, pendant le déroulement des épreuves :

- du docteur Serge CESCONE, médecin à Villerupt, présent en permanence conformément à son engagement du 13 avril 2025. En cas de départ du médecin, la manifestation sera arrêtée jusqu'à son remplacement ou son retour ;
- d'une ambulance et de son équipage, conformément au devis de la société d'ambulances DMS BERARDI, daté du 16 avril 2025 ;
- d'une ligne téléphonique installée sur place et localisée précisément, réservée au seul usage de l'appel des secours, soit par l'intermédiaire des sapeurs-pompiers, soit par téléphone portable. Son utilisation doit permettre de joindre en permanence le SAMU (tél. : 15) ;

Les chemins d'accès des ambulances et des véhicules de secours doivent rester constamment dégagés.

2) de la protection des concurrents :

- par la présence sur le circuit du directeur de course, Monsieur MISTRI Serge et de 9 commissaires de piste déclarés, répartis sur 9 postes, dotés chacun d'un extincteur, joignables en tout point du circuit et capables de joindre à tout moment les services de secours ;
- par l'absence de cuves à essence dans l'enceinte du parc des participants ;
- par la présence permanente d'un service d'ordre et de sécurité exceptionnel mis en place par les organisateurs afin de contrôler l'accès du public et des participants aux lieux des démonstrations, aux différents emplacements prévus pour les spectateurs, ainsi que l'accès aux différents parkings publics et pilotes. Aucun spectateur n'est autorisé à se rendre sur la piste durant le déroulement des démonstrations ;

3) de la diffusion régulière par l'organisateur de messages pour appeler les spectateurs à la prudence notamment en ne traversant pas la route. Il rappelle d'une manière générale que les spectateurs sont tenus de respecter la nature et qu'il est l'interdit de faire des feux ou des barbecues en forêt ;

4) d'une surveillance exceptionnelle exercée par la gendarmerie.

Article 5 : Le jet de tracts, journaux, prospectus ou produits quelconques est rigoureusement interdit. Les organisateurs posent des corbeilles de propreté autour des sites d'accueil du public. Le nettoyage des lieux et l'enlèvement du fléchage se font au plus tard 48 h après la manifestation.

Article 6 : L'organisateur est responsable des accidents qui surviendraient aux tiers du fait de l'organisation de l'évènement, ainsi que des dommages et dégradations de toute nature pouvant être causés par lui-même, ses préposés et les concurrents à la voie publique ou à ses dépendances, aux biens et aux lieux domaniaux.

Article 7 : L'inobservation de ces prescriptions, en dehors des sanctions pénales auxquelles s'exposent les contrevenants, est de nature à entraîner le rejet d'une nouvelle demande d'autorisation formulée par l'organisateur.

Article 8 : Les frais du service d'ordre sont à la charge des organisateurs ainsi que tous les frais nécessités par la mise en place des dispositifs destinés au maintien de l'ordre et de la sécurité.

Article 9 : Nul ne peut, pour suivre la manifestation, pénétrer ni s'installer sur la propriété d'un riverain sans l'agrément formel de celui-ci. S'il est passé outre, le riverain peut faire appel au service d'ordre pour relever par procès-verbal l'infraction et constater, le cas échéant, les dégâts commis.

Article 10 : L'organisateur technique, Monsieur Serge MISTRI, effectue une reconnaissance du circuit le dimanche 7 septembre 2025, une demi-heure avant la manifestation, en vue d'établir une attestation de conformité à retourner immédiatement à la préfecture de la Moselle par courriel à l'adresse :

pref-epreuves-sportives@moselle.gouv.fr

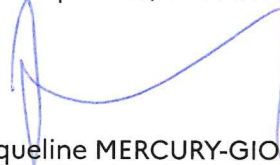
L'autorisation de l'épreuve peut être rapportée à tout moment par le chef du service d'ordre agissant par délégation du préfet de la Moselle et après consultation de l'autorité sportive compétente, s'il apparaît que les conditions de sécurité ne se trouvent plus remplies ou que les organisateurs, malgré la mise en demeure qui leur en aurait été faite, ne respectent plus ou ne font plus respecter par les concurrents ou les spectateurs, les dispositions prévues pour la protection du public ou des concurrents.

Article 11 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Moselle ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Le même recours peut être déposé, dans les mêmes conditions de délais, depuis le site : <http://www.telerecours.fr>

Article 12 : La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Moselle, le commandant du groupement de gendarmerie de la Moselle, le président du conseil départemental de la Moselle, le chef des services départementaux d'incendie et de secours, le sous-préfet de Thionville, les maires de Rochonvillers et d'Ottange-Nondkeil, ainsi que l'organisateur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

Fait à Metz, le *19 août 2025*
Pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète, directrice de cabinet



Jacqueline MERCURY-GIORGETTI



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture
Cabinet du Préfet
Direction des Sécurités
Service de la Sécurité Intérieure
Pôle Polices Administratives

Affaire suivie par Mme Evelyne HENOT
Evelyne.henot@moselle.gouv.fr
Téléphone 03 87 34 89 46

ATTESTATION DE CONFORMITE

(à retourner à la Préfecture de la MOSELLE par courriel) :

pref-epreuves-sportives@moselle.gouv.fr

Concernant le dispositif de sécurité de l'épreuve sportive dénommée :

.....

Date :

Le présent certificat est remis par M., responsable de l'organisation de l'épreuve à M. représentant la C.D.S.R. après vérification ce jour que l'ensemble des dispositions imposées à l'organisateur par la réglementation générale en vigueur, les règlements général et particulier de l'épreuve et l'arrêté préfectoral d'autorisation sont effectivement respectés et réalisés.

Les prescriptions énumérées ci-après seront, en outre, impérativement observées :

M., responsable de l'organisation,
signature

ANNEXE 1 (4 pages)



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Moselle

**Service Départemental à la Jeunesse,
à l'Engagement et aux Sports**

Metz, le 07/05/2025

Pôle politiques sportives
Réglementation et protection des usagers
des activités physiques et sportives

Le Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale

à

Affaire suivie par :
Dominique PUJOS
Tél : 03 55 00 41 94 - 06 28 61 94 36
Courriel : dominique.pujos@ac-nancy-metz.fr

Monsieur le Préfet de la Moselle
Cabinet du Préfet
Direction des Sécurités
Service de la Sécurité Intérieure
Pôle Sécurité Intérieure

N/REF. : DP n° 99.

OBJET : Manifestation intitulée « 7^{ème} Montée Historique Sport et Prestige Ottange » organisée par l'Association « MECASPORT Ottange » le 7 septembre 2025.

Référence : Votre courriel du 6 mai 2024 (dossier Y)

En réponse à votre courriel du 6 mai 2024, j'ai l'honneur de vous informer que j'émetts un avis favorable à l'organisation de cette manifestation sous réserve :

- de l'avis favorable de la Commission Départementale de Sécurité Routière (CDSR) ;
- de l'homologation du circuit ;
- de la présentation d'une police d'assurance garantissant la concentration et couvrant la responsabilité civile de l'organisateur et de toute personne qui prête son concours à l'organisation de la manifestation conformément à l'article R331-30 du code du sport.
- du respect de la réglementation prévue par le code de la route (les participants devant être titulaires du permis de conduire) ;
- de la conformité des véhicules à la législation routière ;
- des dispositions prises par l'organisateur concernant la protection du public.

Le Directeur Académique
des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de la Moselle

Mickaël CABBEKE

Sujet : [INTERNET] retour AVIS épreuve sportive N° Y du 15/06/25- 7ème montée Sport Prestige_Ottange

De : "FALBO, Joseph" <joseph.falbo@moselle.fr>

Date : 19/03/2025 16:27

Pour : 'Epreuves Sportives' <pref-epreuves-sportives@moselle.gouv.fr>, "'HENOT Evelyne PREF57'" <evelyne.henot@moselle.gouv.fr>

Bonjour

En réponse à votre demande, je vous signale que la manifestation concernant :

Dossier Y – Démonstration de véhicules de prestige "7^{ème} Montée Sport & Prestige d'Ottange" organisée par Mécasport-Ottange, le dimanche 15 juin 2025

n'appelle AUCUNE OBSERVATION PARTICULIERE de la part du Département 57

- Sous réserve d'assurer les conditions habituelles de sécurité et du respect du code de la route
- Une reconnaissance du parcours devra être effectuée par les organisateurs avant l'épreuve
- Le fléchage et le balisage du parcours devront être retirés après la manifestation

- Prévoir des signaleurs équipés de gilet de sécurité aux traversées et intersections de routes et aux accès des parkings.

- Un arrêté temporaire départemental sera établi pour une coupure totale de la circulation routière sur les RD59B et RD59.

Cordialement

Joseph FALBO
Département de la Moselle
DPAT/DRM/SDER/SISGT
03.87.34.76.63
06.46.44.68.80
joseph.falbo@moselle.fr



*les mesures prescrites
s'appliquent pour le
7 septembre 2025
et*

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire et d'en avertir immédiatement l'expéditeur.

Toute utilisation de ce message non conforme à sa destination, toute diffusion ou toute publication totale ou partielle est interdite, sauf autorisation expresse.

L'internet ne permettant pas d'assurer l'intégrité de ce message, le Département de la Moselle décline toute responsabilité au titre de ce message, dans l'hypothèse où il aurait été modifié. D'autre part, le Département de la Moselle ne reconnaît exclusivement que les délégations de signature écrites pour les personnes habilitées et ne peut donc être engagé par un message électronique.

Portail Internet du Département de la Moselle – <http://www.moselle.fr>

Signé électroniquement par FLORES Édouard-Jean

GENDARMERIE NATIONALE			
Compagnie de gendarmerie départementale de Thionville			
COB AUDUN-LE-TICHE			
Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
15615	00466	2025	

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

Nmr pièce	N° feuillet
RA	1 / 1

<i>Analyse et références</i>	
Affaire	MONTÉE MECASPORT OTTANGE / ROCHONVILLERS

Le mardi 11 mars 2025 à 10 heures 00 minute.
Nous soussigné Gendarme Edouard FLORES en résidence à OTTANGE
Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure
Nous trouvant au bureau de notre unité à AUDUN LE TICHE 57390, rapportons les opérations suivantes :

Le 24 février 2025, nous sommes destinataires d'un mail émanant de la Préfecture de la Moselle, du bureau des manifestations sportives.

Ces derniers nous demandent de bien vouloir prendre connaissance du dossier d'organisation de la course automobile « MONTÉE SPORT ET PRESTIGE » organisée par l'association MECASPORT située 2 rue de Bassompierre – 57710 LUDELANGE – TRESSANGE.

Par ailleurs, il s'agit là de la 7eme édition de l'évènement. Les rendez-vous précédents se sont parfaitement déroulés grâce à une organisation efficace et aux accords des différentes Mairies.

La mise en place de bottes de foin, d'un barriérage et de signalisation spécifique sont prévues. Il y aura également une équipe médicale sur place permettant d'assurer les premiers soins ainsi que le transport de blessés en cas de besoin.

Après prise de connaissance du dossier complet et prise de contact téléphonique avec le président de l'association, nous n'émettons aucune contrindication au bon déroulement de l'épreuve prévue le 15 juin 2025.

Fait et clos à AUDUN LE TICHE 57390, le 11 mars 2025 à 10 heures 25 minutes.

L'enquêteur



les mêmes prescriptions s'appliquent pour le 7 septembre 2025

EH

(DESTINATAIRES)	Date de clôture	Vu et transmis par :
[1] - M le Préfet à METZ CEDEX 1 57034	11/03/2025	Le
	Signature(s)	
[1] - Archives AUDUN LE TICHE 57390		



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Gendarmerie nationale

RÉGION DE GENDARMERIE DU GRAND EST

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DE LA MOSELLE
ESCADRON DÉPARTEMENTAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE LA MOSELLE

N° 69 du 13 mars 2025

GEND/RGGE/GGD57/EDSR

Réf : - Code du sport (articles R.331-44 et R.331-45-1)
- Décret n°2017-1279 du 9 août 2017 portant
simplification de la police des manifestations
administratives.

AVIS RELATIF AU DÉROULEMENT D'UNE ÉPREUVE SPORTIVE

OBJET : Montée Sport & Prestige Ottange - 7ème édition
ORGANISATEUR : Association « MECASPORT Ottange »
DATE : Le 15 juin 2025
RÉFÉRENCES : Dossier n°Y de la Préfecture de la Moselle du 19/02/2025
PIÈCE-JOINTE : /

En réponse à votre lettre rappelée en référence, j'ai l'honneur d'émettre un **avis favorable** au déroulement de cette épreuve sportive.

Les organisateurs veilleront au respect des prescriptions relatives à l'organisation de ce type de manifestation, notamment l'observation stricte des mesures de sécurité concernant le public et la matérialisation des endroits dangereux conformément à la législation en vigueur.

En raison de la nature de la manifestation, aucun service spécifique ne sera assuré par la gendarmerie.

*les mêmes prescriptions s'appliquent
pour le 7 septembre 2025
Ett*

Le capitaine Nicolas GUILLEMIN
commandant l'escadron départemental
de sécurité routière de la Moselle

Destinataire :
Général, commandant le groupement de
gendarmerie départementale de la Moselle

AVIS DU COMMANDANT DE GROUPEMENT

DÉFAVORABLE

FAVORABLE

Le général Marc PAYRAR
commandant le groupement de gendarmerie
départementale de la Moselle

Destinataire :
Monsieur le Préfet de la Moselle
(Pôle polices administratives)

ANNEXE 2



Ottange, le 23 avril 2025

**Le Maire de la Commune
d'Ottange**

à

**Monsieur Serge MISTRÉ
2 rue de Bassompierre
57710 TRESSANGE**

**Objet : Autorisation pour la manifestation « 7^{ème} Montée Sport et Prestige
d'Ottange le dimanche 7 septembre 2025 »**

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que j'autorise le déroulement de la manifestation « 7^{ème} Montée Sport et Prestige d'Ottange » qui se déroulera, le dimanche 7 septembre 2025, sur la commune d'Ottange-Nondkeil.

Je vous demanderais cependant, de veiller en tous points au respect des prescriptions du Code de la Route et aux injonctions des services de police ou de gendarmerie, dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation publiques.

De plus, le fléchage de la course ne devra en aucun cas être réalisé par marquage sur la chaussée ou les arbres et la signalisation mise en place, pour l'occasion, devra être enlevée au plus tard le lendemain de l'évènement.

Enfin, je vous demanderais également de prendre toutes les dispositions utiles pour qu'à l'issue de la manifestation, les lieux fréquentés par les participants soient laissés en parfait état de propreté.

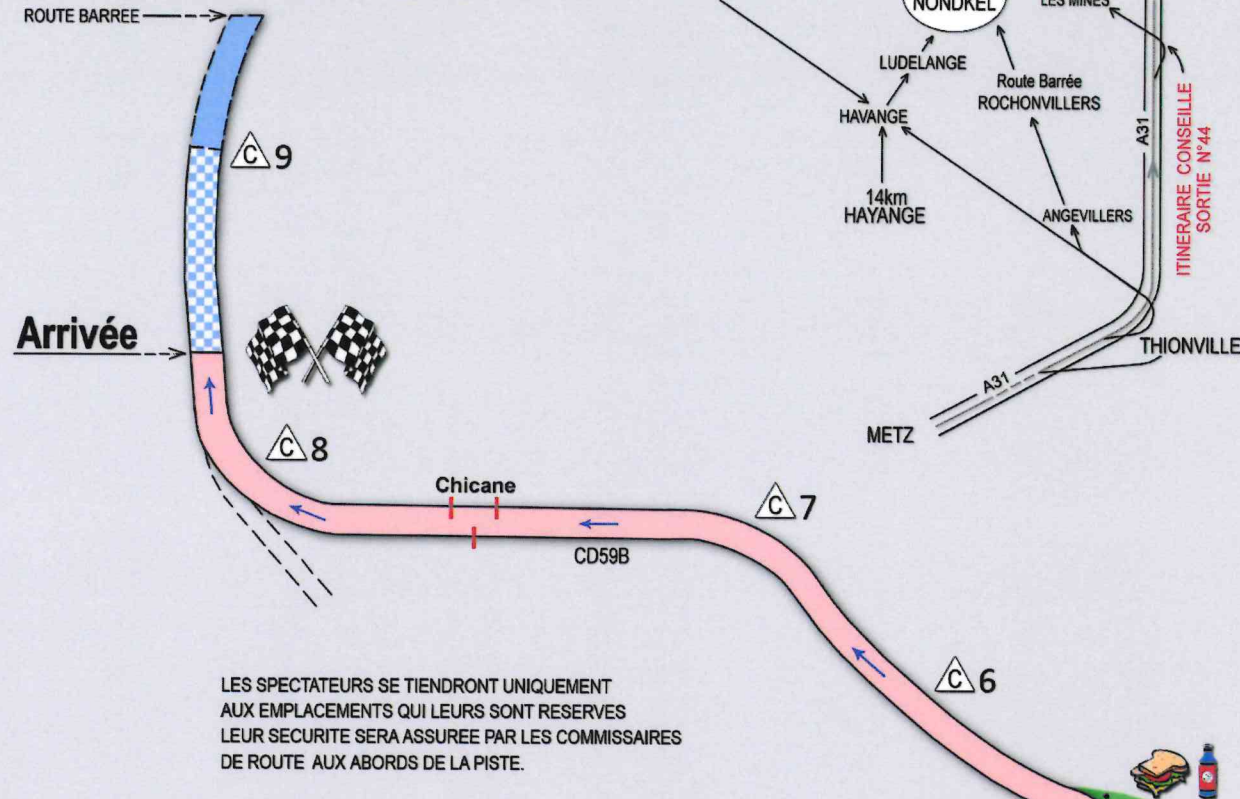
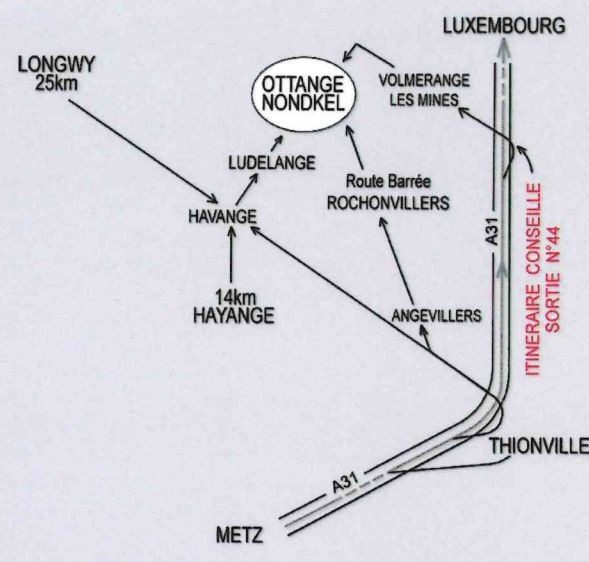
Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Madame Le Maire

Fabienne MENICHETTI



SORTIE ANGEVILLERS
 PRESIGNALISATION ROUTE BARREE
 ROCHONVILLERS 2 Km
ACCES INTERDIT AU PUBLIC A LA MONTEE

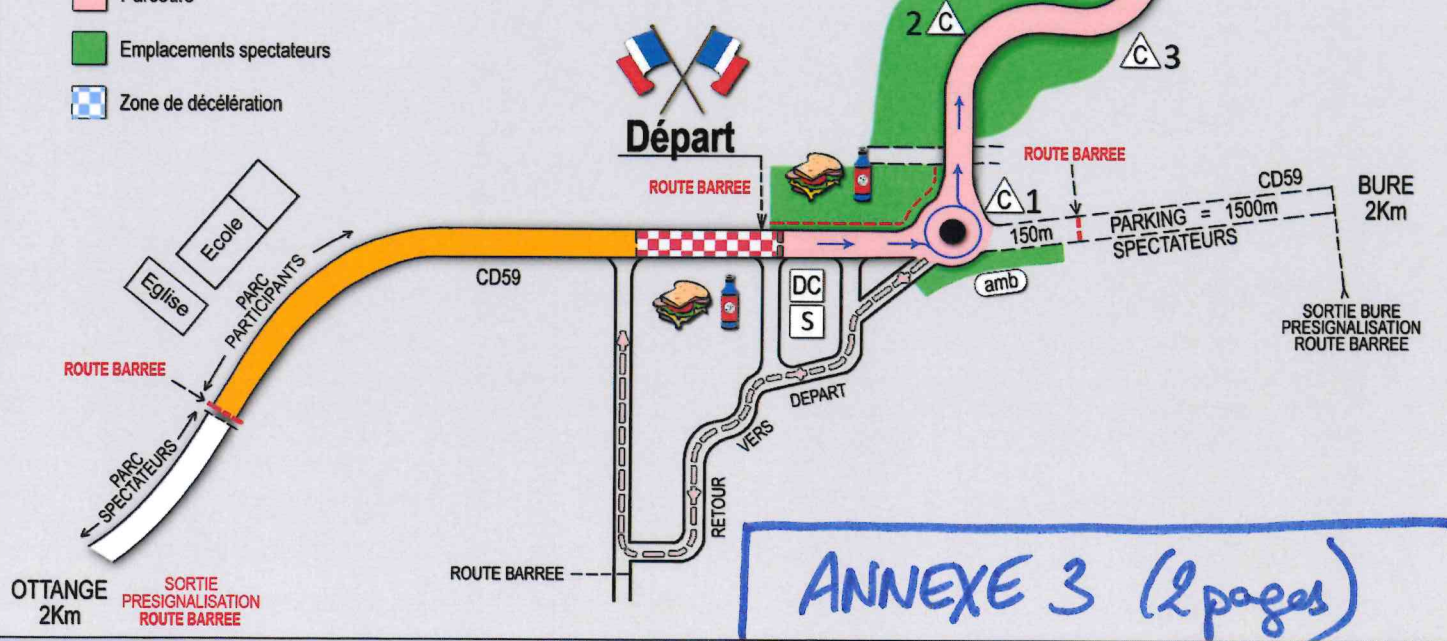


LES SPECTATEURS SE TIENDRONT UNIQUEMENT
 AUX EMPLACEMENTS QUI LEURS SONT RESERVES
 LEUR SECURITE SERA ASSUREE PAR LES COMMISSAIRES
 DE ROUTE AUX ABORDS DE LA PISTE.

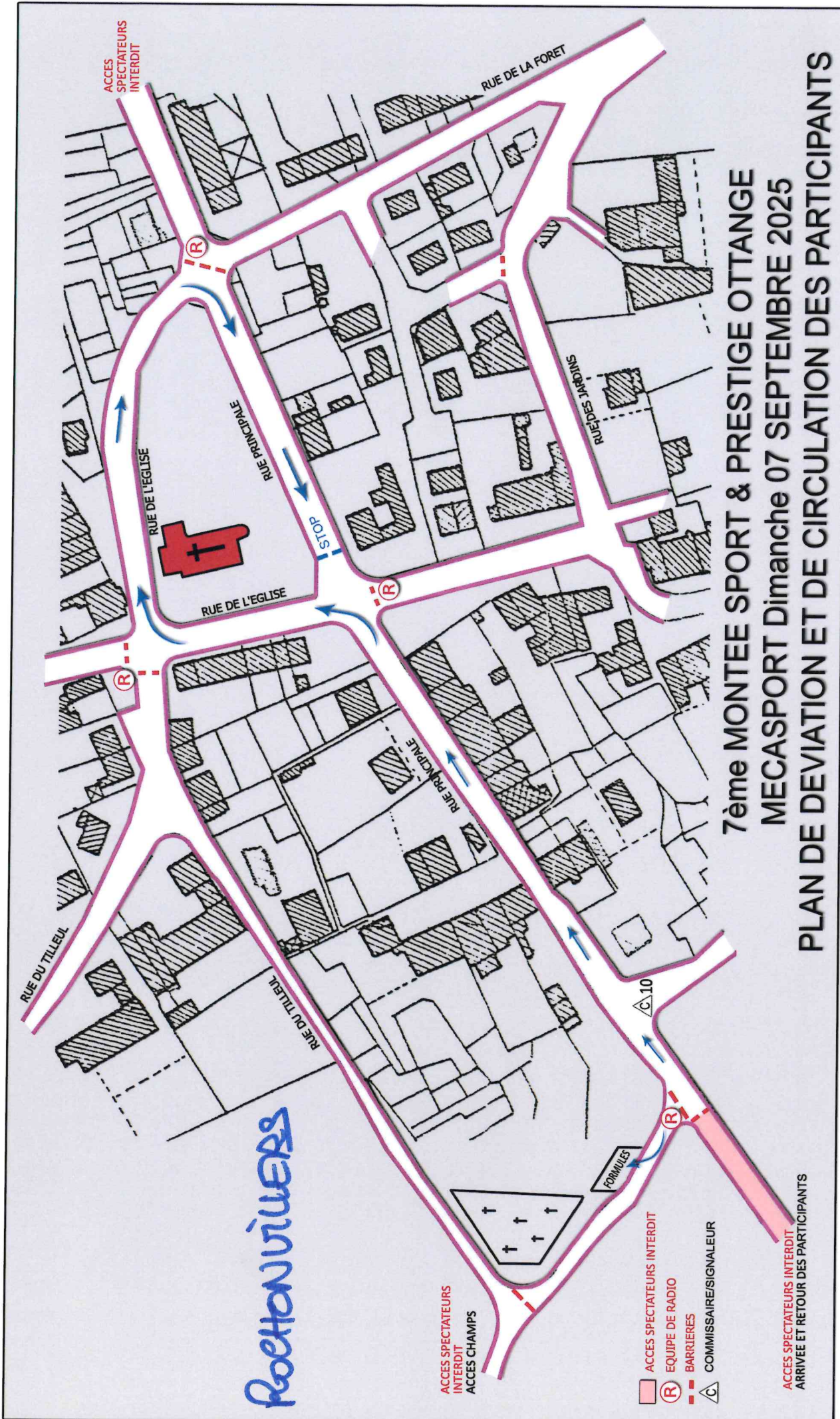
INTERDICTION ABSOLUE DE TRAVERSER LA CHAUSSEE

07 SEPTEMBRE 2025

- Barrières
- Piquets rubalise
- (amb) Ambulances
- △ Commissaires/Signaleurs
- S Secrétariat de l'épreuve
- DC Direction de Course
- Pre-grille
- Parc participants
- Parc d'attente
- Parcours
- Emplacements spectateurs
- Zone de décélération



ANNEXE 3 (2 pages)



7ème MONTEE SPORT & PRESTIGE OTTANGE
MECASPORT Dimanche 07 SEPTEMBRE 2025
PLAN DE DEVIATION ET DE CIRCULATION DES PARTICIPANTS

Routonvièrs

ACCES SPECTATEURS INTERDIT
 ACCES CHAMPS

- ACCES SPECTATEURS INTERDIT
- EQUIPE DE RADIO
- BARRIERES
- COMMISSAIRE/SIGNALEUR

ACCES SPECTATEURS INTERDIT
 ARRIVEE ET RETOUR DES PARTICIPANTS

ANNEXE 4

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Moselle
**COMMUNE
DE
ROCHONVILLERS**



ARRETE 2025-11

**ARRETE PORTANT RESTRICTIONS TEMPORAIRES DE CIRCULATION
ROUTIERE**

7^{ème} MONTEE SPORT et PRESTIGE d'OTTANGE

Le Maire de la Commune de ROCHONVILLERS,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2542.1 et L.2542.2

VU, le code de la Route,

VU, l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière,

VU, l'avis favorable de la commission départementale de sécurité routière,

CONSIDERANT, qu'en raison du déroulement de la 7^{ème} Montée Sport et Prestige d'Ottange qui aura lieu le dimanche 7 septembre 2025 sur la R.D.59 – R.D.59b entre Rochonvillers et Nondkeil. Il est nécessaire, pour assurer la sécurité des usagers de réglementer la circulation routière dans plusieurs voies communales.

CONSIDERANT, qu'il appartient à l'autorité Municipale de prendre les mesures nécessaires à la sécurité publique.

ARRETE

Article 1er :

La circulation de tout véhicule est interdite le dimanche 7 septembre 2025 de 7 heures à 22 heures dans les voies ou sections suivantes :

- Rue principale
- Rue de l'église
- Rue du cimetière

Article 2 :

Le stationnement de tout véhicule sera interdit dans les rues mentionnées à l'article 1.

Article 3:

Par dérogation aux prescriptions des articles 1 et 2 dans les voies sus énumérées ne pourront circuler que les véhicules d'urgence.

Article 4 :

Il sera interdit à tout spectateur d'accéder au tracé de l'épreuve par Rochonvillers comme prévu sur la demande d'arrêté préfectoral.

Article 5:

La signalisation des prescriptions visées aux articles 1 et 2 ci-dessus sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur à la diligence des organisateurs de la manifestation.

Article 6:

La Gendarmerie Nationale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Rochonvillers, le 22 avril 2025

Madame KASPAR COTRUPI Angèle,



Maire de Rochonvillers

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2025 – DPAT / T-123

portant interruption et réglementation temporaires de la circulation routière
sur les Routes Départementales N° 59B et N° 59
dans le cadre de la 7^{ème} Montée Sport et Prestige d'OTTANGE

**LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

VU le codé de la route et notamment ses articles R 411-8, R 411-25, R 413-1, R 417-9 à 12

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 82-622 du 22 juillet 1982, complétant et modifiant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 ;

VU l'instruction interministérielle du 7 juin 1977 sur la signalisation routière, livre I ;

VU l'arrêté du Président du Département portant délégation de signature ;

VU les arrêtés pris par Mme les Maires d'OTTANGE et de ROCHONVILLERS ;

VU la demande présentée par l'organisateur "MECASPORT" ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour assurer la sécurité des usagers, de prendre des mesures restrictives concernant la circulation routière sur les Routes Départementales N° 59B et N° 59, dans le cadre de la manifestation "7^{ème} Montée Sport et Prestige d'OTTANGE" organisée le dimanche 7 septembre 2025.

SUR proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

La circulation routière des véhicules de toutes catégories et le stationnement seront interdits sur la Route Départementale N° 59B entre ROCHONVILLERS et NONDKEIL du PR 0+030 au PR 1+737, le dimanche 7 septembre 2025 de 8h00 à 20h00.

ARTICLE 2 :

Pendant la durée de l'interdiction visée à l'article 1 ci-dessus, la circulation routière sera déviée comme suit :

1) **Déviation EST ANGEVILLERS - OTTANGE**

- carrefour RD59B / RD58 à ANGEVILLERS ;
- RD 58 jusqu'à l'intersection de la RD 15 à VOLMERANGE-LES-MINES, via ESCHERANGE et MOLVANGE ;
- RD 15 jusqu'à l'intersection de la RD59 à OTTANGE et vice-versa.

.../...

2) Déviation OUEST OTTANGE - ANGEVILLERS

- carrefour RD59 / RD 15 à OTTANGE ;
- RD 15 jusqu'à l'intersection de la RD 16 à HIRPS ;
- RD 16 jusqu'à l'intersection de la RD 952 à AUMETZ ;
- RD 952 jusqu'au giratoire d'HAVANGE RD 952 / RD 14 ;
- RD 14 jusqu' à ANGEVILLERS et vice-versa.

ARTICLE 3 :

La vitesse des véhicules de toutes catégories sera limitée à 50 km/h sur la Route Départementale N° 59 entre les agglomérations de TRESSANGE-Bure (PR 8+525) et NONDKEIL (PR 9+587) et entre NONDKEIL (PR 10+580) et OTTANGE (PR 11+623), pendant toute la durée de la manifestation.

ARTICLE 4 :

Le stationnement des véhicules en bordure de la Route Départementale N° 59 entre TRESSANGE-Bure et NONDKEIL et entre NONDKEIL et OTTANGE, ne sera autorisé que d'un seul côté de la route.

ARTICLE 5 :

L'accès à la manifestation sera formellement interdit par la R.D.59B (côté ROCHONVILLERS).

ARTICLE 6 :

La signalisation des prescriptions visées aux articles 1,2, 3, 4 et 5 ci-dessus, sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur à la diligence et sous la responsabilité des organisateurs de la manifestation, conformément au plan de pose validé par le Département – UTT de THIONVILLE.

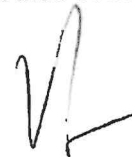
ARTICLE 7 :

Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;
M. le Général, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;
Mme la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale à Metz ;
M. le Président de l'Association MECASPORT à Ludelange-Tressange ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de THIONVILLE et aux Maires des Communes de : OTTANGE, ROCHONVILLERS ANGEVILLERS, AUMETZ, ESCHERANGE, TRESSANGE, VOLMERANGE-LES-MINES, pour information.

METZ, le 28 / 08 /2025

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT

METZ, le 28 / 08 / 2025

LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT

à

Mme le Chef de l'UTT de THIONVILLE

M. le Général, commandant le Groupement de
Gendarmerie de la Moselle à METZ

Mme la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale
à 57000 METZ

M. le Commissaire Divisionnaire, commandant la Direction
Zonale des C.R.S. EST à CHATEL-ST-GERMAIN

M. le Général, commandant de la RMD Nord-Est/
CMD METZ ETAT MAJOR
Bureau MOUVEMENTS-TRANSPORTS, 1

M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de
Secours de la Moselle - S.D.I.S. à SAINT JULIEN LES METZ

M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de THIONVILLE

M. le Chef du Service de la Sécurité Intérieure
- Préfecture de la Moselle

MM. les Maires des communes de :
OTTANGE, ROCHONVILLERS, ANGEVILLERS, AUMETZ,
ESCHERANGE, TRESSANGE, VOLMERANGE-LES-MINES

M. MISTRI Serge – Président de l'Association MECASPORT
2 rue Bassompierre - 57710 LUDELANGE-TRESSANGE
serge.mistri@orange.fr

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Arrêté Temporaire n° 2025-DPAT/ T-123 du 28/08/2025 portant interdiction et réglementation temporaires de la circulation routière sur les R.D. 59 et R.D. 59 B, dans le cadre de la manifestation "7 ^{ème} Montée Sport et Prestige d'OTTANGE", du dimanche 7 septembre 2025.	1	Pour information

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance

Bénédicte HILT

Copies : DPAT/DRM/SDER/CORD57
Chrono SDER

Arrêté CAB/DS/PSI n° 165 du

28 AOUT 2025

**portant interdiction de rassemblements festifs à caractère musical
de type « rave party », « free party », ou « teknival » dans le département de la Moselle
du vendredi 29 août 2025 à 18h00 au lundi 1^{er} septembre 2025 à 08h00**

Le préfet de la Moselle
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de la route ;
- Vu** le code de la voirie routière ;
- Vu** l'article 34 de la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes ;
- Vu** le code de la sécurité intérieure, et notamment ses articles L. 211-5 à L. 211-8, L. 211-15, R. 211-2 à R. 211-9, et R. 211-27 à R. 211-30 ;
- Vu** le code pénal et notamment son article 431-9 alinéas 1 et 2 ;
- Vu** la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 relative à certains rassemblements festifs de caractère musical ;
- Vu** la loi n°2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne ;
- Vu** la loi n°2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure ;
- Vu** le décret n°2022-887 du 3 mai 2002 relatif à certains rassemblements festifs à caractère musical ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du 28 avril 2025 portant nomination de M. Pascal Bolot en qualité de préfet de la Moselle ;
- Vu** la décision du 25 mars 2024 du Premier ministre d'élever la posture Vigipirate au niveau « urgence attentat » sur le territoire national jusqu'à nouvel ordre ;
- Vu** l'adaptation de la posture Vigipirate « été 2025 » à compter du 1^{er} juillet 2025 qui maintient le territoire national au niveau sommital « urgence attentat » en mettant notamment l'accent sur la sécurité des lieux de rassemblement ;

Considérant que les rassemblements festifs à caractère musical de type «rave party», «free party» ou «teknival» peuvent entraîner de graves troubles à l'ordre public, des nuisances sonores importantes, des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, ainsi qu'un impact sur l'environnement ;

Considérant les éléments portés à notre connaissance au sujet de l'organisation d'un rassemblement à caractère musical de type «free-party», «rave-party» ou «teknival», non déclaré et pouvant regrouper plusieurs milliers de participants est susceptible d'être organisé dans la région Grand-Est sur la période du vendredi 29 août 2025 au lundi 1^{er} septembre 2025 sans localisation précise déterminée ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L. 211-5 du code de la sécurité intérieure, ce type de rassemblement est soumis à l'obligation de déclaration préalable auprès du préfet de département, en indiquant le nombre prévisible de participants ainsi que les mesures envisagées par l'organisateur pour garantir la sécurité, la salubrité, l'hygiène et la tranquillité publiques ;

Considérant qu'aucune manifestation de ce type n'a fait l'objet d'une déclaration préalable en préfecture et que l'organisation d'une manifestation non déclarée est un délit prévu par l'article 431-9 alinéas 1 et 2 du code pénal ;

Considérant que ce type de rassemblement regroupant un grand nombre de participants, peut provoquer des troubles à l'ordre public, liés à l'augmentation du risque de conduite sous l'emprise d'alcool et de produits stupéfiants ou à la gêne occasionnée par le niveau sonore extrêmement élevé de la musique diffusée, peut conduire à la dégradation des propriétés souvent occupées illégalement, et présente des risques pour la sécurité des personnes en raison de l'absence d'aménagement ou de la configuration des lieux ;

Considérant que ce même type de rassemblement a été organisé en Moselle le 18 février 2024 dans la forêt domaniale de Sturzelbronn, commune d'Eguelshardt pendant lequel plusieurs infractions notamment liées à l'usage de produits stupéfiants ont été relevées et au cours duquel l'intervention des secours a été sollicitée pour une intoxication médicamenteuse au LSD ; que le 12 octobre 2024, un événement similaire a été organisé sur le site de l'ancienne usine Depalor de Phalsbourg au cours duquel plusieurs participants virulents et armés de barre de fer s'en sont pris aux forces de l'ordre qui ont subi des jets de projectiles et des cocktails molotov ayant occasionné la blessure en service d'un gendarme ;

Considérant que ce type d'évènement suppose l'engagement de moyens humains et d'équipements durant cette période afin d'assurer la sécurité publique ;

Considérant que le maintien de la posture Vigipirate au niveau « Urgence Attentat » depuis le 1^{er} juillet 2025 mobilise de manière importante les forces de sécurité intérieure et que les mesures de vigilance sur le territoire national ont été renforcées compte-tenu du contexte géopolitique ;

Considérant que les effectifs des forces de sécurité intérieure sont très fortement mobilisés pour assurer la sécurité du rassemblement de la mission évangélique tzigane de France « Vie et Lumière », organisé sur la base aérienne de Grostenquin du dimanche 24 août au dimanche 31 août 2025 et qui est susceptible de réunir près de 20 000 participants et 6 000 caravanes ;

Considérant que les effectifs des forces de sécurité intérieure sont également fortement mobilisés pour la sécurisation de nombreuses manifestations revendicatives et festives durant tout le mois d'août 2025 et qu'ils sont donc insuffisants pour assurer que ce type de rassemblement se déroule dans de bonnes conditions ;

Considérant que les moyens appropriés de lutte contre l'incendie et le secours aux personnes, ainsi qu'en matière de sécurité sanitaire et routière ne peuvent être réunis ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Moselle ;

ARRETE

Article 1^{er} : Tout rassemblement de type « rave party », « free-party » ou « teknival » est interdit dans le département de la Moselle du vendredi 29 août 2025 à 18h00 jusqu'au lundi 1^{er} septembre 2025 à 08h00.

Article 2 : Le transport de tout matériel de sonorisation ou d'amplification susceptible d'être utilisé pour les manifestations mentionnées à l'article précédent est interdit durant la même période.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté est passible des sanctions prévues à l'article R. 211-27 du code de la sécurité intérieure et peut donner lieu à la saisie du matériel en vue de sa confiscation par le tribunal judiciaire. Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbal dressé par les forces de l'ordre.

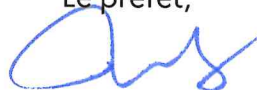
Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Moselle et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur. Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » par le site internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Article 5 : La sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Moselle, les sous-préfets d'arrondissement, le commandant du groupement de gendarmerie départementale et la directrice interdépartementale de la police nationale de la Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et transmis pour information à l'ensemble des maires du département.

Metz, le

28 AOUT 2025

Le préfet,



Pascal Bolot

ARRÊTÉ
n° 2025 / DCL/4- 300 du 29 AOUT 2025
**portant refus du renouvellement de l'autorisation d'ouverture
d'un établissement d'enseignement privé hors contrat à LAUDREFANG (57)**

Le préfet de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

- VU** le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 481-1 et R. 481-1 ;
- VU** la loi locale du 12 février 1873 sur l'enseignement ;
- VU** l'ordonnance locale du 10 juillet 1873 modifiée relative à l'application de la loi précitée,
- VU** la loi du 1^{er} juin 1924 relative à la mise en vigueur de la législation civile Française dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, et de la Moselle ;
- VU** le décret du 28 avril 2025 portant nomination de M. Pascal Bolot, préfet de la Moselle ;
- VU** l'arrêté 2024/DCL-BERGA-357 du 6 mars 2024 portant autorisation d'ouverture d'un établissement d'enseignement privé hors contrat à Laudrefang, valable jusqu'au 31 juillet 2025 ;
- VU** le rapport d'inspection du 16 juillet 2025 de l'établissement d'enseignement privé hors contrat «La maison école » 176 rue de l'église 57385 Laudrefang, suite à la visite sur place effectuée le 13 juin 2025 ;
- VU** la demande du 24 juillet 2025 présentée par M. Anthony Albert, tendant à obtenir le renouvellement de l'autorisation d'ouvrir un établissement d'enseignement privé hors contrat du premier degré à Laudrefang (57385) ;
- VU** l'avis défavorable du 28 août 2025 émis par le recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz ;
- VU** l'ensemble du dossier ;

CONSIDÉRANT que le rapport d'inspection conclut d'une part, sur le plan pédagogique, que l'école n'offre pas aux élèves les moyens nécessaires à l'acquisition progressive du socle commun de connaissances, de compétences et de culture à la fin de la scolarité obligatoire ; qu'il conclut, d'autre part, sur les plans sanitaire et sécuritaire, que de nombreuses améliorations doivent être apportées (prioritairement suivi des extincteurs, entretien des sanitaires, sécurisation du coin cuisine, suivi des exercices incendies, fonctionnement de l'école en cas d'absence ou de malaise de l'intervenante...);

CONSIDÉRANT la présence régulière d'un enfant du couple non inscrit et non déclaré comme fréquentant l'établissement est contraire à l'article R.131-3 du code de l'éducation ;

CONSIDÉRANT que M. Anthony Albert, chef d'établissement et Mme Marie Albert, enseignante, ont obtenu l'autorisation d'instruction en famille pour deux de leurs enfants pour l'année 2025-2026 ; que les fonctions de chef d'établissement ou d'enseignant et de parent en charge de l'instruction en famille ne peuvent être exercées simultanément ;

CONSIDÉRANT que les enfants du couple ne peuvent bénéficier d'une instruction en famille et être présents dans les locaux d'un établissement d'enseignement privé hors contrat en application de l'article L131-10 alinéa 3 du code de l'éducation qui prévoit que l'instruction en famille est dispensée au même domicile pour les enfants d'une seule famille ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

ARRETE

Article 1^{er} : La demande de renouvellement de l'autorisation d'ouverture de l'établissement d'enseignement privé hors contrat du premier degré, sis 176 rue de l'église à Laudrefang (57385) formulée par M. Anthony Albert est rejetée.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle et le directeur des services départementaux de l'éducation nationale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle et dont copie sera transmise :

- au recteur de l'académie de Nancy-Metz,
- au directeur de l'établissement privé hors contrat « La Maison École »,
- au maire de Laudrefang.

Fait à Metz, le 29 AOUT 2025

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Richard SMITH

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Moselle. Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GÉNÉRAL

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

ARRÊTÉ

DCL n° 2025-A-90

du

portant délégation de signature à **Mme Christelle Ratignier-Carbonneil**,
directrice générale de l'agence régionale de santé Grand-Est

**LE PRÉFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU** le code de la consommation,
- VU** le code de la construction et de l'habitation,
- VU** le code de la défense,
- VU** le code de l'environnement,
- VU** le code rural,
- VU** le code de la santé publique,
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment l'article 34,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 136,
- VU** la loi n°2023-1059 du 20 novembre 2023 d'orientation et de programmation du ministère de la justice 2023-2027 ;
- VU** l'ordonnance n°2020-1144 du 16 septembre 2020 relative à l'harmonisation et à la simplification des polices des immeubles, locaux et installations,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,
- VU** le décret n° 2010-338 du 31 mars 2010 relatif aux relations entre le représentant de l'État dans le département, dans la zone de défense et dans la région et l'agence régionale de santé pour l'application des articles L 1435-1, L 1435-2 et L 1435-7 du code de la santé publique,
- VU** le décret n° 2014-897 du 15 août 2014 modifiant la procédure judiciaire de mainlevée et de contrôle des mesures de soins psychiatriques sans consentement,
- VU** le décret n°2020-1711 du 24 décembre 2020 relatif à l'harmonisation et à la simplification des polices des immeubles, locaux et installations,
- VU** le décret n° 2021-656 du 26 mai 2021 relatif à la sécurité sanitaire des eaux de piscine ;
- VU** le décret n°2025-724 du 30 juillet 2025 étendant le pouvoir de dérogation reconnu au préfet et pris pour l'application du décret modifiant le décret n °2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 16 janvier 2023 portant nomination de M. Richard Smith, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;
- VU** le décret du 28 avril 2025 nommant M. Pascal Bolot, préfet du Morbihan, préfet de la Moselle ;
- VU** le décret du 21 mai 2024 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est - Mme Christelle Ratignier-Carbonneil,
- VU** la décision n° 2017-2369 du 29 septembre 2017 portant nomination de Mme Lamia Himer en qualité de déléguée territoriale de Moselle ;
- VU** la décision n°2023-2326 du 21 décembre 2023 portant nomination de M. Mili Spahic en qualité de directeur général adjoint chargé du pilotage et des territoires ;
- VU** la décision n°2024-1514 du 17 octobre 2024 portant nomination de Mme Maryline Sommier en qualité de directrice territoriale adjointe de Moselle à compter du 15 octobre 2024 ;
- VU** la décision du 25 juillet 2025 portant nomination de Mme Caroline Lassalle Vasson en qualité de directrice déléguée adjointe aux affaires juridiques à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
- VU** le règlement sanitaire départemental,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Moselle,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Pour le département de la Moselle, délégation de signature est donnée à Mme Christelle Ratignier-Carbonneil, directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Grand Est, à l'effet de signer tous les actes et décisions, dans les domaines suivants :

1. contrôle administratif et technique des règles d'hygiène, conformément aux dispositions de l'article L 1311-1 et aux arrêtés pris sur le fondement de l'article L 1311-2 du code de la santé publique ;
2. contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine y compris notification des résultats et informations, ainsi que les mesures d'urgence nécessaires (art. L.1321-1 à L.1321-10 et R.1321-1 à R.1321-63 du code de la santé publique) ;
3. contrôle sanitaire des eaux minérales naturelles, ainsi que les mesures d'urgence nécessaires (L.1322-1 à L.1322-13 et R.1322-1 à R 1322-44-17 du code de la santé publique) ;
4. contrôle sanitaire des eaux de consommation humaine conditionnées, ainsi que les mesures d'urgence nécessaires (R.1321-69 à R 1321-95 ; R 1321-1 à R 1321-63) ;
5. contrôle sanitaire des piscines et baignades ouvertes au public y compris notification des résultats et des classements, ainsi que les mesures d'urgence nécessaires (art. L.1332-1 à L.1332-9 et D.1332-1 à D.1332-54 du code de la santé publique) ;
6. contrôle des nuisances sonores dans le domaine des bruits de voisinage et des établissements diffusant de la musique amplifiée (art. L.1336-1, R.1336-1 à R.1336-3 du code de la santé publique ; L.571-6, L.571-18, R.571-25 à R.571-28, R.571-31, R.571-96 et 97 du code de l'environnement) ;
7. contrôle des déchets d'activité de soins à risques infectieux et assimilés et contrôle des brumisateurs (art. L.1335-1 à 1335-5, R.1335-1 à R.1335-23 du code de la santé publique) ;
8. contrôle de la salubrité des immeubles, locaux et installations définie aux articles L.1331-22 à L.1331-24 du code de la santé publique, en application des procédures relevant des articles L.511-1 à L.511-21 et R.511-1 à R.511-12 du code de la construction et de l'habitation ;
9. lutte contre le saturnisme et l'amiante (art. L.1334-1 à L.1334-17 et R.1334-1 à R.1334-29-9 du code de la santé publique et articles L.511-11, L.511-14 et L.511-19 du code de la construction et de l'habitation) ;
10. contrôle des pratiques de tatouage et de perçage (articles R.1311-1 à R.1311-13 du code de la santé publique) ;
11. saisine du magistrat du siège du tribunal judiciaire en application de l'article L.3211-12-1 du code de la santé publique ;

12. demande d'expertise psychiatrique en application des articles L.3213-5-1 et L.3213-8 du code de la santé publique.

Article 2 : Dans les domaines visés à l'article 1er, sont toutefois exclus de la délégation les actes suivants :

I - D'une façon générale :

Tout courrier à destination des membres du gouvernement, des parlementaires, du président du conseil départemental, des conseillers départementaux, du président du conseil régional, des conseillers régionaux, des présidents des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, et toute circulaire adressée à l'ensemble des maires du département.

II - Concernant la protection contre les risques sanitaires liés à l'environnement :

1. En application des articles L.1311-2 et L.1311-4 du code de la santé publique :
 - ✓ arrêté fixant des dispositions particulières ou mesures d'urgence.
2. En application des articles L.1321-1 et suivants du code de la santé publique (eaux potables et eaux minérales) et des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement :
 - ✓ arrêté d'autorisation de prélèvement d'eau soumis à déclaration ou à autorisation (article L.214-1 et suivants du code de l'environnement) y compris les forages de reconnaissance ;
 - ✓ arrêté d'autorisation de dérivation des eaux entreprise dans un but d'intérêt général soumis à autorisation au titre de l'article L.215-13 du code de l'environnement ;
 - ✓ arrêté d'autorisation d'utilisation de l'eau destinée à la consommation humaine (L.1321-7, R.1321-6 à R.1321-8 du code de la santé publique) ;
 - ✓ arrêté déclarant d'utilité publique des captages publics d'eau potable et des périmètres de protection des ressources en eau destinées à la consommation humaine (L.1321-2, R.1321-12 et suivants du code de la santé publique ; L.215-13 ; R.214-1 à R.214-5 du code de l'environnement) ;
 - ✓ arrêté d'autorisation temporaire en cas de situations exceptionnelles (R.1321-9 du code de la santé publique) ;
 - ✓ arrêté de dérogation aux limites de qualité (R.1321-31 à 36 et R.1321-40 du code de la santé publique) ;
 - ✓ arrêté d'autorisation d'importation d'eaux conditionnées (R.1321-96 à R.1321-97 et R.1322-44-18 du code de la santé publique) ;
 - ✓ arrêté de reconnaissance et autorisation d'exploiter une source d'eau minérale naturelle, de conditionner l'eau, de l'utiliser à des fins thérapeutiques dans un établissement thermal et de la distribuer en buvette publique et

mesures s'y rapportant (suspension ou interruption de l'exploitation) (L.1322-1 à L.1322-13, R.1322-1 à R.1322-44-8 du code de la santé publique) ;

✓ arrêté d'autorisation d'exploiter une eau de source et une eau rendue potable par traitements à des fins de conditionnements (R.1321-1 à R.1321-63 et R.1321-69 à R.1321-95) ;

✓ arrêté de déclaration d'intérêt public d'une source d'eau minérale naturelle et détermination de son périmètre de protection (L.1322-3 et R.1322-5 à R.1322-27) ;

✓ arrêté de mise en demeure en application de l'article L.1324-1A et L.1324-1B du code de la santé publique.

3. En application des articles L.1332-1 et suivants et D.1332-1 et suivants du code de la santé publique (piscines et eaux de baignades) :

✓ arrêté d'interdiction de baignade ou de piscine (L.1332-2 ; L.1332-4) ;

✓ arrêté de mise en demeure (L.1332-4) ;

✓ arrêté d'autorisation d'utiliser une eau autre que celle du réseau (D.1332-4) ;

✓ arrêté d'interdiction d'utiliser tout ou partie de l'établissement (D.1332-11).

4. En application des articles L.511-1 à L.511-21 et R.511-1 à R.511-12 du code de la construction et de l'habitation (Salubrité des immeubles, locaux et installations) :

✓ Arrêtés de traitement de l'insalubrité ayant comme fait générateur l'insalubrité définie aux :

✓ articles L.1331-22 à L.1331-24 du code de la santé publique ;

✓ Arrêtés de mise en demeure, après constat de non-exécution des prescriptions imposées dans les arrêtés précités ne relevant pas de critère d'urgence.

✓ En application des articles L.1334-1 et suivants du code de la santé publique concernant la lutte contre le saturnisme et l'amiante :

✓ arrêté prescrivant des travaux de mise hors accessibilité du plomb (L.1334-2) et mesures conservatoires en cours de chantiers (L.1334-11) ;

✓ arrêté d'injonction de travaux ;

✓ arrêté de prescription de réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (L.1334-8-1) et de repérage et diagnostics amiante, de fixation de délai et de réalisation de ces repérages et diagnostics en lieu et place du propriétaire (L.1334-16) ;

- ✓ arrêté de prescription de réalisation de diagnostics, de travaux ou de demande d'expertise (L.1334-15) ;
- ✓ arrêté de suspension de l'accès ou arrêt de l'activité dans des locaux amiantés (L. 1334-16-1) ;
- ✓ arrêté de mise en demeure de réaliser les travaux (L.1334-16) et de prescrire les mesures pour faire cesser l'exposition (L.1334-16-2).
- ✓ En application de l'article L.1333-32 du code de la santé publique :
- ✓ arrêté de prescription de mesure de champs électromagnétiques.
- ✓ En application des articles L.571-6, L.571-18, R.571-25 à R.571-28, R.571-31, R.571-96 et 97 du code de l'environnement et L.1336-1, R.1336-1 à R.1336-3 du code de la santé publique :
- ✓ arrêté de mise en demeure, arrêté de prescription de mesures, arrêté de consignation, d'exécution d'office ou de suspension d'activité pris en application de l'article L.171-8 du code de l'environnement.
- ✓ En matière de soins psychiatriques sans consentement sur décision du représentant de l'État :
- ✓ tout arrêté.

SITUATIONS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT :

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle Ratignier-Carbonneil, la délégation de signature accordée par l'article 1^{er} est exercée par M. Mili Spahic, directeur général adjoint chargé du pilotage et des territoires ou par Mme Lamia Himer, directrice territoriale de la Moselle ou par Mme Maryline Sommier, directrice territoriale adjointe de la Moselle.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle Ratignier-Carbonneil, de M. Mili Spahic, de Mme Lamia Himer et de Mme Maryline Sommier, la délégation de signature consentie en leur faveur est exercée, en matière de soins psychiatriques sans consentement, par Mme Sandra Monteiro, directrice déléguée aux affaires juridiques.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandra Monteiro, la délégation de signature est exercée par Mme Caroline Lassalle Vasson, directrice déléguée adjointe aux affaires juridiques, M. Vincent Fortin, responsable du pôle de Metz, M. David Simonetti, référent juridique au département des soins psychiatriques sans consentement, Mme Angélique Schena, responsable du pôle de Châlons-en-Champagne ou Mme Lorna Gomez, son adjointe.

En outre, délégation de signature est accordée pour les matières relevant de son service à Mme Hélène Robert, cheffe du service territorial de veille et sécurité sanitaires et environnementales, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à M. Julien Bacari, ingénieur d'études sanitaires et adjoint au chef du service ou à Mme Hélène Tobola, ingénieure d'études sanitaires et adjointe au chef du service.

Article 5 : L'arrêté DCL n° 2025-A-79 du 19 mai 2025 est abrogé.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle et la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Metz, le

Le préfet,

Pascal Bolot

Liste des bureaux de vote de la ville de METZ au titre de l'année 2026

Commune	Nombre total de bureau(x) de vote	Numéro d'ordre	Emplacement du bureau de vote	Adresse du bureau de vote	Canton	Circonscription législative
METZ	72	0101	Ecole Maternelle « Les Isles » (salle de jeux)	13, rue Saint-Vincent 57000 METZ	11	3
		0111	Ecole Maternelle du Fort Moselle	Entrée : rue du Docteur de Westphalen 57000 METZ	11	3
		0121	Ecole Maternelle « Le Trimazo »	10, rue Notre-Dame de Lourdes 57050 METZ	11	3
		0122	Ecole Maternelle « Le Trimazo »	10, rue Notre-Dame de Lourdes 57050 METZ	11	3
		0131	Ecole Maternelle « La Flûte Enchantée »	91, route de Woippy 57050 METZ	11	3
		0132	Ecole Maternelle « La Flûte Enchantée »	91, route de Woippy 57050 METZ	11	3
		0141	Ecole Maternelle « Les Quatre Bornes »	11, rue Louis Bertrand 57050 METZ	11	3
		0151	Ecole Maternelle « l'Arbre Roux »	20, rue René Paquet 57050 METZ	11	3
		0152	Ecole Maternelle « l'Arbre Roux »	20, rue René Paquet 57050 METZ	11	3
		0161	Ecole Maternelle « Michel Colucci »	5/7, rue Yvan Goll 57050 METZ	11	3
		0171	Immeuble municipal	144, avenue de Thionville 57050 METZ	11	3
		0172	Immeuble municipal	144, avenue de Thionville 57050 METZ	11	3
		0175	Ancienne Ecole Maternelle « Le Coquelicot »	1,rue Saint Clément 57000 METZ	11	3
		0181	Collège Taison	Entrée : en Jurue 57000 METZ	11	3
		0182	Collège Taison	Entrée : en Jurue 57000 METZ	11	3
		0185	Ecole Primaire « Saint Eucaire »	6, rue de l'Epaisse Muraille 57000 METZ	11	3
		0186	Ecole Primaire « Saint Eucaire »	6, rue de l'Epaisse Muraille 57000 METZ	11	3
		0190	Hôtel de Ville (Bureau dérogatoire)	1, place d'Armes J.F. Blondel 57000 METZ	13	1
		0191	Hôtel de Ville	1, place d'Armes J.F. Blondel 57000 METZ	11	1
		0192	Hôtel de Ville	1, place d'Armes J.F. Blondel 57000 METZ	11	1
		0195	Ecole Maternelle « Saint Martin »	3, En Chandellerue 57000 METZ	11	1
		0196	Ecole Maternelle « Saint Martin »	3, En Chandellerue 57000 METZ	11	1
		0197	Ecole Maternelle « Saint Martin »	3, En Chandellerue 57000 METZ	11	1
		0198	Ecole Maternelle « Saint Martin »	3, En Chandellerue 57000 METZ	11	1
		0201	Ecole Maternelle « Les Chardonnerets »	49, rue Charlotte Jousse 57070 METZ	12	2
		0211	Ecole Primaire La Corchade Vallières	Entrée : rue Faulquenel 57070 METZ	12	2
		0212	Ecole Primaire La Corchade Vallières	Entrée : rue Faulquenel 57070 METZ	12	2
		0221	Mairie de Quartier de Queuleu	1, rue du Roi Albert 57070 METZ	12	3
		0225	Ecole Primaire des Hauts de Vallières	10bis, rue des Carrières 57070 METZ	12	2
		0226	Ecole Primaire des Hauts de Vallières	10bis, rue des Carrières 57070 METZ	12	2
		0231	Ecole Maternelle « Les Peupliers » les Bordes	12, rue du Professeur Jeandelize 57070 METZ	12	2
		0241	Ecole « Les Mirabelles »	Entrée : boulevard de Provence 57070 METZ	12	2
		0242	Ecole « Les Mirabelles »	Entrée : boulevard de Provence 57070 METZ	12	2
		0251	Ecole Maternelle « L'île aux enfants »	Entrée : rue Alcan 57070 METZ	12	3
		0252	Ecole Maternelle « L'île aux enfants »	Entrée : rue Alcan 57070 METZ	12	3
		0261	Ecole Maternelle « Le Pré Vert »	2, rue de Stoxey 57070 METZ	12	3
		0262	Ecole Maternelle « Le Pré Vert »	2, rue de Stoxey 57070 METZ	12	3
		0263	Ecole Maternelle « Le Pré Vert »	2, rue de Stoxey 57070 METZ	12	3
		0271	Ecole Élémentaire Erckmann Chatrian (préau couvert)	9, rue du Dauphiné 57070 METZ	12	2
		0272	Ecole Élémentaire Erckmann Chatrian (préau couvert)	9, rue du Dauphiné 57070 METZ	12	2
		0281	Ecole Maternelle « Arc en Ciel »	1, impasse Ch. et L. Jacquard 57070 METZ	12	2
		0282	Ecole Maternelle « Arc en Ciel »	1, impasse Ch. et L. Jacquard 57070 METZ	12	2
		0283	Ecole Maternelle « Arc en Ciel »	1, impasse Ch. et L. Jacquard 57070 METZ	12	2
		0291	Ecole Primaire « Jean de la Fontaine »	Entrée : chemin du Pré Saint-Pierre 57070 METZ	12	2
		0292	Ecole Primaire « Pilâtre de Rozier »	rue du Pâtural Barbet 57070 METZ	12	2
		0293	Centre Socioculturel de la Grange-aux-Bois	1, rue du Bois de la Dame 57070 METZ	12	2
		0301	Ecole Primaire « Camille Hilaire »	17, rue Dominique Macherez 57070 METZ	13	3
		0302	Ecole Primaire « Camille Hilaire »	17, rue Dominique Macherez 57070 METZ	13	3
		0303	Ecole Primaire « Camille Hilaire »	17, rue Dominique Macherez 57070 METZ	13	3
		0321	Ecole Maternelle « Les Roitelets »	3, rue Lamartine 57070 METZ	13	3
		0322	Ecole Maternelle « Les Roitelets »	3, rue Lamartine 57070 METZ	13	3
		0323	Ecole Maternelle « Les Roitelets »	3, rue Lamartine 57070 METZ	13	2
		0331	Gymnase Lycée "Georges de la Tour"	Entrée : 2, avenue de Lattre de Tassigny 57000 METZ	13	1
		0332	Gymnase Lycée "Georges de la Tour"	Entrée : 2, avenue de Lattre de Tassigny 57000 METZ	13	1
		0341	Ecole "Sainte-Thérèse"	8, rue du XXème Corps Américain 57000 METZ	13	1
		0342	Ecole "Sainte-Thérèse"	8, rue du XXème Corps Américain 57000 METZ	13	1
		0343	Ecole "Sainte-Thérèse"	8, rue du XXème Corps Américain 57000 METZ	13	1
		0351	Ecole Primaire "Le Graouilly" Sablon	14, rue du Graouilly 57000 METZ	13	3
		0352	Ecole Primaire "Le Graouilly" Sablon	14, rue du Graouilly 57000 METZ	13	3
		0353	Ecole Primaire "Le Graouilly" Sablon	14, rue du Graouilly 57000 METZ	13	3
		0361	Ecole Maternelle "Les Acacias"	4, rue Eugène Jacquot 57000 METZ	13	3
		0362	Ecole Maternelle "Les Acacias"	4, rue Eugène Jacquot 57000 METZ	13	3
		0371	Ecole Primaire de la Seille (gymnase)	199, avenue André Malraux 57000 METZ	13	3
		0372	Ecole Primaire de la Seille (gymnase)	199, avenue André Malraux 57000 METZ	13	3
		0373	Ecole Primaire de la Seille (gymnase)	199, avenue André Malraux 57000 METZ	13	3
		0381	Gymnase d'Hannoncelles	Entrée : 19, Sente à My 57000 METZ	13	3
		0382	Gymnase d'Hannoncelles	Entrée : 19, Sente à My 57000 METZ	13	3
		0383	Gymnase d'Hannoncelles	Entrée : 19, Sente à My 57000 METZ	13	3
		0385	Ecole Maternelle "Les Coccinelles" Magny	5bis, rue des Pensées 57000 METZ	13	3
		0391	Ecole Maternelle "La Moineaudière"	Entrée : rue du Cottage 57000 METZ	13	3
		0392	Ecole Maternelle "La Moineaudière"	Entrée : rue du Cottage 57000 METZ	13	3
		0395	Ecole Primaire "Vincent Van-Gogh"	rue de l'Aubépine 57000 METZ	13	3

**Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295
du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Metz**

Commune	Nombre total de bureau(x) de vote	Número d'ordre	Emplacement du bureau de vote (local : mairie, école...)	Adresse du bureau de vote	Périmètre géographique (nom des rues concernées si plusieurs bureaux de vote dans la commune)	Canton	Circonscription législative
AMANVILLERS	2	0001	Salle des fêtes	1 rue du Stade	Allée De Champréle Allée De La Dame Allée De La Pariotte Allée Des Douaniers Allée Du Champ Banal Allée Du Chemin De Fer Allée Du Parc Allée Du Peuplier Allée Saint Germain Clos De La Rotonde Clos Des Carrières Clos Des Halles Clos Des Plaquettes Ferme Champenois Ferme Montigny La Grange Ferme Saint Vincent Grand Rue Impasse De La Pariotte Impasse De Normandie Route De Lorry Route De Metz Rue De Champagne Rue De La Forge Rue De La Justice Rue De La Maché Rue De La Pariotte Rue De La Poste Rue De La Rochelle Rue De La Tannerie Rue De Montvaux Rue Des Carrières Rue Des Halles Rue Des Jardins Rue Des Passeurs Rue Du Haut Jacques Rue Du Parc Rue Du Stade	18	1
		0002	Salle des fêtes	1 rue du Stade	Allée De La Lindière Allée De La Sapinière Allée Des Longs Champs Allée Des Vergers Allée Du Bois De Champenois Allée Du Boissy Blanc Allée Du Gue Allée Du Haut Jacques Allée Du Peuplier Allée Du Vatriy Grand Rue Impasse De Bretagne Impasse De Lorraine Impasse De Normandie Le Vieux Chemin Place De La Justice Rue Charles Sommecal Rue D'Alsace Rue De Bourgogne Rue De La Fontaine Rue De La Justice Rue De La Rochelle Rue De La Tannerie Rue De L'Ancienne Frontiere Rue De L'Eglise Rue Des Halles Rue Des Jardins Rue Des Renards Rue D'Habonville Rue Du Gue Rue Du Haut Jacques Rue Emile Hagny Rue Paul Blaine		
AMNÉVILLE	9	0001	Salle Maurice Chevalier Bureau centralisateur	2 rue de Mondelange (LETTRE A à E)	Rue de l'Abbaye Rue de l'Académie Rue Anatole France Rue des Arbres Rue des Champs Rue de la Chapelle Rue du Château d'Eau Rue du Chemin de Fer Rue Clémenceau Avenue Cornéille Impasse Cornéille Rue de la Côte Rue de la Cour Chemin Creux Rue Erckmann Chatrian Rue des Fleurs Place Foch Rue Foch Rue du Fossé Rue de la Gare Rue Roland Gavrilloff rue d'Hagondange Rue des Haies Rue des Hauts Fourneaux Rue Victor Hugo Rue des jardins Rue du Justemont Rue Lamartine Place de la Liberté Rue Lyautey Rue du Marché Rue du Milieu Rue Molière Rue de Mondelange Impasse Montaigne	18	1

**Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295
du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Metz**

AMNEVILLE (suite)	9	0001 (suite)	Salle Maurice Chevalier Bureau centralisateur (suite)	2 rue de Mondelange (LETTRE A à E) (suite)	Rue du Mur Rue de Nancy Rue Fridtjof Nansen Rue du Nord Ruelle de l'Orne Rue de l'Ouest Rue de la Paix Rue du Parc Rue Pasteur Rue Charles Péguy Rue Gabriel Péri Rue Principale Rue Racine Impasse du Rail Place Frédéric Rau Impasse de la République Rue de la république Résidence Heureuse Rue des Romains Rue de Rombas Rue Jean-Jacques Rousseau Rue Saint Charles Allée Saint-Éloi Rue du Docteur Schweitzer Rue du Sud Rue de l'Usine Rue Vaillant Couturier Rue du Vieil Amnéville Rue Emile Zola Ruelle Saint Nicolas Impasse Charles Péguy Impasse de la Gare Impasse des Celtes Rue Napoléon III	18	1
		0002	Salle Maurice Chevalier	2 rue de Mondelange (LETTRE F à K)	Idem que BV 0001		
		0003	Salle Maurice Chevalier	2 rue de Mondelange (LETTRE L à Q)	Idem que BV 0001		
		0004	Salle Maurice Chevalier	2 rue de Mondelange (LETTRE R à Z)	Idem que BV 0001		
		0005	École maternelle La Forêt	Rue Robert Schuman	Rue des Acacias Rue d'Alsace Rue Maurice Barrès Rue du Casino Rue des Cerises Rue des Chênes Rue de Douaumont Rue de Fleury Rue de la Forêt Rue des Fraises Rue du Général de Gaulle Rue des Genets Rue des Lilas Rue de Lorraine Square de Lorraine Rue des Marguerites Rue des Mimosas Rue des Mirabelles Rue Raymond Mondon Rue Montauban Rue des Muguets Rue des Pensées Rue des Peupliers Rue des Roses Rue Saint-Jean Rue Robert Schuman Rue de la Source Rue des Thermes Rue des Tulipes Impasse de Verdun Rue de Verdun Rue des Violettes Résidence du Golf Rue du Bois de Coulange Bois de Coulange Rue de l'Orée du Bois		
		0006	Salle Edelweiss	Rue de la Ferme (LETTRE A à F)	Impasse des Comètes Rue des Constellations Boucle de la colonne de Merten Rue du château de Merten Allée Yves Montand Rue Jean Gabin Allée Bernard Blier Allée Copernic Allée Galilée Allée du Snow Hall Rue des Étoiles Rue de la Galaxie Impasse des Météores Impasse des Planètes Impasse des Satellites Rue du Soleil Rue de la Voie Lactée Rue des Zodiaques Rue de la Cimenterie Rue des Ecoles Rue de la Légion Etrangère Rue du Maréchal Leclerc Rue de la Villa		

**Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295
du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Metz**

AMNÉVILLE (suite)	9	0006	Salle Edelweiss (suite)	Rue de la Ferme (LETTRE A à F) (suite)	Rue de la Colonie aux Bois Avenue Bataillon Bigeard 51-54 Impasse du Maréchal Koenig Impasse du Maréchal Juin Impasse de Lattre de Tassigny Rue du Maréchal Berthier Impasse du Maréchal Bernadotte Impasse du Maréchal Ney Impasse du Maréchal Massena Impasse du Maréchal Murat Chemin des Terrasses du Soleil Z.A. SIRIUS Rue du Général Kellermann Rue du Maréchal Molitor Rue du Général de Lasalle Impasse du Maréchal Oudinot Impasse du Général Kellermann Rue des Terres Blanches Impasse du Général Drouot Impasse du Maréchal Molitor Rue de la Ferme Rue du Général Patton Impasse des Terres Blanches Impasse du Maréchal Lafayette Clos de la Villa Pompéi Impasse du Maréchal Moncey Impasse Gouviou Saint Cyr Rue du Général Massu Rue Humbert de Wendel Rue Jean-Paul II Rue de l'Orangerie Rue Vauban Boucle de la Comptine Boucle Johannes Kepler Boucle de la Résistance Avenue Pierre Messmer	18	1
		0007	Salle Edelweiss	Rue de la Ferme (LETTRE G à O)	Idem que BV 0006		
		0008	Salle Edelweiss	Rue de la Ferme (LETTRE P à Z)	Idem que BV 0006		
		0009	Salle Orchidées	Rue du puits MALANCOURT-LA-MONTAGNE	Impasse de l'Abbé Grégoire Rue Adalberon Rue Hector Berlioz Rue Georges Bizet Impasse des Bleuets Rue du Bon Puits Rue Bossuet Rue Jacques Callot Rue Gustave Charpentier Rue des Chenevières Rue de la Fontaine Impasse des Gentianes Rue Goncourt Rue Jean Lamour Rue Jeanne d'Arc Impasse des Jonquilles Rue Jules Ferry Rue Ligier Richier Rue des Lys Rue de la Malandrie Rue de Metz Rue Pilâtre de Rozier Rue de la Potence Rue Saint-Juvénin Rue du Stade Rue des Templiers Rue Richard Wagner Ecart Saint Hubert Rue du Général Blanc Impasse des Lys Impasse des Templiers Boucle des Lys Rue des Prés Impasse des Colombes Impasse de l'Abbé Georges Briau Impasse des Chevaliers Boucle de la Pierre du Soleil Impasse des Carrières		
ANCVILLE	1	0001	École	39 rue Saint Michel	Toute la commune	7	3
ANCY-DORNOT	2	0001	Mairie déléguée d'Ancy-sur-Moselle Bureau centralisateur	10 rue de l'Abbé Jacquat	Allée des Fenottes Place de la République Place du Général De Gaulle Place Foch Route d'Arz Route de Gorze Route de Novéant Rue Amiral Guépratte Rue Bernard Toussaint Rue de Cheneau Rue de la Barre Rue de la Croix Rouge Rue de la Fontaine Rue de l'Abbé Jacquat Rue de Lorraine Rue des Burons Rue des Jardins Rue des Quarrés Rue du Breuil Rue du Goulot Rue du Moulin Bas Rue du Moulin Haut Rue Ferdinand Guépratte Rue Jean le Coullon Rue Lemal Perrin Rue Raymond Mondon Rue Saint Vincent	5	2

**Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295
du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Metz**

ANCY-DORNOT (suite)	2	0002	Mairie déléguée de Dornot	20 Grand Rue	Rue des Gauvainnes	5	2
					Place de l'Eglise		
					Grand rue		
					Rue de Rovier		
					Rue Enlamez		
					Rue de la Paule		
					Impasse des Chalets		
					Rue Derrière les Maisons		
					Rue des Gravillons		
					Rue des Herbiers		
ANTILLY	1	0001	Mairie	42 rue de Metz	Toute la commune	16	3
ARGANCY	3	0001	Mairie Bureau centralisateur	1 place Anne de Méjanès	Rue de Bussière sauf N°39-40-41-43-44-45-46-47-48-50-54	16	3
					Rue des Prés		
					Rue Jeanne d'Arc		
					Rue aux Champs		
					Rue des Pêcheurs		
					Rue des Bouvreuils		
	Rue des Jardins						
	Rue de l'Eglise						
	Place Anne de Méjanès						
	Rue St Laurent						
	Rue de la Crouée						
	Rue des Mésanges						
Rue des Chardonnerets							
Rue des Pinsons							
Impasse des Hironnelles							
Rue d'Amelange							
0002	Groupe scolaire	52 rue de Bussière	Rue de Metz				
			Rue du Terreau				
			Rue de Lavaux				
			Impasse du Ruisseau				
			Rue du Château				
			Rue de la Côte				
Rue de la Maréchalerie							
Rue en Chemée							
Rue de la Moselle							
Impasse des Vergers							
Rue de Malroy							
Rue de la Chapelle							
Rue des Roses							
Rue des Bleuets							
Square des Primevères							
Rue de Bussière n°39-40-41-43-44-45-46-47-48-50-54							
Rue des Roseaux							
Rue des Lilas							
Rue des Tilleuls							
Rue des Erables							
Square des Acacias							
Place des Marronniers							
Rue des Bouleaux							
Square des Sorbiers							
Rue des Ormes							
0003	Mairie annexe RUGY	6 rue de la Bergerie	Rue des Vignes				
			Place des Vignerons				
			Rue de la Bergerie				
			Rue du Moulin				
			Rue des Pensées				
			Rue du Calvaire				
			Rue du Clos Bellevue				
			Rue des Mirabelliers				
			Rue de Chailly				
			Rue des Cerisiers				
			Rue des Mōriers				
			Chemin en forge				
			Rue des Grandes Chenevières				
ARRY	1	0001	Salle Conseil Municipal	1 Grand'Rue	Toute la commune	5	2
ARS-LAQUENEXY	1	0001	Mairie	Chemin des Ecoliers	Toute la commune	16	3
ARS-SUR-MOSELLE	3	0001	Mairie – Grand salon Bureau centralisateur	1 place Franklin Roosevelt	Rue d'Alsace	5	2
					Route d'Ancy		
					Rue du Bois le Prêtre		
					Rue de Bourgogne		
					Rue de Champagne		
					Rue de la Gendarmerie		
					Rue Clémenceau		
					Allée Costes et Bellonte		
					Impasse du Cateau		
					Rue du Docteur Schweitzer		
					Rue de la Fonderie		
					Rue des Forges et Boulonnerie		
					Rue de la Gare		
					Place de Gaulle		
					Allée Georges Guynemer		
					Chemin de Hallages		
					Allée Hélène Boucher		
					Rue Jean Ferrat		
					Allée Jean Mermoz		
					Route de Joy		
					Rue de Lorraine		
					Rue Louis Bleriot		
					Rue de la Moselle		
					Rue du Moulin		
					Rue Pasteur		
					Rue Rabelais		
					Place de la République		
					Chemin Saint Vincent		
					Rue Saint Éloi		
					Rue du Stade		
					Chemin de Vaux		
					Rue Verlaine		
					En Saussaie d'Ar		

**Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295
du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Metz**

ARS-SUR-MOSELLE (suite)	3	0002	Mairie – salle n°10	1 place Franklin Roosevelt	Rue Abbé Thouvenin Rue d'Aigremont Rue des Alliés Rue de l'Argonne Cour Beausire Rue Bussière Rue du Docteur Marchant Passage des Écoliers Rue de l'Église Rue Émile Zola Rue Faucourt Rue de la Ferrée Impasse de la Ferrée Rue des Flandres Rue du Général de Maud'huy Rue des Haies Rue des Jardins Rue Jean Moulin Rue Jeanne d'Arc Rue Jules Ferry Rue A. Lasolgne Rue du 08 mai 1945 Rue de la Mance Rue Mangin Rue Marion Rue de la Marne Rue Milaville Rue de la Mine Rue de la Petite Mine Rue Morlane Impasse des Murs Rue des Ossières Rue de la Paix Rue Pichotte Rue Poincaré Cour Poinignon Rue de la Résistance Rue Rondfosse Place Roosevelt Rue du Rucher Rue Solferino Rue de la Somme Cour Saint Arnould Rue Saint Jean Place Sainte Marie Rue de la Vignette Impasse de l'Yser	5	2
		0003	Mairie – Foyer des Anciens	1 place Franklin Roosevelt	Allée des Acacias Rue Henri Dunant Rue Foch Allée de la Forêt Rue du Fort Allée des Glycines Allée des Jasmins Allée des Lilas Clos de la Mance Allée du Muguet Rue Pierre de Coubertin Rue René Cassin Allée des Roses Allée des Tilleuls Rue des Varaines Impasse des Varaines Rue de Verdun Allée des Violettes Rue Wilson Espace Saint Pierre Espace Victor Hugo Espace Isaac Newton Espace Saint Pierre Rue Marie Curie		
AUBE	1	0001	Mairie	35 rue Principale	Toute la commune	7	3
AUGNY	1	0001	École maternelle	8 rue de l'Église	Toute la commune	5	2
AY-SUR-MOSELLE	1	0001	École	Rue des Briguèles	Toute la commune	16	3
BAZONCOURT	1	0001	Mairie	43 rue de Courten	Toute la commune	16	3
BECHY	1	0001	Foyer Socio-éducatif	Rue du Stade	Toute la commune	7	3
BEUX	1	0001	Mairie	35 rue Principale	Toute la commune	7	3
BRONVAUX	1	0001	Mairie	Rue des Raisins Blancs	Toute la commune	18	1
BUCHY	1	0001	Mairie	2 Place de la Mairie	Toute la commune	7	2
BURTONCOURT	1	0001	Mairie	35 rue Lorraine	Toute la commune	16	3
CHAILLY-LES-ENNERY	1	0001	Mairie	11 rue Principale	Toute la commune	16	3
CHANVILLE	1	0001	Mairie	15 rue Principale	Toute la commune	7	3
CHARLEVILLE-SOUS-BOIS	1	0001	Salle communale	3 rue de l'Église	Toute la commune	16	3
CHARLY-ORADOUR	1	0001	Mairie – salle des mariages	16 A rue du 10 Juin	Toute la commune	16	3

**Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295
du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Metz**

CHÂTEL-SAINT-GERMAIN	2	0001	Mairie	13 rue Jeanne d'Arc	Chalet de Montvaux Chemin des Dames Clos des Dames Clos du Château Ferme de la Folie Ferme de Leipzig Ferme de Moscou Place Bompard Place de l'Eglise Rue de Bonne Fontaine Rue de Cléry Rue de la Gare Rue de l'Abbe Besselle Rue de Lessy Rue de Lorry Rue de Verdun Rue du Mont St-Germain Rue du Ruisseau Rue Jeanne d'Arc	5	2
		0002	Mairie	13 rue Jeanne d'Arc	Avenue de la Libération Caserne - Avenue de la Libération Impasse de la Ramusse Impasse du Muguet Impasse du Moulin Neuf Quartier Serret Résidence Petit-Moulin Route de Briey Rue de la Poste Rue des Aubépines Rue des Chauvaux Rue des Eglantiers Rue des Goules Rue des Lilas Rue des Oeillets Rue des Roses Rue du 18 Novembre 1944 Rue du Château Rue du Rebenot		
CHEMINOT	1	0001	École	7 bis rue des Écoles	Toute la commune	7	2
CHERISEY	1	0001	Mairie	2 rue des Fontaines	Toute la commune	7	2
CHESNY	1	0001	Mairie	19 rue Principale	Toute la commune	16	2
CHIEULLES	1	0001	Mairie	16 rue de la Chapelle	Toute la commune	16	3
COINCY	1	0001	Mairie	1 place de la Mairie	Toute la commune	16	3
COIN-LES-CUVRY	1	0001	Mairie	55 rue Principale	Toute la commune	5	2
COIN-SUR-SEILLE	1	0001	Mairie	6 bis rue Principale	Toute la commune	5	2
COLLIGNY-MAIZERY	1	0001	Mairie	4 rue Principale	Toute la commune	16	3
CORNÉ-SUR-MOSELLE	2	0001	Espace Ethis Bureau centralisateur	Rue Saint Martin	Électeurs de A à K	5	2
		0002	Espace Ethis	Rue Saint Martin	Électeurs de L à Z		
COURCELLES-CHAUSSY	3	0001	Salle polyvalente Bureau centralisateur	Rue Pierre Loeb	Électeurs de A à K (Courcelles-Chaussy)	16	3
		0002	Salle polyvalente	Rue Pierre Loeb	Électeurs de L à Z (Courcelles-Chaussy)		
		0003	Mairie	22 allée des Tilleuls	Toute la commune (Landonvillers)		
COURCELLES-SUR-NIED	1	0001	Mairie - Salle communale	27 rue de Metz	Toute la commune	16	3
CUVRY	1	0001	Mairie	12 rue des Écoles	Toute la commune	5	2
ENNERY	2	0001	Salle Jules Barbe Bureau centralisateur	6 Place Robert Schuman	Impasse Berot Rue Charles Picard - Alloin En bonne ruelle Ferme de Mancourt Rue Georges Claude Impasse Hebert Rue Jacques Majorelle Rue Solange Bertrand Rue Jacques de Gottly Impasse Louis Lamarle Rue Marc Chagall Impasse Michel Gottier Rue Michelet Rue Paul Cézanne Rue Paul Gauguin Impasse Purnot Rue Salvador Dali Rue Thiebault de Heu Rue Toulouse Lautrec Route de Mancourt Route de Metz Route de Thionville Rue de la Belle Croix Rue de la Tour Chemin des Begnennes Rue des Jardins Rue du Luxembourg Rue du Presbytère Rue du Stade Rue la Croix de Chêne Rue Amélie Valentino Rue Georges de la Tour Rue Lucie Rivel Rue Eugène Charmeil Rue Marguerite Delorme Impasse Mélanie Paigné Résidence la Tour de Heu	16	3

**Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295
du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Metz**

ENNERY (suite)	2	0002	Salle Espace 17	17 route de Flévy	Impasse blanche borne	16	3
					Rue Marcel Decker		
					Place Robert Schuman		
					Rue Victor Hugo		
					Route de Chailly		
					Route de Flévy		
					Rue de l'École		
					Rue de la Fontaine		
					Rue de la Liberté		
					Rue de la Porte Haute		
					Rue de la Sapinière		
					Rue de la Victoire		
					Rue des Acacias		
					Rue des Blanchards		
					Rue des Chardonnerets		
					Impasse des Frères		
					Place des Hallebardes		
					Rue des Hêtres		
					Impasse des Lierres		
					Rue des Lilas		
					Rue des Ormes		
Rue des Peupliers							
Rue des Pinsons							
Impasse des Primevères							
Rue des Roses							
Impasse des Saules							
Rue des Tilleuls							
Rue du Breuil							
Rue du Château							
Impasse du Maréchal Ferrand							
Rue du Muguet							
Place du Naubourg							
Chemin sur le Gué							
Impasse des Chênes							
FAILLY	1	0001	Mairie	1 rue de Vrèmy	Toute la commune	16	3
FÈVES	1	0001	Mairie	17 rue Haute	Toute la commune	18	1
FEY	1	0001	Mairie	1 rue de l'École	Toute la commune	5	2
FLEURY	1	0001	Mairie	13 rue Gérard Mansion	Toute la commune	7	2
FLÉVY	1	0001	Mairie	79 Grand Rue	Toute la commune	16	3
FLOUCOURT	1	0001	Mairie	1 rue du Midi	Toute la commune	7	3
FOVILLE	1	0001	Mairie	19 rue de la Louvière	Toute la commune	23	2
GLATIGNY	1	0001	Salle des fêtes Henrion Pierron	3 rue Principale	Toute la commune	16	3
GOIN	1	0001	Mairie	10 rue Principale	Toute la commune	7	2
GORZE	1	0001	Mairie	22 rue de l'Église	Toute la commune	5	2
GRAVELLOTTE	1	0001	Mairie	27 rue d'Ars	Toute la commune	5	2
HAGONDANGE	10	0001	Espace Culturel La Synagogue A Bureau centralisateur	Rue Henri Hofmann	Mairie	24	1
					Rue Anatole France		
					Rue André Weber		
					Rue Copernic		
		Rue Darwin					
		Rue de Metz (du 1 au 63 IMPAIR)					
		Rue du Docteur Zamenhof					
		Rue Emile Zola					
		Rue Goethe					
		Rue Henri Hofmann					
		Rue Voltaire					
		0002	Espace Culturel La Synagogue B	Rue Henri Hofmann	Impasse Abbé Pierre		
		Rue de la Gare					
		Rue de Verdun					
		Rue du Professeur Fruhling					
		Rue Fridtjof Nansen					
		Rue Jean Jaures (du 1 au 29 IMPAIR)					
Rue Jean Jaures (du 2 au 44 PAIR)							
Rue Pasteur (du 1 au 21 IMPAIR)							
Rue Pasteur (du 2 au 22 PAIR)							
Rue Schubert							
Rue Uthmann							
0003	COSEC A	Rue des Pêcheurs	Rue de Metz (du 0 au 9998 PAIR)				
Rue de Metz (du 65 au 9999 IMPAIR)							
Rue du Colonel Manhès							
Rue Henri Barbusse							
Rue Mozart							
Rue Paul Vaillant Couturier							
0004	COSEC B	Rue des Pêcheurs	Rue de la Délivrance				
Rue de la Fontaine							
Rue de la Marne							
Rue de la République							
Rue des Jardins							
Rue des Pêcheurs							
Rue du Faubourg							
Rue du Professeur Einstein							
Rue Georges Coupard							
Rue Jean Moulin							
Rue Jeanne d'Arc							
Rue Marcel Paul							
Rue Sainte Marie							

**Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295
du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Metz**

HAGONDANGE (suite)	10	0005	Gymnase Jean de la Fontaine A	Rue Pierre Séward	Chemin de Fer Rue Alberic Magnard Rue Ambroize Croizat Rue de l'Abbé Grégoire Rue des Fleurs Rue du Cimetière Rue du Colonel Fabien Rue du Presbytère Rue Georges Wodli Rue Jean Jaurès (du 31 au 99999 IMPAIR) Rue Jean Jaurès (du 46 au 99998 PAIR) Rue Pasteur (du 23 au 99999 IMPAIR) Rue Pasteur (du 24 au 99998 PAIR) Rue Pierre Séward	24	1
		0006	Gymnase Jean de la Fontaine B	Rue Pierre Séward	Avenue du 8 mai 1945 Chemin du Ninguert Cité Cokerie Impasse Albert Camus Impasse Lamartine Place de la Paix Rue Charles Lutz Rue de la Cokerie Rue des Artisans Rue des Dinandiers Rue des Forgerons Rue des Sidérurgistes Rue du Docteur Schweitzer Rue du Groupe Mario Rue du 19 mars 1962 Rue Gabriel Péri Rue Gutenberg Rue Joliot Curie Rue Molière Rue Marc Seguin		
		0007	École Maternelle Les Lutins de la Cité A	Place Clémenceau	Allée de l'Hôpital Impasse de la Bibliothèque Impasse de la Cantine Place Clémenceau Rue de la Carmagnole Rue de la Chapelle Rue de la Convention Rue de la Marseillaise Rue des Jacobins Rue des Montagnards Rue du Château d'eau Rue du Roi Albert Rue Joffre Rue Saint Jacques Rue Wilson		
		0008	École Maternelle Les Lutins de la Cité B	Place Clémenceau	Impasse Elie Wiesel Impasse Heimbürger Impasse Lech Walesa Place de l'Eglise Place Mangin Rue de l'Europe Rue du Marché Rue du Temple Rue du XI Novembre Rue du 18 juin 1940 Rue Ernest Hemingway Rue George V Rue Georges Charpak Rue Heimbürger Rue Leclerc Rue Lyautey Rue Martin Luther King Rue Mikhail Gorbatchev Rue René Cassin Voie Romaine Impasse de la Gérance		
		0009	Gymnase La Ballastière A	Rue du Docteur Viville	Impasse Armstrong et Aldrin Impasse de la Ballastière Impasse de l'Étang Impasse des Roches Impasse Paul Cézanne Rue Alfred Sisley Rue Claude Monet Rue d'Amnéville Rue de Boussange Rue de l'Étang Rue des Alliés Rue des Cygnes Rue du Docteur Viville Rue du Hassel Rue du Stade de la Cité Rue Edgar Degas Rue Elsa Triolet Rue Paul Cézanne Rue Pierre de Coubertin		
0010	Gymnase La Ballastière B	Rue du Docteur Viville	Rue de la Liberté Rue de la Paix Rue de l'Église Rue de l'Industrie Rue des Écoles Rue du Général de Gaulle Rue Fabert Rue Foch Rue Louise Michel Rue Martin Rue Nelson Mandella Rue Poincaré Rue Thomas Rue Victor Hugo				
HAUCONCOURT	1	0001	École	1 C rue des Prés	Toute la commune	24	1
HAYES	1	0001	Mairie	33 rue Principale	Toute la commune	16	3
JOUY-AUX-ARCHES	1	0001	Salle du Conseil de la Mairie (1 ^{er} étage de la Mairie)	5 impasse de la Mairie	Toute la commune	5	2
JURY	1	0001	Mairie	25 rue Principale	Toute la commune	16	2
JUSSY	1	0001	Salle des Fêtes	12 rue de la Libération	Toute la commune	5	2
LA MAXE	1	0001	Mairie	96 rue Principale	Toute la commune	24	1

**Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295
du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Metz**

LAQUENEXY	1	0001	Salle socio-culturelle	1 Forum des 4 Vents	Toute la commune	16	3
LE BAN-SAINT-MARTIN	3	0001	Centre Socioculturel - Salle Foyer Bureau centralisateur	3 avenue Henri II	Rue d'Algérie Rue des Bénédictins Rue des Jardins Digue de Wadrineau Avenue du général de Gaulle Rue du St-Quentin Impasse du Sauvage Rue Foch Rue Henri de Geslin Avenue Henri II Rue Jeanne d'Arc Rue Nicolas Chailiot Parc de l'Abbaye Résidence St-Quentin Rue St-Romarc Rue Saint-Sigisbert	15	1
		0002	Centre Socioculturel - Salle de réunion	3 avenue Henri II	Rue de l'Abbaye Avenue de la Liberté Rue de la Marne Rue de la Victoire Rue de Lardemelle Route de Plappeville Rue Otto Zollinger		
		0003	École maternelle "La Pépinière"	35 rue du Nord	Allée de Chanteraine Rue de la Chapelle Rue de la Côte Rue de la Pépinière Allée des Acacias Allée des Aubépines Rue des Bouleaux Rue des Genêts Rue des Gilles Allée des Grandes Vignes Rue des Hortensias Rue des Lilas Rue des Pataljons Rue des Tilleuls Rue du Nord Chemin entre 2 Bans Avenue Lucien Poinsonon Rue Maurice Barlier Rue Yvette Pierpaoli Rue Claude Chappe		
LEMUD	1	0001	Mairie	1 rue du Moulin	Toute la commune	7	3
LES ÉTANGS	1	0001	Mairie	1 rue de la Vignotte	Toute la commune	16	3
LESSY	1	0001	Mairie	4 bis rue de Châtel	Toute la commune	5	2
LIEHON	1	0001	Mairie	52 place de l'Église	Toute la commune	7	2
LONGEVILLE-LES-METZ	4	0001	Centre Socio-culturel Robert HENRY Bureau Centralisateur	2 place Hennocque	Rue de l'Église Rue du Général de Gaulle Rue et Impasse du Général Hirschauer Allée du Souvenir Français Rue du Général Leclerc Place Hennocque Rue du Lavoir Rue Migette	15	1
		0002	Centre Socio-culturel Robert HENRY	2 place Hennocque	Rue des Chenêts Rue des Coteaux Rue du Docteur Barthélémy Impasse des Feslaines Rue du Fort Rue Robert Schuman Résidence Saint Quentin Route de Scy Rue Sous les Chenêts Rue Sous les Pettants Rue du Tramway Rue de la Tuilerie Rue des Vignes		
		0003	Espace Henri CHÂTEAU	13 place de l'Église	Promenade de la Goulotte Rue des Pépinières Boulevard Saint-Symphorien		
		0004	Espace Henri CHÂTEAU	13 place de l'Église	Rue du Beau Rivage Rue du Chanvé Rue de l'Horticulture Place de l'Église Rue de la Jeunesse Rue des Mésanges Rue du Pré Gourna Rue du Pré Vassieux Promenade du Site Promenade Hildegarde Rue du Stade Rue des Villas		

**Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295
du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Metz**

LORRY-LES-METZ	2	0001	Espace Philippe de Vigneulles Bureau centralisateur	Rue des Ecoles	Route de Metz (numéros 1, 2, 4 et 6) Grand'rué Route de Woippy Route de Vigneulles Rue des Cumenelles Clos de Vigneulles Chemin des Lavandières Chemin de la Source Rue du Moulin Clos Bellevue Rue du Lavoir Chemin Noir Chemin des Grands Jardins Rue de Carcassonne Rue Moret Impasse des Fraises Rue Xavier Roussel Chemin du Chêne Clos des Fleurs Chemin de l'Eau	5	1
		0002	Milclub	Rue des Loriots	Route de Metz (sauf numéros 1, 2, 4 et 6) Clos Saint-Clément Route de Plappeville Rue des Frières Chemin derrière l'École Rue des Ecoles Ruelle du Jeu de Quilles Rue de la Vigne Allée des Écoliers Rue Madame Carré de Malberg Rue de la Lampe Place Madame de Thury Ruelle de la Beurre Clos du Verger Chemin de Navigne Rue des Dames de Metz Rue des Longerois Rue des Loriots Rue des Fauvettes Impasse du Bois des Dames Rue du Petit Chêne Route de Guerre Chemin de Fouilly Impasse des Tulipes Ruelle du Chêne Rue des Frênes Rue des Peupliers Impasse des Acacias Impasse des Hêtres Impasse des Tilleuls Impasse des Genêts Ruelle de la Forte Maison Clos François		
LORRY-MARDIGNY	1	0001	Nouvelle Mairie	1, Lieu-dit Entre Deux Bans	Toute la commune	5	2
LOUVIGNY	1	0001	Mairie	2 rue du pré Joli	Toute la commune	7	2
LUPPY	1	0001	Mairie	11 rue Principale	Toute la commune	7	3
MAIZERROY	1	0001	Mairie	8 rue de l'École	Toute la commune	16	3
MAIZIERES-LES-METZ	10	0001	Mairie Bureau centralisateur	Grand'Rue	Chemin de Silvange Grand'Rue (2 à 56 et 1 à 47) Impasse du Pont Place du 4 Septembre Route de Marange (2 à 4 et 1 à 27) Rue de la République Rue de la Robinette Rue de Lorraine Rue des Anciennes Forges Rue des Jardins Rue des Prés Rue du 4 Septembre Rue du Parc Rue du Vieux Château Rue François Charff Rue Henry de Bonnegarde Rue Jean-Pierre Jean Rue Victor Hugo	24	1

**Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295
du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Metz**

MAIZIÈRES-LES-METZ (suite)	10	0002	École maternelle CALMETTE	Rue Calmette	Avenue Jules Ferry Impasse du Moulin Rue Calmette Rue Charles de Foucauld Rue d'Alsace Rue de la Croix de Metz Rue de la Doublange Rue de Verdun Rue du Général de Maud'Huy Rue Gabriel Pierné Rue Georges Clémenceau Rue Joffre Rue Mermoz Rue Mozart	24	1
		0003	Espace socio-culturel FALOUCHE	Rue de l'Europe	Avenue des Nations Impasse de la Falouche Route de Metz Rue Alexis de Tocqueville Rue de l'Europe Rue du Président Kennedy Rue Jean Gabin Rue Lafayette		
		0004	École maternelle BRIEUX	Avenue de Brieux	Avenue de Brieux Avenue de Lattre de Tassigny Rue de Berne Rue de Bourgogne Rue de Bruxelles Rue de France Rue de Franche-Comté Rue de Londres Rue de Luxembourg Rue de Normandie Rue de Paris Rue de Québec Rue de Rome Rue de Tokyo Rue de Varsovie Rue de Vienne Rue d'Oslo Rue du Bois Brûlé Rue du Général de Gaulle		
		0005	École maternelle VAL MAIDERA	Avenue Marguerite Duras	Allée Hélène Boucher Avenue Berthe Albrecht Avenue Camille Claudel Avenue Marguerite Duras Avenue Marie Sklodowska-Curie Impasse Denise Grey Impasse Elsa Triolet Impasse Gilberte Brossolette Impasse Ginette Neveu Impasse Julie Daubié Impasse Louise Bertin Impasse Lucie Aubrac Impasse Madame de Sévigné Place Colette Place George Sand Place Marguerite Yourcenar Place Simone de Beauvoir Rue Barbara Rue Berthe Morisot Rue Françoise Giroud Rue Jacqueline Auriol Rue Louise Labé Rue Nathalie Sarraute Rue Suzanne Lenglen		
		0006	École maternelle PASTEUR	Rue Pasteur/Rue Sainte-Marie	Grand'Rue (58 à 110 et 49 à 105) Impasse des Mirabelliers Place de la Gare Route de Thionville Rue Champ du Berger Rue Coluche Rue de la Gare Rue de la Pièce Saint Champ Rue Jeanne d'Arc Rue La Croix Le Moine Rue Poincaré Rue Saint-Félix		
		0007	Collège PAUL VERLAINE	Place Marcel Cerdan	Allée des Iris Allée des Lilas Avenue de la Résistance Avenue de Montastruc la Conseillère Avenue François Mitterrand Collège Paul Verlaine Complexe Sportif Impasse du Vercors Impasse Olympe de Gouges Route d'Hauconcourt Rue André Malraux Rue de la Liberté Rue de la Paix Rue des Alliés Rue des Bleuets Rue des Coquelicots Rue des Fleurs Rue des Pervenches Rue des Roses Rue des Violettes Rue Jean Jaurès Rue Jean Moulin Rue Léon Blum Rue Pierre Mendès France Rue Simone Veil		

**Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295
du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Metz**

MAIZIÈRES-LES-METZ (suite)	10	0008	École maternelle PREDELES	Rue Sainte-Marie	Allée des Chaumes Allée des Moissons Impasse de la Chapelle Impasse de la Ferme Impasse des Prédélés Rue des Champs Fleuris Rue des Etangs Rue du Ruisseau Rue Pasteur Rue Raymond Mondon Rue Robert Schuman Rue Sainte-Marie Rue Saint-Louis	24	1
		0009	École maternelle ECARTS	Rue des Écoles	Chemin sur le Sentier Ferme de Fercaumoulin Impasse Louis Blériot Impasse Marie Bracquemond Impasse Pauline Kergomard Impasse Pierre de Coubertin Parc Walygator Rue Ambroise Thomas Rue Auguste Bartholdi Rue Bossuet Rue des Écoles Rue Division Leclerc Rue du Maréchal Fabert Rue du Maréchal Foch Rue François de Curel Rue Hubertine Auclert Rue Landrifontaine Rue Lothaire Rue Louise-Amélie Leblois Rue Maurice Barrès Rue Nicole Girard-Mangin Rue Rabelais Rue Vauban Rue Verlaine Voie Romaine		
		0010	Espace Rencontre	8C rue Maurice Barrès	Allée Aimé de Lemud Allée Charles Pêtre Allée de la Forêt Allée des Charmes Allée des Frères Allée des Hêtres Allée des Maisons Blanches Allée des Mélèzes Allée des Sapins Allée Emmanuel Hannaux Allée Jean Morette Impasse des Chenevières Route de Marange (6 à 88 et 29 à 89) Rue André Jacquemin Rue Auguste Migette Rue Auguste Rolland Rue Clément Kieffer Rue de l'Usine Rue des Colonies Rue du Stade Rue François-Emile Michel Rue Georges de la Tour Rue Georges Pompidou Rue Laurent-Charles Maréchal		
MALROY	1	0001	Mairie	33 rue Principale	Toute la commune	16	3
MARANGE-SILVANGE	7	0001	Salle des Restos du Cœur	Place des Anciens Combattants	Rue aux Ours Rue de la Chapelle Place de la Cordebut Rue de la Fontaine Rue de la République (pairs de 42 à 9998 et impairs de 29 à 9999) Rue de la Taye Rue de la Toutoute Rue de l'Église Place sur Heuil Rue de Candy Place de Narpange Rue de Plantières Rue Simone Veil Rue de Tessin Rue des Hauts Jardins Rue des Roses Voie en Girue Place de l'Église Domaine du Rouge Bot Impasse du Stade Impasse Rouge Fontaine	18	1
		0002	Salle André Malraux	Rue des Pionniers	Foyer Bernard Delforge Rue Bernard Delforge Rue Jean Moulin Rue de l'Amitié Rue de Nantes Rue de la Justice Place de Pessac Rue Emile Zola Place des Chênes Rue des Pionniers Place du Marché Résidence en Chenois Rue Pasteur		
		0003	Salle André Malraux	Rue des Pionniers	Rue de l'Abbaye Groupe scolaire Félix Midy Rue des Aulnes Rue de la Ferme Rue de la Joie Rue de la Libération Rue des Mugets Rue des Vergers Place de la Marjottée Impasse de la Libération Chemin du Cimetière Allée François Lapière Rue Emile Galle Rue Louis Majorelle La Marjottée		

**Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295
du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Metz**

MARANGE-SILVANGE (suite)		0004	Centre socio-culturel de Ternel	Chemin de la Forêt	Rue Daniel Brottier Chemin de la Forêt Rue de la Vallée (pairs de 2 à 172 et impairs de 1 à 195) Chemin des Altroses Rue des Fleurs Impasse des Primevères Impasse du Billeron Chemin du Fort	18	1
		0005	Mairie Espace François Mitterrand Bureau centralisateur	Rue de l'Abani	Allée des Bergeronnettes Place de la Vollière Rue de l'Abani Bois de Vuidencel Rue des Artisans Rue des Bergeronnettes Allée des Bouvreuils Allée des Carriers Allée des Chardonnerets Allée des Fauvettes Rue des Fondeurs Allée des Forestiers Ferme de Frémécourt Ferme du Moulin de Marange Allée des Forgerons Rue des Hirondelles Rue des Mésanges Rue des Meuniers Allée des Mineurs Allée des Rossignols Allée des Tisserands Place du Colibri Rue du Vieux Moulin Voie Moulin de Jailly		
		0006	Mairie Salle des mariages	Rue de l'Abani	Rue Auguste Migette Collège les Gaudinettes Rue de la Rousse Rue de la République (pairs de 2 à 40 et impairs de 1 à 27) Rue de la Vallée (pairs à partir de 174 et impairs à partir de 197) Rue du Haut de la Marche Impasse de la cantine Rue du Printemps Résidence La Rousse Place Pierre Mendes France Groupe scolaire La Rousse Rue du Sorbier		
		0007	Salle André Malraux	Rue des Pionniers	Rue Saint François Rue de la Barge Allée des Acacias Rue Philippe de Vigneulles Chemin des Prés Rue Michaël Gorbatchev Rue Mère Thérèse Impasse Didier Leroy Rue Jean Bauchez Rue Martin Luther King J.R. Rue Albert Schweitzer Rue Willy Brandt Rue Aristide Briand Rue Nelson Mandela Rue Shirin Ebadi Rue Jane Addams		
MARIEULLES-VEZON	1	0001	Mairie	1 place de la Mairie	Toute la commune	5	2
MARLY	10	0001	Hôtel de Ville Bureau centralisateur	8 rue des Écoles	Rue d'Anjou Rue du Beaujolais Rue de Champagne Avenue des Côteaux Impasse Daniel Haack Rue des Écoles Rue Entre Deux Murs rue Eugène Jouin rue du Faisan Grand'Rue Impasse Grand'Rue Rue des Grives Rue du Haut du Four Rue Jean Moulin Rue de la Blanche Borne Rue de la Croix Saint-Joseph Chemin de la Latte Rue de la Prairie Rue de la Vire Rue du Larré Rue des Mésanges Rue du Paquis Rue des Perdrix Impasse des Pinsons Sentier des Fauvettes Pascal Monard Rue des Vignes	15	2
		0002	École élémentaire Henrion	1 rue de Metz	Rue des Chevrus Cour de la Gare Domaine de Largantier Ferme de la Papèterie Rue Francque de la Morteau Rue du Général Trézel Impasse J.N. Chandellier Rue de la Benelle Rue de la Charmille Rue de la Gare Rue de Largantier Les Hameaux du bois Rue Mariet Pré Rue de Metz Impasse du Moulin Avenue Saint-Brice Impasse du Verger		

**Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295
du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Metz**

MARLY (suite)	0003	École maternelle Henrion	1 rue de la Seille	Rue Dominique Biotteau Rue Ugo Anzille Avenue des Alizés Rue André Le Nôtre Rue Frédéric Dard Rue Saint-Michel Rue Jacques Prévert Allée du Mistral Rue Pierre de Ronsard Rue du Grand jardin Rue du Sirocco Allée de la Tramontane Rue de la Seille Allée du Zéphyr	15	2
	0004	École élémentaire Freinet	20 avenue des Azalées	Avenue des Azalées Allée Severiano Ballesteros Rue des Bleuets Rue des Camélias Rue des Cyclamens Rue des Dahlias Rue des Glaieuls Rue des Jacinthes Allée Bobby Jones Les Hameaux du Golf Rue des Lys		
	0005	École maternelle Freinet	23 avenue des Azalées	Rue des Aubépines Rue du Bois Brûlé Rue des Genêts Rue des Glycines Impasse des Jonquilles Avenue de Magny Rue du Muguet Rue des Myosotis Rue des Pâquerettes Impasse des Pensées Rue des Pervenches Rue des Primevères Impasse des Violettes		
	0006	Gymnase André Citroën 1	rue de la ZAC Mermoz	Rue Caroline Aigle Allée des Acacias Allée des Bouleaux Rue Charles Lindbergh Allée des Chênes Allée des Erables Allée des Frênes Rue des Garennes Chemin des Gros Yeux Rue Jean Dagnaux Rue de l'Aérogare Avenue de la Belle Fontaine Rue de la Grange aux Ormes Les Hameaux de la Grange Allée des Orangers Avenue des Ormes Allée des Pins Chemin du Pré aux Dames Chemin des Reyles Rue du Ruisseau Allée des Saules Allée des Tilleuls Impasse Jacqueline Auriol Rue des Vanneaux		
	0007	Gymnase André Citroën 2	rue de la ZAC Mermoz	Rue Brebillon Clos des Acacias Clos des Lilas Clos des Sorbiers Rue de la Prelotte Rue du Longeau Rue du Renaulrupt Rue du 11ème Régiment d'Aviation		
	0008	Gymnase André Citroën 3	rue de la ZAC Mermoz	Rue de Blory Rue Costes et Bellonte Impasse François d'Arlandes Rue de Frescaty Impasse Géo Chavez Rue Hélène Boucher Rue Henri Farman Rue Jean-Joseph Henrion Rue de la Ferme Saint-Ladre Impasse de la Lurette Rue de la Lurette Rue de la ZAC Mermoz Rue Maryse Bastié Allée de la Miroiterie Rue Roland Garros Rue des Sablières Rue Saint-Ladre Rue du Stade		
	0009	C.S.C. Gilbert Jansem 1	54 rue de la Croix Saint-Joseph	Rue Aristide Briand Rue Calmette et Guérin Rue des Frères Lumière Rue Gandhi Rue Jean Jaurès Rue Michel Ange Rue Nansen Rue Pierre de Coubertin Rue René Cassin Rue Saint-Vincent de Paul Rue Savorgnan de Brazza Rue Victor Schoelcher		

**Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295
du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Metz**

MARLY (suite)		0010	C.S.C. Gilbert Jansem 2	54 rue de la Croix Saint-Joseph	Rue Alexander Fleming Rue André Malraux Rue Beethoven Rue de Bourgogne Rue de Bretagne Rue Charles de Foucauld Rue du Docteur Schweitzer Place de Gaulle Rue Henri Dunant Rue Jean XXIII Rue Lavoisier Avenue de Long Prey Rue Martin Luther King Rue Mozart Rue Nobel Rue Raoul Follereau Rue Saint-François d'Assise	15	2
MARSILLY	1	0001	Salle communale	15 bis rue Principale	Toute la commune	16	3
MECLEUVES	1	0001	École	Rue du Patural	Toute la commune	16	2
MEY	1	0001	Mairie	18 rue de l'École	Toute la commune	16	3
MONCHEUX	1	0001	Mairie	58 route de Juville	Toute la commune	23	2
MONTIGNY-LES-METZ	20	0011	Salle Pougín 1 Bureau centralisateur	19 rue Pougín (Lettres A à F)	Rue Venizelos Rue Saint-Victor Rue Saint Joseph Rue Saint Louis (côté impaire du 1 au 13) Rue Monseigneur Heintz Rue Litaldus Rue Guynemer Rue Général Pougín Rue Général Gouraud Rue Général Franiatte (Du 1 au 1) Rue du Chemin de Fer Rue du Canada Rue des Martyrs de la Résistance Rue des Lilas Rue des Jardins sous la Fontaine Rue des États-Unis Rue des Ateliers Rue de Pont A Mousson (côté paire du 116 au 236) Rue de Pont A Mousson (côté Impaire du 125 au 243) Rue de la Victoire Rue de l'Hôtel de Ville Rue de l'Abbé Châtelain Rue de Belgrade Rue Saint Ladre (côté impaire du 1 au 39) Rue Saint Ladre (côté paire du 2 au 34) Rue des Loges (côté impaire du 61 au 75) Rue des Couvents (côté paire du 2 au 4) Place Saint Victor Place Joseph Schaff Place Jeanne D'Arc Place de la Nation Passage Léon Zimmermann Passage des Ateliers Impasse des Jardins sous la Fontaine Allée des Jardins sous la Fontaine	15	2
		0012	Salle Pougín 2	19 rue Pougín (Lettres G à M)	Idem		
		0013	Salle Pougín 3	19 rue Pougín (Lettres N à Z)	Idem		
		0021	Espace Europa 1	73 rue de Pont-à-Mousson (Lettres A à K)	Rue des Couvents (côté impaire du 1 au 23) Rue des Loges (côté impaire du 1 au 59) Rue Saint Louis (côté paire du 2 au 26) Rue de Pont A Mousson (côté impaire du 1 au 123) Rue de Pont A Mousson (côté paire du 48 au 114) Rue des Bateliers Rue du Baron de Courcelles Rue du Canal Rue Charles De Gaulle Rue Franchet D'Esperey Rue du Génie Allée de Londres Rue Meurisse Allée du Parc des Couvents Rue Saint-Paul Rue des Roses Allée Saint Symphorien Rue du 11 Novembre		
		0022	Espace Europa 2	73 rue de Pont-à-Mousson (Lettres L à Z)	Idem		

**Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295
du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Metz**

MONTIGNY-LES-METZ (suite)	20	0031	École primaire Cressot 1	4 rue Joseph Cressot (Lettres A à E)	Rue des Couvents (côté paire du 6 au 20) Rue de Pont A Mousson (côté pair du 238 au 328) Rue de Pont A Mousson (côté impair du 245 au 343) Rue d'Alsace Allée de la Petite Moselle Rue d'Aquitaine Rue du Bac Rue F.A. Bartholdi Rue Albert Bosch Rue de Bellevue Rue Général Care Rue des Chardonnerets Rue des Coudriers Rue Joseph Cressot Rue Charles Chrisment Rue Erckmann Chatrian Rue du Fosse Rue Albert Haefeli Rue du Maréchal Juin Rue du R.P. Lapointe Rue Saint Léon Rue du Bras Mort Rue des Myosotis Rue des Noisetiers Rue de l'Oseraie Rue du Paquis Rue des Peupliers Rue F.G. Pichard Rue de la Petite Moselle Rue des Pommiers Rue des Prés Rue du Petit Saulcy Rue des Ponts Rue de Reims Rue du Haut-Rhele Rue Aux-Saussaies-Des-Dames Avenue Robert Schuman Rue de Saint-Quentin Rue des Terres Noires Rue de Touraine Rue des Vergers Rue du 8 Mai 1945 Allée du Maire Steinmetz			
		0032	Ecole primaire Cressot 2	4 rue Joseph Cressot (Lettres F à K)	Idem			
		0033	Ecole primaire Cressot 3	4 rue Joseph Cressot (Lettres L à P)	Idem			
		0034	Ecole primaire Cressot 4	4 rue Joseph Cressot (Lettres Q à Z)	Idem			
		0041	École maternelle Les Marronniers 1	80 bis rue Saint Ladre (Lettres A à E)	Rue Général Franiatte (côté impair du 3 au 111) Rue Saint Ladre (côté pair du 36 au 116) Rue Saint Ladre (côté impair du 41 au 155) Rue Clément Ader Allée de Frescaty Allée J.F. Antoine Rue Louis Bleriot Rue Sainte Cécile Impasse Charles Gautiez Rue Paul Claudel Rue Gaston Dezavelle Rue Charles Didion Place Domremy Rue de l'Entente Rue Henri Farman Rue de Frescaty Rue Claude Gelée Rue du Gibet Rue Roger Guerlach Rue Nicolas Hamant Impasse des Vignes Rue Justin Beauque Rue des Jongs Rue Jean-Sebastien Bach Rue Léon Barillot Place Mermoz Rue du Pâtural l'Évêque Rue Pierre De Coubertin Rue Jean-Claude Ponsard Rue de la Prevote Rue Marc Seguin Rue Paul Simminger Chemin des Sources Rue des Vignes Rue Louise Weiss Avenue des Compagnons de la Libération Rue Lucie Aubrac Rue Joséphine Baker Rue Jean Monnet Rue Suzanne Noel Rue Marcel Ney Allée Bleuet de France Allée Maday et Patterson Place Simone Veil Parc Jacques Prevert Square Arthur Rimbaud		15	2
		0042	École maternelle Les Marronniers 2	80 bis rue Saint Ladre (Lettres F à K)	Idem			
		0043	École maternelle Les Marronniers 3	80 bis rue Saint Ladre (Lettres L à P)	Idem			
		0044	École maternelle Les Marronniers 4	80 bis rue Saint Ladre (Lettres Q à Z)	Idem			

**Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295
du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Metz**

MONTIGNY-LES-METZ (suite)	20	0051	École primaire Marc Sangnier 1	24 rue du Docteur Bardot (Lettres A à C)	Rue Général Franiatte (côté pair du 2 au 30) Rue de Marly (côté impair du 1 au 141) Rue de Marly (côté pair du 4 au 142) Allée des Bénédictines Allée André-Louis Allée Marguerite Rue Saint-André Building André Louis Rue des Bénédictines Rue de l'Évêque Bertram Chemin de Blory Building Marguerite Rue du Cimetière Rue de la Cité Rue Philippe Colson Rue Pierre et Marie Curie Rue Docteur Bardot Rue de l'Étang de la Grange Rue Eugène Flaman Rue Grange Le Mercier Rue Général Giraud Rue de la Horgne Rue Victor Hugo Allée des Jardins Rue Jean Baptiste Charcot Rue de Jérusalem Rue J.F. Kennedy Rue Général Leclerc Rue Maréchal Lyautey Rue Jean Moulin Rue Pirolle Rue Saint-Privat Rue Pierre Semard Rue de la Tour Charles-Quint Rue de Scarpone Rue Solange Bertrand Rue au Sugnon Rue Germaine Tillion Rue des Vacons Rue du 19 Novembre Rue du 507ème Reg. Chars Combat Allée de la Horgne Allée J.F. Kennedy Impasse Général Giraud Impasse J.F. Kennedy Impasse au Sugnon	15	2		
		0052	École primaire Marc Sangnier 2	24 rue du Docteur Bardot (Lettres D à G)	Idem				
		0053	École primaire Marc Sangnier 3	24 rue du Docteur Bardot (Lettres H à L)	Idem				
		0054	École primaire Marc Sangnier 4	24 rue du Docteur Bardot (Lettres M à R)	Idem				
		0055	École primaire Marc Sangnier 5	24 rue du Docteur Bardot (Lettres S à Z)	Idem				
		0061	École maternelle Saint Exupéry 1	34 allée Saint Exupéry (Lettres A à K)	Rue Général Franiatte (côte pair du 32 au 70) Rue de Marly (côté impair du 143 au 187) Rue de Marly (côté pair du 144 au 152) Rue de Blory Rue Joseph Cugnot Allée Général Delestraint Rue de la Ferme de Blory Rue du Mont Cassin Rue de Nomeny Rue des Sablières Rue de Saint Exupéry Rue du Stade Rue des Volontaires Rue de la Vouerie Rue de la Vallée de la Seille Rue Epona Rue de la Villa Romaine Rue des Huguenots Rue des Grandes Pièces				
		0062	École maternelle Saint Exupéry 2	34 allée Saint Exupéry (Lettres L à Z)	Idem				
		MONTAIS-LA-MONTAGNE	2	0001	Maison des Associations Bureau centralisateur	41 rue Général De Gaulle	Rue Sainte Marie Rue du 6 Septembre Rue de la Mine Rue et impasse Jean Burger Rue et impasse Jean Moulin Rue des Pionniers Rue de la Liberté Rue de la Lorraine Rue et impasse Jean Mermoz Rue et impasse Pauline Rue Victor Hugo Rue Jeanne d'Arc Rue Jean Macé Rue du 19 Mars 1962 Rue Saint Exupéry Rue Mozart Rue Coluche Rue aux Chardons Rue du Pré La Voie	18	1
				0002	Maison des Associations	41 rue Général De Gaulle	Rue de Moyeuve Rue Poincaré Rue du Stade Impasse Kennedy Rue du Château Allée des Peupliers Allée des Noisetiers Avenue des Platanes Rue des Mésanges Rue des Alouettes Rue Général De Gaulle Route de Moyeuve Chemin de Malancourt Rue des Chardonnerets Rue Général Koenig La Sapinière Rue et impasse Au Vermesson Rue aux Septième Impasse Riffeneau		

**Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295
du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Metz**

MOULINS-LES-METZ	4	0001	Salon d'honneur Mairie Bureau centralisateur	6 rue de la Mairie	rue de l'Ardèche rue d'Ars rue du Baoeton ruelle du Baoëton allée du Château rue Jean Coquelin ruelle des Ecoles rue Fabert rue de la Gare rue du Gravier Lieu-dit La Saussaie rue Sous la Leye rue de la Loire rue de Lorraine rue de la Mairie rue de Metz rue des Meuniers rue de la Moselle rue des Moulins rue de Nancy rue du Petit Saulcy rue de la Poste Chemin de Préville rue du Rhône rue de la Seine rue Saint-Jean rue de Scy rue du Tarn rue de Verdun	5	1
		0002	École Paul Verlaine Salle de jeux	31 rue de Chaponost	allée des Acacias chemin de Bradin rue de Chaponost Impasse Chaponost rue de Constantine rue du Canonpré rue de Frescaty rue de Jouy : 69 à 106 rue des Longues Rayes avenue Jean-Claude Théobald chemin de Tournebride rue des Trois Haies rue du Cambout du Coislin allée André Forfert		
		0003	École Paul Verlaine Salle de Classe	31 rue de Chaponost	rue des Anémones rue des Iris rue des Jonquilles rue des Mésoyers allée du Muguet allée des Cèllets rue des Pâquerettes allée des Pensées rue de Savoie rue des Tulipes		
		0004	Centre Jules Ferry	3 rue de Bretagne	rue d'Alsace rue d'Aquitaine rue d'Aunis rue de Bourgogne rue de Bretagne rue de Jouy : 1 à 68 allée du Parc rue de Provence rue de Touraine rue des Voges Lieu dit Le Poncet		
NOISSEVILLE	1	0001	Mairie	38 rue Principale	Toute la commune	16	3
NORROY-LE-VENEUR	1	0001	Mairie	22 Grand'Rue	Toute la commune	18	1
NOUILLY	1	0001	Mairie	25 rue de l'Isle Jourdain	Toute la commune	16	3
NOVEANT-SUR-MOSELLE	1	0001	Centre Socioculturel	7 rue Foch	Toute la commune	5	2
OGY-MONTOY-FLANVILLE	2	0001	Mairie MONTOY-FLANVILLE Bureau centralisateur	9 rue Principale	allée des cèdres chemin des huguenots chemin sous les vignes impasse de la chapelle impasse de Marimont impasse des portions impasse du périsoleil Lauvallières route de Boulay route de Flanville route de Sarrebruck rue du cugnot rue de l'étang rue de la chappe Rue de la Fontaine rue de la gloriette rue de la planchette rue des bleuets rue des cerisiers rue des coquelicots rue des cyclamens rue des dahlias rue des grands champs rue des haies noires rue des magnolias rue des marronniers rue des terres rouges rue du château rue du couvent rue du faubourg rue Rouot de l'épine rue du rucher rue Léon Moisson rue principale rue sur le gué	16	3

**Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295
du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Metz**

OGY-MONTOY-FLANVILLE Suite	2	0002	Mairie OGY	22 rue Principale	route de Pange	16	3
					route de Coincy		
					route de Metz		
					route de puche		
					route de Saint Agnan		
					route des marronniers		
					route des metayers		
					route des templiers		
					route des vignes		
					route du maraicher		
					route du moulin		
route principale							
route Villaupré							
ORNY	1	0001	Mairie	5 rue Principale	Toute la commune	7	2
PAGNY-LES-GOIN	1	0001	Salle de motricité école	11 rue de la Fontaine	Toute la commune	7	2
PANGE	1	0001	Mairie	1 allée des Tilleuls	Toute la commune	16	3
PELTRE	1	0001	Salle des fêtes	7 rue des Vignes	Toute la commune	16	2
PIERREVILLERS	1	0001	École maternelle Pré le Loup	2 rue des Loges	Toute la commune	18	1
PLAPPEVILLE	2	0001	Mairie – Salon d'honneur Bureau centralisateur	14 rue Paul Ferry	Ruelle aux Fraises	15	1
					Rue de la Bonne Fontaine		
					Chemin de la Bonne Fontaine		
					Impasse de la Corvée		
					Rue de la Croix d'Orée		
					Place de la Fontaine au Cresson		
					Rue de la Mouée		
					Impasse de la Mouée		
					Rue de la Saussaie		
					Rue de l'Abbé Rohmer		
					Rue de l'Ancienne Mairie		
					Rue de Lavaux		
					Rue de l'Eglise		
					Place de l'Eglise		
					Route de Lessy		
	Rue de Lorry						
	Rue de Tignomont						
	Rue des Fortes Terres						
	Chemin des Lorrains						
	Rue des Marivaux						
	Chemin des Marivaux						
	Rue des Paules						
	Rue des Plantes						
	Rue des Prés St Jacques						
	Rue Deville						
	Rue du Fond des Prés						
	Rue du Général de Gaulle (42 à 88 - 47 à 101 - 90 à 99 - 103)						
	Impasse du Jar						
	Impasse du Petit Pinot						
	Rue du Vieux Puits						
	Place Louis Viansson Ponté						
	Rue Paul Ferry						
	Ruelle Saint Michel						
0002	École maternelle – Restaurant scolaire	14 Ter rue Paul Ferry	Impasse de la Chavée				
			Rue de la Clette				
			Rue de la Momène				
			Chemin de la Source				
			Rue Derrière l'Hâte				
			Rue des Carrières				
			Rue des Huits Hommes				
			Rue des Mirabelles				
			Chemin des Oiseaux				
			Chemin des Ronseaux				
			Rue des Ronseaux				
			Rue des Vignes				
			Rue du Breuil				
			Rue du Chemin Vert				
			Rue du Général Brion				
			Rue du Général de Gaulle (2 à 40 et 1 à 45)				
			Rue du Haut de Woicon				
			Rue du Haut Prés				
Rue du Petit Clos							
Chemin entre 2 bans							
Rue Jean Bauchez							
Rue Saint Vincent							

**Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295
du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Metz**

PLESNOIS	1	0001	Mairie	59 rue Jeanne d'Arc	Toute la commune	18	1
POMMERIEUX	1	0001	Mairie	13 rue du Frêne	Toute la commune	7	2
PONTOY	1	0001	Salle communale	3 rue Haute	Toute la commune	7	2
POUILLY	1	0001	Mairie	11 rue du Limousin	Toute la commune	5	2
POURNOY-LA-CHÉTIVE	1	0001	Mairie	1 place Delacour	Toute la commune	5	2
POURNOY-LA-GRASSE	1	0001	Mairie	1 rue de la Mairie	Toute la commune	7	2
RAVILLE	1	0001	Mairie	1 rue de l'Église	Toute la commune	16	3
RÉMILLY	2	0001	Mairie Bureau centralisateur	22 rue Auguste Rolland	Dain-En-Saulnois route de Morhange impasse du Presbytère le Hameau des Grisons Aubécourt rue "La Salicorne" - Aubécourt au Parc place du 11 Novembre place du Général de Gaulle place du Général Leclerc place Maréchal Foch place Saint-Martin rue Auguste Rolland rue de Castelnu rue de la Gare rue de la Gendarmerie rue de la Nied rue de la Vignotte rue de l'Étang rue de Lorraine rue de Metz rue du Moncé rue des Marronniers rue du Moulin rue du Richary rue du Stade rue du Tribunal rue Robert Schuman ruelle Calas	7	3

**Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295
du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Metz**

RÉMILLY (suite)		0002	Espace Sports et Loisirs	2 rue des Romains	route de Béchy l'Orée du Bois rue Rosa Bonheur rue Jacques Callot rue Paul Cézanne rue des Chênes rue Camille Claudel rue du Collège rue de la Crobière lotissement les Prés Dorés rue du Château d'Eau lotissement au Joli Fou rue Emile Friant rue Victor Hugo impasse des Romains les Linières rue André Malraux rue Edouard Manet rue de la Monnaie rue de Pont-à-Mousson rue Jacques Prévert les Allées de Rémy rue Auguste Renoir rue Roger François rue des Romains rue George Sand lotissement Le Savignon rue Georges de la Tour rue de Verdun rue Paul Verlaine Champ Zabé	7	3
RETONFEY	1	0001	Groupe Scolaire	7 rue de Lomez	Toute la commune	16	3
REZONVILLE-VIONVILLE	2	0001	Salle des fêtes Bureau centralisateur	78 rue de Metz – Rezonville	Toute la commune – REZONVILLE	5	2
		0002	Salle des fêtes	16 rue de Paris – Vionville	Toute la commune – VIONVILLE		
ROMBAS	6	0001	Mairie Bureau centralisateur	Place de l'Hôtel de Ville	Rue Anatole France Avenue Berlioz (N°2) Ruelle de la Croix Devaux Rue de la Paix (jusqu'au n° 8 côté pair, du n° 1 au n° 9 côté impair) Rue de la Tannerie Place de l'Hôtel de Ville Rue de Versailles Rue de Villers Rue des Artisans Impasse des Avenottes Rue du Pain Bénit École Mixte du Centre Rue François Lapiere Grand'Rue (n° 1 à 5) Rue Gustave Charpentier Rue Holgosse Rue Jean-Jacques Rousseau Rue Jules Massenet Rue Raymond Mondon Rue Soeur Pierre Stanislas Rue Verdi	18	1
		0002	L'AGORA (salle municipale)	Avenue du Général de Gaulle	Avenue Berlioz (n° 1 à 7 coté impair) Rue Clémenceau Place de la Gare Rue de la Gare Rue de la Marne Rue de l'Argonne Rue de l'Usine Rue de l'Yser Rue de Metz (du n° 1 à 61, puis du n° 76 à 80) Allée du Gai Logis Avenue du général de Gaulle Impasse du Stade Rue du 8 mai 1945 Chemin d'Urbanne Rue Foch Impasse Gounod Rue Joffre Rue Lyautéy Rue Mozart Rue Poincaré Rue Schubert Rue Wilson		
		0003	Centre Culturel Jean BURGER (salle municipale)	Rue Alexandrine	Rue Alexandrine Rue Aunette Rue de Guisbonne Rue de la Fontaine Rue de la Paix (à partir du n° 10 côté pair, puis toute la rue dès le n° 11) Place de la République Rue de la Victoire Rue de l'Église Rue de Malancourt Rue de Verdun Rue des Mageron Grand'Rue (toute la rue à partir du n° 6) Rue Jeanne d'Arc Rue Saint-Mihiel Cité Saint-Paul		

**Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295
du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Metz**

ROMBAS (suite)	6	0004	École primaire de Villers (École de musique)	Rue Ambroise Thomas	Rue Champs Robert Rue de Metz (du n° 62 à 75, puis toute la rue dès le n° 81) Chemin de Ramonville Allée des Acacias Impasse des Bleuets Rue des Cyclamens Rue des Jardins Rue des Marguerites Impasse des Primevères Rue des Roses Rue des Tulipes Rue des Vergers Rue du Muguet Rue Gabriel Fauré Rue Georges Bizet Rue Rossini	18	1
		0005	École maternelle du Petit Moulin	Rue des Mésanges	Rue Chanteraine Rue Charles Péguy Rue de la Croix Navée Rue des Alouettes Rue des Bergeronnettes Impasse des Bouvreuils Impasse des Chardonnerets Impasse des Corvées Rue des Fauvettes Rue des Hirondelles Rue des Loriots Rue des Mésanges Rue des Perdrix Rue des Pics-verts Rue des Pinsons Impasse des Rossignols Impasse des Sansonnets Rue des Tilleuls Impasse des Tourterelles Rue du Petit Moulin Rue du Rôde Rue Emile Zola Rue Erckmann-Chatrian Rue Moilière Rue Rouge Fontaine Rue Verlaine Rue Victor Hugo Rue Voltaire		
		0006	École maternelle de Villers	Avenue Hector Berlioz	Rue Ambroise Thomas Avenue Berlioz (du n° 4 à 8 côté pair, toute la rue à partir du n° 9) Rue Chopin Rue Claude Debussy Rue de la Forêt Rue de la Tour Rue des Chênes Rue des Griottiers Rue des Hortensias Rue des Lilas Rue des Merisiers Rue du Général Leclerc Rue Jean Jaurès Rue Maurice Barrès Rue Ravel Rue Richard Wagner Rue Saint-Exupéry		
RONCOURT	1	0001	Salle des Fêtes	30 rue Raymond Mondon	Toute la commune	18	1
ROZERIEULLES	1	0001	Mairie	5 rue de l'École Centrale	Toute la commune	5	2
SAILLY-ACHÂTEL	1	0001	Mairie	43 rue des Deux Villes	Toute la commune	23	2
SAINT-HUBERT	1	0001	Mairie	38 rue Principale	Toute la commune	16	3
SAINT-JULIEN-LES-METZ	3	0001	Hôtel de Ville Bureau centralisateur	108 rue Général Diou	Rue Général Diou Rue de Villers l'Orme Rue du 11 novembre 1944 Rue Charles-Louis DeFrance Rue d'Antilly Rue des Fauvettes Rue de l'Ermitage Rue du Vieux Chêne Rue de la Sapinière Rue Georges Hermann Impasse Champ Fontaine Rue de la Paix Rue de la Fontaine Rue Joseph Aubry Impasse des Vignots Rue des Coteaux Chemin des Paperiches	16	3
		0002	Centre Socio-culturel	14 rue de la Moselle	Rue Jean Burger Rue Jules Samson Allée du Fort Avenue Paul Langevin Rue du Fort Rue du Trocadero Rue de la Moselle Rue des Mouettes Rue des Terres Rouges Rue Henri Billotte Impasse Henri Billotte Impasse Saint-Hubert Rue Auguste et Louis Lumière Impasse du Moulin Rue François Simon Rue des Coteaux "L'Orée des Sens" Impasse du Ruisseau de la Tannerie		

**Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295
du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Metz**

SAINT-JULIEN-LES-METZ (suite)	3	0003	Centre Socio-culturel	14 rue de la Moselle	Rue des Érables	16	3
					Rue Gilbert Godfrin		
					Rue des Frênes		
					Rue des Ormes		
					Route de Bouzonville		
					Impasse de Bouzonville		
					Impasse Charlotte Jousse		
					Rue de Bort-les-Orgues		
					Rue des Hêtres		
					Rue des Bouleaux		
					Rue des Mélézes		
					Rue des Platanes		
					Rue des Tilleuls		
					Rue de Grimont		
					Allée du Château		
					Rue de la Boucle		
					Rue des Carrières		
Rue Henri Dunant							
Rue des Aulnes							
Rue des Wades							
en Froide Ruelle							
Rue Alfred Krieger							
Square Bellevue							
Impasse Bellevue							
SAINT-JURE	1	0001	Mairie	3 rue de Verdun	Toute la commune	23	2
SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE	1	0001	Salle des fêtes	12 rue du 18 août	Toute la commune	18	1
SAINTE-BARBE	1	0001	Mairie	7 place Claude Baudoche	Toute la commune	16	3
SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES	4	0001	Gymnase Arago Bureau centralisateur	5 Bis Rue Arago	Annexe Grimonaux	18	1
					Rue des Alouettes		
					Rue Antoine Ménard		
					Rue des Bergeronnetes		
					Rue des Bouvreuils		
					Rue de Briey		
					Rue des Canaris		
	Rue des Chardonnerets						
	Chemin du Moulin						
	Rue des Cygnes						
	Rue des Fauvettes						
	Rue du Général de Gaulle						
	Impasse des Colibris						
	Rue des Hirondelles						
	Impasse Ida						
	Rue des Mésanges						
	Rue des Pinsons						
	Place Péderzoli						
	Rue des Roitelets						
	Rue de Rombas						
	Rue des Rouges-Gorges						
Rue du Roussillon							
Zone industrielle Mine IDA							
Impasse Louis Blériot							
Rue Antoine de Saint-Exupéry							
Rue d'Alsace							
Rue André Malraux							
Rue d'Aquitaine							
Rue Aristide Briand							
Rue de Bourgogne							
Rue de Bretagne							
Rue de Champagne							
Avenue de l'Europe							
Rue du Ferré							
Rue Georges Clémenceau							
Rue du Gâtinais							
Impasse Maryse Bastié							
Rue Jean Mermoz							
Rue Jean Monnet							
Impasse Léon Blum							
Rue de Lorraine							
Impasse Louise Weiss							
Rue du Maréchal Leclerc							
Rue de la Marne							
Rue de Meuse							
Rue de Moselle							
Rue de Normandie							
Rue de l'Orne							
Rue Pierre Mendès France							
Rue de Provence							
Rue Robert Schuman							
Rue de Seille							
Rue Simone de Beauvoir							
Rue Simone Veil							
Rue du Var							
Rue de Vendée							
Avenue Gambetta							
Rue des Bleuets							
Rue des Coquelicots							
Rue des Gênets							
Rue des Giroflées							
Rue des Glycines							
Rue des Hortensias							
Rue des Iris							
Rue des Jonquilles							
Rue des Lilas							
Rue des Lys							
Rue de Metz							
Rue des Mimosas							
Rue des Mugets							
Place de la Victoire							
Rue des Primevères							
Rue des Roses							
Rue des Tulipes							
Rue des Violettes							
		0002	Gymnase Arago	5 Bis Rue Arago			
		0003	Gymnase Arago	5 Bis Rue Arago			

**Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295
du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Metz**

SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES (suite)	4	0004	Gymnase Arago	5 Bis Rue Arago	Rue Arago	18	1			
					Rue d'Ars					
					Avenue Jean Jaurès					
					Rue Berthelot					
					Chemin des Dames					
					Rue des Écoliers					
					Impasse la Chenaie					
					Impasse les Chênes					
					Rue Jean de la Fontaine					
					Rue Jean Moulin					
					Rue Joliot Curie					
					Rue de la Mine					
					Z.I. Mine Sainte Marie					
					Rue Mozart					
					Rue Pasteur					
					Rue Pierre Martin					
					Place de la République					
					Rue Rabelais					
					Rue Racine					
					Rue du Stade					
Rue de Tichemont										
Rue Verlaine										
Rue Victor Hugo										
Zone d'aménagement concerté Champelle										
Rue du 11 Novembre										
Rue Albert Camus										
Rue des Anémones										
SAINTE-RUFFINE	1	0001	Petite cantine en face de la mairie	9 rue des Tilleuls	Toute la commune	5	2			
SANRY-LES-VIGY	1	0001	Mairie	28 rue de l'Église	Toute la commune	16	3			
SANRY-SUR-NIED	1	0001	Mairie	30 rue Principale	Toute la commune	16	3			
SAULNY	2	0001	Mairie Bureau centralisateur	9 rue de l'Église	Rue du Breuil	18	1			
					Rue de Briey					
					Rue de Calembourg					
					Rue du Champ Mey					
					Rue du Château					
					Rue des Courtes Rayes					
					Rue des Écoles					
					Rue de l'Église					
					Rue de la Fontaine					
					Rue des Fortes Terres					
	Rue des Fraises									
	Rue de la Petite Noue									
	Rue de Plesnois									
	Rue du Pré Pierron									
	Rue des Rougeottis									
	Rue du Tibi Jardin									
	Rue de la Tuilerie									
			0002	Salle Polyvalente	Rue de Metz			Rue d'Austrasie		
								Rue de Brunehaut		
								Rue de Chadotte		
Rue de Gentière										
Rue de la Grande Tuilerie										
Rue du Jardin Michelin										
Rue de Lambanie										
Rue de Mallemat										
Rue de Metz										
Rue du Moulin										
Rue des Primevères										
Rue Saint Clément										
Rue Saint Maurice										
Rue de Vigneulles										
Rue de Plantières										
Rue du Ruisseau										
Rue Peupliers										
Rue côte Vuillemain										
SCY-CHAZELLES	2	0001	Mairie – salle du conseil municipal Bureau centralisateur	1 rue de l'Esplanade	Rue des Bons Enfants	15	1			
					Chemin des Brayes					
					Chemin des Cents Livres					
					Clos des Charmilles					
					Impasse Clémerière					
					Chemin du Corchu					
					Rue de Crimée					
					Rue Drogon					
					Rue de l'Esplanade					
					Place de l'Esplanade					
					Chemin de la Frécote					
					Chemin des Grandes Côtes					
					Chemin des Grandes Vignes					
					Rue Jeanne d'Arc					
					Rue Leduchat					
					Route de Lessy					
					Chemin de Longeau					
					Route de Longeville					
					Chemin des Mages					
					Impasse Mai de la Sole					
Rue de Moulins										
Chemin des Noques										
Place du Paron										
Rue Alfred Pichon										
Rue de l'Abbé Roget										
Rue Saint-Nicolas										
Rue Saint-Quentin										
Rue Saint-Vincent										
Rue Robert Schuman										
Rue de la Tour										
Route Touristique										
Impasse des Vergers										
Rue des Vignes										
Place de l'Europe										
Le Clair-Soleil										

**Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295
du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Metz**

SCY-CHAZELLES (suite)	2	0002	Salle polyvalente : Espace Liberté	1 bis rue de la Cheneau	Rue des Aubépines Impasse du Baoëton Rue du Baoëton Rue des Buissons Rue de la Cheneau Rue l'Étang Voie de la Liberté Impasse de l'Archyre Chemin de la Moselle Rue en Prille Rue de la Passerine Rue de la Prairie Impasse du Ruisseau de la Fontaine Rue des Sorbiers Rue du Stade Impasse Anne Marie Célestine Michel	15	1
SECOURT	1	0001	Mairie	15b rue Principale	Toute la commune	23	2
SEMECOURT	1	0001	Mairie	3 place de la République	Toute la commune	24	1
SERVIGNY-LES-RAVILLE	1	0001	Mairie	20 place du Lavoir	Toute la commune	16	3
SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE	1	0001	Mairie	29 rue Principale	Toute la commune	16	3
SILLEGNY	1	0001	Mairie	1 rue de l'Église	Toute la communes	7	2
SILLY-EN-SAULNOIS	1	0001	Mairie	35 rue Principale	Toute la commune	7	2
SILLY-SUR-NIED	1	0001	Mairie – salle du conseil	7 rue de l'École	Toute la commune	16	3
SOLGNE	1	0001	Mairie	5 place du 18 novembre	Toute la commune	7	2
SORBEY	1	0001	Mairie	2 rue de l'École	Toute la commune	16	3
TALANGE	10	0001	Centre Socio-Culturel M. Baquet Bureau centralisateur	1 place des Fêtes	Rue Maurice Baquet Place Jean Burger Rue du Château Rue Auguste Delaune Grand rue (les 2 côtés du n°40 à la fin) Rue Paul Langevin Rue de la Liberté (coté impair du n°1 au n°9) Rue Saint-Louis Rue Jean Moulin Impasse du Village Impasse Jean Ferrat	24	1
		0002	Centre Socio-Culturel M. Baquet	1 place des Fêtes	Rue des Alliés CD 55 Clos de la Chapelle Rue Paul-Vaillant Couturier Rue du Colonel Fabien Grand rue Rue Victor Hugo Rue de Metz (coté impair du n°1 au n°81) Pôle d'Activités Talange Nord Rue de la Paix Impasse des Roseaux Impasse du Ruisseau Zone Commerciale du Triangle		
		0003	Centre Socio-Culturel M. Baquet	1 place des Fêtes	Rue du 4 Septembre 1944 Rue Henri Barbusse Rue Erckmann Chatrian Rue Allitio Dal Toso Rue de la Fontaine Rue des Jardins Rue du Colonel Manhès Rue de Metz (coté impair du n°83 au n°175) Rue Privée		
		0004	Centre Socio-Culturel M. Baquet	1 place des Fêtes	Rue du 8 Mai 1945 Rue des Coquelicots Rue Ambroise Croizat Rue du Professeur Einstein (coté pair du n°2 au n°46 et coté impair du n°11 au n°45) Rue Anatole France		
		0005	Centre Socio-Culturel M. Baquet	1 place des Fêtes	Rue des Bleuets Rue du Professeur Einstein (coté impair du n°1 au n°9) Espace Commercial Talange-Hauconcourt Rue Jean Jaurès Rue Joliot Curie Rue de la Liberté (coté impair du n°11 à la fin et coté pair du n°20 à la fin) Rue des Lilas Rue des Marguerites Rue Herbet Matzel Rue Joseph Mees Rue des Primevères Rue des Roses Rue des Tulipes Rue Paul Verlaine Clos des Vignes Rue Voltaire		
		0006	École primaire Jean-Jacques Rousseau	21 rue des Colombes	Allée des Acacias Allée des Charms Rue des Chênes Impasse des Cyprès Rue du Démoti (coté impair) Impasse des Érables Impasse des Magnolias Rue des Mélèzes Rue de Metz (coté impair du n°177 au n°185) Impasse des Peupliers Rue des Saules Rue des Sorbiers Allée des Tilleuls		

**Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295
du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Metz**

TALANGE (suite)	10	0007	École primaire Jean-Jacques Rousseau	21 rue des Colombes	Rue du Breuil Impasse de la Châtellerie Rue du Démoti (côté pair) Rue de Metz (côté pair du n°168 à la fin et côté impair du n°187 à la fin) Rue Romain Rolland Rue Jean-Jacques Rousseau	24	1
		0008	École primaire Jean-Jacques Rousseau	21 rue des Colombes	Allée des Alouettes Rue d'Alsace Rue des Chardonnerets Rue des Colombes Rue de Franche Comté Rue Goëthe Impasse du Languedoc Rue de Lorraine Rue des Merles Rue des Mésanges Allée des Pinsons Rue de Provence Impasse du Quercy Impasse des Rossignols Impasse du Roussillon Impasse de Touraine		
		0009	École Maternelle Émile Zola	Rue Émile Zola	Rue de l'Albatros Rue du Cimetière Rue Alexandre Dumas Rue des Estaux Rue du Goëland Impasse Alphonse de Lamartine Rue de Metz (côté pair du n°82 au n°166) Rue Louise Michel Allée du Pélican Rue de l'Usine (côté pair) Rue Émile Zola Rue Éric Tabarly Rue Florence Arthaud		
		0010	École Maternelle Émile Zola	Rue Émile Zola	Rue Lucie Aubrac Rue Simone de Beauvoir Rue Aimé Césaire Rue Paul Eluard Rue du Chemin de Fer Rue de Metz (côté pair du n°2 au n°80) Impasse Pablo Neruda Chemin du Ninguert Rue Pasteur Rue du Pont Rue de l'Usine (côté impair) Rue Boris Vian Zone des Forges et Acériés		
THIMONVILLE	1	0001	Salle de réunion de la mairie	4 place du Général de Gaulle	Toute la commune	7	3
TRAGNY	1	0001	Mairie	3 rue de la Mairie	Toute la commune	7	3
TREMERY	1	0001	Mairie	5 place de la Mairie	Toute la commune	16	3
VANTOUX	1	0001	Mairie	3 rue Jean Julien Barbe	Toute la commune	16	3
VANY	1	0001	Ancienne école	10 rue Principale	Toute la commune	16	3
VAUX	1	0001	Salle des fêtes	3 rue du Grand Chaté	Toute la commune	5	2
VERNEVILLE	1	0001	Mairie	3 rue du Télégraphe	Toute la commune	5	2
VERNY	2	0001	Mairie Bureau centralisateur	6 rue de la Mairie	Chemin de Goin Rue de la Bergerie Rue de la Fontaine Place de la Gare Place de la Horgne Place de la Tour en bois Rue de Lorraine Rue de la Mairie Rue de la Plénière Rue de la Ronceraie Rue de Laurilla Chemin de Ronfousse Rue des Acacias Rue des Chenevières Rue du Moulin Rue Gisèle Halimi Les Hauts Chênes Rue Nationale Rue du Révérend père Mangin	7	2
		0002	École élémentaire	38 rue du Château	Rue du Château Rue du Fort Rue de Metz Rue des Bagrasses Rue des Sources Rue d'Orceval Rue de la Gare Rue d'Avigy Rue Prost Rue François Munier Rue Claude Obelliane Rue de Fériet Clos du Parc		
VIGNY	1	0001	Mairie	2 rue de Goin	Toute la commune	23	2
VIGY	1	0001	Salle socio-culturelle	4 place de l'Église	Toute la commune	16	3
VILLERS-STONCOURT	1	0001	Mairie	1 rue de Villers	Toute la commune	7	3
VRY	1	0001	Mairie	3 rue de l'École	Toute la commune	16	3
VULMONT	1	0001	Mairie	4 rue Principale	Toute la commune	23	2

**Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295
du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Metz**

WOIPPY	10	0001	Hôtel de Ville Bureau centralisateur	1 place de l'Hôtel de Ville	Allée des Paons Allée des Cerfs Allée des Faisans Allée des Perdrix Bois Guérin Impasse Dagobert Impasse Champs Ouselotte Impasse du Moulin Haut Mairie Rue de Briey Rue du Château Rue de Biche Rue de la Boucle Rue des Cors Rue de la Fontaine des Roches Rue de la Fontenotte Rue de la Forêt Rue Hubert Colinet Rue Jean Laurain Rue Lamartine Rue du Maréchal Fabert Rue du Maréchal Ney Rue Norroy le Veneur Rue du Paquis Rue Paul Déroulède Rue Paul Simon Propriété de l'Etang Rue Victor Hugo Rue Jean Kiffer	24	1
		0002	Salle Polyvalente de l'Atrium 1	Rue de Bretagne	Rue d'Alsace Rue des Ardennes Ferme Saint Adèle Rue de Bretagne Rue de Bourgogne Hameau de Bellevue Rue de Champagne Rue de Franche Comté Rue de l'Etang Domaine de Ladonchamps Rue de Lorraine Rue de la Malpassante Rue de Prêle Rue de Provence Rue Robert Schuman Route de Rombas Rue Saint-Vincent Sablière Hergott Saint-Rémy Sainte-Agathe Voie Romaine Rue Jean Burger Rue Germaine Tillion Rue Joseph Derhan		
		0003	Halle du Chapitre	3 rue du Chapitre	Stade Saint-Eloy Impasse Corneille Agrippa (tous les n° pairs) Rue Corneille Agrippa (tous les n° pairs) Rue du Chapitre Rue Jaslon Rue Jean-Pierre Pêcheur (n° pairs du 16 à fin + n° impairs du 3 à fin) Rue Gabriel Poulmaire (n° pairs du 2 à 14 + n° impairs du 3 à 13) Rue de Ryneck Rue du Fort Gambetta (n° pairs du 2 à 20 + n° impairs du 1 à 7) Foyer Adoma Rue Lucie Aubrac Rue du Docteur Charcot Rue de l'Abbé Pierre Rue Imad Ibn Ziaten		
		0004	École Pierre et Marie Curie	12 rue des Ecoles	Impasse Bonne Fontaine Rue Bonne Fontaine Cour Pierre et Marie Curie Rue Pierre et Marie Curie Cour des Ecoles Rue des Ecoles Rue J & G Janin Place Jean Perrin Rue Charles Richet Rue Emile Roux Rue Marie-Alice Mouchot Rue Marie-Zoé-Caroline Lereboullet		
		0005	Salle Omnisport Olympium	Place de l'Olympium	Allée Jean Bouin Allée Colette Besson Allée G. Lenôtre Impasse du Calvaire Impasse du Martet Impasse du Saule Impasse des Varimonts Place de l'Olympium Rue d'Arles Rue de Brest Rue de Calais Rue de la Gare Rue Pierre Kopp Rue Saint-Etienne Rue des Basses Chavées Rue du Coupillon Rue de Dieppe Rue du 17 Novembre Rue d'Etretat Rue de Fécamp Rue du Graouilly Rue de Metz Rue Alain Mimoun		

**Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295
du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Metz**

WOIPPY (suite)	10	0006	Salle Michel Bonnet	1 place de l'Hôtel de Ville	Allée des Acacias Allée des Hêtres Ferme du Moulin Place André Debs Square du Ruisseau Place du Champé Rue de la Chavée Rue des Chênes Ruelle de la Chouette Rue Edmond Crousse Rue de l'Église Ruelle de la Folie Rue des Fraisiers Rue du Lavoir Ruelle du Fond des Régots Rue de la Fontaine Rue du Général de Gaulle Rue du Maréchal Leclerc Rue de Lorry Rue Rose Marcus Rue Marquis Fontaine Rue du Moulin Rue de Nachy Rue René Paquet Rue de la Résistance Rue du Rucher Rue du Mauhin Rue des Tilleuls Rue Catherine Welfringer Rue des Cerisiers Rue des Pommiers Rue des Mirabelliers Rue des Framboisiers Rue des Myrtiliers Rue des Mûriers Rue de l'Abbé LAURENT (1855-1914) Rue des Poiriers	24	1
		0007	Salle Polyvalente du Foyer Saint Eloy	Impasse Paul Verlaine	Allée des Bégonias Allée Jacques Cartier Allée des Dahlias Allée des Glaiéuls Allée des Hortensias Allée des Cèllets Allée des Roses Allée des Tulipes Chemin Saint-Eloy Impasse Paul Verlaine Place du Docteur Charcot Avenue des Deux Fontaines Rue du Fort Gambetta (n° pairs du 22 à fin + n° impairs du 9 à fin) Rue Jean François de la Pérouse Rue Gabriel Poulmaire (n° pairs du 16 à fin + n° impairs du 15 à fin) Rue Victor Poulain Rue Roget Rue Ferdinand Sechehay		
		0008	Cantine Scolaire	Place de l'Hôtel de Ville	Allée Marc Chagall Allée du Parc Avenue Jean Jaurès Place de l'Hôtel de Ville Place du Mail Rue Maréchal Foch Rue du Four Rue Général Gibon Rue Ferdinand Jungling Rue Ernest Kempnich Rue Henry de Ladonchamps Rue Saint-Nicolas Rue du Beau Pré Rue des Frères Vion Gendarmerie		
		0009	Résidence Séniors	7 rue du Ruisseau	Avenue de Thionville Route de Thionville Impasse Cornille Agrippa (tous les n° impairs) Rue Cornille Agrippa (tous les n° impairs) Rue de la Baillonville Rue de Berlange Rue de Chérière Rue des Gravières Rue Marcel Hacquard Rue du Longuenot Rue de Maison Neuve Rue de Méric Rue du Ruisseau Rue Gabriel Poulmaire (n° 1 uniquement) Rue Jean-Pierre Pêcheur (n° pairs du 2 au 14 + n°1 uniquement) Rue du Docteur Guy Scharf		
		0010	Salle Polyvalente de l'Atrium 2	Rue de Bretagne	Rue Lucien Mangelot Avenue Pierre Messmer Rue du Mousse de Plougastel-Daoulas Rue Patrick Thull Rue Emile Reiland Rue Maurice Demange Rue Camille Hilaire Rue Jean-Baptiste Bouchotte Rue Benoit Faivre Rue Mozart Rue Claude Debussy Rue Maurice Ravel Impasse Georges Bizet Impasse Hector Berlioz Impasse Ennio Morricone Rue Edith Piaf Impasse Mistinguett Impasse Ella Fitzgerald Rue Joséphine Baker Avenue Giuseppe Verdi Rue Glenn Miller Rue Duke Ellington Rue Michel Petrucciani		

Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295 du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Sarreguemines

Commune	Nombre total de bureau(x) de vote	Numéro d'ordre	Emplacement du bureau de vote (local : mairie, école....)	Adresse du bureau de vote	Périmètre géographique (nom des rues concernées si plusieurs bureaux de vote dans la commune)	Canton	Circonscription législative		
ACHEN	1	0001	Mairie	7, rue de Wiesviller	TOUTE LA COMMUNE	2	5		
BAERENTHAL	1	0001	Mairie	1, rue Printemps d'Alsace	TOUTE LA COMMUNE	2	5		
BETTVILLER	1	0001	Mairie	34 Rue des Jardins	TOUTE LA COMMUNE	2	5		
BINING	1	0001	Mairie	22 Rue du Presbytère	TOUTE LA COMMUNE	2	5		
BITCHE	5	0001	Hôtel de Ville	31 rue du Mal Foch	rue Jeanne d'Arc	2	5		
					rue de l'Aubépine				
					rue des Bleuets				
					rue Sainte Catherine				
					rue du Maréchal Foch				
					rue de la Fontaine				
					rue de la Gare				
					Avenue du gal de Gaulle				
					Glacis du Château				
					rue du Gal Schneider				
					Etang de Hasselfuth				
					rue de l'Hôpital				
					rue Jean Jaures				
					rue J.J. Kieffer				
					rue des Lilas				
					Maison forestière				
					Impasse du Moulin				
					Impasse des Oiseaux				
					Rue de la Paix				
					rue de la Poste				
					route de Mouterhouse				
					rue Robert Schumann				
					Stockbronn				
					route de Strasbourg				
					rue Trumelet Faber				
					Maison Forestière Wolfsbronn				
					Allée Jean Goss				
					rue Albert Schweitzer			2	5
					rue Beau Site				
					rue Clémenceau				
					rue Jean Daum				
					rue de la 100ème Division				
					rue Erckmann Chatrian				
					Ferme de Freudenberg				
					rue du Baron de Guntzer				
					rue des Jardins				
					rue Lebach				
					rue du Maréchal Vauban				
					rue des Vergers				
					rue des Vosges				
rue Cormontaigne									
rue des Ducs de Lorraine									
rue Emile Gallé									
Impasse Mozart									
rue Mélanie Malye									
rue Pierre Waldeck Rousseau									
rue des Acacias	2	5							
rue Belmont									
rue Albert Camus									
rue du Coq									
rue de l'Abbé Hardy									
Impasse de l'Ecole									
rue du Maréchal Joffre									
rue de la Libération									
rue Capitaine Mondelli									
rue de la Patrouille									
rue des Remparts									
rue de la Roche Percée									
rue des Roses									
rue de Sarreguemines									
rue Schellenthal									
rue Bombelles			2	5					
rue des Chênes									
Champ de Mars									
rue des Jacinthes									
rue des Prés									
Quai Branly									
rue des Tilleuls									
rue de Wissembourg									
Impasse des Roseaux									
Chemin de Dambach									
rue de l'Abattoir					2	5			
rue Saint Augustin									
rue du Bastion									
Place du Général Bizot									
rue de la Bruyère									
rue des Capucins									
rue Marie Curie									
Montée de l'Esplanade									
rue de Haspelschiedt									
rue Victor Hugo									
rue Capitaine Jouart									
rue Lambertion									
Moulin de Ramstein									

Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295 du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Sarreguemines

					Ochsenmühle		
					rue Louis Pasteur		
					rue Raymond Poincaré		
					rue de Ramstein		
					rue Saint Sébastien		
					rue du Stade		
					rue du Général Stuhl		
					rue du Colonel Teyssier		
					rue de la Fleur d'Or		
BLIESBRUCK	1	0001	Foyer communal	rue de Millery	TOUTE LA COMMUNE	22	5
BLIES-EBERSING	1	0001	Foyer communal	4 rue des Haies	TOUTE LA COMMUNE	22	5
BLIES-GUERSVILLER	1	0001	Foyer socio-éducatif « espace Norbert Roth »	21 ritterweg	BLIES GUERSVILLER	22	5
BOUSSEVILLER	1	0001	Mairie	13, rue Paul Glath	TOUTE LA COMMUNE	2	5
BREIDENBACH	1	0001	Mairie	1 rue de l'Ecole	TOUTE LA COMMUNE	2	5
EGUELSHARDT	1	0001	Mairie	45 rue de l'Eglise	TOUTE LA COMMUNE	2	5
ENCHENBERG	1	0001	Mairie	25, rue Centrale	TOUTE LA COMMUNE	2	5
EPPING	2	0001	salle socio-culturelle Centralisateur	Rue de Rimling	EPPING	2	5
		0002	Ancienne Ecole	20, rue de l'Ecole	URBACH	2	5
ERCHING	1	0001	Mairie	29, rue Principale	TOUTE LA COMMUNE	2	5
ERNESTVILLER	2	0001	Mairie – bureau centralisateur	64 rue du Bourg	Rue du Château d'eau - rue du Bourg - rue St Michel - rue de la Forêt - Rue du Vieux Château - Rue des Merles - rue du stade	20	5
		0002	Ecole de Heckenransbach	2 rue de la chapelle	rue de Nancy - Résidence Ste Marie - Clos des Rainettes - Résidence Koscher - rue Bellevue - rue de la Chapelle - rue de Grundviller - Impasse des Prés - rue des Champs - rue du Cimetière - Impasse des Bosquets - Rue des Vergers	20	5
ETTING	1	0001	Mairie	1 Rue du Chanoine Wagner	TOUTE LA COMMUNE	2	5
FRAUENBERG	1	0001	Foyer St Jacques	Place Saint-Jacques	TOUTE LA COMMUNE	22	5
GOETZENBRUCK	2	0001	Mairie (bureau centralisateur)	8 Rue Harpe	Rue d'Afrique Rue de Bitche Rue de la Forêt Rue de la Vallée Rue des Bruyères Rue des Ecoles Rue des Sapins Rue d'Ingwiller Rue du 19ème Chars Rue du Coq Rue Haute Rue Hohl Mont des Genêts Rue Saint Hubert Rue Saint Louis Rue Schweizerberg Rue Weisserpuhl Rue Erkmann Chatrian Rue du Gros Chêne Rue Rouget de l'Isle Rue Victor Hugo Rue Robert Schuman	2	5
		0002	salle communale	7 rue de mouterhouse – althorn	Rue Schoenthal Rue Neuve Rue de Mouterhouse Rue d'Alsace rue de la Montagne	2	5
GROSBLIEDERSTROFF	2	0001	Espace jeux et loisirs (Bureau centralisateur)	3 rue des Fermes	les personnes dont les noms commencent par A à K	22	5
		0002	Espace jeux et loisirs	3 rue des Fermes	les personnes dont les noms commencent par L à Z	22	5
GROS-REDERCHING	2	0001	Salle Jaulin (bureau centralisateur)	rue des écoles	GROS REDERCHING	2	5
		0002	Ecole de l'annexe de Singling	18 Grand'rué	SINGLING	2	5
GRUNDEVILLER	1	0001	Mairie	55, rue Principale	TOUTE LA COMMUNE	20	5
GUEBENHOUSE	1	0001	Mairie	1 Rue du 4 Décembre	TOUTE LA COMMUNE	20	5
HAMBACH	3	0001	Mairie (bureau centralisateur)	122 Rue Nationale	Rue Nationale Rue de Neufgrange Rue de Siltzheim Rue des Champs Impasse du Tal Rue Henri Nominé Rue de la Fontaine	22	5
		0002	Ecole primaire de Roth	6 rue de Woustviller ROTH	Rue Principale Rue du 5 décembre Place de l'Eglise Rue St Vit Impasse du Clos St Vit	22	5

Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295 du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Sarreguemines

					rue du chanoine andré rohr Rue de l'Abbé KNOEPFLER Rue de Woustviller Rue Notre Dame Impasse Ste Catherine Rue de Lorraine Impasse des Jonquilles Impasse des Bleuets Impasse des Lilas		
		0003	Cercle associatif	8 Rue du Stade	Rue de la Gare	22	5
					Rue Jules Verne Rue de Puttelange Impasse des Roseaux Rue de la Solitude Rue Pasteur Rue de la Cité Rue de la Paix Rue du Cimetière Impasse du Chêne Rue de la Forêt Rue des Jardins Rue des Pruniers Rue Bellevue Chemin des Prés Rue Bellevue Chemin de Ronde Rue du Stade Rue de l'Eglise Rue St hubert Rue des Vergers Rue de la Poste Rue des Violettes Impasse Woog Rue des Fleurs Rue des Sources Impasse des Pommiers Impasse du Moulin Rue des Hêtres Impasse des Tilleuls		
HANVILLER	1	0001	Mairie	49 rue Principale	TOUTE LA COMMUNE	2	5
HASPELSCHIEDT	1	0001	salle socio-culturelle	2 Impasse du Presbytère	TOUTE LA COMMUNE	2	5
HAZEMBOURG	1	0001	Mairie	1 Impasse de l'Eglise	TOUTE LA COMMUNE	20	5
HILSPRICH	1	0001	Bâtiment mairie-salle socio culturelle	5 rue de l'Eglise	TOUTE LA COMMUNE	20	5
HOLVING	1	0001	Mairie	1 rue de l'Eglise	TOUTE LA COMMUNE	20	5
HOTTVILLER	1	0001	salle socio-culturelle	1 rue de Volmunster	TOUTE LA COMMUNE	2	5
HUNDLING	2	0001	Mairie centralisateur	3, rue Victor Hugo	Rue Victor Hugo	22	5
					Rue de la Libération Rue du Vieux Moulin Rue des Jardins Impasse des Etangs Rue des Fleurs Rue de la Forêt Rue La Fontaine Rue des Muguets Rue des Hêtres Rue Chateaubriand Rue du Paradis Rue Saint Jacques Chemin des Mirabelles Chemin des vergers route de Woustviller Venelle du ruisseau ferme Lehtrisch		
		0002	Maison Temps Libre	Place Charles Schmitt	Rue Lamartine	22	5
					Rue du Gué Rue Racine Rue du Mal Leclerc Rue Mal Foch Rue du Mal De l'attre Rue du Mal Juin Rue de la Paix Rue Guynemer Rue des Roses Rue Saint Nabor Rue des Romains Place de Gaulle		
IPPLING	1	0001	Mairie	2 rue de la Gare	TOUTE LA COMMUNE	22	5
KALHAUSEN	1	0001	Mairie	1 Place de l'Eglise	TOUTE LA COMMUNE	22	5
KAPPELKINGER	1	0001	Mairie	6 rue de l'Eglise	TOUTE LA COMMUNE	20	5
KIRVILLER	1	0001	Mairie	21 rue Principale	TOUTE LA COMMUNE	20	5
LAMBACH	1	0001	Mairie	place de l'église	TOUTE LA COMMUNE	2	5
LEMBERG	1	0001	Mairie	1 Place de la Mairie	TOUTE LA COMMUNE	2	5
LENGELSHEIM	1	0001	Mairie	14 rue de l'école	TOUTE LA COMMUNE	2	5

Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295 du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Sarreguemines

LIEDERSCHIEDT	1	0001	Mairie	7 rue principale	TOUTE LA COMMUNE	2	5
LIXING LES ROUHLING	1	0001	Mairie	1 rue du Rempart	TOUTE LA COMMUNE	22	5
LOUPERSHOUSE	1	0001	Mairie	102 rue Principale	TOUTE LA COMMUNE	20	5
LOUTZVILLER	1	0001	Salle communale	Rue de l'église	TOUTE LA COMMUNE	2	5
MEISENTHAL	1	0001	Salle des associations	1, rue de la Poste	TOUTE LA COMMUNE	2	5
MONTBRONN	1	0001	Salle Polyvalente	20, rue Notre Dame	TOUTE LA COMMUNE	2	5
MOUTERHOUSE	1	0001	Mairie	4 rue Principale	TOUTE LA COMMUNE	2	5
NELLING	1	0001	Mairie	1 Rue de l'Albe	TOUTE LA COMMUNE	20	5
NEUFGRANGE	1	0001	Mairie	2 rue Saint Michel	TOUTE LA COMMUNE	22	5
NOUSSEVILLER les BITCHE	1	0001	Mairie	48 rue Principale	TOUTE LA COMMUNE	2	5
OBERGAILBACH	1	0001	Mairie	17 rue de la Liberté	TOUTE LA COMMUNE	2	5
ORMERSVILLER	1	0001	Mairie	4 rue du Stade	TOUTE LA COMMUNE	2	5
PETIT-REDERCHING	1	0001	Salle polyvalente	rue du Chef Cordary	TOUTE LA COMMUNE	2	5
PHILIPPSBOURG	1	0001	salle communale l'atelier	8 route de Baerenthal	TOUTE LA COMMUNE	2	5
PUTTELANGE AUX LACS	3	0001	Espace culturel	rue Jean Moulin	rue Wilson (numéros impairs) rue des Mésanges rue de Nancy rue de Rémering rue Alexandre Fleming rue Madame Lallemand rue Longue rue du Mal Joffre rue Pierre Pierra rue Robert Schumann (numéros pairs) chemin de la Ronde rue des Châlets rue de Metz rue Henri Bacher impasse de la Witz rue des Tuileries impasse des Tuileries résidence du Château rue des Prés résidence des Prés rue des Lilas impasse des Tulipes rue des Roses rue des Tilleuls place de la Paix rue Jean Moulin chemin du Ruisseau rue du 174 ^e RMIF rue du L ac (numéros 4 à 56 et 2b à 37) rue de Strasbourg (numéros impairs)	20	5
		0002	Espace culturel	rue Jean Moulin	rue Wilson (numéros pairs) rue de Strasbourg (numéros pairs) place Jean et Jeanne Coumaros rue Mozart rue Jean 23 rue Clémenceau rue du 4 décembre impasse de la source résidence Windmihl rue de l'étang rue Bossuet rue Bellevue chemin des Ecoliers rue du Gal Famin rue de Sarreguemines rue Robert Schumann (numéros impairs) rue Pasteur chemin de la Colline rue de la Garnison rue de l'Abbé Gille rue de Forbach rue Nationale annexe Ernestviller rue du Château d'Eau (du numéro 2 au numéro 29)annexe Ernestviller rue du Bourg (du numéro 3 au numéro 6) Annexe Ernestviller impasse du Bois-annexe Ernestviller ferme du Welschhof	20	5
		0003	Foyer de Diefenbach Annexe diefenbach les puttelage	14 Rue du 1er septembre	rue du Lac (n°56 à 152 et n°39 à 119) rue de l'arc en ciel rue du Lavoir rue du 1 ^{er} septembre rue du Pont rue de l'Église Impasse de la Fontaine rue de la Paix	20	5

Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295 du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Sarreguemines

					rue des Jardins		
					chemin de la Forêt		
					chemin de la Vallée		
					chemin des Biches		
					chemin des Cerfs		
					chemin des Colverts		
					chemin des Cygnes		
					chemin des Dahlias		
					chemin des Etourneaux		
					chemin des Fleurs		
					chemin des Narcisses		
					chemin des Oeillets		
					chemin des Pies		
					chemin des Pinsons		
					chemin des Piverts		
					chemin des Roseaux		
					chemin de Muguet		
					Impasse des Rossignols		
					Impasse du Heselter		
					Impasse du Honnert		
					Impasse du Kepels-Etzel		
					Impasse du Saule		
					rue de la Hohwarte		
					rue de la plage		
					rue du Garichfeld		
					rue du Gros Chêne		
					rue du Heidaecker		
					rue du Nachtrecht		
					rue du Stangenaecker		
					rue du Zechenetzel		
					Chemin des géraniums		
					Chemin des hêtres		
					chemin des hirondelles		
					chemin des hortensias		
					chemin des marguerites		
					chemin des merles		
					chemin des mouettes		
RAHLING	1	0001	Mairie	11 rue d'Alsace	TOUTE LA COMMUNE	2	5
REMELFING	1	0001	Mairie	1 Place du Château	TOUTE LA COMMUNE	22	5
REMERING LES PUTTELANGE	1	0001	Mairie	25 rue Saint Jean	TOUTE LA COMMUNE	20	5
REYERSVILLER	1	0001	salle socio-culturelle	83 rue de Lambach	TOUTE LA COMMUNE	2	5
RICHELING	1	0001	Mairie	275 rue Nationale	TOUTE LA COMMUNE	20	5
RIMLING	1	0001	Mairie	10 rue de l'Eglise	TOUTE LA COMMUNE	2	5
ROHRBACH LES BITCHE	1	0001	Mairie	1 Rue du Chanoine Châtelain	TOUTE LA COMMUNE	2	5
ROLBING	1	0001	Mairie	19 Rue St Thomas de Conac	TOUTE LA COMMUNE	2	5
ROPPEVILLER	1	0001	Mairie	13 rue Principale	TOUTE LA COMMUNE	2	5
ROUHLING	1	0001	CIAC	1 Rue Pierre de Coubertin	TOUTE LA COMMUNE	22	5
SAINT JEAN ROHRBACH	1	0001	complexe culturel sportif Gabriel Schatz	rue du Stade	TOUTE LA COMMUNE	20	5
SAINT LOUIS LES BITCHE	1	0001	Mairie	1 Place de la Mairie	TOUTE LA COMMUNE	2	5
SARRALBE	4	0001	Mairie- bureau centralisateur	1 Place de la République	Place du Quai de l'Albe rue Saint Bernard rue du Bœuf rue des Bonnetiers rue Bourgun Impasse du Colonel Cadiot place du Maire Gleinsel rue Georges Clemenceau rue du Coin rue de l'Ecluse rue de l' Espiègle rue du Maréchal Foch Cité de la Gare rue de la Gare place du Général de Gaulle rue Saint Georges rue de l'Hopital rue de l' Isengraben rue Saint Jacques rue Saint Joseph place de la Libération rue Saint Louis rue des Marchands rue des Marguerites rue Saint Martin rue Jean Moulin Rue du Moulin Rue Napoléon 1er Rue du Chemin Noir Rue St Pancrace Rue Saint Philippe Rue Poincaré Impasse des Lavandières Port du canal	20	5

Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295 du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Sarreguemines

				Port de Rech		
				Rue des serruriers		
				pair du 2 au 32		
				impair du 1 au 27		
				ruelle des vieilles écuries		
				Rue des Potiers		
				Place de la République		
				rue des Roses		
				rue des Salines		
				rue de la Sarre		
				rue des Sauniers		
				ferme du Schottenhof		
				rue de Strasbourg		
				rue des Tanneurs		
				impasse Jean Guillaume de Thon		
				rue des Tilleuls		
				rue des Tisserands		
				rue de Verdun		
				rue du maire Charles Wilhelm		
				rue Saint Wendelin		
				ruelle Marx Wolff		
	0002	Ecole Maternelle Bellevue	Impasse Bellevue	rue de l'Aht	20	5
				rue des Alouettes		
				impasse Bellevue		
				chemin de la Chenevière		
				chemin du Kriechenberg		
				rue Jean Burger		
				rue du Canal		
				chemin du Cimetière		
				rue de Dombasle		
				rue d'Eich		
				rue des Fauvettes		
				rue de la Forêt		
				rue Salins de Giraud		
				rue Edouard Hannon		
				chemin de la Hilmühle - EICH		
				rue des Hirondelles		
				rue Edgard Hulin		
				chemin du lavoir - EICH		
				chemin auf der Lenn - EICH		
				rue des Mésanges		
				chemin des Noisetiers - EICH		
				rue Principale - EICH		
				rue des Rossignols		
				rue Ernest Solvay		
				chemin de la Source - EICH		
				rue de Tavaux		
				rue de la source		
SARRALBE (suite)	0003	Collège Robert Doineau	8 Rue du Colonel Blondel	Impasse René Barbiche	20	5
				Quartier Blondel		
				rue du Colonel Blondel		
				rue Henri du Boppard		
				rue de la Charente		
				rue Erckmann Chatrian		
				rue Joseph Cressot		
				rue du 5 Décembre		
				rue des sculpteurs lung		
				impasse du kleinwend		
				Impasse Victor Doeble		
				rue de l'Etang		
				rue Goethe		
				route du Haras		
				rue des Frères Herbeth		
				rue du Capitaine Herlet		
				rue du 14 juin 1940		
				rue des Lilas		
				rue des Lys		
				rue François Maréchal		
				rue des Marsouins		
				rue du Général Marulaz		
				rue Jean Moulin		
				rue de Nancy		
				Impasse Nicolas Oster		
				Impasse de la Piscine		
				Impasse des Puits		
				rue du 41ème RMIC		
				ferme du Saarlof		
				impasse Baron de Schmidt		
				rue du Docteur Albert Schweitzer		
				rue du PèreArthur Bohn		
				impasse Pierre Creutzer		
				impasse Eugène Hennard		
				rue Henri Hiegel		
				rue des Vosges		
				rue du Donon		
				impasse du Stade		
				rue de Strasbourg		
				pair du 34 au 106		
				impair du 29 au 105		
				rue du Colonel du Temple		
				impasse du Tennis		
				rue Jacques Touba		
				rue Jean Pierre Warion		
				Impasse Edmond Weisse		
				rue du Maire André Ziegler		
	0004	Maison du temps libre	51-53 Grand'Rue	rue des Bois RECH	20	5
				Ecluse n° 19 RECH		
				rue Chanoine Goldschmitt RECH		

Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295 du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Sarreguemines

SARRALBE (suite)					Le Haras		
					rue des Prés - RECH		
					Grand'rue RECH		
					rue des Vergers - RECH		
SARREGUEMINES	12	0001	Hôtel de Ville Bureau centralisateur	2 rue du Maire Massing	rue Calmette	22	5
					rue de la Chapelle		
					Place de la Gare		
					Avenue de la Gare		
					rue de la Grande Armée		
					Place de la Grande Armée		
					rue de Siltzheim		
					rue de Steinbach		
					Boulevard des Fayenceries		
					rue des Vosges		
					chemin du Bürgerbach		
					Place du Général Sibille		
					rue du Maire Massing		
					rue du Parc		
					rue du Marquis de Chamborand		
					rue du Palais		
					Ecluses		
					rue Emile Huber		
					Moulin de Steinbach		
					rue Pierre Haffner		
					rue Poincaré		
					rue de France		
					rue de la Chapelle		
					rue de la Charrue		
					rue de la Paix		
					place de la Poste		
					place de la République		
					Impasse de l'ancienne Synagogue		
					ruelle de l'Eglise		
					rue de l'Eglise		
					Chemin de la Ronde		
					rue de Verdun		
					rue des Frères		
					rue d'Or		
					rue du Bac		
					Impasse du Breuil		
					rue du Château		
					Passage du Marché		
					Place du Marché		
					rue du Marché		
					rue du Stock		
					Place Goethe		
					ruelle Holz		
					rue Louis Pasteur		
					rue Nationale		
					rue Nationale		
					rue Saint Nicolas		
					rue Sainte Croix		
		0002	Ecole Maud Fontenoy	rue du Lt Cahen	rue Allmend	22	5
					rue Edouard FOGT		
					rue des Ormes		
					rue du Général Leclerc		
					rue du Vieux Chêne		
					rue Gallieni		
					rue Saint Denis		
					rue Isaac Newton		
					Rue Sainte Geneviève		
					rue de Sarreinsming		
					rue Jean-Baptiste Dumaire		
					rue Denis Papin		
					Rue Henri HIEGEL		
					rue des Acacias		
					rue des Bouleaux		
					rue des Champs		
					rue des Erables		
					rue de Frères Lumière		
					rue des Frères Rémy		
					rue des Maraîchers		
					rue des Prés		
					rue des Saules		
					rue des Tirailleurs		
					rue Dominique d'Hausen		
					rue du Champs de Mars		
					rue du Kleinwaldchen		
					rue du Lieutenant Cahen		
					rue du Maire Mathieu		
					rue du Maréchal Foch		
					rue Frédéric Nieman		
					rue Schoettke		
					rue Gutenberg		
					rue Henri Bacher		
					rue Jacques Touba		
					Impasse Jean Lamy		
					rue Jean Lamy		
					rue Joseph Halb		
					rue Joseph Cugnot		
					rue Marianne Oswald		
					Impasse Nicolas Blaux		
					rue Pierre de Coubertin		
					rue René-François Jolly		
					rue Thomas Edison		
		0003	Maison de Quartier Beausoleil -	rue Jean Baptiste Barth	rue de la Montagne	22	5
					rue des Alouettes		

Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295 du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Sarreguemines

				Impasse des Frères Paulin		
				rue des Frères Paulin		
				rue des Merles		
				rue des Pinsons		
				Impasse François Villon		
				rue J. B. Barth		
				Impasse Joachim Du Bellay		
				Impasse Michel Montaigne		
				rue Pierre Ronsard		
				Rue Rabelais		
				rue de la Mésange		
				rue des Bouvreuils		
				rue de la Montagne		
				rue des Colombes		
				Impasse des Colombes		
				rue des Etangs		
				Impasse des Faisans		
				rue des Fauvettes		
				rue des Hirondelles		
				Impasse des Perdrix		
				rue des Perdrix		
				rue des Rossignols		
				rue du Hagwald		
				Etang Saint Vit		
SARREGUEMINES (suite)	0004	Gymnase des vergers	rue Lamartine	rue Caroline Hager	22	5
				rue de la Montagne		
				Place de l'Ancien Château		
				rue des Chèvres		
				rue des Espagnols		
				rue des Généraux crémer		
				rue des Muguetts		
				rue des Tulipes		
				quai du chemin de fer		
				Rue du Dr Eugène-Jacq SCHATZ		
				rue du Lycée		
				rue du Parc		
				rue du Petit Paris		
				rue Lamartine		
				rue Pauline		
				Square Bellevue		
				rue Bellevue		
				rue de la Colline		
				rue de la montagne 84 à 146		
				rue de la montagne 63 à 133		
				Chemin de la Vierge		
				rue des Abeilles		
				rue des Cigales		
				rue des Libellules		
				rue des Papillons		
				rue des Vergers		
				rue du Docteur Hauth		
				Impasse du Himmelsberg		
				rue du Himmelsberg		
				rue du petit paris 66 à 94		
				rue du petit paris 37 à 65		
				rue du Principal Box		
				rue Molière		
				rue Paul Verlaine		
				Impasse Victor Hugo		
				rue Victor Hugo		
	0005	Ecole élémentaire du Blauberg	Rue de Hambach	Rue Auguste Thomire	22	5
				rue de hambach		
				de de l'ancien Hôpital		
				rue des Bleuets		
				rue des Camélias		
				Allée des Chataigniers		
				rue des Dahlias		
				Place des Fleurs		
				rue des Jacinthes		
				Closerie des Lilas		
				rue des Marguerites		
				rue des Myosotis		
				rue des Oeillets		
				rue des Primevères		
				rue des Roses		
				Place des Tilleuls		
				rue du Blauberg		
				rue du Buchholz		
				rue du Château d'eau		
				rue Serpentine		
				rue de la Forêt		
				route de Nancy		
				rue des Bleuets		
				rue des Bosquets		
				rue des Glaieuls		
				rue des Hêtres		
				Closerie des Lilas		
				rue des Mimosas		
				rue des Narcisses		
				rue des Sapins		
				Chemin des Tuileries		
				Chemin du Cimetière		
	0006	Gymnase de la Blies	Rue de l'Ecole	rue Alexandre de geiger	22	5
				rue Charles Utzschneider		
				rue de l'Ecole		
				Avenue du Général de Gaulle		
				Chaussée de Louvain		
				rue du Maréchal Foch		

Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295 du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Sarreguemines

					rue du Moulin		
					rue Georges V		
					rue Jacques Roth		
					rue Jeanjaurès		
					quai Joseph Finck		
					Square Wilson		
					Square Wiltzer		
					Rue Albert Ier		
					rue A. Schaaff		
					rue Clémenceau		
					Avenue de la Blies		
					rue de la Fonderie		
					rue de la Piscine		
					rue du Chanoine Gangloff		
					rue du Comte de Montalivet		
					rue du Général Mangin		
					Place Jeanne d'Arc		
					rue Lallemand		
SARREGUEMINES (suite)	0007	Ecole maternelle du Gregersberg	22 rue Marie Curie		rue Antoine	22	5
					rue Auguste Frieren		
					Avenue de la Blies		
					Chemin de la Solitude		
					rue Douaumont		
					rue du Gal Houchard		
					rue du Lembach		
					rue du Maréchal Joffre		
					rue du Stade		
					rue du Val de Blies		
					rue Jean Seitlinger		
					Rue Etienne Hinsberger		
					rue Emile Gentil		
					rue Ferry III		
					rue Fulrad		
					rue J.B. Lauer		
					rue J.J. Kieffer		
					rue Jérôme Bock		
					rue Rauski		
					rue Théodoric		
	0008	Périscolaire de la cité	rue de la cité		rue Beethoven	22	5
					rue Claire Oster		
					rue de Gerbeviller		
					Place de la Bastille		
					rue de la Cité		
					rue des Maraichers		
					rue des Tirailleurs		
					rue du Colonel Cazal		
					Square du Zodiaque		
					rue Edouard Jaunez		
					rue Fabry		
					rue Jacoby		
					rue J.J. Rousseau		
					rue Joseph		
					rue Kiemen		
					rue Rouget de Lisle		
					rue Thérèse		
					Cité 1ère Avenue		
					Cité 2ème Avenue		
					Cité 3ème Avenue		
					Cité 4ème Avenue		
					Cité 5ème Avenue		
	0009	Maison de quartier NEUNKIRCH 1	Rue des Romains		rue Allwies	22	5
					Rue de la Châtellenie		
					rue Charles Rechenmann		
					rue de Deux Ponts		
					rue de Folsersviller		
					chemin des arboriculteurs		
					Chemin de la Bruchwies		
					Impasse de la Chatellenie		
					rue de l'Union		
					rue de Ruffec		
					rue des Jardins		
					rue du Marchal Foch		
					rue du Palatinat		
					Impasse du Petit Prince		
					rue Hélène Boucher		
					Impasse Jean Mermoz		
					Impasse Le Petit Prince		
					rue Marcel Pierron		
					Impasse Maryse Bastié		
					Impasse Maryse Hilsz		
					rue Sainte marie		
					Ruelle Verte		
	0010	Maison de quartier NEUNKIRCH 2	Rue des Romains		Rue Ampère	22	5
					chemin des Soeurs		
					rue Lavoisier		
					rue de Bitche		
					rue de Graefinthal		
					rue de la Fraternité		
					rue de la Liberté		
					Square de la Liberté		
					rue de l'Abbé Pax		
					rue de l'Abbé Colbus		
					rue de l'Egalité		
					rue des Romains		
					rue des Tabatières		
					rue E. Branly		
					impasse E. Branly		

Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295 du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Sarreguemines

					rue Louis Blériot rue Marcel DERR rue Mairie Curie rue Pierre Greff rue Saint Jean		
SARREGUEMINES (suite)		0011	Maison de quartier de Welferding	163 rue de France	rue Alfred Schild rue de France rue de la Charente rue de la Halte rue de la Sœur Perpetue rue de l'Abbé Krebs rue de Reignac rue de Tenteling rue de Woustviller rue des Bergers rue des Charrons rue des Mineurs rue d'Ipppling rue du Vieux Moulin Impasse du Vieux Moulin Impasse Georges Lacour rue Georges Martin rue J.F. Lehmann rue Saint Walfried rue de Grosbliederstroff rue de la Cerisaie rue de la Sarre rue de la Steige rue de la Tuilerie Chemin de l'Albatros Ruelle de L'Eagle rue de Rouhling rue des Aulnes rue des Bénédictins rue des Chalands rue des Houillères rue des Mirabelliers Venelle des Mûriers Impasse des Noyers Impasse des Orangers Rue des Pêcheurs Sentier des Poiriers Allée des Pommiers Chemin des Pruniers rue des Sports rue des Trembles Ruelle du Birdie rue du Canal Place du Chanoine Kirch Allée du Fairway Rue du Green rue du Hohberg Place du Souvenir Français Ecluses rue Igelbach rue Saint Andrews Rue des Pêcheurs Sentier des Poiriers Allée des Pommiers Chemin des Pruniers rue des Sports rue des Trembles Ruelle du Birdie rue du Canal Place du Chanoine Kirch Allée du Fairway Rue du Green rue du Hohberg Place du Souvenir Français Ecluses rue Igelbach rue Saint Andrews	22	5
		0012	Maison de quartier de Foldersviller	3 rue du groupe scolaire	rue de Blies-Ebersing impasse des cormiers rue de Foldersviller rue des alisiers rue de noisetiers rue de la fontaine rue des charmes rue des iris rue du beau site rue du Forst rue du groupe scolaire Lieu-dit pfarwald rue Ste Barbe	22	5
SARREINSMING	1	0001	Mairie	26 Grand'ru	TOUTE LA COMMUNE	22	5
SCHMITTVILLER	1	0001	Mairie	2 Place de la Liberté	TOUTE LA COMMUNE	2	5
SCHORBACH	1	0001	Ecole	2 rue de l'école	TOUTE LA COMMUNE	2	5
SCHWEYEN	1	0001	Mairie	66 rue de l'Eglise	TOUTE LA COMMUNE	2	5
SIERSTHAL	2	0001	Espace vitrac St Vincent (bureau centralisateur)	Place de l'Eglise	TOUTE LA COMMUNE	2	5
		0002	Ecole maternelle	3 rue de Volmunster HOLBACH	FROHMUHL-HOLBACH-LE LEGERET	2	5

Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295 du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Sarreguemines

SOUCHT	1	0001	Mairie	9 rue du Kammerfels	TOUTE LA COMMUNE	2	5
STURZELBRONN	1	0001	Mairie	5, rue de l'Abbaye	TOUTE LA COMMUNE	2	5
VOLMUNSTER	1	0001	Périscolaire	1, rue du Presbytère	TOUTE LA COMMUNE	2	5
VAL DE GUEBLANGE (Le)	1	0001	Mairie	9a, rue de l'Abbé Monsieur	TOUTE LA COMMUNE	20	5
WALDHOUSE	1	0001	Mairie	61 Rue de la forêt	TOUTE LA COMMUNE	2	5
WALSCHBRONN	1	0001	Salle des fêtes	110 Rue principale	TOUTE LA COMMUNE	2	5
WIESVILLER	1	0001	Mairie	2 rue de l'école	TOUTE LA COMMUNE	22	5
WILLERWALD	1	0001	Mairie	59 rue Principale	TOUTE LA COMMUNE	22	5
WITTRING	1	0001	Salle de la capitainerie	1 Allée du port	TOUTE LA COMMUNE	22	5
WOELFLING LES SARREGUEMINES	1	0001	Mairie	1 impasse de la mairie	TOUTE LA COMMUNE	22	5
WOUSTVILLER	3	0001	Mairie (bureau centralisateur)	24 Rue de Nancy	rue de Nancy rue de Sarreguemines rue Bruhl rue de la Forêt rue de l'Eglise Place du Tertre rue des Jardins rue des Vergers rue des Moines Rue du Tennis rue de la Colline Impasse des Cigales rue du Stade Impasse des Abeilles rue des Fraises rue de la Montagne rue des Pommiers Impasse des papillons Impasse des Coccinelles	20	5
WOUSTVILLER (suite)		0002	Ecole maternelle du Chambourg	59 rue du Bosquet	rue des Alouettes Impasse des Bleuets rue du Bosquet rue des Canards Allée du Chambourg Impasse des Coquelicots Impasse des Hirondelles rue des Hirondelles rue de Lorraine Impasse des marguerites rue des merles rue des Mésanges rue des Roseaux rue des Rossignols rue de la Vallée Chemin de la Moisson Chemin de la ferme	20	5
		0003	école maternelle du Witz	10 D rue de l'Ecole	rue de l'Ecole rue Saint Jean rue des Roses rue des Jacinthes rue bellevue rue des Prés rue des Champs	20	5
ZETTING	2	0001	salle socio-culturelle (bureau centralisateur)	2 Rue principale	TOUTE LA COMMUNE	22	5
		0002	ancienne école	38 Grand'rue DIEDING	annexe de DIEDING		

Communes	Nombre total de bureau(x) de vote	Numéro d'ordre (attention, nouveau format à 4 chiffres (ex. 0001, 0002, ...))	Emplacement du bureau de vote (local : mairie, école, ...)	Adresse du bureau de vote	Périmètre géographique (nom des rues concernées si plusieurs bureaux de vote dans la commune)	Canton	Circonscription législative
ABONCOURT	1	0001	Mairie	40 rue Principale	totalité de la commune	14	9
ALGRANGE	5	0001	Mairie Bureau centralisateur	25 rue Foch	rue d'Alsace - rue de Lorraine - rue de Verdun - rue des Alliés - lotissement Les Erables - rue Foch du 1 au 48 - rue Jeanne d'Arc - rue Koenig - rue de la Marne - rue de Nancy - rue des Peupliers	1	8
		0002	Ecole rue Wilson	rue Wilson	rue Bous - rue Clemenceau du 1 au 89 - côte des Moineaux - rue de Knutange - rue de la Côte - rue de la Paix - Chemin de l'Usine - rue des Jardins - lotissement Les Lilas - lotissement Les Platanes - rue des Violettes - Chemin du Plateau - rue Wilson - cité chemin de fer - rue Poincaré		
		0003	Ecole Maternelle	8 rue de Londres	rue Bompard - coteaux Bellevue - rue de Gaulle du 1 au 44 - rue Chemin des Dames - rue des Prés - Cité Ste-Barbe - rue le Belvédère - Impasse Mine d'Angevillers - rue Foch du n°49 à plus - rue de Londres		
		0004	Ecole Maternelle	Rue de Lorraine	rue Jean Burger - rue Clemenceau du 90 au 124 - Clos les Bouleaux - rue de la Cerisaie - rue de la Fontaine - chemin de la grotte - rue de la Poste - chemin de la promenade - place de la République - rue des Américains - lotissement des 4 Mines - chemin du Château d'Eau - rue du Cimetière - rue Kemmel - rue Marie Douchet - rue St-Jean - rue Witten - rue des Vergers - ferme du plateau		
		0005	Ecole primaire Batzenthal	Rue des Coquelicots	rue des coquelicots - Côteaux Fleuris - rue de Gaulle du n°45 à plus - rue de la Source - rue des Abeilles - rue des bleuets - rue des castors - rue des chardons - rue des cigales - rue des Eglantines - rue des genêts - impasse des grillons - rue des grives - rue des primevères - rue des roses - rue Terre rouge - rue de la Pinède - mine de Rochovillers - chemin départemental - rue des chataigniers		
ANGEVILLERS	1	0001	Mairie	21 rue de Fontoy	totalité de la commune	1	8
APACH	1	0001	Mairie	12 rue nationale	totalité de la commune	4	9
AUDUN-LE-TICHE	6	0001	Ecole élémentaire Jean-Jacques ROUSSEAU Bureau centralisateur	10, rue Maréchal Foch	rue de la Quielle - rue Denis Papin - rue du Plateau - rue Guynemer - rue Maréchal Foch - rue Mermoz - rue Pierre Sépard - quartier Saint Laurent - rue Saint Eloi	1	8
		0002	Ecole élémentaire Marie Curie	5, rue Général Leclerc	rue d'Argonne - route d'Aumetz - rue de l'Alzette - rue de la Halte - rue de la Libération - rue de la Liberté - rue de la République - chemin des Dames - rue des Fontaines - rue du colonel Baret - rue Général Leclerc - rue du Horlet - rue Gambetta - HIRPS - rue Montrouge - rue Paul Valéry - rue Saint Donat		
		0003	Ecole Maternelle Mandelot	22, rue de l'Etang	rue Bétiel - rue Croix Michel - rue Saint Michel - rue de l'Etang - rue de la Confiance - rue de la Faiencerie - rue de la Forêt - rue de la Source - allée des Peupliers - rue des Poètes - rue du Chalet - place du Château - rue du Pré - rue du Tas de Sable - rue du Vieux Colombier - rue Jean-Baptiste Hilaire - rue Lorraine - rue Mandelot - rue Maréchal Joffre - avenue Paul Roef - rue Rancy		
		0004	Ecole Elémentaire La Dell	476, rue Saint François	rue André Malraux - rue de l'Orme - chemin de la Dell - impasse de la Dell - rue de la Meuse - rue de la Moselle - rue des Platanes - rue des Tilleuls - rue du Coteau - rue du Laboratoire - lotissement Gualdo Tadino - impasse Gualdo Tadino - rue Jacques Duclos - rue Saint François - avenue Salvador Allende		
		0005	Ecole maternelle Franchois	rue des Bosquets	impasse Anaïs - rue des Bosquets - impasse du Parc - rue Emile Mayrisch - rue Franchois - rue Jacques Prévert - rue Paul Lancrenon - rue Robert Krüger - rue Sainte Barbe - impasse Terres Rouges - rue Terres Rouges		
		0006	Ecole Maternelle Centre	10, rue Maréchal Foch	rue Clemenceau - avenue de la Fonderie - rue de la Gare - route de Russange - rue du Moulin - rue du 18 juin 1940 - rue François Ponsin - rue Frédéric Chopin - allée Lucien Schaefer - rue Napoléon 1 ^{er} - rue Pierre Maître - place Roland Marchesin		
AUMETZ	2	0001	Mairie - 1 ^{er} étage Bureau 1 (bureau centralisateur)	6, place de l'hôtel de ville	route d'Audun-le-Tiche - route de Beuvillers - rue du Cimetière - rue des Argennes - rue de l'ancienne Mairie - rue Sainte Barbe - Place de l'Hôtel de Ville - rue de l'Eglise - rue Maréchal Joffre - rue Saint Martin - rue de la Hollande - rue du 11 Novembre - rue Jacques Prévert - rue Maréchal Foch - rue Saint Gorgon - rue de la Gare - Place de la Gare - rue des Jardins - rue des Haies - rue de la Fontaine - rue du Fontaux - rue des Prés - route Emile Zola - rue Poincaré - rue des Trois Moutiers - rue de l'ancienne scierie - impasse Robert Marquis - rue Antoine Pislar - impasse du Clos de la Scierie	1	8
		0002	Mairie (salle du bas de la Mairie)	6, place de l'hôtel de ville	rue du Carreau de la Mine - route de Crusnes - rue Paul Verlaine - rue de Verdun - rue André Tridant - rue du Chevalmeut - rue d'Irjia - rue Joliot Curie - rue des Merlandes - rue des Roses - rue Pasteur - rue du Château - rue du Fond de la pierreuse - rue d'Ottange - rue du 10 septembre - rue de la République - rue de la Victoire - rue du Puits - rue de la Maladrée - place de la Maladrée - rue de la Caserne - rue du Bambois - rue de la Hayette - route d'Ottange - rue Marie Dellandréa - rue de la Liberté - rue Saint Léger de Montbrillais - boucle de Voailles		
BASSE-HAM	3	0001	Ecole Jean Monnet Bureau centralisateur	Place de la République	rue des Acacias - rue des Tilleuls - rue du Bac - rue de la Bibiche - rue des Chenevières - rue de l'Eglise - rue des Etangs - rue du Fort - impasse des Frènes - rue des Jardins - rue de la Mairie - impasse des Merisiers - rue du Moulin - avenue de Nieppe - rue des Peupliers - rue des Prés - impasse des Saules - rue du Sentier - rue du Stade - impasse du chemin de fer - place Jules Houcke	14	9
		0002	Centre Socioculturel Saint-Louis	Chemin des Ecoliers	rue Vincent Van Gogh - Chemin des Ecoliers - rue des Roses - rue du Chêne - rue des Lilas - rue du Muguet - rue du Château d'eau - rue des Sorbiers - rue de la Forêt - avenue Rembrandt - rue Marc Chagall - rue Paul Cézanne - rue Paul Gauguin - rue Léonard de Vinci - rue Sandro Botticelli - rue Pablo Picasso - rue Henri Matisse - rue Georges de la Tour - rue des Merles - rue Denis Papin - rue des Hironnelles - rue des Rouges Gorges - rue des Bouvreuils - rue des Alouettes - rue des Chardonnerets - rue des Pinsons - rue des Mésanges - rue des Grives - rue des Rossignols - rue des Fauvettes - place Auguste Renoir - impasse des Maraichers - rue Pierre et Marie Curie - rue Nicolas-Joseph Cugnot - rue Léon Foucault		
		0003	Parking de la chapelle (Haute-Ham)	rue de la Chapelle	rue de l'Ecole - Grand'Rue - rue de la Moselle - rue de la Garonne - rue de la Chapelle - rue du Canal - Chemin des Jardins - rue de la Loire - rue du Rhône - rue de la Seine - rue de la Meuse - rue du Rhin - rue André-Marie Ampère - rue Antoine - Lavoisier		
BASSE-RENTGEN	1	0001	Mairie	8 rue de l'église	totalité de la commune	27	9
BERG-SUR-MOSELLE	1	0001	Mairie	51 Grand'Rue	totalité de la commune	27	9
BERTRANGE	2	0001	Salles associatives de la Mairie - Bureau centralisateur	4 Grand'Rue	rue des Aubépines - rue de l'Avenir - boucle des Héters - impasse des Chardons - rue Charlemagne - rue des Charmes - impasse du Château - allée des Chênes - rue de la Cigale - rue de la Coccolle - impasse des Colchiques - rue des Coucou - impasse de l'Escargot - rue de la Fourmi - Grand'rue (n° impair du 1 au 55 et n° pair du 2 au 60) - rue des Joncs - chemin de la Libération - rue du Lièvre - route de Metz - impasse des Mirabelles - rue du Moulin - rue Saint Nicolas - rue des pins - impasse des Prés - boucle des Prunelles - impasse des Roses - place des Saules - rue de la Séé - impasse de la Sibérie - rue du Stade - route de Thionville - place des Tilleuls - rue de la Tortue - rue de la Tuilerie - rue des Vergers - rue de Voufles	14	9
		0002	Bâtiment périscolaire « Le Pré Fleuri »	28a Rue Saint Laurent	place des Artisans - rue de la Bergère - rue du Bouvreuil - impasse des Cercisiers - impasse des Châtaigniers - allée des Chênes - rue du Chevreuil - rue du Colvert - rue des Coquelicots - rue des Fauvettes - rue de la Forêt - impasse du Forgeron - Grand'rue côté impair du n° 57 au n° 133 et côté pair du n° 62 au n° 150) - rue des Hironnelles - rue Saint-Laurent - rue des Lavandières - rue des Lilas - impasse des Loriots - impasse des Martiniets - rue des mésanges - impasse du Meunier - impasse des Mörriers - rue des Noisetiers - boulevard de l'Oiseleur - rue des Peupliers - rue des Pinsons - impasse des Poiriers - allée des pommiers - rue du Puisatier - impasse du Rémouleur - rue Saint-Rémy - route de Stuckange - rue des Tulipes - place de la Vallée - rue des Vignes - impasse des Violettes - allée Adrien Dany		
BETTELAINVILLE	2	0001	Salle Socioculturelle - Bureau centralisateur	7 Rue de la Mairie (comprend Bettelainville et Mancy)	rue de Metz - rue de la Mairie - rue des Chenevières - rue du Limousin - rue de Brescard - rue de la Gare - le Bois Jolie - rue du Gibet - rue de l'Ecole - rue des Alouettes - rue Neuve - rue de Vigy - rue des Champs - rue du Chaufour - rue Principale-Mancy	14	9
		0002	Maison du Berger	28 A Grand'Rue ALTROFF	Grand'rue - rue de Luttange - rue de l'Eglise - rue des Vergers		
BEYREN-LES-SIERCK	1	0001	Foyer	1, Place du Foyer	Totalité de la commune	27	9

BOULANGE	2	0001	Ecole élémentaire Victor Hugo Bureau centralisateur	3 rue des Ecoles	<p> rue des Castors – impasse des Lilas – impasse des Blés – impasse aux Champs – impasse de la Croix – impasse des Troïnes – rue du Lavoir – rue de Puits – rue Amélie – rue d'Aumetz – impasse de l'Iôt – rue du Dispensaire – rue de l'Economat – rue du Chemin de Fer – rue du Chauvé – rue de la Mine – rue des Sapins – rue Saint Exupéry – rue Ernests Hemingway – impasse du Vieux Puits – rue Emile Zola – rue du Stade – avenue des Tilleuls – rue des Mésanges – rue du Parillon – rue Sainte Barbe – rue de de la Forêt – rue de Beuvillers cité Ida </p>	1	8
		0002	Ecole élémentaire Victor Hugo	3 rue des Ecoles	<p> rue de Bassompierre – chalet de Bassompierre – rue de la Chapelle – rue de la Gare – rue Saint Minge – rue du Pont – chemin des Carrières – rue de Ludelange – rue Jean Jaurès – rue de la république – impasse des Peupliers – rue du Conroy – rue des Ecoles – rue de la Liberté – impasse de Lorraine – rue de Verdun – rue du Douaire – le Bois du Corps – les Villas du Coteau – rue de l'Eglise – rue du Centre – rue du Breuil – rue Lucien Piatti – impasse du Moulin – chemin de la Gommerange </p>		
BOUSSE	3	0001	Mairie - Bureau centralisateur	1 rue de l'Eglise	<p> Place Auguste Migette - rue Auguste Renoir - rue d'Auvergne - rue Marc Chagall - rue des Chenesvières - rue Eugène Delacroix - rue des Ecoles - rue de la Fontaine - rue de la Forêt - rue Paul Gauguin - rue Georges de la Tour - rue Haute - rue Henri Matisse - rue Claude Monet - rue du Muguet - rue Paul Cézanne - Place de la République </p>		
		0002	Ecole élémentaire "Les Saules"	1 Place des Fêtes	<p> rue d'Alsace – rue d'Anjou – rue Hector – rue du Béarn – rue Hector Berlioz – rue du Berry – impasse Georges Bizet – rue de Bourgogne – rue de Bretagne – avenue de Champagne – rue de l'Eglise – rue Claude Debussy - rue du Dauphiné – rue François Couperin – impasse Frédéric Chopin – avenue de France – impasse Charles Gounod – rue du Jura – rue du Languedoc – Le Clos des Vignes – rue des Lilas – avenue de Lorraine – rue Jules Massenet – impasse Darius Milhaud – rue des Mimosas – rue de Normandie – rue de Picardie – rue du Poitou – rue Francis Poulenc – rue de Provence – rue Jean-Philippe Rameau – rue Maurice Ravel – rue des Violettes – zone industrielle – rue des Roses – rue de Savoie – rue des Vosges </p>	14	9
		0003	Ecole maternelle "Le Plateau"	12A rue de Metz	<p> rue des Acacias – rue Georges Brassens – allée des Bouvreuils – Château de Bletange – rue du Château – rue des Fauvettes – rue du Faisan – rue du Chevreuil – impasse des Frères – Grand'rue – rue des Jardins – rue du Livre – rue des Mésanges – rue de Metz – allée Monbuisson – impasse de la Mairie – Impasse de la Moselle – rue de la Moselle – rue Neuve – allée des Pinsons – impasse du Pont – rue des Saules – rue du Sorbier – rue des Tilleuls – Lieu-dit « Le Hennert » </p>		
BOUST	1	0001	Ecole	rue des bleuets	totalité de la commune	27	9
BREISTROFF-LA-GRANDE	1	0001	Mairie	11 rue de l'école	totalité de la commune	27	9
BUDING	1	0001	Mairie	37 rue de l'Eglise	Totalité de la commune (BUDING-ELZING)	14	9
BUDLING	1	0001	Mairie	7, rue de l'Ecole	Totalité de la commune	14	9
CATTENOM	3	0001	Mairie Bureau centralisateur	15 rue des Châteaux	<p> rue de l'église, rue et place de la fontaine, rue et allée de la libération, rue de l'église, de Luxembourg, des châteaux, impasse des cygnes, place des grives, rue des hironnelles, des mésanges, des tourterelles, des tulipes, des vergers, du bac, du cimetière, square du coucou, avenue du Général de Gaulle (impair), rue du héron, du pinson, du président Kennedy, du stade, impasse de la fontaine, rue Jean Moulin, Jeanne d'Arc, Saint Etienne, Saint Exupéry, Saint Martin, St Vincent de Paul, Victor Hugo. </p>	27	9
		0002	Ecole élémentaire Pompidou	9 rue du Général de Gaulle	<p> boucle Claude Debussy, de la belette, des artisans, du renard, Joliot Curie, rue Charles Gounod, Charles Péguy, rue de Koeking, de la belette, de la république, de la scierie, des acacias, des artisans, boucle des entreprises, ruelle des lilas, rue des peupliers, sentier des rogations, rue des seigneurs, square des tilleuls, route de Thionville, avenue du Général de Gaulle (paire), rue du Joup, du noyer, Gabriel Pierné, Georges Bizet, place Hector Berlioz, rue Joliot Curie, Jules Verne, Maurice Ravel, Pasteur, impasse des prunus, rue résidence champêtre, Robert Schuman, Saint Rémy – rue Simone Veil </p>		
		0003	Salle du Presbytère de Sentszich	24 rue St Jacques	toutes les rues de Sentszich - rue Olympe de Gouges		
CLOUANGE	2	0001	Salle Colpi Bureau centralisateur	1 rue du maréchal Joffre	<p> rue Belle Fontaine, Rue Clémenceau, Rue Jean Burger, Rue Jeanne d'Arc, Rue Leclerc, Rue du Maréchal Foch, Rue du du maréchal Joffre, Rue Poincaré, Rue Saint Henri, Rue St Nicolas, Rue de la Croix, Rue des Jardins, Rue des roses, Rue de la grotte, rue du colombier, Rue du Dr Job, Rue du stade, Rue des prés, rue des 2 bans, impasse des maréchaux, impasse de la source, boucle de l'Europe, rue des Langgons, Rue Gaston André, Rue Guido Javob, Rue René Dupont </p>	10	8
		0002	Ecole élémentaire du Grand ban	Rue du 4 septembre	<p> Impasse des bleuets, Rue des capucines, rue des coudriers, rue des lilas, Impasse des merisiers, rue des pervenches, rue des primevères, rue des sarments, rue des tilleuls, rue des violettes, rue des mirabelles, rue de l'abbé pierre, rue d'Alsace, rue du paradis, rue du vallon, rue Verlainne, rue de Lorraine, rue de la forêt, rue des acacias, rue des bouleaux, rue des charmes, rue des palissades, rue des peupliers, rue des papiers, rue des palmiers, rue des vergers, rue du 4 septembre, rue du château d'eau, rue du muguet, rue du ruisseau, rue du joli bois, rue des iris. </p>		
CONTZ-LES-BAINS	1	0001	Mairie	24 A rue du pressoir	totalité de la commune	4	9
DISTRUFF	2	0001	Mairie – Bureau centralisateur	3 rue de l'Eglise	<p> chenil de Vermon – cour du château – cour du Vieux château – rue de l'Eglise – chemin de la Barrière – rue de la Gare – route de Valmestroff – rue des Anciens Fours à Chaux – rue des Chasseurs – chemin des Erables – rue des Fleurs – impasse des Lilas – impasse des Vignes – rue du Bon coin – rue du Château d'eau – rue du Parc – rue du Stade – Grand Rue – Moulin Haut – chemin Saint-Hubert </p>	14	9
		0002	Bureau 2 – Ecole maternelle	1 rue de l'Eglise	<p> boucle Bernard Hinault – rue des Alouettes – impasse des Cerisiers – rue des Chardonnerets – rue des Mésanges – allée des Mirabelliers – impasse des Muriers – impasse des Noisetiers – rue des Pinsons – Domaine des Côtéaux – impasse du Verger – ferme le Châtelet – îlot Bellevue – La Clé des Champs – la Croisée des Chemins – le Beau Séjour – impasse du Châtelet – le Châtelet – les Bleuets – quartier Bellevue – impasse des Poitiers – impasse des Pommiers – impasse des Pruniers </p>		
ELZANGE	1	0001	Mairie	17 rue de la mairie	totalité de la commune	14	9
ENTRANGE	2	0001	Mairie – Bureau centralisateur	11 rue principale	<p> rue de la Côte, rue de l'Equerre, rue de la Forêt, rue du Général de Gaulle, rue Victor Hugo, rue de la Mairie, rue de Molvange, impasse Mozart, impasse Raphael Lardeur, rue des Prés, rue Principale, rue des Vergers, rue du Vert Coteau, rue des Vignes – rue de la Chapelle – rue du Bichel – impasse des mûriers </p>	27	9
		0002	Salle Sainte-Barbe	8 rue des Ecoles	<p> impasse des Aubépines, rue du Carreau, Boucle Charles Ferdinand, rue du Cormier, rue des Ecoles, rue des Erables, rue des Fleurs, rue du Fort, rue des Mineurs, impasse des Peupliers, rue de la Foudrière, rue de la Prairie, rue de la Sapinière, rue du Stade, rue du Tennis </p>		
ESCHERANGE	1	0001	Périscolaire	11 rue des écoles	totalité de la commune	27	9
EV RANGE	1	0001	Mairie	Place de l'église	totalité de la commune	27	9
FAMECK	13	0001	Mairie (Salle du Conseil municipal) Bureau centralisateur	29 avenue Jeanne d'Arc	<p> rue de la Croix Munier – rue des Roses – rue des Lilas – rue des Violettes – avenue Jeanne d'Arc (côté pair du 1 au 46 et côté impair du 1 au 57) – avenue Jean-Jacques Rousseau – impasse de Condorcet – rue de Châteaubriand – impasse Pierre de Marivaux – rue des Cerisiers – rue des Hêtres (côté pair du 22 à la fin et côté impair du 19 à la fin) – rue Denis Diderot – impasse Honoré Gabriel de Mirabeau – D12 – rue Prosper Mérimée </p>		
		0002	Ecole Maternelle Pasteur	169, avenue Jeanne d'Arc	<p> rue de la Forêt – rue de l'Abbaye – impasse de l'Abbaye – rue des Chalets – rue des Fontaines – rue des Jardins – rue des Vignerons – rue des Vignes – rue du Coteau – rue du Justemont – impasse du Pressoir – rue du Tilleul – rue de Uckange – avenue Jeanne d'Arc (côté pair du 146 à la fin et côté impair du 157 à la fin) – Lotissement La Croix Saint Michel – impasse Saint Hubert – rue Sainte Anne – rue de la Delle – rue des Wagonnets – rue de la Haie – rue de la Tour </p>		
		0003	Ecole Maternelle Bosment	Rue Odette	<p> avenue Albert Bosment – rue Chantal – Boucle des Jardins du Triangle – rue Françoise – rue Hélène – rue Jacqueline – rue Madeleine – rue Marguerite – rue Marie-Thérèse - rue Nicole – rue Odette – rue Odile – rue Yolande </p>		
		0004	Ecole Maternelle La Cerisaie	71A, boucle de la Cerisaie	<p> Boucle de la Cerisaie - Rue des Bergeronnettes - Rue des Bouvreuils - Rue des Chardonnerets - Rue des Charmilles - Rue des Fauvettes – Rue des Grands Champs – Rue des Hironnelles – Rue des Mésanges – Rue des Pinsons – Impasse des Pinsons – Rue du Printemps – Rue du Verbois – Avenue Jeanne d'Arc (côté pair du 48 au 84 et côté impair du 59 au 99) – Rue de la Zurette – Rue du Brouck – Rue des Vergers – Rue Velvenne </p>		

FAMECK	13	0005	Ecole Maternelle Victor Hugo	18A, rue de Gascogne	rue d'Anjou – rue de Flandre – avenue de Gascogne – rue de Lorraine – rue de Picardie – rue de Provence – impasse de Savole – rue de Touraine – rue du Générale Henry (côté pair du 0 au 80 et côté impair du 1 au 75) – place du marché	6	8
		0006	Ecole Maternelle SCHWEITZER	1, rue Saint Exupéry	rue d'Alsace – rue de Bourgogne – rue de Bretagne – rue de Champagne – avenue de la Feltière – rue du Dauphiné – rue François de Wendel – avenue François Mitterrand – avenue Jean Mermoz – rue Saint Exupéry – rue Saint Exupéry-lycée		
		0007	Ecole Maternelle BRANLY	100, rue du Général Henry	rue de Belfort – rue de Colmar – rue de la Centrale – rue de la Petite Fin – impasse d'Aquitaine – rue de Reims – rue de Strasbourg – rue de Toul – rue de Verdun – rue d'Epinal – rue du Château – rue du Général Henry (côté pair du 82 à la fin et côté impair du 77 à la fin) – rue Franche Comté		
		0008	Ecole SCHLESSER	1, avenue Jeanne d'Arc	clos Beau Soleil – rue de la Canner – rue de la Fensch – place de la Meurthe – rue de la Moselle – place de la Moselotte – boucle de la Nied – rue de la Saône – impasse de l'Alzette – rue de l'Orne – rue de Ranguveaux – rue de Seremange – rue du Château d'eau – place du Conroy – rue du Krebsbach – rue du Rhin – rue du Rhône – impasse Sainte Geneviève – rue Saint Etienne – rue Saint Nicolas – rue Saint Roch – impasse Sainte Cécile – impasse de la Sarre		
		0009	Salle Blaise Pascal	15, rue des Charrons	rue de la rivière – rue des Aulnes – rue des Chanvriers – rue des Charrons – rue des Croates – rue des Forgerons – rue des Lansquenets – rue des Passeurs – rue des Saules – rue des Tisserands – rue du Chevalier – avenue Paul Langevin – rue Sainte Catherine		
		0010	Salle BALAVOINE	2, place Saint Martin	place de la Résistance – rue des Chênes – rue des Ducs de bar – rue des Frères – impasse des Hêtres – rue des Hêtres (côté pair de 0 à 20 et côté impair de 1 à 17) – impasse des Marronniers – rue des Oïcles – impasse des Peupliers – rue des Peupliers – rue des Platanes – rue des Sorbiers – boucle des Tourterelles – rue du Champ au Trou – impasse du Maize – Grand'Ruelle – avenue Jeanne d'Arc (côté pair du 86 au 144 et côté impair du 101 au 155)		
		0011	Ecole Maternelle Henri Dès	7, rue de Lunéville	Foyer AMLI – rue de Commercy – rue de Lunéville – avenue de Metz – rue de Nancy – rue de Saverne – rue de Thionville – place de Thionville – boucle des Dinandiers		
		0012	Salle LACROIX	96, rue de Ranguveaux	rue de la Chapelle – rue de la Marne – boucle de la Meuse – boucle de la Seille – rue de la Vieille Forge – rue de Ranguveaux – rue des Frères Barbers – rue des Prés – rue du Moulin – rue Sainte Barbe – rue Saint Roch – rue Saint Sébastien		
		0013	Mairie (Salle 12)	29 avenue Jeanne d'Arc	rue Alexandre Dumas – rue Alfred de Musset – rue Alphonse Daudet – rue Alphonse de Lamartine – rue Charles Baudelaire – rue Charles Montesquieu – rue Charles Péguy – impasse Stendhal – rue Emile Zola – place François Marie Voltaire – rue Georges Sand – rue Guillaume Apollinaire – rue Gustave Flaubert – rue Guy de Maupassant – rue Honoré de Balzac – impasse Jean d'Alembert – rue Jules Verne – rue Paul Verlaine		
		FIXEM	1	0001	Mairie		
FLASTROFF	1	0001	Salle communale	8 Rue de l'Ecole	Toute la Commune + annexe Zeurange	4	9
FLORANGE	12	0001	Gymnase municipal	rue du Gymnase	impasse de la Marne – rue de l'Aube – avenue de Lorraine – rue des Ardennes – rue des Vosges – rue du Luxembourg – rue du Millepertuis – rue Plâtre de Rozier	6	8
		0002	Accueil périscolaire "Bout en train"	2 rue des Bons Enfants	rue de Champagne – rue de l'Argonne – rue d'Oury		
		0003	Ecole primaire du centre	22 rue de Gargan	rue d'Algrange – rue de Knutgang – impasse de la Pépinière – rue de Nilvange – rue de Seremange-Erzange – rue des Jardins – rues des Prés – rue d'Hayange – cité Fillod – Grand'Rue (du 117 au 999)		
		0004	Salle du Musée - Complexe de Bétange	16 rue de l'Etoile	rue d'Alsace – domaine de Betange – boucle de la chiffonnerie – rue de la Gare – cité de la Gare – place de l'ancien tribunal – rue de l'ancienne Tannerie – rue de l'Etoile – impasse Denis Papin – rue des Fosses – rue des Vieilles Vignes – rue du bourg – rue du chemin de fer – rue du donjon – rue du mesin – rue du moulin – rue du 11 novembre – résidence Georges Brassens – rue Louise Michel – rue neuve		
		0005	Ecole Maternelle du Centre	18 rue de Gargan	rue Charlemagne – rue Charles Martel – avenue de Betange – rue de Gargan – rue de la Fensch – rue du château – rue du ruergue – Grand'Rue (de 1 à 116) – rue Jean Moulin – rue Lothaire – rue Pépin le Bref – avenue Robert Schuman – square Hélène Missoffe		
		0006	Ecole Victor Hugo Ebange	8 rue des Ecoles	rue André Malraux – rue de la fontaine – impasse de la roche – impasse de la sablière – passage des fermiers – rue des Romains – avenue des tilleuls – rue du centre – rue d'Uckange – place Saint Hubert – rue Général De Gaulle-Anthonioz – rue Germaine Tillion – rue Sophie Berthelot – rue Simone Veil – rue Missak Manouchian		
		0007	Ecole Victor Hugo Ebange	8 rue des Ecoles	rue des acacias – rue Louis Aragon – rue Montesquieu – rue Racine – rue Ronsard – rue Rousseau – rue Verlaine – rue Voltaire – rue d'Alembert – rue Ausone – rue Baudelaire – rue des castors – rue Diderot – rue des écoles – rue de l'étang – rue d'Harling – route de Metz – rue de la Moselle – impasse du moulin Saint Pierre – rue du moulin Saint Pierre – rue des potiers – impasse Joséphine Baker – rue Maurice Genevoix		
		0008	Espace Culturel la Passerelle – Bureau centralisateur	50A avenue de Lorraine	rue de Bourgogne – rue de Neufchef – rue de Ranguveaux – rue du gymnase – rue du Périgord – rue François Royer – rue Lino Gardin – rue Sainte Agathe		
		0009	COSEC Haut-Kême	Avenue du collège	impasse Chantilly – impasse d'Artois – avenue de Bretagne – rue de la licorne – rue de l'île de France – rue de Normandie – rue de Picardie – rue des centaures – place d'Harling – rue du Berry – place du collège – avenue du collège – rue du Languedoc – boucle du millénaire – rue du Roussillon – rue Epona – rue le Haut-Kem – résidence Le Réveil – impasse les patios – impasse Marcel Cerdan – impasse Maryse Bastié – impasse Nelson Mandela – rue Pégase		
		0010	Ecole Maternelle André Chénier Oury Sud	12 rue des Passeurs	rue d'Auvergne – rue de Provence – rue des bleuets – rue des chanvriers – rue des Croates – rue des écrevisses – rue des huiliers – rue des lilas – rue des passeurs – rue des roses – rue du chevalet – rue du ruisseau – rue nationale – rue Sainte Lucie – rue Saint Pierre – rue Descartes		
		0011	Ecole Bouton d'Or – Oury Nord	rue des Bons Enfants	rue Aimée de Coigny – rue capitaine Poincelet – rue d'Aquitaine – rue de Fameck – rue de Gascogne – rue de Guyenne – rue des bons enfants – rue du Béarn – rue du duc de Fleury – rue du Limousin – square Lucie Aubrac – rue Philippe le Bon – rue Robert de la Marck		
		0012	Accueil périscolaire "Bout en train"	2 rue des Bons Enfants	rue Belves – rue croix Saint Jacques – rue de la centrale – boucle de la Meuse – rue de l'armoise – rue de Longwy – impasse de Nancy – rue de Verdun – rue des fontainiers – rue des millefeuille – rue des noyers – rue du Grand Chemin – impasse Gay Lussac – rue Jean Jaurès – rue Marie Curie		
FONTOY	4	0001	Centre socio-culturel – 1 Bureau centralisateur	23 rue Jean Burger	place de la Croix – rue de la Fensch – rue de l'hôtel de ville – rue de Metz – rue des fontaines – rue du Castel – rue du château – rue du moulin – rue du Peffin – rue Jean Burger – rue le Gripet	1	8
		0002	Centre socio-culturel - 2	23 rue Jean Burger	allée des châtaigniers – allée des chênes – allée des peupliers – clos le marronnier – impasse des cheminots – rue Albert Gérardot – rue d'Audun-le-Roman – rue de la paix – rue de la scierie – rue de l'église – rue de Longwy – rue de Verdun – rue des résidences – rue du couvent – rue du klopp – sentier des charmilles – ZAC le rond bois		
		0003	Multi-Acueil « Les Petits de la Source »	26 bis rue de l'Ecole	rue de Metz (haut-pont) – rue de l'école – rue de la forêt – quartier sainte Barbe – quartier sainte Geneviève – rue du haut-pont – rue du moulin Gustal – cottages de la vallée – rue de la mine		
		0004	Centre socio-culturel - 3	23, Rue Jean Burger	impasse des bleuets – rue de la centrale – rue des coquelicots – rue des lilas – rue de Lommerange – rue de Neufchef – impasse des muguets – rue des roses – rue du Dr Ringelissen – allée des 4 saisons – allée des bouvreuils – allée des mésanges – allée des écureuils – allée des chevreuils – allée des lièvres – allée des renards – allée des mirabelliers – allée des pommiers – allée des sorbiers – allée des mûriers		
GANDRANGE	3	0001	Espace culturel Daniel Balavoine – Bureau centralisateur	rue du stade	Rue de l'Abbaye, Rue Jeanne d'Arc, Place Jeanne d'Arc, Rue du Petit Bois, Rue des Cépages Rue des Chenevières, Rue Sous La Côte, Rue de la Croix Cassée, Rue des Dahlias, Rue des Ecoles, Rue du Grand Pr, Rue des Haies, Cité Mermoz, Rue du Muguet, Résidence Les Peupliers, Rue des Peupliers, Rue du Pressoir, Rue du Ruisseau, Rue du Stade, Impasse des Tilleuls, Rue des Tulipes, Impasse des Vergers, Rue du Vignoble, Place Joseph Wiedenkeller	10	8
		0002	Espace Culturel Daniel Balavoine	rue du stade	Impasse Fabert, Rue de la Fontaine, Rue des Jardins, Rue Louis Jost Côté Pair (Du début au n°8), Rue Louis Jost Côté Impair (Du début au n°57), Rue du Justemont, Rue de Lorraine, Rue Maurice Barrès, Rue du Sion, Rue de Verdun, Rue de Vitry		

GANDRANGE	3	0003	Espace Culturel Daniel Balavoine	ru de stade	Rue des Charpentiers, Rue des Chaudronniers, Impasse Pierre de Coubertin, Rue de l'Eglise, Rue Greuze, Allée Saint Hubert, Rue Louis Jost Côté Pair (Du n°10 à la fin), rue Louis Jost Côté Impair (Du n° 59 à la fin) Rue Mozart, Rue Principale, rue des Sarments, Rue du Dr Stofflet, Impasse des Tournesols, Rue Verlaire, Rue du Vieux Moulin, Rue des Vignes, Rue des Ferblantiers		
GAVISSE	1	0001	Mairie	6 rue de l'Ancien Moulin	totalité de la commune	27	9
GRINDORFF-BIZING	1	0001	mairie	3 rue principale	toute la commune	4	9
GUENANGE	5	0001	Mairie – Bureau centralisateur	1 Place de l'Hôtel de Ville	Allée des Bleuets - Allée des Marguerites - Boulevard sous les Vignes (côté pair de 2 à 18 et côté impair de 1 à 133) - Boulevard de la Division Leclerc - Boulevard du Pont - Rue du Bois (côté pair de 2 à 10 et côté impair de 1 à 21) - Rue de Fleury - Rue Julie Victoire Daubié - Rue de l'Orphelinat - Rue de l'École - Rue du Château d'Eau - Rue du Général Mangin - Rue Mozart - Rue de Nuisie - Rue du 11 Novembre - Rue du Petit Breuil - Rue de Rome - Place de l'hôtel de Ville - Place de la République (côté impair) - Boulevard Benjamin Raspail -Boucle Eugène Pottier - Rue Jean Laurain - Rue Lucie Aubrac - Rue des Carrières Haselint - Boulevard Bellevue.		
		0002	Ecole Maternelle "St Matthieu"	rue Jeanne d'Arc	Allée des Coquelicots - Allée des Fleurs - Allée des Chardons - Route de Metz - Route de Thionville - Rue du Château - Rue du Commerce - Rue de la Commune de Paris - Rue de l'Eglise - Rue Jean Baptiste de La Salle - Rue Jean Jaurès - Rue Jeanne d'Arc - Rue Léo Lagrange - Rue de Metzervisse - Rue Michel Pirus - Rue de la Moselle - Rue Pierre Maître - Rue du Ter Mai - Place de la République (côté pair) - Rue Robert Schuman - Rue des Tilleuls - Rue d'Uckange - Rue des Verger - Rue des Iris		
		0003	Ecole Maternelle "Capucines"	Rue du Mont Cassin	Rue de l'Abbé Grégoire - Rue de la Campanie - Clos de la Campanie - Rue de la Clochette - Place de la Convention - Rue de la Coupe - Boulevard de la Tournaille - Rue des Noisetiers - Boulevard du Parc - Boucle Georges Sand - Rue du Cordonnier - Rue du Mont Cassin - Rue du Pré au Lièvre - Rue Pierre de la Madie - Place Saint Benoît - Rue Toussaint Louverture - Rue Victor Schoelcher - Rue Anne Boullie - Impasse Jacqueline Auriol - Boucle des Frères Montgolfier - Rue du Petit Prince - Boucle Saint Exupéry	14	9
		0004	Ecole Maternelle "Clair Matin"	Rue Clair Matin	Rue Clair Matin - Boucle de la Sidérurgie - Rue Marguerite d'Hausen - Impasse Eugène Vellay - Rue de l'Econome - Boulevard de la Boucle - Rue des Cinq Pains - Rue des Mésange - Rue des Trois Pierres - Boulevard du Bois Carré - Rue du Merle Noir - Rue du Nain Noir - Rue Gabriel Piermé - Rue Georges de la Tour - Rue Gustave Charpentier - Rue Haute - Boulevard Paul Verlaire - Rue Sainte Placide - Rue Sainte Scholastique - Rue Victor Hugo		
		0005	Gymnase de la Boucle	Boulevard de la Boucle	Rue Adrien Printz - Rue de la Colombe - Rue de la Faux - Rue de la Fontaine - Rue de la Lampe - Rue de la Paix - Rue de la Pluie - Rue de la Pomme - Rue des Chardonnerets - Rue des Cordes - Rue des Deux Flacons - Rue des Epines - Rue des Jardins - Rue des Prés - Rue des Ronces - Rue du Bois (côté pair à partir du n°12 et côté impair à partir du n°23) - Rue du Dragon - Square du Dragon - Rue du Général Mathelin - Rue du Réve - Rue du Tonneau - Rue Emile Zola - Cour Erckman Chatrian - Rue Galla - Rue Jacques Callot - Rue Robespierre - Rue Saint Maur - Boulevard sous les Vignes (côté pair à partir du n°20 et côté impair à partir du n°135) - Rue Totila - Clos Daniel Brottier - Impasse des petites Vignes.		
HAGEN	1	0001	Mairie	25, rue de la République	totalité de la commune	27	9
HALSTROFF	1	0001	Mairie	41 rue principale	totalité de la commune	4	9
HAUTE-KONTZ	1	0001	Mairie	14 B rue principale	totalité de la commune	4	9
HAVANGE	1	0001	Mairie	13-15 rue de la Mairie	totalité de la commune	1	8
HAYANGE	15	0001	Salle Le Molitor – Bureau centralisateur	1 place de la Résistance et de la Déportation – Hayange centre	rue Sainte André – rue Anthime Bosment – rue de la gendarmerie – rue de la platerie – rue de Wendel – mairie de Hayange – rue Maréchal Foch (du 23 au 9999) – rue Sainte Odette – rue Sainte Sophie – faubourg Sainte Catherine – rue de la platerie – faubourg Sainte Berthe (du 0 au 50) – sentier côte Fêche		
		0002	Salle Le Molitor	1 place de la Résistance et de la Déportation – Hayange centre	rue de la flatte – esplanade de la liberté – rue de la Marne – rue de la mine Victor – place de la Résistance et de la Déportation – rue de Wendel – passage René Isral – rue du général De Gaulle – rue Jacques Tournèur – rue Jean Moulin – rue Maréchal Foch (du 0 au 22) – rue Maréchal Joffre – rue Maréchal Molitor – rue Maryse Bastié – place Nicolas Schneider – maison de retraite Tournebride – faubourg Sainte Berthe (du 61 au 9999)		
		0003	Ecole maternelle Les Coccinelles	26 Rue Pierre Mendès-France	rue d'Argonne – rue des vignes – rue du Tivoli – rue Jean Jaurès – rue Jeanne d'Arc – rue Louise Michel – rue Marcel Pagnol – rue Marie Gabrielle – rue Notre Dame – rue Pierre Mendès France		
		0004	Salle-jeu de Boules Mas du Mineur	31 Cité Bellevue	Cité Bellevue (complète)		
		0005	Ecole Primaire "Jean de la Fontaine"	13 rue Général Leclerc	Rue Roi Albert 1 ^{er} – rue Saint Antoine – rue Castelneau – rue de la Fontaine – rue Général Leclerc – rue du Onze Novembre – rue Pasteur – rue Raymond Poincaré – rue de Verdun		
		0006	Salle - Amicale de Détente et Loisirs	6 rue St Henri - Cité Gargan	Rue Sainte Alice – rue Sainte Caroline – rue Saint Charles – rue Sainte Eulalie – rue Saint François – rue Sainte Hélène – rue Saint Henri – rue Pasteur – rue Saint Robert – rue Saint Théodore – rue de Verdun - Lieu-dit Sainte Neige		
		0007	Ecole Maternelle "La Marelle"	19 Rue de la Mine	Rue Abbé Nicolay – rue des Brebis - Impasse Gustave Charpentier – Impasse Gabriel Faure – chemin creux – rue Clemenceau – Impasse Louis Ganne – rue Théophile Maire – rue Général Mangin – rue de la Mine – allée Jacques Offenbach – Impasse Gabriel Piermé – rue Raymond Poincaré – Impasse Florent Schmitt – rue Albert Schweitzer – Impasse Ambroise Thomas		
		0008	Ecole Primaire "Jura"	3 rue du Vallon – Saint Nicolas en forêt	place du chêne – rue du Douaumont – boulevard du jura résidence Les Bergeronnettes – rue de l'ill – boulevard du jura – rue du lapin – place du Lièvre – rue de Lorraine – rue de la Meuse – rue de la Moselle – rue de retard – rue du Rhin – place Edith et Hervé Bonnet – rue du sanglier – rue de la Seine – allée de Toul – allée des Trois Evêchés – rue du Vallon – boulevard des Vosges – rue Charles Gambier – auberge de la forêt – lotissement le Hameau de la forêt – Charles Gambier – maison de retraite La Forêt		
		0009	CASC Centre Culturel	Place de la Fontaine – Saint Nicolas en forêt	rue de la biche – rue du boucher – rue du bouleaux – rue du bout des terres – rue des buissons – rue de la clairière – rue de la combe – rue du coq de bruyère – place de Fameck – rue Jules Ferry – place de la Fontaine – place des Genets – allée des hêtres – boulevard du jura – allée des Mélèzes – place des pâquerettes – place de Ranguevaux – place Edith et Hervé Bonnet – rue du saloir – allée des sapins – boulevard de la tour neuve – rue des 3 petits enfants – rue des troènes – boulevard des Vosges – rue de St Nicolas D17 Compagnie des eaux – rue Pablo Picasso	10	8
		0010	M.P.T. Le Couvaill – Maison pour tous – MARSPICH	Rue du 6 juin 1944 – MARSPICH	rue Pierre Mendès France – rue de l'école – rue de l'église – rue de la fenderie – rue du duc de Fleury – rue du Docteur Gillard – rue du Docteur Jacobs – rue Saint Martin – rue Claude Robbe – en ruelle – rue du Docteur Wonner – place du 19 mars 1962		
		0011	M.P.T. Le Couvaill – Maison pour tous – MARSPICH	Rue du 6 juin 1944 – MARSPICH	rue du Bruhl – cité du Bruhl – rue du canal – impasse André Chenier – rue Victor Hugo – rue Alphonse Lamartine – rue de la Minière – rue des pommiers – impasse Pierre Ronsard – rue Arthur Rimbaud – impasse Jean-Jacques Rousseau – rue Paul Verlaire – impasse Alfred de Vigny – route de Volkrange – impasse de Volkrange – impasse de la Minière – rue Jacqueline Auriol		
		0012	M.P.T. Le Couvaill – Maison pour tous – MARSPICH	Rue du 6 juin 1944 – MARSPICH	rue du bouvreuil – rue du chardonneret – rue du cimetière – rue de la côte – rue de l'Europe – rue de la fauvette – rue du Hardt – rue des jardins – rue du lavoir – rue de Leyrange – rue de liaison – rue de la Libération – rue du merle – rue de Nilvange – rue du réservoir – rue du roitelet – rue du ruisseau – rue Saint Sixte – rue des sources – rue du Thal – rue de la tourterelle – route de Volkrange – rue du 06 juin 1944 - rue Georges Brassens – rue Pierre et Marie Curie		
		0013	M.P.T. "BORIS VIAN" – KONACKER	1 avenue Saint Jean - Place – KONACKER	rue des Ardennes – rue d'Artois – impasse Bellevue – rue Bellevue – rue de Beuvange – rue de la C.E.C.A. – rue du chêne – rue Ambroise Croizat – rue d'Elange – rue de l'Étang – impasse Yves Farges – rue Yves Farges – rue du Konacker – avenue de la Métropole – rue de Metzange – rue Saint Michel – rue d'Oustrange – avenue des peupliers – rue de Provence – rue de Savoie – rue du stand – rue de Veymerange – ferme du Konacker		

HAYANGE	15	0014	M.P.T "BORIS VIAN" – KONACKER	1 Avenue St Jean – Place – KONACKER	<p> rue de Bourgogne – rue de Bretagne – rue des capucines – rue des dahlias – impasse de la forêt – rue de la forêt – avenue Saint Jean – place Saint Jean – rue des lilas – rue des mimosas – rue du muguet – rue des roses – rue de Touraine – rue des tulipes – lotissement Hameau des 3 sources – rue Pablo Neruda – lotissement le Hameau de la sapinière – rue de la sapinette – impasse du charme – impasse du meurier – impasse du Nordmann – impasse de l'Orme – impasse du caduc – impasse du meunier – impasse du blé – impasse du seigle – rue du vieux moulin – impasse des lilas – impasse de Bretagne </p>		
		0015	Ecole maternelle « Les Grands Bois »	1 A rue des Grands Bois – Saint Nicolas en forêt	<p> rue des Grands Bois – ferme Malgré l'eau – lycée technique Grands Bois – C.S Hurlevent – station eaux « Bellevue » – rue de Neufchef – lotissement Les Jardins de Saint-Nicolas – cité artisanale – boulevard Eole – boulevard de l'Harmattan – impasse du zephyr – impasse du Joran – rue de la tramontane – rue du mistral – rue du sirocco – rue de la matinière – rue des allées – rue de la galerne – rue de l'aquilon – impasse de l'autan – impasse Bourvil – boucle Brigitte Bardot – impasse Jean Ferrat – impasse Louis de Funès </p>		
HETTANGE-GRANDE	9	0001	Mairie – Bureau centralisateur	8 place de la Mairie	<p> place de la Mairie – impasse Jean Burger – rue Jean Burger – rue de l'église – rue de la fontaine – rue de la forêt – rue de la gare – rue de la liberté – rue de la République – rue du Luxembourg – rue du lion – rue du stade – rue La Gassel – rue Mozart – rue Pasteur – rue Raymond Poincaré – rue Sainte Sabine – rue Charles de Gaulle (n°1 au n°45 et n°2 au n°60) – rue Général Patton (n° 1 au n°21 et n°2 au n°30) </p>		
		0002	Ecole Maternelle Sainte Barbe	1 rue des Violettes	<p> boucle Antoniucci Volti – clos de l'Agorra – impasse de l'Economat – impasse des roseaux – route de Kanfen – rue Auguste Rodin – rue Camille Claudel – rue Charles de Gaulle (n° 87 au 119 et n° 100 au n° 130) – rue Charles Ferdinand – rue de la cantine – rue de la mine – rue des artisans – rue des ateliers – rue des fleurs – rue des lilas – rue des métiers – rue des mineurs – rue des prés – rue des roses – rue des violettes – rue du bois – rue du Reybach – rue Maréchal Leclerc – ruelle des champs – ruelle des mineurs – impasse des hortensias </p>		
		0003	Ecole Primaire Pasteur	6 rue de Pédéröbba	<p> boucle Jupiter – chemin du vicus – impasse Apollon – impasse de l'île de France – impasse de Savoie – impasse du Béarn – impasse du Berry – impasse du Dauphiné – impasse du puits – impasse Hercule – impasse Mercure – rue d'Alsace – rue d'Anjou – rue d'Auvergne – rue de Lorraine – rue de Normandie – rue de Picardie – rue de Provence – rue de Rome – rue des Potiers – rue du 6ème R.A. – rue du Roussillon – rue le pont de pierre – rue Victor Hugo </p>		
		0004	Salle Europa	place René Medernach	<p> boucle de l'ancien bois – impasse de la peuplerie – impasse du moulin – impasse Frédéric Chopin – rue Alphonse Daudet – rue de Bourgogne – rue de Bretagne – rue de la gendarmerie – rue de Pédéröbba – rue de Roana – rue de Sinzig am Rhein – rue du chanoine Hennequin Arnould – rue du moulin – rue du vieux château – rue général Patton (n° 57 au n° 89 et n° 62 ter au n° 106) – rue Hector Berlioz – rue Maginot – rue Paul Arène </p>		
		0005	Salle Antoine Blondin	2 rue du Soleil	<p> allée des platanes – impasse de la vallée – impasse des marguerites – impasse des pâquerettes – impasse des tulipes – route de Zouffgen – route du Bénélux – rue des Bosquets – rue de la futaie – rue de la chapelle – rue des bleuets – rue des éganlatines – rue des jonquilles – rue des marguerites – rue du soleil – rue pavée </p>	27	9
		0006	Ecole Primaire Michelet	4 rue des Ecoles	<p> chemin des blés – impasse de la cascade – impasse des arts – rue Charles de Gaulle (n° 47 au n° 85 et n° 62 au n° 98) – rue de la culture – impasse des écoles – rue des écoles – rue des vignes – rue du 12 septembre 1944 – rue du Val </p>		
		0007	Ecole de Musique	9 rue de l'Eglise	<p> faubourg Rastenne – impasse Anatole France – impasse de la petite reine – impasse du chardon – impasse Saint Nicolas – place centrale – place Robert Schuman – rue de la Kissel – rue du Ponceau – rue général Patton (n° 23 au n° 55 et n° 32 au n° 62) – rue Lamartine – rue Maréchal Ney – rue Robert Schuman – rue Saint Etienne – rue du Pesch </p>		
		0008	Ecole Maternelle Pasteur	11 rue Chanoine Hennequin Arnould	<p> boucle Paul Cézanne – domaine de Chambourg – allée des biches – allée des chamois – allée des charmillies – allée des érables – allée des frères – allée des merisiers – allée des tilleuls – allée du daim – allée du grand cerf – chemin de la croix Hépich – chemin des cèdres – impasse Auguste Renoir – impasse Chateaubriand – impasse Claude Monet – impasse des mélèzes – impasse du chevreuil – route de Thionville – rue de Chambourg – rue des longs prés – rue Edgar Degas – rue Eugène Delacroix – rue Gustave Courbet – rue Paul Gauguin – rue Vincent Van Gogh – impasse Serge Gainsbourg – rue Pablo Picasso – rue Salvador Dali – rue Joan Miro – rue du Wampich – rue Chateaubriand </p>		
		0009	Salle Antoine Blondin (petite salle)	2 rue du Soleil	<p> boucle des châtaigniers – ferme Immerhof – allée du caporal Rabu – allée des aubépines – impasse de la colombe – impasse des aloettes – impasse des roitelets – rue des roitelets – impasse du bouvreuil – passage des bruyères – rue des mésanges – rue des noisetiers – rue des sorbiers – rue du pinson – rue du rossignol – rue des bergeronnettes – rue des chardonnerets – rue des fauvettes – rue des genêts – rue des fougères – rue des serins </p>		
HOMBURG-BUDANGE	1	0001	Mairie	1 rue de la fontaine	totalité de la commune	14	9
HUNTING	1	0001	mairie	62 rue St Fiacre	totalité de la commune	4	9
ILLANGE	3	0001	Mairie Bureau centralisateur	2 Rue de la Moselle	<p> rue de la Moselle, rue des Jardins, domaine de la Moselle, rue des Vergers, route de Thionville, rue du Datern, rue Robert Schuman </p>		
		0002	Mairie	2 Rue de la Moselle	<p> rue des Cillets, rue des Roses, rue des Tilleuls, rue des Myosotis, cour des Arums, rue des tulipes, rue des Fleurs, rue des Lilas, rue des Marguerites, route de Metz, rue du Muguet, impasse des Marguerites, impasse du Muguet </p>	27	9
		0003	Salle multi-fonctions	2 Route de Metz	<p> rue du château d'eau, rue des Prés, rue de la Forêt, rue Saint-Hubert, rue Bellevue, rue du Parc, rue des Anémones, rue des Bleuets, rue des Dahlias, impasse du Fort, impasse Bellevue, impasse Bel Air, impasse des Eglantiers, Centre Commercial, Parc d'Activités du Beau Vallon, Allée des Côteaux </p>		
INGLANGHE	1	0001	Salle communale	54, rue du Calvaire	totalité de la commune	14	9
KANFEN	1	0001	Espace socio-culturel	38 rue de Hettange	totalité de la commune	27	9
KEDANGE-SUR-CANNER	1	0001	Mairie	4 Rue des Ecoles	totalité de la commune	14	9
KEMPLICH	1	0001	Mairie	65 rue de l'église	totalité de la commune	14	9
KERLING-LES-SIERCK	2	0001	Mairie Bureau centralisateur	23 rue Principale	<p> Annexe Fréching : Grand Rue – rue de la Sapinière – rue du château d'eau – rue de la fontaine Kerling-Lès-Sierck : rue principale – rue de l'abbé Senzy – rue de l'ancienne école – route de Lemestroff – rue des champs – ruelle des Vignes – rue du stade – rue haute – route de Kaltweiler </p>	4	9
		0002	Ancienne Ecole	32 Route de Bouzonville à Haute - Sierck	<p> Annexe Haute-Sierck : route de Bouzonville – rue de la chapelle – rue de la forêt – rue des 4 seigneurs – rue des roses – les étangs 1 et 2 – impasse des violettes </p>		
KIRSCH-LES-SIERCK	1	0001	Mairie	28. rue de Verdun	toute la commune	4	9
KIRSCHNAUMEN	1	0001	Mairie	1 rue de l'Ecole	totalité de la commune	4	9
KLANG	1	0001	Mairie	16 rue de la Mairie	totalité de la commune	14	9
KNUTANGE	4	0001	Mairie Bureau centralisateur	1, place de Gaulle	<p> Les résidences du Figuier – rue de la République du 62 au 98 et du 103 au 127 – rues des Patriotes – rue de la Paix – rue des Jardins – rue du Dr Gautier – rue Foch – rue de la Victoire – Place de Gaulle – rue du Calvaire – rue de Lorraine – rue Ste Barbe – rue du Pont – rue des Primevères – rue Olympe de Gouges – rue Simone Veil </p>		
		0002	Ecole Robert SCHUMANN	42 rue de la République	<p> rue de la Marne – rue de la République du 1 au 99, et du 2 au 58a – rue de la Liberté – rue d'Alsace – rue Naumann – Albert Terver </p>	1	8
		0003	Ecole « Les Acacias »	17 rue des Peupliers	<p> Rues des Argonnes – rue Vert Coteau – rue Pasteur – Impasse des Roses – rue de la Sapinière – rue des Alliés – rue de la Source – rue des Peupliers </p>		
		0004	Gymnase Sainte Geneviève	180 rue Victor Rimmel	<p> Clos Saint Geneviève – rue de la République du 102 au 162 d – rue de la République du 131 au 181 – rue Victor Rimmel – chemin de Lommerange – Val de Fensch </p>		

KOENIGSMACKER	3	0001	Mairie - Bureau centralisateur	11 rue de l'Eglise	Rues de l'Eglise, de l'Ancien Café, de Bennassay, des Bleuets, du Centre, des Coquelicots, de la Chapelle, de la Côte, de la Croix, de la Forge, des Forts, de la Gare, Place de la Halle, Haute, Boule des Hironnelles, des Nouveaux Jardins, de Lavasseau, Impasse des Lilas, Chemin de Mewinckel, Impasse domaine du Méwinckel, Impasse Chapelle Montreuil, du Moulin, Impasse des Muguets, Saint Roch, Poster, Impasse des Roses, Saint Martin, du Père Scheil, de Sterck, du Stade, de Thionville, des Vignes, Impasse des Violettes	14	9
		0002	FOYER RURAL EMILE DESLANDES	36 rue de Trèves	Rues du Château d'eau, des Ecoles, de la Fontaine, de Malling, d'Oudrenne, des Prés, de Trèves, des Vergers, Place du Mehs, Impasse des Mérovingiens, Impasse des Artisans		
		0003	LOCAL COMMUNAL	Cité des Officiers	Route d'Elzange, Chemin de Griesberg, Cité des Officiers, rue de la Carrière, Domaine de la Forêt		
KUNTZIG	1	0001	Mairie	2 Grand'Rue	totalité de la commune	14	9
LAUMESFELD	1	0001	Mairie	36 grand'Rue	totalité de la commune	4	9
LAUNSTROFF	1	0001	Mairie	1 A Place de l'Eglise	totalité de la commune	4	9
LOMMERANGE	1	0001	Mairie	14 rue Maréchal Joffre	totalité de la commune	1	8
LUTTANGE	1	0001	Mairie	2 place du Calvaire	totalité de la commune	14	9
MALLING	2	0001	Mairie Bureau Centralisateur	2, rue de la gare – Malling	Rue de Métrich - Place des Marronniers - Rue des Vignes - Domaine des Primevères - Impasse des Primevères - Rue du plan d'eau - Rue de la Moselle - Place St Séverin - Place des Tilleuls - Venelle de l'Octroi - Place de la Mairie - Impasse des jardins - Rue de la gare - Lotissement des coquelicots - Rue des bosquets.	4	9
		0002	Ecole Petite-Hettange	12, Grand Rue – Petite-Hettange	impasse de la forge – Grand'Rue – rue de Kerling – rue du moulin – route nationale – boucle de la paire – domaine de la sapinière - Lotissement Domaine de la Prairie		
MANDEREN-RITZING	1	0001	Mairie	3 route de Tunting MANDEREN – MANDEREN-RITZING	totalité de la commune	4	9
MANOM	3	0001	L'Arche 1 Bureau centralisateur	49 Grand Rue	chemin du stade – Grand Rue – impasse du Kandel – rue des tilleuls – rue des jardins – rue Saint Eloi – rue des fêtes – rue Saint Louis – rue de l'église – rue de la paix – route de Garche – impasse route de Garche – lieu-dit Sainte Marie – rue du cimetière – impasse des tilleuls – route de Mondorff – rue de la Moselle – rue du Kelm – impasse des jardins – rue du fossé – rue des lilas – rue Saint Nicolas – rue du muguet – boucle Sylvie de Selancy – impasse Grand Rue – rue de Lagrange côté pair du 2 au 56 – rue de Lagrange côté impair du 1 au 55 – rue de la grange côté pair du 2 au 56 – rue de la grange côté impair du 1 au 55	27	9
		0002	L'Arche 2	49 Grand Rue	rue de Lagrange côté pair du 60 à la fin de la voie – rue de lagrange côté impair du 59 à la fin de la voie - rue du Laur – rue Gabriel Pierné – rue Maurice Barrès – rue Gustave Charpentier – rue André Maginot – rue Florent Schmitt – rue Claude Gélée – rue Charles Hermite – rue Louis Madelin – rue Louis Bertrand – rue Ambroise Thomas – rue Maréchal de Grancey – rue du Maréchal Lyautey – rue Jean de Pange – rue de monseigneur Benzler – rue de Schifflange – rue pellerin – rue Siegfroi – rue du Xxème corps américain – boucle Michel Rodange – impasse de Nonnencourt – rue Robert de Cotte – boucle Eugène Scholtès – rue du général Duroc – rue Jacques Callot – rue de la Grange côté pair du 60 à la fin de la voie – rue de la grange côté impair du 59 à la fin de la voie		
		0003	ZAC de l'Emallerie	45 route du Luxembourg	rue de la Barrière - Château de La Grange - route du Luxembourg - chemin du Coteau - rue Jean de Wiltz - impasse de la Barrière - rue de la Forêt - boucle des jardiniers - rue des Puits - rue du Cavalier d'Ordonnance - rue Guillaume de Scura - Chemin d'Alger - boucle du Château - chemin du Parc Royal - Rue d'Alger - domaine de la Grange - la régie du Domaine de la Grange - cour du Pigeonnier - Maison Rouge		
MERSCHWEILLER	1	0001	Mairie	5 rue de l'Ecole	totalité de la commune	4	9
METZERESCHE	1	0001	Mairie	3 rue de la Fontaine	totalité de la commune	14	9
METZERVISSE	2	0001	Bâtiment périscolaire Bureau centralisateur	10 rue de la Mairie	boucle Bernard Hinault – rue de la bibiche – route de Volstroff – rue des alérions – rue des capucines – rue des champs fleuris – rue des anciennes écoles – rue des églantiers – impasse des prés – rue des Romains – rue des roses – rue des vergers – impasse du héron – rue du stade – résidence du vallon – rue du vieux moulin – rue Jean Marie Pelt – rue Jean Moulin – rue Robert Schuman – rue de la mairie – rue des lauriers – square Joseph Stobbe – place de la 90ème division d'infanterie – impasse des longs sillons – impasse du bois de sapin – rue du chanoine Gasser	14	9
		0002	Centre culturel	50 grand rue	route de Distroff – route de Kédange – rue de la gare – rue de l'arc mosellan – place de l'église – route de Metzeresche – rue des anciens fours à chaux – résidence des aubépines – impasse des lilas – impasse des marronniers – impasse des noisetiers – route d'Inglangé – impasse du bois fouluis – rue du chemin de fer – chemin du clos Fleuri – rue Elise Heurt – Grand'Rue – rue Jean Monette – rue Louis Eugène Jandik – rue Marthe Cohn – route nationale – domaine des étangs – rue René Bastien – impasse Raymond Reisser – allée du klapp – rue du passage à niveau – impasse du buis – rue de la Gaessel – chemin de la carrière – impasse de la forge		
MONDELANGE	7	0001	Salle Robert Honecker Bureau centralisateur	Place du Général De Gaulle	impasse Claude Debussy – impasse de l'Atelier – impasse J.B Lully – rue de Bousse – rue de l'Eglise – rue des Jardins – rue des Roses – rue des Saules – rue du Camp – rue du Docteur Marchal – rue de Metz de 387 à 421 et de 390 à 426 – rue du Milieu – rue du Muguet – rue Georges Bizet – rue Projetée – rue Saint Jean	6	8
		0002	Salle Robert Honecker	Place du Général De Gaulle	allée Edith Piaf – allée Yves Montand – boucle de la Sente – impasse Léo Ferré – rue de Metz de 1 à 385 et de 2 à 388 – rue des Alliés – rue des Prés – rue Jacques Brel – rue Joseph Derhan		
		0003	Espace périscolaire Le Parc	rue des Loriots	impasse des Marronniers – impasse du Bouldodrome – rue Charles – rue de la Liberté – rue de la Paix – rue des Chênes – rue des Fleurs – rue des Marronniers – rue des Platanes – rue du Bouldodrome – rue du Chemin de fer – rue du Tennis		
		0004	Espace périscolaire Le Parc	rue des Loriots	allée Albert Wackermann – impasse des Bergeronnettes – impasse des Amandiers – impasse des Bouvreuils – impasse des Chardonnerets – impasse des Colombes – impasse des Gelinottes – impasse des Grives – impasse des Meles – impasse des Mésanges – impasse des Piverts – impasse des Roitelets – impasse des Rossignols – impasse des Rouges-Gorges – impasse des Sansonnets – impasse des Serins – impasse des Tourterelles – impasse des Verdiers – impasse du Mal Bernadotte – impasse du Mal Berthier – impasse du Mal Lannes – impasse du Mal Molitor – impasse du Mal Murat – impasse du Mal Ney – impasse du Maréchal Masséna – rue des Fauvettes – rue des Hironnelles – rue des Loriots – rue des Pinsons – rue des Tilleuls – rue du 7 Septembre – rue du Mal Lannes – rue du Mal Masséna – rue du Mal Murat		
		0005	Salle Robert Honecker	Place du Général De Gaulle	impasse Caporal Cordier – rue Adrienne Thomas – rue de la Cimenterie – rue de la Gare – rue Hippolyte Vignali – rue Jean Burger – rue Privée – rue Simon		
		0006	Espace périscolaire Le Parc	rue des Loriots	avenue de l'Europe – clos Brennus – clos Epona – clos Samara – rue d'Annéville – rue de Bousange – rue de l'Etang – rue de Rombas – rue des Acacias – rue des celtes – rue Eole – rue Robert Schuman		
		0007	Salle Robert Honecker	Place du Général De Gaulle	allée Jean Moulin – chemin rural – cour de Chiampo – impasse Corneille – impasse des Cyclamens – impasse des Vergers – impasse Georges Sand – impasse Lamartine – impasse Racine – impasse Verlainne – rue de Metz de 423 à 999 et de 428 à 998 – rue des Bleuets – rue des Lilas – rue des Mimosa – rue des Ports – rue des Tulipes – rue du Cimetière – rue du Général de Gaulle – rue du Nord – rue François Mitterrand – rue Victor Hugo		
MONDORFF	1	0001	Mairie	15, rue de Paris	totalité de la commune	27	9
MONNEREN	1	0001	Mairie	64 Rue de l'Ecole	totalité de la commune	14	9
MONTENACH	1	0001	Salle de la Mairie	1 Place de la Mairie	totalité de la commune	4	9

MOYEUVE-GRANDE	8	0001	Mairie - Bureau centralisateur	Avenue Maurice Thorez	rués au Charny, Chiron, de la Délivrance, de la Fontaine, de la Marne, des Chenevières, du Général Mangin, du Moulin, Grammont, Jean Burger, Place Marcel Cachin, avenue Maurice Thorez, Square de l'Hôtel de Ville, avenue du Conroy, Impasse Fabert	10	8
		0002	Salle Ambroise CROIZAT	Avenue Maurice Thorez	rués Alexandrine, Fabert, Rennepont, Clédébé, de la Taye, des Gobelles, des Orfèvres, Maréchal Foch, Chemin de l'Hôtel de Ville, Route de la côte des Gayes		
		0003	Salle Ambroise CROIZAT	Avenue Maurice Thorez	rués Jeanne d'Arc, Lucien François, Maurice Knoblauch, Pierre Beregovoy, de Franchepré, de Rosselange, de l'Avenir, de la Libération, de Bettainvillers, de la Victoire, rue des Forges, de Gargan, du Conroy, Erckmann Chatrian, du Maréchal Lyautey, Maurice Barrés, Patton, Thomas et Gilchrist, Verlainé, Cité Saint Robert		
		0004	Ecole Jobinot	Rue Jobinot	rués Anatole France, Balthazar, Jean Jaurès, Jean Moulin, Joliot Curie, Léon Blum, Oradour-sur-Glane, Pierre Brossolette, Pierre Sémar, Raymond et Lucie Aubrac, du Coëlosquet, de l'Isaire, de Metz, de Wendel, des Carrières, des Jardins, des Tilleuls, Emile Bauret, Gruninger, Lafayette, des Lavandières, Louise Michel, Maud'Huy, Saint Eloi, Sainte Barbe, Impasse Albert Camus,		
		0005	Ecole Jobinot	Rue Jobinot	rués Gadzépé, Jobinot, Joffroy d'Abbans, Snodland, Spanier, Thomas d'Aquin, Abbé Jacquemin, des 4 Sapins, des Vignes, du Bois, Leclerc, de Latte de Tassigny, du Paradis, Route du Tréhémont, Impasse des Muriers, Impasse des Noisetiers, Chemin de la Chapelle		
		0006	Maison des associations	Avenue Clemenceau	rués Héurteaux, de la Mine Orne, François de Curel, Saint Maurice, Poincaré, Privée, Verdun, Commune de Paris, de la Gare, de la Scierie, Joffre, Avenue Clémenceau, Place Youri Gagarine, Place de la République, Route de Joeuf, Impasse de Beth, Cité Lorraine, Cité Orne		
		0007	Salle Erckmann Chatrian	Place Leclerc	rués Auguste Delaune, Gabriel Péri, Georges Wodli, Hector Berlioz, Lenine, Louis Pasteur, Romain Rolland, Victor Hugo, d'Avril, des Mineurs, des Métallurgistes, Impasse Jean Jacques Rousseau, Impasse Voltaire, Place Leclerc, Place du 14 Juillet, Chemin d'Avril, Impasse Frédéric Chopin, Chemin des 3 communes, Groupe scolaire Guy Mocquet, Groupe scolaire Paul Langevin		
		0008	Salle Erckmann Chatrian	Place Leclerc	rués de Briey, de la Forêt, de la République, de l'Abbé Grégoire, des Campanules, des Châtaigniers, des Eglantiers, des Erables, des Lilas, des Lys, des Roses, des Violettes, Diderot, du Jolibois, du Muguet, de l'Orée du Bois, des Charmes, Marx Engels, Impasse des Tulipes, Impasse des Peupliers, Impasse des Pervenches, Impasse des Eglantiers, Impasse de la Sapinière, Impasse Condorcet, Cité Gastors, CES Square Marguerite Zimmer, Place du 1er Mai, Lycée professionnel 1 Chemin d'Avril, 1er, 2eme et 3eme ferme		
MOYEUVE-PETITE	1	0001	Mairie	118 Grand'Rue	totalité de la commune	10	8
NEUFCHÉF	2	0001	Mairie Bureau centralisateur	50 rue des Ecoles	Rue du Lieutenant Saint Antoine - Chemin des Charrons - Maison Forestière - Impasse du Conroy - Rue Saint Denis - Rue des Ecoles - Rue Saint Eloi - Chemin des Fardières - Rue Jean de la Fontaine - Rue Jacques Prévart - Chemin des Laboueurs - Rue Minerve - Rue Molitor - Rue de Rangevaux - Impasse des Semailles - Rue Emile Zola - Rue des Pruniers - Rue Georges Faïpeur - Rue Les Jardins de l'Epicier - Rue Sainte Barbe - Impasse des Chaumes - Rue du Conroy - Place de l'Europe - Moulin du Pérotin - Impasse des Ecoles - Rue Saint Nicolas en Forêt - Impasse de la Fenaision - Espace Gabriel Hottier - Rue de la Forêt - Chemin des Lavandières - Impasse de la Moisson - Rue Pasteur - Rue Sainte Cécile - Rue Weimert - Boucle des Pommiers - Rue Saint Isidore - Le Petit Colliot - Impasse du Clos Aimé - Impasse Arthur Rimbaud	1	8
		0002	Foyer des Anciens	Impasse de la Libération	Cité Artisanale - Croix de Mission - Rue Chérez - Rue des Carrières - Rue du Cimetière - Rue du Libère - Rue du Faïsan - Le Coteau Fleuri - Rue des Fleurs - Rue de Hayange - Rue Côte Louis - Rue Notre Dame des Neiges - Rue de la Pompe - Rue Jean Jacques Rousseau - Les Vergers - Rue des Vignes - Rue du Musée - Rue des Cerisiers - Rue des Erables - Clos du Coteau - Impasse Chérez		
NILVANGE	6	0001	Mairie Bureau centralisateur	5 rue Victor Hugo	rué Maurice Barrés - rue Aristide Briand - rue de la chapelle - rue Pierre et Marie Curie - rue Franchet d'Esperey - rue de l'esplanade - rue Fayolle - rue Victor Hugo - rue du Général Koenig - rue Lucien Noirot - rue du ruisseau - rue de la source	1	8
		0002	Ecole maternelle « Les Crayons Magiques »	10 rue Victor Hugo	rué Jean Burger - rue du Maréchal Leclerc - rue de Lorraine - rue Lyautey - rue de la Marne - rue Pasteur - rue d'Alsace - rue Poincaré - rue Pralon - rue des sapins - rue de Verdun		
		0003	Centre Albert Camus	18 rue Maréchal Joffre	rué du Général Castelnau - rue Joffre - rue de la Moselle - rue de Soissons - impasse du train à fil - rue des Vosges - rue d'Algrange - rue et faubourg des Argonnes		
		0004	Ecole Georges Brucker	16 rue Victor Hugo	rué Eugène Bauret - rue Pierre Bérégovoy - rue Clemenceau - rue du Général De Gaulle - rue des écoles - rue Foch - rue de la gare - rue Louise Michel - rue des poilus		
		0005	Boulodrome Saint-Jacques	rue de Knutange	rué de l'acédie - rue du directeur Aweng - rue du bois - rue côte des dames - rue du finissage - rue des hauts-fourneaux - rue des jardins - rue de Knutange - rue du lami noir - rue du lavoir - impasse Raymond RAU - rue Saint-Jacques		
		0006	Salle Jean GROB	rue du Stand	rué Bellevue - rue de Beuvange - rue Ambroise Croizat - rue Yves Farges - impasse Jules Ferry - rue du Konacker - rue Paul Langevin - rue Pierre Mendès France - avenue de la Métropole - rue Jean Moulin - rue d'Oevrange - rue des peupliers - rue du stand - rue Emile Zola		
OTTANGE	3	0001	Salle EON/Salle polyvalente Bureau centralisateur	Rue de la Digue	rué Principale - rue du Moulin - rue d'Audun - cité Sainte Barbe - cité Saint Félix - route d'Aumetz - rue des Jardins - rue de la Digue - rue Saint Jean de Sauves - rue de l'Eglise - place d'Angliers - Grand'Rue - rue de la Pentôte - rue de la Montagne - rue du Porche - rue de la Mine - rue des Vallons - rue de Martaité	1	8
		0002	Salle EON/Salle polyvalente	Rue de la Digue	place Moncontour - rue de la Cour - rue du Château - rue de Rumelange - Val de Kayl - Clos de Valer - rue de la Gendarmerie - rue du Grauve - rue du Puits - rue des Marronniers - rue de l'Atelier, rue de l'Usine, rue de Differdange, rue du Funiculaire, rue Monceau, rue de la Libération, cité Saint Paul, rue de Lorraine		
		0003	Ex-Chapelle de NONDKEIL	rue des Ecoles	route de Nondkeil - rue des Ecoles - rue de la Paix - rue de la Liberté - Place de la Fraternité - rue de l'Union - Impasse de l'Union - rue d'Audun-le-Tiche - rue des Prés - rue Basse - rue de la Concorde - place de la François Mitterand - rue des Epis - rue des Bleuets - rue des Marguerites - rue des Coquelicots		
OUDRENNE	2	0001	Mairie Bureau centralisateur	1, place de la Mairie	rué de la Tuilerie - rue de l'Europe - rue du Billig - impasse de la Tuilerie - rue de la Liberté - rue de la Fontaine - rue Saint Jean - place de la Mairie - rue du Moulin - rue Haute - rue de l'Eglise - rue du Coteau - rue le Rocheau - rue des Seigneurs - grand rue - rue de la Forêt - rue des Chardonnerets - impasse des Mésanges - Rue du Grand Chêne	14	9
		0002	Salle Lemestroff (Ancienne école)	37, rue Principale - Lemestroff Oudrenne	rué Principale - rue des 4 Seigneurs - rue du Tilleul - chemin des Prés - rue du Maillé - impasse des Ecoles		
PUTTELANGE-LES-THIONVILLE	1	0001	Mairie	2 rue de la Mairie	totalité de la commune	27	9
RANGUEVAUX	1	0001	Mairie	16 rue de Morlange	totalité de la commune	10	8
REDANGE	1	0001	Mairie	7 A Rue de la Tour	totalité de la commune	1	8
REMLING	1	0001	mairie école	8 rue nationale	totalité de la commune	4	9
RETEL	1	0001	Mairie	8 rue St Nicolas	totalité de la commune	4	9
RICHEMONT	1	0001	Salle des Fêtes Louis Victor SÉCHERET	Place de L'Eglise	totalité de la commune	6	8
ROCHONVILLERS	1	0001	Mairie	5 rue principale	totalité de la commune	1	8

RODEMACK	2	0001	Foyer socio-culturel Bureau centralisateur	Place des Baillis	place de la porte de Sierck – place des baillis – route de Mondorff – rue des seigneurs d’Hesperange – rue Arnould 1 ^{er} – rue du Général Simmer – chemin de ronde – chemin de la glèbe – rue du château – route de Thionville – place des métairies – impasse des ducs du Luxembourg – rue Antoine de St Exupéry – rue de l’église – impasse Jean II – rue du Fort – rue du four banal – place de la fontaine – place de la chapelle – rue Bernard III de Bade – rue Christophe 1 ^{er} de Bade – rue de Halling – route de Halling – rue Gérard de Rodemack – rue des Margraves de Bade – impasse Gilles IV – rue de la franchise – rue Edouard Fortuné de Bade – rue St Nicolas – rue Gilles 1 ^{er} – route de Sierck – rue des fleurs – impasse Christophe Duc – rue Charles Emeringer – rue des seigneurs – place Charles de Gargan – rue du Luxembourg – rue Jacques Nilles – rue Jean Krier – impasse du noyer – ruelle de la forge – impasse des fiefs – rue de l’abbaye d’Echternach – rue Hugues De Rodemack – rue Philibert de Bade – rue des prés – rue Philippe Feller – place Monseigneur Pelt – rue Jean Terver	27	9
		0002	Foyer socio-culturel	Place des Baillis	route de Fixern – impasse de la Pommerai – rue du vieux chênes – rue de la vieille forge – rue des calvaires – rue de la grotte aux loups – rue de la forêt – rue des vergers – rue principale – rue du Harzel – rue des jardins – rue de la halte		
ROSSELANGE	3	0001	Salle des Fêtes "Fort Chabrol" (lettre de A à F) Bureau centralisateur	6 Grand Rue	rue du Vieux Moulin – rue Hennequin – rue de l’Orne – Cité de Rosselange – rue de la Gare – Cité Jamailles – Grand Rue – rue des Hessards – Cité Saint Henri – rue Victor Hugo – rue de la Fontaine – Cité Saint Robert – rue de la Grande Côte – rue de la Petite Côte – rue des Chernois – rue des Ecoles – rue des Ecoles – rue Sainte Ségoline – rue Sainte Berthilde – rue Sainte Renée – rue Simone Veil – rue Sainte Marguerite – rue Jacquemin – rue Jobinot – rue Sainte Odile – Zone artisanale – rue des Sources	10	8
		0002	Salle des Fêtes "Fort Chabrol" (lettre de G à O)	6 Grand Rue			
		0003	Salle des Fêtes "Fort Chabrol" (lettre de P à Z)	6 Grand Rue			
					Toutes les rues sont concernées par chaque bureau de vote car le découpage se fait par ordre alphabétique des électeurs et non par rues.		
ROUSSY LE VILLAGE	2	0001	Mairie – salle Saint-Nicolas Bureau centralisateur	2 allée Abbé Pax	Regroupe Roussy-le-Village : lieudit Diesenterhag, impasse des roses – place de l’église – rue Sate Anne – rue du château d’eau – rue des églantines – rue des trois fontaines – rue de la forêt – voie de la liberté – rue St Denis – ruelle du révérend Père Medes – rue neuve – rue Saint Christophe – rue des sports – route de Zouffgen – ruelle de l’abbé Pax – rue des pommiers – boucle des mirabelliers – impasse des graminées – impasse des prunelliers – ruelle des bleuets – ruelle des coquelicots – boucle du Lanné – impasse des chardons	27	9
		0002	Relais d’Assistants Maternelles	81 Grand Rue, lieudit Dodenom	Les rues de Dodenom : ferme Ste Cécile – Grand Rue – rue aux quatre vents – rue des champs – rue des jardins – rue du ruisseau – chemin des galopins – chemin du Gries. Les rues de Roussy-le-Bourg : impasse du vieux moulin – place du château – rue du bourg – rue centrale – rue de la chapelle – boucle des chevaliers – rue des faisans – impasse de la carrière – impasse de la citadelle		
RURANGE-LES-THONVILLE	3	0001	Mairie Bureau centralisateur	rue Kennedy	boucle du bois – chemin de la vigne – chemin de Reinange – impasse de la forêt – impasse Maurice Ravel – route de Metzresesche – rue de la forêt – rue des bouvreuils – rue des lièvres – rue des martyrs de la Résistance – rue des mélanges – rue des perdrix – rue des pins – rue des vergers – rue du presbytère – rue du Winckel – rue Kennedy – rue Pasteur – clos des vignes	14	9
		0002	CSC Montrequienne	rue Saint Laurent	allée Claude Gelée – allée Gabriel Pierné – allée Gustave Charpentier – allée Jean Lurçat – boucle des triches – château Logne – ferme de Logne – route de Rurange – route de Trémery – rue de Vaulry – rue du faubourg – rue du grand chemin – rue Jean Burger – rue Joliot Curie – rue St Laurent – rue Jacques Prévert – rue Paul Verlaine – rue du grand chêne – rue des charmes – rue des écuvers		
		0003	Salle Polyvalente	rue des Ecoles	chemin de Metz – impasse Georges Brassens – impasse Jacques Brél – impasse Léon Blum – impasse Mozart – rue de Metz – rue de Nantat – rue des écoles – rue Frédéric Chopin – rue Jean Jaurès – rue Edith Piaf – rue Hélène Boucher – boucle des jardins		
RUSSANGE	1	0001	Mairie	26 rue Jean Moulin	totalité de la commune	1	8
RUSTROFF	1	0001	Mairie	5 rue de Sierck	totalité de la commune	4	9
SEREMANGE-ERZANGE	4	0001	Grand salon de l’hôtel de ville Bureau centralisateur	Rue Saint Nicolas en forêt	Rue Jean Monnet, Rue Victor Hugo, Rue Lyautey, Rue Ronsard, Rue des acacias, Clos de Suzange, Rue Charles de Gaulle, Rue Saint Nicolas en Forêt, Rue Sainte Cécile, Rue François, Rue Robert Schumann, Place François Mitterrand, Rue Aubrion, Rue Baudelaire, Rue de Farnack, Rue Odile, Rue des roses, Avenue Galliane, Rue Sainte Barbe, Rue de la Fensch, Rue Jean Jaurès, rue des tulipes, rue Florence, rue Madeleine, Impasse de la piscine, Rue Lamartine, Rue des lilas, Rue de Suzange, Rue Molière.	10	8
		0002	Portier Fenderie	172bis, rue Charles de Gaulle	Rue de Farnack, rue du caillou, rue du point du jour, rue Charles de Gaulle, rue Racine, rue Sous-Longe Côte, rue Bellevue, Rue Louis Desjonc, Rue Saint Martin, Impasse des jardins, rue des buissons, impasse de la fontaine, rue de la vigne, rue du parc, impasse des peupliers, passage des chenevières, impasse du point du jour, rue des prés.		
		0003	Espace Charles de Gaulle	162 rue Charles de Gaulle	Rue Charles de Gaulle, rue des carrières, rue Léon Castor, rue François Flacon, rue de l’Eglise, Faubourg de Suzange, Rue Mirguet, rue Basse, rue Jeanne d’Arc, rue Haute, rue de la Fensch, rue Aubrion, rue Saint-Joseph.		
		0004	Ecole maternelle Bosment	Cité Bosment	Rue Verlaine, Avenue Albert Bosment, rue Odette, rue Odile, rue de la liberté, rue de la paix, rue Charles de Gaulle, rue Saint Barbe, rue Madeleine, rue Victor Hugo, rue Mélanie, rue Sainte Cécile, rue Henri, rue Jean Burger, rue Nicole, rue Gargan, rue Saint-Eloy		
SIERCK-LES-BAINS	2	0001	Gymnase 1 Bureau centralisateur	1 rue Charles de Gaulle	rue de la gare – rue de la tour de l’horloge – rue du moulin – Grand Rue – place Jeanne d’Arc – quai des ducs de Lorraine – rue de l’Europe – rue Compesporte – route touristique – passage de l’ancienne synagogue – rue du Cardinal Billot – rue porte de Trèves – place de la grè – rue du Dr. Friso – place du marché – place Jean de Morbach – rue des tanneurs – chemin des tilleuls – chemin Arnold VI – passage Antoine de Lorraine – passage Léopold 1 ^{er} – rue du château – ruelle Frédéric 1 ^{er} – ruelle Goethelon – ruelle Lothaire 1 ^{er} – venelle des poids – venelle St Christophe – passage St Nicolas – rue du ruisseau – passage Charles IV – rue St Georges les Baillargeaux	4	9
		0002	Gymnase 2	1 rue Charles de Gaulle	rue Charles De Gaulle – rue portes de France – rue Bellevue – rue de la forêt – rue du Castel – rue porte de Thionville – rue Marienfoss – rue de Waldenburg – rue de la vallée – rue venelle des pois – rue venelle St Christophe – écart de Koenigsberg – chemin de l’Altenberg – rue du mur blanc		
STUCKANGE	1	0001	Mairie	27 C, rue Nationale	totalité de la commune	14	9
TERVILLE	7	0001	Centre sportif le 111 Bureau centralisateur	Route de Verdun	rue du cimetière – impasse des églantiers – impasse des fougères – rue Saint François – rue du marché – impasse Saint Nicolas – allée des pépinières – chemin Saint Pierre – allée de la roseraie – place Saint Sébastien – rue Séliguet – route de Verdun – mairie de Terville	26	8
		0002	Centre sportif le 111	Route de Verdun	rue du 8 mai 1945 – rue Maurice Barrès – rue Paul Doumer – impasse Jules Ferry – impasse du Gallien – rue haute – rue Victor Hugo – rue de la meulerie – allée du parc – rue Pasteur – rue Ribot		
		0003	Groupe Scolaire Marcel Pagnol	rue Fabert	rue d’Anjou – rue d’Artois – rue de Champagne – rue de Flandre – place Ile de France – rue de Gascogne – rue de Lorraine – rue de Normandie – rue de Picardie – boucle Marc Aurèle		
		0004	Groupe Scolaire Marcel Pagnol	Place Jean Jaurès	rue Saint Antoine – allée des peupliers blancs – allée des bouleaux – rue Paul Cézanne – allée des charmes – rue Degas – boucle du ferronnier – rue de la forêt – rue du forgeron – allée des frênes – rue Marie Laurencin – allée Toulouse Lautrec – rue Le Kem – rue Fernand Léger – chemin du Linkling – impasse Manet – boucle des mélèzes – place Pablo Picasso – impasse Renoir – boucle Germaine Richier – rue Auguste Rodin – avenue des sapins – rue Georges Seurat – impasse Téri – allée des tilleuls – impasse Georges de la Tour – allée des chênes verts – route de Veymerange		
		0005	Espace sportif des Acacias	rue Fabert	avenue du 14 juillet 1789 – allée Simone de Beauvoir – place Jean Carré – rue Paul Déroulède – rue Fabert – impasse Faraday – rue François Fousse – rue Gambetta – avenue du Général de Gaulle – impasse des Hortensias – rue des jardins – place des jasmins – rue des jasmins – place Jean Jaurès – rue Saint Jean – rue Langévin – impasse Lenonier – impasse des filas – place des frères Lumière – route de Marspich – boucle Denis Papin – chemin des pâquerettes – rue Gabriel Péri – rue Thiers – rue Ambroise Thomas		

TERVILLE	7	0006	Espace sportif des Acacias	rue Fabert	allée Jacques Anquetil – rue Louis Aragon – impasse Jacques Brel – allée Marcel Cerdan – place Chopin – rue Joliot Curie – place Anatole France – allée Jules Ladoumègue – place Lullu – avenue André Malraux – avenue Jean Moulin – rue Mozart – avenue Marcel Paul – rue Jean-Marie Pelt – rue Jacques Prévert – rue Maurice Ravel – impasse Georges Sand – square Stendhal – rue Georges Wodli – place Jean XXII – rue Emile Zola
		0007	Ecole Maternelle Pomme d'Api	Rue Pasteur	rue du 40ème RT – cité Jeanne d'Arc – rue Basse – rue Maréchal Foch – chemin des jonquilles – rue Maréchal Lyauté – boucle des messoyers – rue Jean-François Pilâtre de Rozier – rue du ruisseau – chemin des violettes – rue de Wain – rue Jean-Pierre Beltoise – rue du loup qui dort – boucle des épinoches – rue des tourterelles – boucle des mésanges – rue des hirondelles – impasse des abeilles
THIONVILLE	29	0001	SALLE VERLAINE	1 RUE DU GENERAL WALKER	avenue Clemenceau (côté pair du n° 72 au 104) – rue du vieux collège – boulevard du Xxème corps – rue du cygne – caserne Jeanne d'Arc – passage du dispensaire – boulevard Foch – rue de l'ancien hôpital – place Général Hugo – impasse des Augustins – rue du manège – rue St Nicolas – rue Pasteur – allée Raymond Poincaré (côté impair à partir du n° 5) – passage du quartier – rue du quartier – rue de la sablière – passage du temple – place Turenne – le Val Marie – avenue Vauban – quartier Vauban – rue Lazare Carnot – rue Robert Wax – rue du Général W. Walker – rue du traité des Pyrénées
		0002	BEFFROI (BUREAU CENTRALISATEUR)	1 PLACE ANNE GROMMERCH	avenue Clemenceau (côté pair jusqu'au n° 72 et à partir du n° 104) – rue Cormontaigne – quai Nicolas Crauser – rue des écluses – place de l'église – rue des fossés – rue du four banal – place de la gare – rue du génie – place Claude Arnould – rue des artisans – rue de l'ancien hôtel de ville – rue des trois hussards – rue de Jemmapes – place du Luxembourg – rue du Luxembourg – rue St Maximin – chemin des bains – cours du mersch – rue du mersch – rue neuve – avenue Gabriel Lippmann – boulevard Robert Schuman – cour des Capucins – cour du château – percée Sud – place Anne Grommerch – place au bois – place de la République (côté impair jusqu'au n° 11) – place de la vieille porte – place Simone Veil – promenade de la berge – quai Marchal – rue brûlée – rue de la paroisse – rue de Paris – rue des abattoirs – rue des Clarisses – rue des deux places – rue du couronné – rue Georges Ditsch – rue grande-duchesse Charlotte – rue de la poterne – rue de la tour – rue de la vieille porte – rue Jean Monnet
		0003	RESTAURATION SCOLAIRE « LA GARENNE »	44 ROUTE DE LA BRIQUERIE	avenue de Guise (jusqu'au n°24) – rue d'Athènes – rue Mozart – chemin de la pomperie – rue des pyramides (jusqu'au n°18) – rue des pyramides – cour de Rome – rue de boismortier – route de la Briquerie – rue de Carthage
		0004	ECOLE MATERNELLE POINCARÉ	9, RUE DE LA PAIX	rue des enfants de la Fensch – rue Ste Elisabeth (du n° 43 au n° 49) – rue d'Angleterre – rue de l'ancien champ de foire – rue des grains – rue Maréchal Joffre – rue Stephen Liegeard – place Marie-Louise – rue du moulin – rue de la paix – passage de bateliers – rue St Pierre – allée Raymond Poincaré (jusqu'au n° 12) – allée Raymond Poincaré (jusqu'au n° 5) – rue de la poste – place de la République – place de la République (à partir du n° 11) – rue de Strasbourg – rue de Bourgogne – rue du Général de Castelnaud – rue Chateaubriand
		0005	ECOLE MATERNELLE SAINT-PIERRE	1 RUE AIMÉ DE LEMUD	rue des cordiers – rue Aimé de Lemud – rue Alexandre Dreux – rue St Jean – rue de Longuy – rue St Louis – rue de Nancy – rue du Pays Haut – rue du Général Welvert – boucle Jacques Callot – rue Ste Cécile – rue Paul Albert (jusqu'au n° 21) – rue Paul Albert – rue des serres
		0006	ECOLE MATERNELLE POINCARÉ	9, RUE DE LA PAIX	le beau coin – rue d'Alsace – boulevard Jeanne d'Arc – place Notre Dame – rue de la Gendarmerie – rue des glacis – route de Guentrange (jusqu'au n° 12) – route de Guentrange (jusqu'au n° 25) – rue du Général Mangin – avenue Merlin – impasse Molitor – allée Raymond Poincaré (à partir du n° 12) – rue Thirion – rue de la cité – rue du comte Henri
		0007	ECOLE DE BEAUREGARD	6 RUE GENERAL LECOMTE	rue de la Daucherie – route de la digue – rue Dupont des Loges – rue Ste Elisabeth (côté impair jusqu'au n° 43) – rue Ste Elisabeth (côté impair à partir du n° 49) – rue Ste Elisabeth (côté pair) – impasse St Eloi – rue des frères – rue de l'ancienne gare – rue des grains (côté pair) – rue Laydecker – rue du Général Lecomte – chemin du Leit – route de Metz – moulin de Daspich – chemin du port – rue de la scierie – rue des soeurs – rue de Vendon – impasse du viaduc – allée du château de Gassion – impasse des anciens hauts fourneaux – impasse de l'ancien octroi – rue St Charles – rue du château d'eau – rue des pas-perdus
		0008	ESPACE MUNICIPAL CÔTÉ DES ROSES	15 RUE SAINT HUBERT	impasse Corneille – rue Jean de la Fontaine – square Fénelon – chemin de Ste Anne – rue St Hubert – (côté pair) – rue Henriette Lentenier – rue Mollière – rue Ste Barbe – impasse de la bécasse – rue Racine – impasse du renard – impasse du sanglier – rue Boileau – rue Bossuet – rue Marivaux – impasse de la caillie – rue du chevreuil – rue de Sevine – rue Corneille
		0009	ECOLE DE GUENTRANGE	5 RUE SAINT-URBAIN	route du crève coeur – sentier des amoureux – venelle aux escargots – charmillie des flâneurs – chemin du fort – rue du Friscaty – rue de la frontière – chemin de la guinguette (côté impair) – rue château Jeannot – boucle Lamartine – rue Charles Abel – chemin des pâtures – impasse Charles Perrault – rue des pesserailles (côté impair) – allée des platanes – impasse de la romance – impasse de la rosée – rue de Saintignon – allée de la terrasse (côté impair jusqu'au n° 5) – rue St Urbain – sentier du bosquet – boucle Jules Verne – le crève coeur – ravin du crève coeur – rue de l'agriculture – boucle des livres – chemin du pressoir – allée Bel air (côté impair) – allée Bel air (côté pair jusqu'au n° 4) – montée du calvaire – impasse de la censièrie – rue Chanteclerc – impasse des Aveliniers – clos des vendangeurs
		0010	ECOLE VICTOR HUGO	6 RUE PERSHING	avenue Clemenceau (côté impair à partir du n°21) – rue des Ducs de Lorraine – avenue de Guise (côté impair) – place St François – rue Général Gallieni (côté paire) – rue du Grand Condé – boulevard Hildegarde – rue Lazare Hoche – rue Victor Hugo – rue Jean l'Aveugle – rue Lothaire – rue Lyauté – rue d'Austrasie – rue Général Pershing – rue Louis le Pieux – square René Schwarz – (côté paire) – rue Strozzi – impasse Strozzi – avenue Albert 1 ^{er} (côté paire à partir du n° 26) – rue du chemin couvert
		0011	SALLE D'ARMES MUNICIPALE	10 RUE DU PARC	avenue Clemenceau (côté impair jusqu'au n°21) – avenue du Général de Gaulle – avenue de Douai (côté impair à partir du n° 35) – rue de l'école des mines – rue du Général Gallieni (côté impair) – rue Gambetta – rue des laminoirs – rue du Général LaPlace – rue Ausone – route de Manom (côté impair) – route de Manom (côté paire jusqu'au n°14 et paire à partir du n°14) – square du onze novembre – rue du parc – place Général Patton – square René Schwarz (côté impair) – rue Teissier – rue de Villars – rue Jean Wilté – rue des Carolingiens (côté impair) – avenue Albert 1 ^{er} (côté paire jusqu'au n° 26) – avenue Albert 1 ^{er} (côté impair jusqu'au n° 23) – boulevard Charlemagne (paire)
		0012	ECOLE « LA PETITE LOR » - PERISCOLAIRE	10 RUE DU RHIN	chaussée d'Amérique – avenue comte de Bertier – avenue de Guise (côté paire à partir du n° 24) – avenue St Exupéry – rue St Fiacre – impasse de la Garonne – impasse de la Loire – impasse de la petite Lor – chemin de la Malgrange – chemin des maraichers – rue du petit marais – rue Jean Mermoz – rue des balanciers – rue du Rhin – impasse du Rhône – impasse de la Seine – rue du souvenir français – rue du chanoine Vagner – rue des vergers – rue Rémy Kail (paire) – rue Rémy Kail (impaire) – rue du cimetière – cour du petit prince – rue Claude Weisbuch
		0013	ECOLE MATERNELLE LES COCQUELICOTS	26 BOUCLE DE LA MILLIAIRE	impasse de la Corrèze – rue Alexandre Dreux (paire) – impasse des Ardennes – route de Guentrange (côté paire du n°38 au n° 92) – rue Charles Hermitte – rue de la Marme – rue de la Meurthe – rue de la Meuse – boucle de la Milliaire – chaussée d'Afrique – impasse du Tarn – impasse de la Vienne – rue des Vosges – impasse Charles Hermitte – impasse de la Charente – rue Paul Albert (côté impair à partir du n° 21) – quartier Chevert
		0014	ECOLE MATERNELLE LES BASSES-TERRES	4 AVENUE DE DOUAI	rue Christophe Colomb – rue des corporations – avenue de Douai (côté impair jusqu'au n° 35) – avenue de Douai (côté paire) – impasse Durandal – impasse Ermesinde – rue Montluc – rue Pépin le Bref – rue Berthe au Grand Pied – rue des Prés de Brouck – place Roland – rue du Côt Sigoyer – impasse du Téméraire – rue de Gravelotte – rue des Carolingiens (côté paire) – avenue Albert 1 ^{er} (côté impair à partir du n° 23) – boulevard Charlemagne (côté impair) – impasse du cheval de bois
		0015	ESPACE MUNICIPAL CÔTÉ DES ROSES	15 RUE SAINT HUBERT	chemin du coteau – rue du faisán – rue de la fauvette – place aux hirondelles – rue St Hubert (côté impair) – place Jean XXII – rue de la mésange – chaussée d'Océanie – rue de la perdrix – rue du pic vert – rue du pinson – rue des pyramides (côté paire à partir du n° 18) – rue du rossignol – rue du rouge gorge – passage des sarments – impasse des vignes – impasse du vignoble – impasse du chardonneret

								26	9
		0016	ESPACE MULTIFONCTIONNEL VEYMERANGE	14A ROUTE DU BUCHEL	<p> rue de l'étoile – rue des jardins fleuris – rue St Martin (impaire à partir du n° 47) – impasse des merisiers – boucle du milan – rue de l'épervier – passage Robert Desnos – impasse de l'avocette – rue du varneau – rue du busard – impasse du pluvier doré – rue des bruyères – route du Buchel – rue de la cigogne – impasse du héron – route de Florange – boucle des frènes – impasse des cyprès – passage des abeilles – rue des Landes – boucle des métalliers – route des futaies (impaire à partir du n°103 et paire à partir du n° 102)</p>				
		0017	ECOLE DE VOLKRANGE	11 RUE DE NILVANGE	<p> allée du couvent – place Notre Dame des neiges – rue du Dol – rue du donjon – route d'Angevillers – impasse des essarts – rue du fer – boucle de la ferme – route des futaies (côté paire de 0 à 44 et impaire à partir du n° 31) – montée du hardt – chemin de l'hermitage – rue du jardin des rois – place St Jean Baptiste – rue St Jean Baptiste – route du Konacker – impasse des lavandières – rue du lavoir – impasse des lilas – rue des inots – rue des marronniers – route de Marspich – rue du marle – rue de Nilvange – impasse des pâquerettes – rue des passereaux – chemin des primevères – rue des bergeronnettes – place St Roch – chemin des quatre saisons – rue des bleuets – raidillon de la seigneurie – boucle des taillis – rue des tulipes – rue des verriers – montée des vigneron – route de Volkrange – rue des terres rouges – boucle carreau de la mine – rue du bril – chemin du Boschen – impasse des hautes friches – rue des buissons – impasse Jean de Pouilly – rue du vallon – impasse du Castel – boucle des castors – rue des charrons – route d'Algrange – rue de la chenevière – boucle des chansonniers – boucle des lys – boucle des orchidées – impasse des ménétreils – impasse des métayers – impasse du chevalier Gerlach – impasse du guéret – impasse du patis</p>				
		0018	ECOLE GERARD CLEMENT	9 RUE DE L'ABBE GOUVION	<p> chemin des mineurs – rue de l'amitié – rue Elminger – rue d'Enrange – rue d'Escherange – fourche des jumeaux – rue du Général Gillant – rue de l'Abbé Gouvon – rue du juge de paix – passage St Luc – place St Luc – impasse des malgré nous – impasse du meunier – rue du 70 ème RA – allée des sources – passage du tailleur – rue de la tulerie – passage de la visitation – passage de la voute – rue du Wampich – chemin du quart de réserve – chemin des chênes – chemin des labours – chemin de la bergerie – boucle de Varsaine – chemin du prés royal – rue du chapelain – chemin des chasseurs – sentier des pommiers – impasse des forgerons – sentiers des charrettes</p>				
		0019	GARCHÉ – FOYER NICOLAS SCHMITT	138 RUE DE MEILBOURG	<p> rue du stade – rue du coq – route de Garche – rue de Meilbourg – rue des métiers – ruelle aux moines – route de Mondorff – chemin du moulin de Garche – rue de la peupleraie – la croix de Pierre – rue du berger – rue du prieur – rue St Rémy (côté impaire jusqu'au n°21) – sentier des rogations – rue des quatre seigneurs – rue des tisserands – rue de la treille – rue du cerf – impasse des cerises – chemin des cerises – passage des moutons – chemin de la Kiesel – impasse des griottes – rue de la biche – route de Caranusca – impasse de la grange du Nord</p>				
		0020	MAIRIE QUARTIER DE KOEKING	80 RUE SAINT-REMY	<p> rue du four – rue basse – rue St Rémy (côté paire) – rue St Rémy (côté impaire à partir du n° 21)</p>				
		0021	ECOLE « LA PETITE SAISON »	1 PASSAGE DE LA PETITE SAISON	<p> rue de la Garenne – allée de la Libération (côté impaire) – allée de la Libération (côté paire à partir du n°36) rue Albert Schweitzer – route de la briquerie (côté paire) – impasse du bois joli – rue du chardon (côté paire) – passage de la petite saison</p>				
		0022	ECOLE « LA PETITE SAISON »	1 PASSAGE DE LA PETITE SAISON	<p> rue du muguet – place aux fleurs – route de Guentrange (côté impaire du n° 25 au n°93) – route de Guentrange (côté paire du n°12 au n° 38) – chaussée d'Asie (côté impaire) – allée de la Libération (côté paire jusqu'au n°36) – rue des marguerites – rue des roses – rue des violettes – rue du chardon (côté impaire)</p>				
		0023	ECOLE PRIMAIRE JACQUES PREVERT	7 BOUCLE DES PRES SAINT-PIERRE	<p> rue de l'enclume – rue de l'équerre – route d'Esch sur Alzette – boucle du ferronnier (côté impaire du n°11 au 31) – boucle du ferronnier (côté paire du n°18 au 32) – route d'Arlon (côté paire jusqu'au n°52) – rue des horticulteurs (côté impaire) – rue du Linking – rue de Longwy (côté paire à partir du n°70) – rue du maillet – boucle des Prés St Pierre – rue du rabot – route des Romains (côté impaire à partir du n°98) – route des Romains (côté paire à partir du n°112) – rue des Auriges</p>				
		0024	ECOLE PRIMAIRE LES SEMAILLES	3 BOUCLE DES SEMAILLES	<p> allée des framboisiers – boucle des roseaux (côté paire jusqu'au n°8) – boucle des semailles (côté paire jusqu'au n° 18 et impaire jusqu'au n°5) – boucle du pommier sauvage – boucle du Breuil – impasse de la fénaison – impasse de la fetuque – impasse de la luzerne – impasse de la moisson – impasse de la valeriane – impasse des anémones – impasse des colchiques – impasse des lobelies – impasse des lotiers – impasse des millefeuilleilles – impasse des pimprenelles – impasse du liseron – impasse du paturin – impasse du sainfoin – impasse du trèfle – route d'Elange (côté paire et impaire à partir du 41) – route de la croix d'Hépiéh – rue des graminées – rue du Maine – rue du ruisseau – rue Remy Thiel (côté paire jusqu'au n°6 et impaire jusqu'au n°7) – rue Saint Isidore</p>				
		0025	ECOLE PRIMAIRE SAINT-PIERRE	5 RUE AIME DE LEMUD	<p> cours de Lattre de Tassigny – rue des étangs – square Bir Hakeim – rue des horticulteurs (côté paire) – promenade Leclerc – rue de Longwy (côté paire jusqu'au n°70) – chemin des peupliers – rue des tanneurs – allée des étangs de St Pierre – impasse des charpentiers</p>				
		0026	STRUCT. MULTIFONCTION DU VAL MARIE	4 PASSAGE DES ECOLIERS	<p> impasse des aluvions – impasse Colbert – rue des Danubiens – route d'Arlon (côté impaire jusqu'au n°51) – route de Guentrange (côté impaire à partir du n° 93) – route de Guentrange (côté paire à partir du n°92) – chaussée d'Asie (côté paire) – impasse des novales – impasse de la poterie – route des Romains (côté impaire jusqu'au n° 95) – route des Romains (côté paire jusqu'au n° 112) – allée de la terrasse (côté impaire à partir du n°5) – allée de la terrasse (côté paire) – rue du bouleau – boucle du Val Marie (côté impaire) – boucle du Val Marie (côté paire à partir du n°78) – impasse Capitaine Joseph Grand – rue Abel Gance – rue François Truffaut – boucle des prairies – rue Mathias Kleffert – boucle Michel Quarante – rue Nicolas Probst – rue Jacques Rolly – rue Nicolas Hentz – impasse Barthélémy Dinot – passage des écoliers (côté impaire) – boucle des frères Lumière – allée Bel Air (côté paire à partir du n°4) – rue de la céramique</p>				
		0027	STRUCT. MULTIFONCTION DU VAL MARIE	4 PASSAGE DES ECOLIERS	<p> rue de la cochelle – grimette des églantiers – sentier des enclos – impasse des giroflées – chemin de la guinguette – boucle des haies – montée des herbages – clos de jachères – chemin du Kern – raidillon du manoir – rue Jean Pierre Fêcheur – rue des pesserailles (côté paire) – rampe sur neuve cote – rue du roc fleuri – rue Jean Baptiste Spire – route de la sportive – rue Guérin de Waldersbach – boucle du Val Marie (côté paire jusqu'au n°78) – boucle Maurice Ravel – impasse Louis Jouvot – impasse Charlie Chaplin – rue Marcel Carne – rue Jean Vigo – rue Jean Renoir – passage des écoliers (côté paire) – impasse des aïnelles – impasse des espaliers – impasse Marcel Pagnol – boucle des prunelliers – rue des mûriers – impasse du chèvrefeuille – impasse de la côte brune – rue Célestin Schivre – impasse de la cerisaie – chemin du Chaudebourg – impasse des glycines</p>				
		0028	ECOLE MATERNELLE « LES SEMAILLES »	5 BOUCLE DES SEMAILLES	<p> impasse du maïs – rue Rémy Thiel (côté paire à partir du n°6 et impaire à partir du n°7) – boucle des semailles (côté paire à partir du n°18 et impaire à partir du n°8) – rue des blés – rue du colza – rue de l'orge – rue du seigle – impasse du houblon – boucle des roseaux (côté paire à partir du n°8 et côté impaire) – rue des aulnes – allée Gaston Vincent – chemin du colombier – impasse de la volière – rue des saules – impasse de la massette – impasse de la chanvrine – route d'Arlon (côté impaire à partir du n°51) – route d'Elange (côté impaire jusqu'au n°41) – boucle du magnolia – impasse des pins – impasse des lauriers – impasse des tilleuls</p>				
		0029	ESPACE MULTIFONCTIONNEL VEYMERANGE	14A ROUTE DU BUCHEL	<p> boucle du bois – impasse des fougères – boucle du hêtre – rue Saint Martin (côté paire) – rue Saint Martin (côté impaire jusqu'au n°47) – route de Veymerange – passage de la petite vallée – impasse des acacias – rue des grands chênes – impasse des noisetiers – rue des viornes – impasse des osiers – boucle des érables – boucle du sureau – route d'Arlon (côté paire à partir du n°52) – rue du carneau – impasse du Biset – impasse du ramier – rue de la colombe – impasse de la tourterelle – impasse des genets – impasse des amandiers – chemin des manoeuvres</p>				

THONVILLE

29

TRESSANGE	2	0001	Mairie Bureau centralisateur	2 Place Charles DE GAULLE	-rue de Bassompierre - rue de la Fontaine - Impasse de la Grande Terre - rue des Jardins - rue de la Liberté - rue des Lilas - rue André MAGINOT - rue des Marais - rue Nationale - rue des Peupliers - rue du Puits - rue des Trilleuls - rue de l'Eau - rue Bir HAKEM - rue Joseph BONNET - rue Hélène BOUCHER - rue Gai BROSET - rue Norbert CASTERET - rue de l'Église - rue Jules FERRY - rue Paul GAUGUIN - Place Charles DE GAULLE - rue Alain GERBAULT - rue Louis LACHENAL - rue Général DE MAUD'HUY - rue Georges MELIES - rue Jean MOURAUX - rue Jean et Julien NOIREL - rue Antoine de st Exupéry - rue Lionel TERRAY - rue Paul VERLAINE - rue Emile ZOLA - rue des Acacias - rue des Aliers - rue des Bleuets - rue des Chênes - Impasse des Coquelicots - rue de la Forêt - Impasse des Marguerites - rue des Merisiers - rue des Noisetiers - Rue de la Ferme - Chemin des Promeneurs - Impasse des Soeurs de la Providence	1	8
		0002	Foyer des Anciens (sous-sol de la salle des fêtes)	2 rue Claude KOGAN	-rue des Alérions - rue des Arbrisseaux - rue des Aubépines - rue d'AUMETZ - rue des Castors - rue de la Chapelle - rue Jean-Baptiste CHARCOT - rue CHARLEMAGNE - Impasse des Charmilles - Place de la Croix - rue des Ecoles - rue des Eglantiers - rue de la Fontaine - rue des Genets - rue Eugene GERARD - rue d'HAVANGE - Impasse des Iris - rue Claude KOGAN - rue des Lauriers - rue Claude LE LORRAIN - rue André LE NOTRE - rue des Mésanges - rue de la Mine - rue NOTRE DAME - rue Charles PEGUY - rue du Portier - rue des Prés - rue Josquin des Prez - rue Sainte BARBE - rue Albert SCHWEITZER - rue du Stillenberg - rue de THIONVILLE - rue François VILLON - Impasse de la Cantine		
UCKANGE	6	0001	Mairie - salle du conseil Bureau centralisateur	1 Place Lucien Waldung	Cité de Budange - rue de Budange - rue de l'étang - rue de l'hôtel de ville - rue des Allées - rue des bleuets - rue des charbonniers - rue des cigognes - rue des mésanges - rue des prés - rue des vergers - impasse du temple - rue du temple - rue neuve - rue Victor Hugo - rue du jardin des traces	6	8
		0002	Mairie - salle du conseil	1 Place Lucien Waldung	rue de la gare - rue de la Moselle - place de la République - rue de l'ancienne poste - rue de l'église - place de l'église - place de l'hôtel de ville - rue de Metz - rue de Thionville - route de Thionville - rue des abattoirs - rue des écoles - rue du bicentenaire - impasse du casino - rue du couarail - rue du presbytère - place du vieux marché - square François Mitterrand - rue Isaac Lambert Levy - impasse Jean-Jacques Rousseau - rue Jeanne d'Arc - lotissement Josiane - place Lucien Waldung - chemin privé - rue privée		
		0003	Centre socio-culturel Le Diapason	Place Jean Jaurès	rue des jardins - rue des lilas - rue des tulipes - rue des violettes - rue du Maseler - rue du muguet - rue du stade - impasse Jean Jaurès - rue Jean Jaurès - rue Jean Moulin - place Jean Moulin - lotissement la voie romaine - résidence Les Lys lotissement Le Champ du Roy BT B - résidence Les Lys lotissement Le Champ du Roy BT A - lotissement Les Chardons - lotissement Petite Fontaine - lotissement Rue du Muguet - rue Saint Jean - le Clos Epona - lotissement Le Champ du Roy		
		0004	Centre Socio-culturel Le Diapason	Place Jean Jaurès	rue de Fameck - rue d'Hayange - cité des sports - cité des roses - route d'Ébange - cité d'Italie - lotissement Le Clos des Roses - lotissement Le Solarium - route de Longwy - rue Saint Exupéry - route de Fameck - rue Mermoz - rue de la champagnerie - rue Sainte-Barbe - lotissement La Verrerie - cour de la brasserie - allée des Tennis		
		0005	École Jules FERRY	Rue de Touraine	avenue des tilleuls - résidence pont de pierre - rue de Touraine - lotissement le nid - clos du moulin - rue Olympe de Gouges - rue de Bretagne - route de Vitry-sur-Orne - rue d'Auvergne - zone artisanale route de Vitry - ferme du Brouck - moulin de Brouck		
		0006	École Maternelle Paul Verlaine	Rue Mozart	rue Anatole France - rue des mimosas - rue des dahlias - rue Mozart - clos des alérions		
VALMESTROFF	1	0001	Mairie	7 Grand' Rue	totalité de la commune	14	9
VECKRING	2	0001	Mairie Bureau centralisateur	18 Grand' Rue	- Rue Sainte Apolline - Rue Basse - Impasse des Bleuets - Impasse des Orchidées - Rue du Breuil - Rue des Chênes Brûlés - Rue des Carrières - Rue du Château d'Eau - Rue de l'Église - Rue de la Fontaine - Grand'Rue - Grande Rue - Route du Hackenberg - Rue du Hackenberg - Route de Helling - Rue Maginot - Chemin Dellingerweg - Rue Saint Médard - Route Militaire - Rue des Prés - Square Robert Schuman - Rue des Quatre Seigneurs - Rue du Stade - Rue de Vouillé - rue de la poudrière	14	9
		0002	HELLING Ancienne école	14 Grand' Rue	- Rue du Ruisseau - Lieu-dit Pidert - Rue de la Fontaine - Rue de la Chapelle - Rue des Vignes - Grand'Rue - Grande Rue - Rue de l'École - rue de la forêt - rue des vergers		
VITRY-SUR-ORNE	3	0001	Centre socio-culturel - Bureau centralisateur	42, rue Jean Jaurès	Clos des poîtes - ferme du Justemont - place de l'abbé Jacquemin - porte du Justemont - rue Charles Friess - rue Clemenceau - rue de l'abbaye - rue de l'étang - rue de Thionville - rue des jardins - rue des roses - rue des vergers - rue des vigneron - rue du 4 septembre - rue du Justemont - rue Jean Jaurès - rue Louis Aragon	10	8
		0002	Centre socio-culturel	42, rue Jean Jaurès	boucle de l'atrium - Ces RUE Aragon - clos d'huppigny - impasse du vicus - rue Agrimensores - rue de Phycocauste - rue de Vallange - rue des Antonins - rue des fleurs - rue du fanum - rue Général Leclerc - rue Guynemer - rue Nicoletta - rue paleosol - rue Raymond et Christine Nicoletta - rue Victorius - square Nicoletta		
		0003	Centre socio-culturel	42, rue Jean Jaurès	allée des anémones - allée des coteaux - allée des glycines - allée des myosotis - allée des pervenches - allée des primévères - allée des violettes - rue Abbé Sibille - rue Ambroise Thomas - rue de Gandrange - rue des deux bans - rue des orchidées - rue du docteur Maurin - rue Florent Schmitt - rue Gabriel Pierre - rue Gustave Charpentier - rue Jean Burger - rue Jean Moulin - rue Marcel Marlier		
VOLMERANGE-LES-MINES	2	0001	Mairie Bureau centralisateur	Place Raymond Locatelli	rue Nicolas Schuller - chemin de Scolbé Clairvaux - chemin de Zoufftgen - impasse du ruisseau - rue de Molvange - rue des écoles - rue belle vue - rue Bel Air - rue du bois - rue d'Ottange - rue du couvent - rue des jardins - rue des prés - rue Jean-Marie Pelt - cités des acacias - rue de l'eau - place de la République - promenade des 4 seigneurs - clos du bois	27	9
		0002	Périscolaire Jean-Claude HENCK	3 rue d'Ottange	avenue de la Liberté - rue de Dudelange - rue St Genest - clos Sainte Barbe - rue de la mine - cité des peupliers - rue de la paix - rue du cimetière - rue de la côte - chemin du calvaire - rue Calusco d'Adda - rue Langenberg - zone d'activité quartier douane - clos du bois - rue de la passerelle - rue Raymond le Rouge - rue de l'arboletum		
VOLSTROFF	2	0001	Mairie - Bureau centralisateur	rue principale	les jardins - Saint Vitus - Schell - Vintsberg - rue des moissons - rue des platanes - rue des sources - rue des taupinières - rue des tilleuls - rue des vergers - rue du poirier - rue du pré saïé - rue du raccourci - rue du raidillon - rue du sentier - rue principale - impasse des coquelicots - impasse des marguerites - place Saint Michel - route de Guéange - route de Luttange - route de Metzervisse - rue de la fontaine - rue de la lande - rue de la terre noire - rue des bleuets - rue des églantines - rue des labours	14	9
		0002	Bureau de vote Reinange	Rue Eole - REINANGE	Grand'rue - les bouleaux - les prés - les vignes - rue du château - rue Eole - rue Zéphy - bellevue - chemin des sapins - place Saint Nicolas - route de Stuckange - rue Aquilon - rue de la chapelle		
WALDWEISTROFF	1	0001	Mairie	43 rue de la Libération	totalité de la commune	4	9
WALDWISSE	1	0001	Mairie	4 rue de l'église	totalité de la commune	4	9

YUTZ	14	0001	MAISON DES BAINS Salle des Fêtes	100 Grand Rue	rue des Jardins – rue de Macquenom – rue des Distillateurs – rue des Cordonniers – place Arny le Duc – rue du Warth – rue du Lavoir – rue de la Fontaine – rue des Résistants martyrs – Grand rue (du n°36 à 128 et du n° 41 à 165) – rue de la Culture – rue de la Barrière – rue des Prés – rue de la Forge	27	9
		0002	Centre médico-social	107 avenue des Nations	rue du Dr Fleming – avenue des Nations (du n°94 à 138 et du n°107 à 139) – rue Mozart – place St Nicolas – rue du Somp – rue des Artisans – rue du Dr Schweitzer – rue Byzès de Naxos – rue des Métiers – impasse du Tuillier – boucle de la Tuilerie		
		0003	Ecole Charles Péguy	Impasse Antoinette	rue Marie Louise – avenue des Nations (du n° 46 à 92 et du n°53 à 105) – rue Jean Mermoz – rue du Temple – rue St Vitus – rue Marie Curie – chemin de l'Eglise – rue Anatole France – rue Monseigneur Paul-Joseph Schmitt – rue Beethoven – rue Frédéric Chopin – rue de l'Aviation – rue Guynemer – impasse Antoinette – rue Cardamon – rue du Canal – rue de la Moselle – rue des Seigneurs		
		0004	Gymnase Jean Mermoz	Place de l'Arc en Ciel	rue de la République – rue Drogon – rue d'Ypres – rue de la Marne – rue Ste Elisabeth – rue de Brème – rue Charlemagne – rue St Martin – rue Caroline Aigle – rue Elise Deroche – rue Jacqueline Auriol – rue Marie Marvingt – rue Maryse Bastié – rue Valérie André – rue Hélène Boucher – place Schitterer		
		0005	Bestien 1 Salle des Fêtes	2a rue de la République	rue du Chemin de fer – Grand rue (du n°1 à 39 et du n°2 à 34) – esplanade de la Brasserie – avenue des Nations (du n°1 à 51 et du n°2 à 44) – rue Jean Jaurès – rue Gambetta – rue Emile Zola – rue du Maréchal Leclerc – rue Merlin – passage des Brasseurs – rue du Chemin Vert		
		0006	Bestien 2 Salle des Fêtes	2a rue de la République	rue de l'Europe – rue Jean Monnet – rue Chateaubriand – rue Pierre Mendes France – impasse Pierre Loti – rue Louise Michel – rue Ambroise Paré – rue de Buvrines – rue Calmette – rue Fridtjof Nansen – rue Jean Charcot – rue Maréchal Foch – rue Kleber – rue Jeanne d'Arc – rue de Verdun – rue des Romains		
		0007	Ecole Pasteur	Rue Pasteur	route d'Illange – rue des Carolingiens – rue d'Auvergne – rue du Languedoc – rue de Provence – rue du Berry – rue de Bretagne – rue du Pottou – rue du Dauphiné – rue du Vieux Bourg – rue Pasteur – impasse Joseph Meister – allée des Myotis – allée des Muscardins		
		0008	Ecole Moulin	Rue Jean Moulin	impasse Louis de Broglie – rue des Glacis – route de Thionville – rue de Lorraine – rue du Président Roosevelt (du n°1 à 121, du n° 2 à 134) – rue d'Aquitaine – rue de Champagne – rue de Charente – rue de Picardie – impasse des Ardennes – impasse Ile de France – impasse de Franche Comté – chemin de la Laiterie – impasse du Nord pas de Calais – rue du Limousin – impasse de Normandie – rue de Bourgogne – rue Jean Moulin		
		0009	L'AMPHY – salle de spectacles – bureau centralisateur	126 rue de la République	rue Kreutzer – rue Verlaine – rue Thiers – rue Jules Verne – allée Sébastien Flute – rue Jeannie Longo Ciprelli – rue David Douillet – avenue Pierre de Coubertin – avenue Alain Mimoun – allée Jean-Philippe Rohr – rue Léon Royer – place Alain Bernard – avenue Julien Absalon – allée Steve Guénot – avenue de la Fusion – rue Suzanne Lenglen – allée Paul Masson – allée Micheline Ostermeyer – allée Joseph Guillemot – rue Daniel Morelon – rue Jean-François Lamour – allée Christian d'Orlola – rue Pierre Quinon – allée Colette Besson – allée Guy Drut – allée Franck Piccard – rue Charles Tolle – rue Florian Rousseau – allée Marie-Claire Restoux – allée Laura Fiesel – allée Cécile Nowak – allée Fabrice Guy – rue Thierry Rey – allée Jean-Claude Killy – allée Jean Vuarnet – allée Jean-Pierre Amat – allée Marielle Goitschel		
		0010	Ecole Victor Hugo	Rue Victor Hugo	rue Charles d'Huart – rue de l'Industrie – avenue des Nations (du n°140 à 178B, du n°1 à 191) – rue du 13 novembre – chemin des Bruyères – rue du Tilly – rue Paul Keuffer – impasse du Fardier – rue du Val Joyeux – rue Victor Hugo – rue Raymond Mondon – rue Denis Papin – rue d'Ellerange – rue Franklin – rue de Bordeaux – rue des Fleurs – rue des Ecoles – rue d'Alsace – rue des Vosges – place de la Liberté – rue Lavossier – rue Clément Ador – rue Thomas Edison – impasse des Celtes – passage Cugnot – rue Bessemer – rue Werner Siemens – rue des Cheminots – allée du Wagonnage – place Barbusse		
		0011	Complexe Saint Exupéry – Salle des fêtes	Rue du Gymnase	avenue du Général de Gaulle – rue Henri Dunant – rue d'Amsterdam – rue de Bar-le-Duc – rue de Berlin – rue de Berne – rue de Besançon – rue de Bettembourg – rue de Bruxelles – rue de Calais – rue de Chalons – rue de Charleville – rue de Colmar – rue de Dijon – rue de Dublin – rue d'Ehrang – rue d'Epinal – rue de Genève – rue du Gymnase Saint-Exupéry – rue de Jérusalem – rue de Lille – rue de Lisbonne – rue de Londres – rue du Luxembourg – rue de Madrid – rue de Metz – rue de Monaco – rue de Moscou – rue de Mulhouse – rue de Nancy – rue d'Orléans – rue de Paris – rue de Périgueux – rue de Plombières – rue de Poitiers – rue de Québec – rue de Reims – rue de Rome – rue de Strasbourg – rue de Varsovie – rue de Versailles – rue de Vienne – rue d'Aix-en-Provence – rue de Liverpool		
		0012	Foyer des personnes âgées	rue de l'Ancienne Mairie	rue de l'Ancienne Mairie – rue de la Liberté – rue Marcel Paul – rue des Vergers – rue des Saules – rue des Genêts – rue des Lilas – rue de la Chapelle – rue des Bois – rue de la Forêt – route de Bouzonville – chemin le Clos – impasse Bel Air – rue Roosevelt (du n°123 à 223, du n°136 à 260) – allée des Olympiades – rue du Printemps – rue Schuman – rue Vodaine – rue des Hirondelles – rue des Tilleuls – rue du Muguet – rue Marguerite – rue du 8 mai 1945 – Ferme Helpert		
		0013	Ecole Emile Fritsch	avenue François Dupont	rue Louis Blériot – le clos Cybèle – rue de Kuntzig – rue Florentin Bonnet – rue d'Allemagne – rue d'Angleterre – rue d'Australie – rue d'Autriche – rue de Belgique – rue de Bohême – rue de Bulgarie – rue du Canada – rue du Danemark – rue d'Espagne – rue des Etats-Unis – rue de Finlande – avenue François Dupont – rue de Grèce – rue de Hollande – rue de Hongrie – rue d'Irlande – rue d'Israël – rue d'Italie – rue du Japon – allée du Jura – rue du Mexique – rue de Norvège – rue de Pologne – rue du Portugal – avenue des Pyrénées – rue de Roumanie – rue de Russie – rue de Serbie – rue de Suède – rue de Suisse		
		0014	Ecole Robert Schuman	Impasse Selver	rue du Stade – impasse Selver – rue Saint Eloi – rue de la Pépinière – rue du Fort – allée des Charmes – rue du Plateau – rue Sainte Barbe – rue Saint Fiacre – rue Saint Christophe – impasse du Château d'Eau – allée Emilie le Pennec – allée Stéphane Bozzolo – rue Jean Teulère – allée Sophie Morescée Pichot – boucle Nikola Karabatic		
ZOUFTGEN	1	0001	Mairie	88 rue principale	totalité de la commune	27	9

Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/ 4-295
du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026
arrondissement de Forbach-Boulay Moselle

Commune	Nombre total de bureau(x) de vote	Numéro d'ordre	Emplacement du bureau de vote (local : mairie, école...)	Adresse du bureau de vote	Périmètre géographique (nom des rues concernées si plusieurs bureaux de vote dans la commune)	Canton	Circonscription législative
ADAINCOURT	1	0001	Mairie	impasse de la mairie	Toute la commune	7	7
ADELANGE	1	0001	Mairie	31 rue Principale	Toute la commune	7	7
ALSTING	3	0001	Ecole Louis Pasteur (bureau centralisateur)	Place de l'Etzel - 57515 Alsting	De A à G	25	6
		0002	Ecole Louis Pasteur	Place de l'Etzel - 57515 Alsting	De H à M		
		0003	Ecole Louis Pasteur	Place de l'Etzel - 57515 Alsting	De N à Z		
ALTRIPPE	1	0001	Mairie	22 rue principale	Toute la commune	20	4
ALTVILLER	1	0001	Mairie	44 place de la mairie	Toute la commune	19	7
ALZING	1	0001	Mairie	4A rue de la Roseraie	Toute la commune	4	7
ANZELING	1	0001	Mairie	4 place du Général de Gaulle	Toute la commune	4	7
ARRAINCOURT	1	0001	Mairie	14 rue de la mairie	Toute la commune	7	7
ARRIANCE	1	0001	Mairie	68 rue principale	Toute la commune	7	7
BAMBIDESTROFF	1	0001	Foyer	34 rue du 3 juin	Toute la commune	7	7
BANNAY	1	0001	Mairie	32 rue Principale	Toute la commune	3	7
BARONVILLE	1	0001	mairie	20 rue principale	Toute la commune	20	4
BARST	2	0001	salle communale (bureau centralisateur)	91 rue de la mairie	BARST	9	6
		0002	école maternelle	512 route de Strasbourg Marienthal	MARIENTHAL		
BEHREN-LES-FORBACH	7	0001	Mairie Bureau Centralisateur	rue des Roses	Centre Commercial 3	25	6
					Centre Commercial 4		
					Impasse Châteaubriand		
					Impasse des Fauvettes		
					Impasse des Fleurs		
					Impasse Lucien Greff		
		Impasse de la Ferme					
		Route de Bousbach					
		Rue Chateaubriand					
		Rue de Forbach					
		Rue de la Forêt					
		Rue des Cerisiers					
Rue des Mésanges							
Rue des Vergers							
Rue d'Etzling							
Rue du Stade							
Rue Robert Schuman							
Rue Victor Hugo							
Conciergerie Victor Hugo							
Rue des Cèpes							
Rue des Chanterelles							
Impasse Jean Weyland							
Rue Victor Flaus							
Ruelle du Buren							
0002	Mairie	rue des Roses	Boulevard Charlemagne				
			Résidence Joliot Curie				
			Rue Albert Camus				
			Rue de l'Alouette				
			Rue des Roses				
			Rue du Grand Pré				
Rue Stanislas							
0003	La Maison de Quartier	1 rue de l'Ecoles	Rue de Kerbach				
			Rue de la Carrière				
			Rue de la Chapelle				
			Rue de la Colline				
			Rue de la Fontaine				
			Rue de la Glaisière				
			Rue de la Montagne				
			Rue de l'Ecole				
			Rue de Sarreguemines				
			Rue des Champs				
			Rue des Jardins				
			Rue des Vignes				
Rue du 1er Septembre							
Rue du Lohr							
Rue Sohreck							

					Rue Sainte Barbe		
		0004	Ecole maternelle Erckmann Chatrian	Rue Erckmann Chatrian	Groupe scolaire Erckmann Chatrian		
					Passage du Sillert		
					Route de Gaubiving		
					Rue de la Liberté		
					Rue des Marchands		
					Rue du Petit Bois		
					Rue du Temple		
					Rue Guillaume Appolinaire		
					Rue Saint Nicolas		
		0005	Ecole maternelle Erckmann Chatrian	Rue Erckmann Chatrian	Rue d'Ouessant		
					Rue du Kelsberg		
					Rue Erckmann Chatrian		
					Rue Joliot Curie		
		0006	Ecole maternelle Hector Berlioz	Rue Saint Blaise	Centre Commercial 1		
					Avenue Leclerc		
					Avenue Mozart		
					Groupe Scolaire Hector Berlioz		
					Impasse des Charmes		
					Impasse des Hêtres		
					Impasse des Peupliers		
					Rue d'Artois		
					Rue de Bourgogne		
					Rue des Chênes		
					Rue des Vieux Poiriers		
					Rue Saint Blaise		
		0007	Ecole maternelle Hector Berlioz	Rue Saint Blaise	Rue de la Pfisterquelle		
					Rue de Lorraine		
					Rue de l'Ours		
					Rue des Cévennes		
					Rue des Petites Vosges		
					Rue Etzacker		
					Rue Rabelais		
					Rue Vauban		
BENING-LES-SAINT-AVOLD	1	0001	Mairie	1 Place Arthur ALBERT	Toute la commune	9	6
BERIG-VINTRANGE	1	0001	Mairie	62, rue de l'Ecole	Toute la commune	20	4
BERVILLER EN MOSELLE	1	0001	Mairie	2 rue principale	Toute la commune	4	7
BETTANGE	1	0001	Mairie	8 rue de l'Église	Toute la commune	3	7
BETTING	1	0001	Mairie	2 rue de l'Eglise	Toute la commune	9	6
BIBICHE	1	0001	Mairie	1 rue de la Mairie	Toute la commune	4	7
BIDING	1	0001	Mairie	56 rue Principale	Toute la commune	20	4
BIONVILLE SUR NIED	1	0001	Mairie	7 impasse de l'église	Toute la commune	3	7
BISTEN EN LORRAINE	1	0001	Ancienne école	30 rue Principale	Toute la commune	3	7
BISTROFF	1	0001	Mairie	62 RUE PRINCIPALE 57660 BISTROFF	Toute la commune	20	4
BOUCHEPORN	1	0001	Mairie	19 rue de Longeville	Toute la commune	7	7
		0001	Mairie (bureau centralisateur)	2 place Docteur Julien Schwartz	annexe La Walze		
					chemin de la dime		
					impasse de l'Ecluse		
					place de la République		
					place de la Vendée		
					place du 8 novembre 1944		
					place du Dr Julien Schwartz		
					place du Marché au Blé		
					place Georges Clémenceau		
					place Jean XXIII		
					rue Alexis Weber		
					rue Brûlée		
					rue de la Brasserie Mayer		
					rue de la Fontaine		
					rue de la Halle		
					rue de l'Abbé Jean Martiné		
					rue de l'Hôpital		
					rue de Saint Avold		
					rue de Sarrelouis		
					rue des Archebusiers		

BOULAY MOSELLE	5	0002	Ecole Léon Krause	Rue Robert Schuman	rue des Jardins	3	7
					rue des Juifs		
					rue des Tours		
					rue du Chanoine Limbourg		
					rue du Chaudron		
					rue du Couvent		
					rue du Four Banal		
					rue du Maréchal Foch		
					rue du Pont Neuf		
					rue du Pressoir		
					rue Josephine Gand		
					rue Messire Jehan		
rue Neuve							
ruelle des remparts							
chemin du Weiher							
ferme des Gardes							
impasse de la Source							
impasse de la Tuilerie							
impasse de la Vigne							
impasse du Colonel Paul Marson							
impasse du Hagen							
Lot Les Jardins du Weiher							
rue de la Montagne							
rue de la Source							
rue de la Tuilerie							
rue de la Vigne							
rue de l'Abattoir							
rue de Lezoux							
rue de Montmorillon							
rue des Gardes							
rue des Huiilers							
rue du 19 août 1951							
rue du Bois							
rue du Colonel Ving							
rue du Hagen							
rue du Maréchal Leclerc							
rue du Maréchal Marmont							
rue du Maréchal Ney							
rue Robert Schuman							
sentier des Crêtes							
chemin du Breuil							
impasse des Eglantiers							
impasse des Merisiers							
impasse du Capitaine Maillard							
impasse du Général de Rascas							
place du Marché							
route de Brecklange							
rue Charles de Villers							
rue des Charmes							
rue des Erables							
rue des Imprimeurs							
rue des Peupliers							
rue du Capitaine Maillard							
rue du Général de Gaulle							
rue du Général de Rascas							
rue du Lavoir							
rue du Marais							
rue du Siedborn							
rue Germaine de Staël							
rue Pierre Théophile Somborn							
chemin de Velling							
impasse des Sous-Officiers							
impasse des Sureaux							
impasse le Clos de Velling							
rue Comte de Bony de Lavergne							
rue de la Chapelle							
rue des Cattes							
rue des Ducs de Lorraine							
rue des Officiers							
rue des Saints-Innocents							
rue des Sous-Officiers							
rue du Capitaine Jouvenot							
rue du Capitaine Platel							
rue du Général Grossetti							
rue du Général Newinger							
rue Guynemer							
rue Henriette de Lorraine							
rue Jacques de Ligniville							
rue Maya Baron							

					<ul style="list-style-type: none"> rue Messire Thomas rue Nicolas Flosse rue Sainte Croix 		
		0005	Mairie annexe de Halling-lès-Boulay	Halling-lès-Boulay	<ul style="list-style-type: none"> impasse des Bleuets impasse des Coquelicots route de Boulay route de Brouck route de Momerstroff rue des Blés rue Principale 		
BOUSBACH	1	0001	Salle Espace Loisirs	7 rue Jeanne d'Arc	Toute la commune	25	6
BOUSTROFF	1	0001	Mairie	09 Rue Des Roses	Toute la commune	20	4
BOUZONVILLE	2	0001	Salle des fêtes Bureau centralisateur	Complexe sportif – rue St Hubert	électeurs de A à K	4	7
		0002	Salle des fêtes	Complexe sportif – rue St Hubert	électeurs de L à Z		
BRETTNACH	1	0001	Salle des fêtes	rue de Velving	Toute la commune	4	7
BROUCK	1	0001	Mairie	24 rue de l'église	Toute la commune	3	7
BRULANGE	1	0001	Mairie	33 Rue De L'eglise	Toute La Commune	20	4
CAPPEL	1	0001	Mairie	3 rue de la Libération	Toute la commune	9	6
CARLING	3	0001	Groupe Scolaire Pierre Ernst Bureau centralisateur	189 rue Principale	<ul style="list-style-type: none"> - rue du Cimetière - rue de Diesen - rue d'Iteuil - rue des Jardins - rue Charles Jully - rue de L'Hôpital - rue de Nassau - rue des Prés - rue Principale - rue du Stade 	19	7
		0002	Centre Socio-Culturel	3 rue de la Frontière	<ul style="list-style-type: none"> - rue du 4 décembre 1944 - rue d'Alsace - impasse de Bourgogne - impasse de Bretagne - impasse de Champagne - rue de la Concorde - impasse du Dauphiné - rue de la Frontière - rue de Lorraine - rue du Puits Max - impasse de Normandie - rue de la Paix - impasse du Périgord - impasse de Picardie - impasse de Provence - impasse de Savoie - rue de la Vallée - impasse des Vergers - avenue de Vienne 		
		0003	Ecole Maternelle Moselly	rue du Warndt	<ul style="list-style-type: none"> - rue des Chalets - rue des Champs - impasse de Coume - rue de Creutzwald - rue du Chemin de Fer - rue de la Forêt - place de la Gare - impasse des Genêts - impasse de la Houve - impasse de Longeville - place Moselly - chemin du Nord - rue Amboise Renard - avenue de la Sapinière - rue de Saint-Avoid - rue des Tilleuls - rue du Warndt 		
CHÂTEAU ROUGE	1	0001	Mairie	24, rue Principale	Toute la commune	4	7
CHEMERY LES DEUX	1	0001	Mairie	6 rue d'Availles	Toute la commune	4	7
					<ul style="list-style-type: none"> Rue Général de Gaulle Rue de la Montagne Rue du Berger Impasse de la Forge Rue du Hérapel Rue des Carriers Rue Emile Huber Rue Gallo Romaine Rue de Farébersviller Impasse du Chemin de Fer Place de la Fontaine 		

COCHEREN	3	0001	MAIRIE Bureau centralisateur	73 rue du Général de Gaulle	Place de la Mairie Impasse de la Mairie Rue de Théding Place Jean Macé Rue Jules Ferry Rue des Ecureuils Rue de Béning rue Louis Armand Rue du Poirier Rue du Thiergarten Rue de Hautvillers Rue de Lampaden Rue des Charrons Rue des Cloutiers	8	6
		0002	PERISCOLAIRE ECOLE THOMAS PESQUET	Rue du Moulin	Clos du Château Avenue de Ditschviller Avenue François Mitterrand Impasse de l'Autoroute Impasse des Anémones Impasse des Bleuets Impasse des Bouleaux Impasse des Capucines Impasse des Cerisiers Impasse des Charmes Impasse des Chênes Impasse des Cyclamens Impasse des Dahlias Impasse des Erables Impasse des Glycines Impasse des Ifs Impasse des Iris Impasse ds Jacinthes Impasse des Jasmins Impasse des Lys Impasse des Marguerites Impasse des Marronniers Impasse des Mélézes Impasse des Mimosas Impasse des Muguets Impasse des Myosotis Impasse des Narcisses Impasse des Noyers Impasse des Oeillets Impasse des Ormes Impasse des Pensées Impasse des Primevères Impasse des Sapins Impasse des Saules Impasse des Violettes Place Sainte Barbe Rue des Aubépines Rue des Châtaigniers Rue des Jardins Rue des Lilas Rue des Marguerites Rue des Mésanges Rue des Pins Rue Nationale Rue Ronsard		
		0003	ESPACE JOSEPHINE BAKER	Rue du Moulin	Résidence de Ditschviller Impasse des Camélias Impasse des Colombes Impasse des Faisans Impasse des Giroflées Impasse des Glaïeuls Impasse des Mouettes Impasse des Perce-Neige Impasse des Perdrix Impasse des Pinsons Impasse des Tulipes Rue des Alouettes Rue des Bruyères Rue des Cigognes Rue des Colombes Rue des Genêts Rue des Hirondelles Rue des Merles Rue des Orchidées Rue des Pâquerettes Rue des Pinsons Rue du Moulin		

					Impasse du Moulin Rue Jean Lurçat		
COLMEN	1	0001	Mairie	1 rue Principale	Toute la commune	4	7
CONDE NORTHEN	1	0001	Mairie	9 rue des deux Nied	Toute la commune	3	7
COUME	1	0001	Mairie	37 bis rue Principale	Toute la commune	3	7
CREHANGE	4	0001	Hôtel de ville Bureau centralisateur	3 place de l'Hotel de Ville	Cours du 19 Novembre 1944 D6, Ferme Mouzaia, Place de l'Hôtel de Ville, Rue d'Aquitaine, Rue d'Auvergne, Rue de Bourgogne, Rue de Bretagne, Rue de Champagne, Rue de la Lisière, Rue de Lorraine, Rue de Metz, Rue de Nancy, Rue de Normandie, Rue de Provence, rue de Saintonge, rue des Cévennes, rue du Poitou, rue des Eglantiers	7	7
		0002	Foyer rural	Rue du Comté	Ferme Bellevue, Ferme Belling, Ferme Metzling, Impasse du Château, Passage du Petit Pont, Route de Boulay, Route de Faulquemont, Rue Louis Lumière, Rue Beaugard, Rue de l'Eglise, Rue de l'Etang, Rue de la Nied, Rue de Puttlingen, Rue Denis Papin, Rue des Croisades, Rue des Maréchaux, Rue du Comté, Rue Lavoisier		
		0003	Ecole de la Forêt	Rue Bir Hakeim	Ecole de la Forêt, Rue du Siège, Petit Vesinet, Place Bir Hakeim, Route de Strasbourg, Rue Bir Hakeim, Rue d'Artois, Rue de Douaumont, Rue de Metz, Rue de Picardie, Rue de Stalingrad, Rue des Sports, Rue du Siège, Rue Pasteur, Rue Pierre Curie, Rue du Lot, avenue Eugène Gobert, Rue d'Alsace		
		0004	Ecole de la Bergerie	Rue des Faisans	Avenue de l'Europe, Impasse du Luxembourg, Impasse d'Amsterdam, Impasse d'Anjou, Impasse d'Athènes, Impasse de Dublin, Impasse de la Forêt, Impasse de Lisbonne, Impasse de Touraine, Impasse des Cigognes, Impasse des Cygnes, Impasse des Fauvettes, Impasse des goélands, impasse des grives, impasse des hirondelles, impasse des mouettes, impasse des pies, impasse des pinsons, impasse ds piverts, impasse du Béarn, impasse du Berry, impasse du Roussillon, impasse Ile de France, rue d'Helsinki, rue de Belfast, rue de Berlin, rue de Bruxelles, rue de Copenhague, rue de l'Hôtel de Ville, rue de Savoie, rue des chardonnerets, rue des faisans, rue des merles, rue des mésanges, rue des roitelets, rue des rossignols, rue du Dauphiné, rue du Languedoc, square de l'Europe, square du mineur		
		0011	Gymnase du Centre Bureau centralisateur	13, rue Maréchal Ney	Rue des Anémones - Impasse des Bégonias - Impasse des Bleuets - Impasse des Camélias - Impasse des Capucines - Rue des Dahlias - Rue des Fleurs - Rue de la Forêt - Rue des Géraniums - Rue des Giroflées - Chemin de l'Hôpital - Rue des Jonquilles - Rue des Lilas - Rue des Lupins - Impasse des Marguerites - Rue de la Mine - Impasse des Mugnets - Rue des Myosotis - Rue des Oeillets - Rue des Orchidées - Rue de la Paix - Impasse des Pâquerettes - Chemin des Pensées - Rue des Pétunias - Avenue des Roses - Rue du 29 septembre - Boulevard des Tulipes - Impasse des Violettes -		
		0012	Gymnase du Centre	13, rue Maréchal Ney	Rue de la Gare (du n° 1 au n° 103 et du n° 2 au n° 104) - Rue du Carreau - Ferme aux Cloches - Rue du Cimetière - Rue de Condé - Rue de l'Eglise - Rue de Hargarten - Rue de Hayange - Rue de la Houve - Impasse des Iris - Rue des Jardins - Rue Kléber - Rue de Merten - Rue des Pervenches - Impasse des Primevères - Rue du Siège II - Rue de la Ligne 9 -		
		0013	Gymnase du Centre	13, rue Maréchal Ney	Rue Bonne Fontaine - Rue de Carling - Rue de la Croix - Rue de Dillingen - Impasse de Falck - Rue du Général Cochois - Rue du Général Hoche - Impasse du Général Hoche - Hôtel de Ville - Impasse du Lac - Rue de Longeville - Impasse du Moulin - Rue Nassau - Rue Maréchal Ney - Rue d'Oradour - Place du Marché - Rue Quinchez - Rue de Royan - Square de la Bisten - Rue Sant-Nazaire - Rue du Vercors - rue des Verriers - Rue de Tours - Zone Artisanale Nassau -		

			Rue d'Alsace - Impasse des Ardennes - Impasse d'Auvergne - Impasse du Béarn - Rue de Boulogne - Carreau du Siège II - Impasse du Berry - Impasse du Boesader - Rue de Bourgogne - Rue de Bretagne - Rue de Calais - Impasse de Champagne - Impasse du Dauphiné - Rue de Diesen - Impasse des Flandres - Impasse de Franche Comté - Impasse de Gascogne - Rue de Guerting - Rue de Ham - Rue du Havre - Impasse Ile de France - Impasse du Languedoc - Impasse du Limousin - Rue du Lyonnais - Impasse du Périgord - Impasse de Picardie - Impasse du Poitou - Rue de Provence - Rue de Rouen - Rue de Normandie - Rue de Savoie - Impasse du Roussillon - Impasse de Vendée -				
			Impasse Beurivage - Rue de la Gare (du n° 105 au n° 197 et du n° 106 au n° 216) - Rue de la Forge - Rue de Bitche - Rue de Bordeaux - Rue de Château Salins - Rue de Colmar - Passage de Dabo - Impasse de Delme - Rue de Dieuze - Rue des Ecoles - Impasse de Fénétrange - Rue de Forbach - Place de la Gare - Rue de Haguenau - Place de la Houve - Rue de Metz - Impasse de Molsheim - Rue de Mulhouse - Impasse d'Obernai - Rue de Phalsbourg - Impasse de Ribeauvillé - Rue de Saint-Malo - Rue de Sarrebourg - Rue de Sarreguémises - Rue de Saverne - Rue de Sélestat - Rue de Sierck - Rue de Strasbourg - Impasse de Thann - Rue de Thionville - Rue de Valence - Impasse de Varsberg - Rue de Wissembourg - Impasse de Yutz				
CREUTZWALD	10	0031	Ecole Maternelle Nassau	23 rue des Platanes	Rue des Amandiers - Rue des Bouleaux - Impasse des Cèdre - Rue des Cerisiers - Rue des Chênes - Impasse des Cyprès - Rue des Erables - Rue des Hêtres - Impasse des Ifs - Rue des Marronniers - Impasse des Noyers - Rue des Ormes - Impasse des Pins - Rue des Poiriers - Rue des Pommiers - Rue des Pruniers - Rue des Sapins - Impasse des Saules -	3	7
		0032	Ecole Maternelle Nassau	23 rue des Platanes	Rue des Acacias - Rue André Ampère - Impasse Angle sur Anglin - Impasse des Aulnes - Rue du Barrois - Impasse de Bethines - Rue de Fatima - Square Georges Bastide - Rue Joseph Laudamy - Rue de Lourdes - Impasse de Nalliers - Rue Denis Papin - Rue des Platanes - Rue Henri Poincaré - Rue des Peupliers - Impasse St Germain - Rue de Saint-Savin - Rue des Tilleuls - Rue de la Trimouille - Impasse Vicq sur Gartempe		
		0041	Ecole Maternelle Garang	2 Boulevard Rabelais	Rue Agrippa d'Aubigné - Rue Amyot - Ferme Brûlée - Impasse Berlioz - Rue Bizet - Rue Brantôme - Rue Charles d'Orléans - Rue Chrétien de Troyes - Rue Christine de Pisan - Rue Claude Gelée - Rue Comynnes - Rue Corneille - Impasse Corot - Rue Courbet - Avenue Debussy - Impasse Delibes - Avenue Descartes - Rue Fontenelle - Impasse Fragonard - Rue François Villon - Rue Froissard - Rue Georges Sand - Rue Gounod - Rue Grégoire de Tours - Rue Guez de Balzac - Rue Henri Estienne - Rue Honoré d'Urfé - Chemin de la Hutte Bourguignonne - Rue de Joinville - Rue de Lauterbach - Impasse Le Nain - Rue Louis Labbé - Impasse Manet - Rue Marguerite de Navarre - Impasse Marot - Impasse Massenet - Rue Mathieu Racan - Rue Maurice Scève - Boulevard Montaigne - Impasse Mozart - Boulevard Pascal - Boulevard Rabelais - Rue Rameau - Impasse Ravel - Impasse Renard - Avenue Richard Wagner - Impasse Ronsard - Rue Rousseau - Rue Rutebeuf - Avenue Scarron - Impasse Schubert - Rue de Saint-Amant - Rue Théophile de Viau - Rue Villehardouin - Rue Vincent Voiture - Impasse Watteau -		
		0042	Ecole Maternelle Garang	2 Boulevard Rabelais	Avenue Beethoven - Impasse des Bergeronnettes - Rue des Bouvreuils - Impasse des Colibris - Impasse des Colverts - Impasse des Courlis - Impasse des Eperviers - Impasse des Faisans - Rue des Fauvettes - Boulevard du Garang - Impasse des Hérons - Rue des Hirondelles - Impasse des Loriots - Avenue Millet - Impasse des Mouettes - Rue des Ortolans - Impasse des Pélicans - Impasse des Piverts - Impasse des Pluviers - Rue des Roitelets - Rue des Rossignols - Rue de Sarrelouis - Impasse des Sternes - Impasse Victor Hugo -		

		0043	Ecole Maternelle Garang	2 Boulevard Rabelais	Rue des Aigrettes - Impasse des Albatros - Rue Albert Einstein - Rue des Alouettes - Rue Antoine de Lavoisier - Rue des Canaris - Rue des Champs - Impasse des Chardonnerets - Impasse des Cigognes - Impasse des Colombes - Rue des Cormorans - Impasse des Cygnes - Rue des Flamants - Impasse des Geais - Impasse des Goélands - Impasse des Grives - Impasse des Ibis - Rue Louis Pasteur - Impasse des Martins Pêcheurs - Impasse des Merles - Rue des Mésanges - Impasse des Palombes - Rue des Perdrix - Rue Pierre Gilles de Gennes - Impasse des Pigeons - Rue des Pinsons - Impasse des Rouges Gorges - Impasse des Tourterelles - Allée Léonard de Vinci -		
DALEM	1	0001	Foyer socio-culturel	1 rue de la cour	Toute la commune	4	7
DALSTEIN	1	0001	Mairie	4 rue de l'école	Toute la commune	4	7
DENTING	1	0001	Mairie	46 rue Principale	Toute la commune	3	7
DESTRY	1	0001	mairie	13 rue des marronniers	Toute la commune	20	4
DIEBLING	2	0001	mairie (bureau centralisateur)	53 rue principale	de A à K	25	6
		0002	Mairie	53 Rue Principale	de L à Z		
DIESEN	1	0001	Mairie	1 rue de Porcelette	Toute la commune	19	7
DIFFEMBACH-LES-HELLIMER	1	0001	Mairie	34 rue Principale	Toute la commune	20	4
EBERSVILLER	1	0001	Mairie	11 Rue Principale	Toute la commune	4	7
EBLANGE	1	0001	Mairie	31 Rue Jean Moulin	Toute la commune	3	7
EINCHEVILLE	1	0001	Mairie	10, rue de l'Église	Toute la commune	20	4
ELVANGE	1	0001	Salle communale	2 passage de la mairie	Toute la commune	7	7
ERSTROFF	1	0001	Mairie	5 rue de la Mairie	Toute la commune	20	4
ETZLING	1	0001	Mairie	17 rue des Moulins	Toute la commune	25	6
FALCK	3	0001	salle Rémy Schaeffer Bureau centralisateur	1, rue de la Gare	Briand / Burger / Château d'eau / Chemin de fer / Cimetière / Forêt / Grande Saule / Houve / Lilas / Pavillons / Roses / Stade / Tilleuls / Tulipes / Vienne / Vieux Puits	4	7
		0002	salle Rémy Schaeffer	1, rue de la Gare	Berlioz / Erckmann Chatrian / Clémenceau / Creutzwald / Debussy / France / Gare / Gounod / Hergarten / Hoche / Hugo (Imp Victor) / Hugo (Rue Victor) / Jardins / Lorraine / Marche / Mozart / Pasteur / Petite Saule / Poincaré / Prés / Ravel / Ruisseau / Saint-Saens		
		0003	salle Rémy Schaeffer	1, rue de la Gare	Alsace / Bleuets/ Bourgogne / Champagne / Coquelicots/ Cour / Dalem / Eglise / Grand Duc / Gymnase / Haute / Hulotte / Juifs / Pic Vert / Picardie / Poitou / Principale / Roche Posay / Rossignol / Sittelles		
		0001	Mairie (CENTRALISATEUR)	13 place de Lorraine	place de Lorraine Centre Commercial 1 impasse Daudet rue du Dragon impasse Dumas rue de Forbach rue André Gide rue du Neufeld rue Ronsard rue de Sarreguemines chemin du Bruskir allée de l'Etang allée des Cygnes allée de la Forêt allée des Hêtres allée des Chênes allée des Cèdres chemin des Résistants chemin de la Crête chemin de la Liberté avenue de l'Europe rue Balzac		

FAREBERSVILLER	4	0002	Espace Prévert - Ecole de musique	2 rue Molière	rue de Bonnes rue des Buissons impasse Albert Camus impasse Cocheren rue de la Fontaine impasse Malesherbes impasse Mérimée impasse Mistral rue Molière rue Montesquieu impasse Musset rue de la République impasse Robert Schuman impasse Verlaine rue Emile Zola avenue Victor Hugo (n°1 au 15 et n°2 au 8) rue Voltaire rue de Merlebach	9	6
		0003	Maternelle Charles PERRAULT	19 avenue Saint Jean	rue François Rabelais rue Guillaume Apollinaire rue de la Bonne Fontaine rue du Calvaire rue des Cerisiers rue de l'Eglise Grand'Rue rue des Jardins rue des Moulins impasse des Noyers impasse des Pruniers rue des Romains rue des Roses lotissement Les Rosiers avenue Saint Jean Moulin-Bas Moulin-Haut		
		0004	Maternelle Arc-en-Ciel	Groupe Scolaire 3 - rue du Stade	avenue Victor Hugo (n°17 au 67 et n°10 au 38) rue du Poitou impasse des Hurlevents rue des Lièvres rue de la Loi Groupe Scolaire 2 et 3 rue de Siam rue des Marais place du Marché rue du Stade rue du Spitz rue des Tamaris rue de la Farandole		
FARSCHVILLER	2	0001	Mairie (bureau centralisateur)	32 rue du Village	Électeurs lettres A-J	25	6
		0002	Mairie	32 rue du Village	Électeurs lettres K-Z		
		0001	Mairie Bureau centralisateur	Place de l'Hôtel de Ville	Rue de Créhange Rue de la Piscine Rue du Pressoir Rue du Docteur Marc Reiss Rue de Tritteling Rue des Arts rue du Cépage rue de l'Europe Rue du Chai Rue des Sciences Rue Sainte Barbe Allée de la Piscine Rue du Long Pré Rue du Vignoble Rue des Mineurs Rue de l'Hôtel de Ville Rue du Moulin Bleu Impasse des Coteaux Rue Emile Houpert Impasse du Cellier Rue de Metz Rue du Stade Rue des Jonquilles Rue des Primevères Rue Erckmann Chatrian Rue Saint Vincent Rue Saint Jean		

FAULQUEMONT	6	0002	Médiathèque les Halles	Rue de la République	Rue de Metz Rue Hector Berlioz Rue de Pontpierre Rue de la Gare Rue de la Poste Rue de Pont-à-Mousson Rue de la République Rue Charles Gounod Rue de la Vieille Ville Square Victor Minker Impasse de la Grange Rue de Nancy Rue Gustave Charpentier Rue des Jardins Rue du Moulin Rue de l'Eglise Place du Marché Rue des Maréchaux Place Monroe Clos des Vergers Rue du Cloître Rue de la Mairie Chemin du Bruhl Rue du Château Ferme Bonhouse Ferme de la Tuilerie Ferme des Trois Prés Ruelle de Metz Rue des Halles	7	7
		0003	Ancienne école maternelle Descartes	Rue Descartes	Rue de Verdun Cours du 19 novembre 44 Rue Racine Rue Descartes Rue Corneille Rue Pascal Route de Strasbourg Rue Voltaire Rue Diderot Rue de Molière Impasse de Strasbourg Clos de la Lisière Rue de la Fontaine		
		0004	Centre Social Du Bas-Steinbesch	Place du Bas-Steinbesch	Rue de la Nied Rue Victor Hugo Avenue Eugène Gobert Rue de la Garonne Rue de la Loire Rue de la Meuse Rue du Rhône Rue de la Saône Rue de la Seine Rue des Lilas Rue du Rhin Rue de l'Yonne Rue des Pins Rue du Lot Passage de la Charente Rue de la Marne Cours du 19 novembre 44 Rue de l'Allier Rue du Carreau de la Mine Place du Bas Steinbesch		
		0005	Mairie annexe de Chémery	Rue de Faulquemont	Rue des Potiers Rue de Faulquemont Rue Gustave Soubrouard Rue du Vieux Château		
		0006	Collège Paul Verlaine	Avenue André Viaud	Avenue Longchamp Rue Georges de la Tour Avenue du Collège Rue de Tritteling Rue Maurice Barrès Rue Robert Schuman Rue Berweiller Rue du Mervans Rue Nicolas Poirier Rue Paul Verlaine Avenue André Viaud Rue Théodore Gouvy		

					Impasse Sébastien Leclerc Rue Satto Impasse Isabelle de Lorraine Impasse Antoine de Lassalle Impasse des Sapeurs Pompiers Impasse Jean-Baptiste Lamour Avenue André Gouy		
FILSTROFF	1	0001	Mairie	127 rue principale	Toute la commune	4	7
FLETRANGE	2	0001	Mairie – bureau centralisateur	7 rue de l'église – FLETRANGE	FLETRANGE	7	7
		0002	Foyer	5 rue Saint-Léonard – DORVILLER	DORVILLER		
FOLKLING	2	0001	Mairie (bureau centralisateur)	2 Rue de L'Eglise 57600 Folkling	Section Folkling	25	6
		0002	Foyer de Gaubiving	Rue de Tenteling 57600 Folkling	Section Gaubiving		
FOLSCHVILLER	4	0001	Mairie (Bureau Centralisateur)	RUE USSON DU POITOU	Rue Auguste RODIN	19	7
					Impasse des BLEUETS		
					Rue du BURE		
					Rue CAMILLE CLAUDEL		
					Impasse CAMILLE COROT		
					Rue de CATALOGNE		
					Impasse César		
					Rue du CHATEAU FURST, À compter du N°28 inclus		
					Impasse CLAUDE DEBUSSY		
					Impasse DELACROIX		
					Impasse EDOUARD MANET		
					Square Emile BOSCH		
					Rue GUSTAVE CHARPENTIER		
					Impasse GUSTAVE COURBET		
		Impasse des LILAS					
		Rue Lothaire					
		Impasse Lothaire					
		Impasse Maurice Ravel					
		Impasse des MESANGES					
		Rue MONNET					
		Impasse du PARC					
Rue du PARC							
Impasse PAUL CEZANNE							
Rue des PINSONS							
Rue de PROVENCE							
Avenue ROBERT SCHUMAN							
Impasse des ROSES							
Rue des Pompiers							
Rue d'USSON DU POITOU							
Avenue du 26.11.44							
Rue Alexandre Dreux							
Rue d' ALSACE							
Rue Bernard COMPARON							
Rue de BOURGOGNE							
Rue CALMETTE du côté impair, Jusqu'au N°43 inclus							
Rue CALMETTE du côté pair, jusqu'au N°38 inclus							
Rue de CHAMPAGNE							
Rue du CHATEAU D'EAU							
Rue CHATEAUBRIAND							
Rue des CHENES							
Rue JEANNE D'ARC							
Rue de LORRAINE							
Rue PIERRE CURIE du côté impair, Jusqu'au N°11 inclus							
Rue PIERRE CURIE du côté pair, Jusqu'au N°28 inclus							
ROND POINT DE LA LIBERATION							
Place SAINTE BARBE							
Square du mineur							
Rue VICTOR HUGO							
Rue VOLTAIRE							
Rue ADENAUER							
Rue ALFRED DE MUSSET							
Rue CALMETTE du côté impair, À compter du N°45 inclus							
Rue CALMETTE du côté pair, À compter du N°40 inclus							
Rue de L'EUROPE							
Avenue FOCH du côté pair, À compter du N°32 inclus							
Avenue FOCH du côté impair, À compter du N°37 inclus							
Rue de la FORET							
Rue du GENERAL DE GAULLE							
0002	espace multi-accueil patrick gehl	RUE VOLTAIRE					
0003	Ecole maternelle les petits calibots	RUE DE LA FORET					

	0003	Ecole maternelle les petits garçons	RUE DE LA FORET	Rue de la liberté Passage de la LIBERTE Impasse Lieutenant Adrien SCHMID Rue Marechal De Lattre Rue MARECHAL LECLERC Avenue PATTON Lotissement Patton Rue PIERRE CURIE du côté impair, À compter du N°13 inclus Rue PIERRE CURIE du côté pair, À compter du N°30 inclus Rue POINCARE Rue RACINE
	0004	Ecole Elementaire Du Centre	PLACE DE L'EGLISE	ALING Rue du BERFANG Rue du CHATEAU FURST Jusqu'au N°27 inclus Rue de la CHEVRE Place de l' EGLISE Avenue FOCH du côté impair, Jusqu'au n°35 inclus Avenue FOCH du côté pair, Jusqu'au n°30 inclus Rue du Foyer Impasse des JARDINS Rue des JARDINS Rue de Lelling Rue de Metz Rue des POMPIERS Rue du Potier Rue PRINCIPALE Rue des ROMAINS Rue du Ruisseau Impasse Sainte Geneviève Rue du Stade Rue Victor SCHOELCHER Ferme VIEUX BERFANG Rue du VIEUX CARREAU
	0001	Salle des Fêtes Bureau centralisateur	26 rue Bauer	rue des Champs Square Delinot rue des Etoiles rue Jean-Baptiste Lejoindre rue de la Lune rue des Moulins Place Achille Muller Chemin Delinot rue du Pont Impasse des Moulins rue Schoeser rue Antoine de Saint Exupéry
	0002	Salle des Fêtes	26 rue Bauer	rue de l'abreuvoir place Nicolas Appert place Jean-Eric Bousch place Aristide Briand rue du Château square du Château impasse de la Colline rue du Vieux Couvent rue Michel Debré rue des Ecoles rue des Jardins (du n°1 au 179) rue Malakoff rue de la Rivière avenue Saint-Rémy passage de Völklingen impasse des Jardins
	0003	Salle des Fêtes	26 rue Bauer	rue Bauer (côté impair jusqu'au n°27) rue Bauer (côté pair jusqu'au n°44) rue de la chapelle (côté impair jusqu'au n°13) rue de la chapelle (côté pair jusqu'au n°10) rue des Charrons rue abbé Antoine Gapp rue de la Gare place Joseph Garcia rue du 19 mars 1962 place Monthyon rue Nationale (côté impair du n°39 au185) rue nationale (côté pair du n°74 au 186) rue de la Tuilerie ruelle Wietzelgässchen

0004	Lycée Jean Moulin	(Grand Gymnase) Rue de la Forêt	rue Pierre Adt rue des Alliés rue de la cartonnerie Adt rue de l'Eglise Place Johann Fischart Ruelle Haas Place Jeanne d'Arc Square Pasteur Lange rue Jean Monnet rue de la Montagne rue Nationale (coté pair du n° 26 au n° 72) rue Nationale (coté impair du n° 25 au n°37) rue Poincaré rue Sainte Croix rue du Schlossberg avenue de Spicheren rue Thérèse
0005	Lycée Jean Moulin	(Grand Gymnase) Rue de la Forêt	place Eugène Bach rue Maurice Barrès rue de l'Abbé Justin Bour rue de la Forêt rue du Dr Gérard Martin rue Jean Muller rue du Parc avenue du Général Passaga place de la République rue Joseph Ritter rue du Rocher rue de la Sous-Préfecture rue du Tribunal rue du 22 novembre
0006	Foyer du Creutzberg (CIA)	Place du Creutzberg Avenue du Maréchal Leclerc	rue Couturier rue Dahlain rue Pasteur faubourg Sainte-Croix rue de Verdun
0007	Foyer du Creutzberg (CIA)	Place du Creutzberg Avenue du Maréchal Leclerc	rue Victor Hugo rue Kléber rue Georges Leharle rue Hector Malot rue Nationale (coté impair jusqu'au n°23) rue Nationale (coté pair jusqu'au n° 24) rue Jacques Prévert rue du Puits III impasse du Soleil avenue de Stiring-Wendel rue de la Verrerie rue Croix
0008	Foyer du Creutzberg (CIA)	Place du Creutzberg Avenue du Maréchal Leclerc	rue Edmond About rue d'Alger avenue de la 7ème armée US rue Erckmann Chatrian impasse du Codal impasse des Ecoliers avenue du Maréchal Leclerc rue Marie rue Gabriel Pierné rue Pilâtre de Rozier rue Ambroise Thomas rue Paul Verlaine impasse Arthur Rimbaud rue Guy de Maupassant
0009	Foyer du Creutzberg (CIA)	Place du Creutzberg Avenue du Maréchal Leclerc	impasse Adtfeld rue Alsace Lorraine rue du Bel-Air rue du Bois rue de la Carrière chemin de la Chapelle Sainte-Croix le clos du Mont Sainte-Croix rue du Mont Sainte-Croix rue Saint Guy route de Sarreguemines avenue Verrerie-Sophie Zone d'activité du Creutzberg
0010	Ecole primaire du Wiesberg	(Petit gymnase) rue du Wiesberg	rue Jean Cugnot avenue de l'Europe (coté pair à partir du n°12) avenue de l'Europe (coté impair à partir du n°7) les Florales rue Emile Gallé rue Victor Grignard rue Nationale (coté pair à partir du n°218) rue Nationale (coté impair à partir du n°231) les Pensées les Primevères rue Jean Prouvé les Tulipes les Violettes zone Industrielle Carrefour de l'Europe

FORBACH

21

0011	Ecole primaire du Wiesberg	(Petit gymnase) rue du Wiesberg	rue du 18ème chasseurs avenue de l'Europe (côté pair jusqu'au n°10) avenue de l'Europe (côté impair jusqu'au n° 5) rue Georges Brassens les Géraniums les Glycines les Iris rue Jacques Brel les Jonquilles les Lavandes rue de Marienau impasse de Morsbach place des tilleuls
0012	Ecole primaire du Wiesberg	(Petit gymnase) rue du Wiesberg	rue des alouettes les Camélias les Lilas les Marguerites les Mimosas les Muguets les Oeillettes les Pivoines rue Paul Ney rue du Wiesberg
0013	COSEC du Wiesberg	rue de remsing	les Anémones les Capucines impasse Clos des Poètes rue de la Collerie les Dahlias rue de Guise rue Nationale (côté pair du n°188 au 216) rue Nationale (côté impair du n°187 au 229) rue de Remsing impasse de Guise
0014	COSEC du Wiesberg	rue de remsing	place de l'Alma rue Fabert rue Félix Barth rue du Hommel rue de la Houblonnière impasse de la Moselle rue des Roses place Fabert
0015	Foyer culturel de Marienau	93 rue principale	rue Blanz impasse Bois le Prêtre rue Jacques Callot rue Camille Cavalier rue des Cévennes allée de la Cité des Châlets rue du Chemin Creux rue Antonin Daum rue du Dauphiné rue d'Emmersweiler rue de l'Etang rue des Jardins (à partir du n°180) rue de l'Ingénieur Kind rue du Kobenberg rue de la Loire rue Principale rue de l'Usine rue de la Vallée parc d'activités Forbach ouest parc d'activités Camus-Dietsch
0016	Foyer Mille Clubs du Bruch	place des bouleaux	place des Bouleaux allée des Charmes allée des Cyprès allée des Erables allée des Hêtres allée de la Lisière allée des Marronniers rue de Petite-Rosselle allée des Peupliers allée des Platanes allée des Sapins

8

6

0017	Ecole maternelle du Bruch	allée des frênes	allée des Acacias allée des Aubépines impasse des Azalées rue du Bruchgraben allée des Cèdres allée des Châtaigniers allée des Chênes allée des Conifères rue des Coquelicots allée des Frênes allée des Fusains rue Stéphane Grappelli Hohlweg square des Ifs impasse des Lauriers impasse des Lys square des Mélèzes allée des Ormes impasse des Pâquerettes square des Pins allée du Rond-Point rue de Rosselmont allée des Tamaris square des Thuyas allée des Tilleuls impasse des Tournesols
0018	Ecole Primaire Bellevue	11 rue Bellevue	rue Barrabino rue Bauer (côté impair à partir du n°29) rue Bauer (côté pair à partir du n°46) rue des cheminots rue du Général Houchard impasse Jean-Baptiste Lamour rue des Maraichers rue Molière rue de la Paix chemin du Thalwiese rue Waghemaecker rue du Widem
0019	Ecole Primaire Bellevue	11 rue Bellevue	rue d'Arras rue Bellevue rue de la Chapelle (côté pair à partir du n°12) rue de la Chapelle (côté impair à partir du n°15) rue Jules Ferry rue des Fleurs rue Emile Friant rue des Gardes rue des Genêts rue Louis Théodore Gouvy rue Claude Le Lorrain rue Louis Majorelle rue Auguste Migette rue du Nord impasse des Saules rue Camille Weiss
0020	Ecole Primaire Bellevue	11 rue Bellevue	rue de l'Aube rue Bataille impasse des Eglantiers impasse des Framboises avenue du Général de Gaulle avenue du Général Patch rue de l'Epte rue Henri Kauffman rue Lepinseck rue du Loing impasse des Merisiers impasse des Mûres rue de l'Oise rue Rabelais rue de la Risle rue de la Seine les Sorbiers place du Souvenir Français impasse des Sureaux
0021	Ecole Primaire Bellevue	11 rue Bellevue	rue Roger Cadel rue Pierre Corneille rue de l'Essonne rue de l'Eure rue du 18 juin 1940 rue Jean Jaurès rue de la Libération rue du Maréchal Hubert Lyautey rue du maréchal Ney rue de la Marne rue Jean Mermoz rue du rempart rue de Schoeneck place Robert Schuman rue du Parc à Bis rue Jules Verne rue Condorcet rue de l'Yonne

FOULIGNY	1	0001	Mairie	45 rue de l'école	Toute la commune	7	7
FREISTROFF	1	0001	Mairie	51 rue Robert Schuman	Toute la commune	4	7
FREMESTROFF	1	0001	Mairie	15 rue de l'Eglise	Toute la commune	20	4

FREYBOUSE	1	0001	mairie	3 Rue de l'Eglise	Toute la commune	20	4
		0001	Mairie Bureau n°1 (centralisateur)	42 rue Nicolas Colson	Rue Abbe Heydel Avenue des Alliés Place des Alliés Rue Alphonse Daudet Avenue d'Alsace Rue Ampère Impasse d'Anjou Rue de Belgique Rue de Bohême Rue de Cagnac Rue de Carmaux Rue du Casino Rue de Civray Rue Clémenceau Passage Condorcet Espace Condorcet Rue du Dauphiné Rue du 5 Décembre Rue du Dispensaire Impasse du Docteur Eugène Namur Rue d'Echternach Avenue de l'Europe Place de la Gare Résidence Glasdell Rue Gustave Charpentier Rue Houillère Rue d'Italie Rue Jules Ferry Rue Maréchal Foch Avenue Maurice Barrès Rue Nicolas Colson Rue Pierre Curie Rue Pierre de Coubertin Rue René Cassin		
		0002	Salle GOUVY Bureau n°2	1, Place des Alliés	Rue Eugène Kloster Rue Jean Monnet Place de la Libération Rue Longue Avenue de Lorraine Rue Louis Pasteur Rue du Luxembourg Rue Nationale (côté pair jusqu'au n°92 inclus/ côté impair jusqu'au n°77 inclus) Place des Nations Rue du Nord Rue Oradour sur Glane Rue du Pensionnat Rue de Pologne Rue de Posnanie Impasse Ronsard Avenue Roosevelt Rue de la Roselle Rue Saint-Nicolas Rue de la Sarre Rue de Savoie Rue de Serbie Passage de la Serr Rue de Silésie Rue du Stade Rue des Verriers Rue du Vieux Canal Rue des Vosges Rue du Wieselstein		
					Impasse des Acacias Rue Aristide Briand Rue Arthur Rimbaud Rue Beethoven Impasse des Bosquets Rue du Docteur Fléming Rue du Docteur Magnien Rue Edouard Branly Rue Emile Zola Rue de Forbach Rue Goethe Rue Hesselach Impasse des Hêtres Rue Laënnec Impasse Marcel Pagnol		

FREYMING-MERLEBACH	8	0003	Ecole Saint-Exupéry Bureau n°3	32 Rue Saint-Exupéry	Impasse Maurice Ravel Rue Mozart Rue Nationale (côté impair à compter du n°79 inclus / côté pair entre le n°94 inclus et le n°200) Rue d'Orléans Rue d'Orléans - Gendarmerie Rue d'Orléans - Résidence Avenue de la Paix Rue du Parc Impasse Paul Valéry Rue Peguy Impasse des Peupliers Impasse des Platanes Rue Saint-Exupéry Rue Saint-Hubert Rue du Soleil Impasse des Tilleuls Impasse des Troènes Rue du Warndt	9	6
		0004	Maison des Associations Bureau n°4	108 Avenue Raymond Poincaré	Rue Alain Fournier rue Ambroise Thomas Rue du Caveau (du n°1 à 11 inclus) Impasse des Cerisiers Impasse des Chanvriers Rue Charles Gounod Rue du Cimetière Rue de la Croix (côté impair du n°1 au 7 inclus) Avenue Erckmann Chatrian Avenue Général de Gaulle Rue de Hombourg Impasse Houchard Rue Isle Jourdain Impasse des Jardins Rue Jean Gobert Rue Jeanne d'Arc Rue Léon Jouhaux Place du Marché Impasse Maréchal Leclerc Rue du Merle Rue Molière Rue de la Montagne Rue du Moulin Impasse des Muguets Rue de Nancy Impasse des Noyers Place Pierre Ernest de Créhange Rue de la Passerelle Avenue Raymond Poincaré Avenue de la République Square Riviéra Avenue Robert Schuman Rue des Romains (côté impair jusqu'au n°19 inclus / côté pair jusqu'au n°16 inclus) Rue de Saint-Avold Rue de Sainte Brigitte Square Saint Maurice Impasse du Sel Rue de la Source Rue de Toul Rue de Verdun Rue Verlaine Rue du Vieux Lavoir Rue Voltaire		
		0005	Foyer Wiselstein Bureau n°5	Rue du Rocher	Rue Alphonse Rue de Bourgogne Rue de Bretagne Rue Brunon Rue de Champagne Rue Charles Rue Dagobert Rue Eugène Rue de la Forêt Rue de France Rue François Rue de la Frontière Rue Georges Rue Henri Rue Jules Rue du 3 Mai		

				Rue de Provence			
				Rue du Roussillon			
				Impasse des Abeilles			
				Rue d'Albi			
				Rue d'Alger			
				Impasse des Alouettes			
				Rue d'Annecy			
				Impasse de Bayonne			
				Impasse des Bleuets			
				Rue du Caveau (du n°12 au n°40 inclus)			
				Rue de la Chapelle			
				Impasse des Chardonnerêts			
				Impasse des Cigales			
				Rue de Colmar			
				Impasse des Coquelicots			
				Rue de Dôle			
				Impasse des Fauvettes			
				Impasse des Genêts			
				Rue de Grenoble			
				Impasse des Hirondelles			
				Impasse du Hochwald			
				Impasse Jean Moulin			
				Rue des Lièvres			
				Impasse des Lilas			
				Impasse des Lys			
				Impasse des Marguerites			
				Impasse des Mésanges			
				Impasse des Mûres			
				Impasse des Œillets			
				Impasse des Orchidées			
				Place de Paris			
				Impasse des Pensées			
				Rue de Périgeux			
				Impasse des Pinsons			
				Impasse du Poirier			
				Rue des Romains (côté pair du n°18 jusqu'au n°118 inclus / côté impair du n°21 jusqu'au n°119 inclus)			
				Impasse des Roses			
				Impasse des Rossignols			
				Rue Saint-Etienne			
				Rue de Tarbes			
				Rue de Toulon			
				Rue de Valence			
				Rue Victor Hugo			
				Rue de l'Ecole			
				Rue de l'Hôpital			
				Rue Murgue			
				Rue Peyerimhoff			
				Rue Reumaux			
				Impasse du Terril			
				Rue de Vernejoul			
				Villa Sainte-Fontaine			
				Rue du 15 Février			
				Rue Basse			
				Passage des Cloutiers			
				Rue de la Concorde			
				Rue de la Croix (côté pair jusqu'au n°66 inclus / côté impair du n°9 au 67 inclus)			
				Rue du Docteur Schweitzer			
				Avenue Emile Huchet			
				Rue des Fleurs			
				Rue des Frères			
				Rue Georges Bizet			
				Rue Hector Berlioz			
				Rue Léon Gambetta			
				Rue de Metz			
				Rue des Mineurs			
				Rue Pasteur Martin Luther King			
				Rue des Pierres			
				Rue des Ponts			
				Rue du Sable			
				Rue Sainte-Barbe			
				Impasse du Sud			
				Impasse du Temple			
				Impasse de la Tuilerie			
GOMELANGE	1	0001	Mairie	9 rue de l'Église	Toute la commune	3	7
GRENING	1	0001	Mairie	4 RUE DE L'ECOLE	Toute la commune	20	4

Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/ 4-295
du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026
arrondissement de Forbach-Boulay Moselle

GROSTENQUIN	1	0001	Salle des Fêtes	1A rue des Violettes 57660 Grostenquin	Toute la commune	20	4
GUENVILLER	1	0001	Salle Saint Lambert	Rue de l'Eglise	Toute la commune	9	6
GUERSTLING	1	0001	Mairie	9, rue des Vergers	Toute la commune	4	7
GUERTING	1	0001	Mairie	69 Rue Principale	Toute la commune	3	7
GUESSLING-HEMERING	1	0001	Ecole	Rue de l'Ecole	Toute la commune	20	4
GUINGLANGE	1	0001	Mairie	Rue des Chaudrons	Toute la commune	7	7
GUINKIRCHEN	1	0001	Mairie	41 rue Principale	Toute la commune	3	7
HALLERING	1	0001	Mairie	26 rue Principale	Toute la commune	7	7
HAM SOUS VARSBERG	2	0001	Mairie Bureau centralisateur	3 rue du Ruisseau	rue de la Bergerie, chemin des Bergers, rue de Boulay, rue de la Chapelle, Château, rue de Diesen, rue de l'Ecole, rue de l'Eglise, rue de la Forêt, rue de la Gare, rue de Guerting, impasse des Jacinthes, rue des Jardins, rue des Jonquilles, impasse des Lilas, chemin des Marguerites, impasse des Mugnets, impasse des Oeillets, impasse des Pensées, rue de Porcellette, impasse des Prés, rue Principale, chemin de Rivelling, impasse des Roseaux, rue des Roses, rue du Ruisseau, rue des Tulipes, rue de Varsberg, impasse des Violettes	3	7
		0002	Foyer socioculturel – complexe sportif	38 rue de Creutzwald	rue Hector Berlioz, rue Georges Bizet, rue de Brest, rue de Caen, square du Canada, rue Abbé Cavélius, impasse des Champs, chemin des Corbeaux, rue de Creutzwald, impasse Claude Debussy, rue de Falaise, impasse Charles Gounod, rue de Ham, rue de Lorraine, square de Lussac-les-Châteaux, rue St-Malo, rue de Nantes, impasse Gabriel Pierné, rue de Poitiers, clos la Reine des Prés, impasse Maurice Ravel, impasse du Stade		
HAN SUR NIED	1	0001	Mairie	6 rue du centre	Toute la commune	7	7
HARGARTEN AUX MINES	1	0001	Mairie	38, rue de l'Ecole	Toute la commune	4	7
HARPRICH	1	0001	Mairie	4 rue de berig	Toute la commune	20	4
HAUTE VIGNEULLES	2	0001	Mairie – bureau centralisateur	2 rue Principale - HAUTE-VIGNEULLES	Haute-Vigneulles	7	7
		0002	Ecole	5 rue du Faubourg - BASSE-VIGNEULLES	Basse-Vigneulles		
HEINING LES BOUZONVILLE	1	0001	Salle des fêtes	3 rue Principale	Toute la commune	4	7
HELLIMER	1	0001	Mairie	1 rue Saint-Martin	Toute la commune	20	4
HELSTROFF	1	0001	Mairie	2 Rue des Marronniers	Toute la commune	3	7
HEMILLY	1	0001	Salle communale	46 rue principale	Toute la commune	7	7
HENRIVILLE	1	0001	Mairie	4, rue de la Paix	Toute la commune	9	6
HERNY	1	0001	Salle polyvalente	Rue de Vatimont	Toute la commune	7	7
HESTROFF	1	0001	Salle communale	Salle du Vieux Lavoir – Rue de l'Ombre	Toute la commune	4	7
HINCKANGE	1	0001	Mairie	9 place de la mairie	Toute la commune	3	7
HOLACOURT	1	0001	Mairie	7 rue Principale	Toute la commune	7	7
HOLLING	1	0001	Mairie	24 rue du Maréchal Foch	Toute la commune	4	7

HOMBOURG-HAUT	6	0001	Hôtel de Ville 1 (bureau centralisateur)	17 rue de Metz	<ul style="list-style-type: none"> - résidence du Ruisseau - impasse de la Prairie - impasse des Merles - impasse Gabriel Pierné - place de la Libération - place Jacques de Lorraine - place Saint Clément - rue de la Côte - rue de la Croix - rue de la Forêt - rue de la Gare - rue de la Vallée - rue de la Victoire - rue de l'Echelle - rue de l'Eglise - rue de l'Etang - rue de Metz - rue des Fleurs - rue des Jardins - rue des Lamineurs - rue des Merles - rue des Remparts - rue des Roses - rue des Suédois - rue du Château - rue du Chemin de Fer - rue du Four - rue du Lavoir - rue du Ruisseau - rue du Stade - rue Gustave Charpentier - rue Sainte Catherine - lotissement Papiermühle 	9	7
		0002	Hôtel de Ville 2	17 rue de Metz	<ul style="list-style-type: none"> - impasse de l'Autoroute - rue de Guenviller - rue de la Colline - rue de la Fontaine - rue de Macheren - rue des Cailloux - rue des Carrières - rue Principale - impasse des Mûres - impasse des Ronces - impasse du Pont - impasse du Viaduc - rue de Betting - rue de Freyming - rue de la Chapelle - rue de la Paix - rue des Champs - impasse des Chardons - rue des Pâquerettes - rue des Pénitents - rue des Sauges - rue du 28 Novembre - rue du Moulin - rue du Rocher - rue Nationale (sauf les n°73 et 77A) - Lotissement Mélusine 		
		0003	Chapelle 1 Ecole maternelle Chapelle	8A rue de Bordeaux	<ul style="list-style-type: none"> - centre commercial Cité Chapelle - impasse de l'Ecole - place des Romains - rue d'Alès - rue de Bordeaux - rue de Lens - rue de Lyon - rue de Périgueux - rue de Saint-Etienne - rue des Romains - rue du Langenberg 		
		0004	Chapelle 2 Ecole maternelle Chapelle	8A rue de Bordeaux	<ul style="list-style-type: none"> - avenue des Mineurs - impasse du Midi - rue d'Antibes - rue de Cannes - rue de la Riviéra - rue de la Rosselle - rue de la Source - rue de Menton - rue de Nice - rue des Lièvres - rue Nationale (n°73 et 77A) - impasse des Bleuets - impasse des Bruyères - impasse des Fougères - impasse des Genêts - impasse des Lilas - impasse des Prunelles - impasse du Muguet - rue Beau Site - rue des Primevères - rue du Collège - impasse des Myosotis 		

		0005	Chênes 1 Ecole maternelle "Les Ecoreuils"	8 rue Roche la Molière	- Centre commercial Cité des Chênes - impasse de la Perdrix - impasse de Poitiers - impasse des Acacias - impasse des Frênes - impasse du Haut Chêne - rue Bellevue - rue de la Montagne - rue de Limoges - rue des Bouleaux - rue des Brocarts - rue des Buissons - rue des Cerisiers - rue des Châtaigniers - rue des Hêtres - rue des Ifs - rue des Marronniers - rue des Ormes - rue des Peupliers - rue des Pins - rue des Platanes - rue des Pruniers - rue des Saules - rue des Tilleuls - rue des Vergers - rue Roche la Molière			
		0006	Chênes 2 Ecole maternelle "Les Ecoreuils"	8 rue Roche la Molière	- résidence Monborn - impasse de la Ferme - impasse de la Petite Colline - impasse des Cèdres - impasse du Château d'Eau - impasse du Ravin - rue de la Crête - rue de l'Hôpital - rue des Chasseurs - rue des Fagots - rue des Longs Champs - rue des Mélèzes - rue des Prés - rue Monborn - rue de l'Adret			
L'HÔPITAL	4	0001	MAIRIE - Salle des Séances Bureau centralisateur	9 RUE DU PRESBYTERE	Rue Alcide De Gasperi			
					Rue du Casino			
					Rue du Chemin de Fer			
					Rue du 19 Mars 1962			
					Rue de l'Eglise			
					Allée de l'Europe			
					Rue Imhoff			
					Rue des Jardins			
					Rue Joseph Bech			
Rue Konrad Adenauer								
Rue de la Mairie								
Rue de Metz								
Rue des Mines								
Rue du Moulin								
Rue de Ouistreham								
Rue des Ponts								
Rue du Presbytère								
Rue du Puits II								
Rue du Puits Neuf								
Rue Robert Schumann								
Rue de Saint-Avoid								
Rue de Sarrelouis								
Rue Soeur Marie Bourg								
0002	Maison des associationS (bâtiment albert mutz)	RUE NASSAU	Rue de Carling					
			Impasse du Cimetière					
			Rue Cité Bois-Richard					
			Rue de la Fontaine					
			Rue de la Gare					
			Rue Jean-Marie De Conti					
			Rue de Lusignan					
			Rue du Major Sébastien Turin					
			Place du Marché					
Rue du Maréchal Foch								
Rue de Nassau								
Rue des Roses								
Rue du Stade								
Rue de Uberherrn								
0003	Ecole Maternelle Bois-Richard	RUE COURTE	Rue du Capt Lofi					
			Rue des Champs					
			Rue de la Concorde					
			Rue Courte					
			Rue du Général Ordener					
			Allée Jean Bour					
			Rue Joffre					
Rue Louis Pahler								
Rue Lyautey								
Rue de la Montagne								

					Rue du Poirier Rue du Sel Rue du Sud Rue de la Vallée Rue du Warndt Rue Weygand Impasse de l'Ancre Impasse de Banyuls Rue de Cahors Rue de Cannes Impasse de la Corse Rue de Courrières Rue du Général Irwin Rue des Genêts Impasse du Houblon Rue de Limoges Impasse des Pinsons Impasse de la Pipe Rue de la Piscine Rue Saint-Nicolas Impasse de Sardaigne Rue du Scarabée Impasse des Sports Impasse des Treilles		
		0004	ecole maternelle cite colline	RUE DE CANNES			
HOSTE	2	0001	Mairie - Bureau centralisateur	22 rue Nationale	Commune de Hoste	9	6
		0002	Maison d'Accueil et de Services	Rue des Vergers - Valette	Commune de Valette		
KERBACH	1	0001	Complexe sportif	rue du stade	Toute la commune	25	6
LACHAMBRE	1	0001	Ecole primaire	17 rue Principale	Toute la commune	19	7
LANDROFF	1	0001	Mairie	01, route de Suisse	Toute la commune	20	4
LANING	1	0001	Mairie	39 Rue De La Fontaine	Toute la commune	20	4
LAUDREFANG	1	0001	Mairie	71, Rue des Ecoles	Toute la commune	7	7
LELLING	1	0001	Mairie	40 rue de la liberation	Toute la commune	20	4
LEYVILLER	1	0001	Mairie	12 rue principale	Toute la commune	20	4
LIXING LES SAINT-AVOLD	1	0001	Mairie	12 rue de metz	Toute la commune	20	4
		0001	Mairie Bureau centralisateur	25 rue des Alliés	Impasse de l'Abbaye Impasse St François RD 603 Chemin du NeuhoF Chemin du Petit Bois Route de la Sablière Route de la Colline Rouge Route de Roderiss Rue Abbé Rappine Rue de l'église Rue de St Avold Rue des Bénédictins Rue des Glandières Rue des Jardins Rue du Général de Gaulle Rue du R.P. Henri Rue Jean Pierre Ballèvre Rue Ste Barbe		
		0002	Ecole maternelle	2 rue Charles Muller	Impasse de la Roselière Moulin d'Ambach Route de Porcelette Rue Charles Muller Rue de Porcelette Rue des Alliés Rue des Vergers Rue des Vignes Rue du 3 juin Impasse Bellevue		
LONGEVILLE LES SAINT AVOLD	5	0003	Maison des associations Bureau 1	3 rue des Myrtilles	Impasse de Chiré les Bois Impasse de Poitiers Impasse de Kleinwald Impasse de Hochwald Impasse St Martin Impasse Ste Catherine Route des Quatre Vents Rue de Dienné Rue de Faulquemont Rue de Fleuré Rue de la Vienne Rue de Montmorillon Rue de Nieuil l'Espoir Rue de Vernon Rue des Mûres	7	7

		0004	Maison des associations Bureau 2	3 rue des Myrtilles	Chemin de la Distillerie Chemin Noir Impasse des Genêts Rue de Souren Rue des Casernes Rue des Chênes Rue des Halles Rue des Myrtilles Rue des Peupliers Rue du Castel Rue du Moulin		
		0005	Salle polyvalente	9C rue du 3 juin	Chemin de Kleindal Impasse du Neuweg Rue de Boulay Rue de Frondel Rue de Kleindal Rue des Réfractaires rue du 25 Novembre Rue du Stade Rue Ste Brigitte		
MACHEREN	3	0001	Maison d'œuvres	3 Rue du Pont	- rue Abbé Watrin	19	7
					- Chemin de Guenviller		
					- rue de la Chapelle		
					- rue de la grande Frêne		
					- rue de la Source		
					- rue de Lenzviller		
					- rue de l'Europe (du numéro 129 à 99999)		
					- rue de Rioux-Martin		
					- Place des Charrons		
					- rue des Jardins		
					- rue des Verts Coteaux		
					- rue du Chêne		
					- rue du Lavoir		
					- rue du Petit Bois		
					- rue du Pont		
- Ferme de Lenzviller							
- Place St-Thomas							
0002	Salle Multiactivités Bureau Centralisateur	23 Rue du Centre	- rue Albert Camus				
			- Impasse André Gide				
			- rue Basse				
			- rue de Forbach				
			- rue de la Barrière				
			- rue de l'Aérodrome				
			- Impasse de l'Etang				
			- rue l'Europe (jusqu'au numéro 128)				
			- rue de Québec				
			- rue des Anémones				
			- rue des Eglantiers				
			- Lotissement des Hauts Prés				
			- Impasse des Lilas				
			- Impasse des Lys				
			- rue des Mimosas				
- rue des Prés							
- rue des Primevères							
- rue du Centre							
- rue du Chemin de Fer							
- Allée du Patural							
- Chemin du Rotenberg							
- rue du Stade							
- rue du Wenheck							
- rue George Sand							
- rue Haute							
- rue Jean Cocteau							
- Lotissement "Le Parc"							
- Lotissement "Le Ruisseau"							
- Lotissement "Le Victoria"							
- Impasse Léon Bloy							
- Résidence Les Pins							
- Impasse Longchamps							
- Impasse Louis Armand							
- Allée Robert Pires							
- Impasse Saint-Laurent							
- Impasse Paul Verlaine							
0003	Ecole Maternelle	3 Rue de Château Salins	- Impasse d'Ars				
			- Impasse des Prunus				
			- Impasse des Erables				
			- rue de Delme				
			- rue de Boulay				
			- Impasse de Briey				
			- rue de Château Salins				
			- rue de Pange				
- Impasse de Québec							
- Impasse de St-Dizier							

					- rue de Sarrelouis - rue de Strasbourg - Impasse de Toul - rue de Verdun - rue d'Epinal - Promenade des Hêtres - Impasse du Château - rue du Marais - Impasse de St-Jean		
MAINVILLERS	1	0001	Mairie	35 Grande Rue	Toute la commune	7	7
MANY	1	0001	Mairie	76, rue principale	Toute la commune	7	7
MARANGE ZONDRANGE	1	0001	Mairie	9 rue du ruisseau	Toute la commune	7	7
MAXSTADT	1	0001	Mairie	2 rue de l'Ecole	Toute la commune	20	4
MEGANGE	1	0001	Mairie	25 rue principale	Toute la commune	3	7
MENSKIRCH	1	0001	Mairie	1 rue du Lavoir	Toute la commune	4	7
MERTEN	1	0001	Mairie	1 Rue de la République	Toute la commune	4	7
METZING	1	0001	Mairie	35 Rue Principale	Toute la commune	25	6
MOMERSTROFF	1	0001	Mairie/salle communale	1 place Crevant-Laveine	Toute la commune	3	7
MORHANGE	2	0001	Centre Socioculturel (bureau centralisateur)	7 Avenue du Maréchal Joffre	Par ordre alphabétique : de A à J	20	4
		0002	Centre Socioculturel	7 Avenue du Maréchal Joffre	Par ordre alphabétique : de K à Z		
MORSBACH	2	0001	Mairie - Bureau Centralisateur	Rue Nationale	- Rue Nationale - Impasse du Lavoir - Rue du Chemin de Fer - Rue de Guensbach - Rue Poincaré - Rue St Louis - Rue de la Source - Rue des Roses - Rue du Centre - Chemin du Cimetière - Rue de Lorraine - Impasse des Jacinthes - Rue Jean Cugnot - Rue Jacques Callot - Rue Jean Prouvé	8	6
		0002	SALLE POLYVALENTE	Rue Eric Tabarly	- Rue de la Sapinière - Rue des Chênes - Square Verlaine - Rue de la Forêt - Rue Pasteur - Rue de la Lisière - Rue des Prés - Square de l'Europe - Rue de la Carrière - Rue Saint Sébastien - Rue des Fleurs - Rue Mozart - Rue du Hérappel - Rue Robert Doisneau - Impasse Amélie Galup - Impasse Nicéphore Niepce - Rue Françoise Sagan		
NARBEFONTAINE	1	0001	Mairie	4 rue des Fermes	Toute la commune	3	7
NEUNKIRCHEN LES BOUZONVILLE	1	0001	Mairie	10 rue Principale	Toute la commune	4	7
NIEDERVISSE	1	0001	Ecole primaire	55 rue du Marteau	Toute la commune	3	7
NOUSSEVILLER ST NABOR	2	0001	Mairie (bureau centralisateur)	19 RUE DES ROSES	toutes les rues de Nousseviller	25	6
		0002	ECOLE MATERNELLE	2 RUE ST MICHEL	toutes les rues de Cadenbronn		
OBERDORFF	1	0001	Mairie	10 rue de l'Ecole	Toute la commune	4	7
OBERSISSE	1	0001	Mairie/salle communale	3 rue Principale	Toute la commune	3	7
					Allée de la Rochefoucauld Allée Nicolas Greff Impasse de la Sapinière Impasse des Néfliers Impasse des Primevères Impasse des Roses Lieu dit Fockloch		

OETING	2	0001	Tennis couvert - à l'arrière du groupe scolaire (bureau centralisateur)	120 rue des Ecoles	Place de la Libération Place Jean Moulin Rue de Bousbach Rue de Folkling Rue de Forbach Rue de la Bergerie Rue de la Fontaine Rue de la Montagne (du n° 0 à 60) Rue des Fleurs Rue des Jardins Rue des Lilas Rue des Prés Rue des Sources Rue du Fahrenheit Rue du Fockloch Rue du Général de Gaulle (n° 300 au 1007) Rue du Général Maxis Rue du Kappelberg Rue du Puddeleck Rue La Chaise Rue Limarceau Rue Marillac Le Franc Rue Saint-Antoine (du n° 0 au 126) Rue Vouthon Ruelle de l'église Square Aloyse Homberg Square des Charentes Square Lucie Aubrac	8	6
		0002	Tennis couvert - à l'arrière du groupe scolaire	120 rue des Ecoles	Allée du Pré des Cygnes Allée Erckmann Chatrian Chemin des Pâturages Impasse Bel Air Impasse Bellevue Impasse de Bourgogne Impasse de la Paix Impasse de la Tour Impasse des Alouettes Impasse des Bosquets Impasse des Cerisiers Impasse des Coquelicots Impasse des Mésanges Impasse des Perdrix Impasse des Rûchers Impasse des Sorbiers Impasse des Tourterelles Impasse des Vergers Impasse du Manège Impasse du Parc Impasse Hurlevent Impasse Saint Nicolas Impasse Sigma Place M. Haas Rue de Gaubiving Rue de la Carrière Rue de la Forêt Rue de la Montagne (du n°62 à 84) Rue de Sarreguemes Rue des Champs Rue des Chênes Rue des Ecoles Rue des Fauvettes Rue des Fours à Chaux Rue des Pâturages Rue des Quatre Vents Rue du Général de Gaulle (du n° 0 à 305) Rue du Kelsberg Rue du Mehlpuhl Rue du Petit Bois Rue George Sand Rue Lavoisier Rue Le Verrier Rue Mont Dragon Rue Saint-Antoine (du n°125 à 1000) Ruelle Sainte Cécile Square Baudelaire Square du Cygne Square Le Verrier Square Simone de Beauvoir Square Victor Hugo		
OTTONVILLE	1	0001	Salle communale	10 Rue Saint-Paul	Toute la commune	3	7

PETIT-TENQUIN	1	0001	Mairie	1 rue principale	toute la commune	20	4
PETITE-ROSSELLE	6	0001	Mairie Bureau Centralisateur	18 rue de l'Eglise	Rue Alexandre Hoffmann Rue Bel Air Contour Saint-Charles Place de la Victoire Rue de l'Eglise Rue de l'Hopital Impasse des Acacias Rue des Fleurs Rue des Mures Rue des Quatre Vents Rue des Genêts Rue du Beau Site Rue du Lieutenant Nau Place du Mineur Rue du Stade Rue Haute Rue Maréchal Foch Rue Vieille-Verrerie	8	6
		0002	bâtiment communal	rue de l'Ecole	Rue A Rue Adrien Ruby Allée des Pavillons Rue B Rue C Rue de l'Ecole Rue de Lorraine Rue des Jardins Rue des Roses Place du Marché Rue du Parc Rue F Rue Général de Gaulle Rue Jeanne d'Arc Square Mouthiers/Boème rue Victor Hugo Vieille route de Forbach		
		0003	résidence Paul Verlaine	Place Carmen	Rue Carmen Place Carmen Rue Charles Rue de l'Ancien Dortoir Rue de la Forêt Rue de la Montée Rue de la Pépinière Rue Division Leclerc Rue du Plan Incliné Rue François Rue Guy Rue Humbert Rue Julien Prêcheur Square Julien Precheur Rue Kind Rue Laigneaux Square Leharlé Rue Maurice Rue Sabine Rue Wilson Rue Wolwerth		
		0004	école maternelle la Farandole	rue Huber	Rue de la Paix Avenue de Schoeneck Avenue de Stiring Wendel Rue des Réservoirs Rue du Puits Gargan Rue du Puits Wendel Rue Huber Rue Jean Jaures Rue Pasteur Avenue Poincaré		
		0005	école primaire Vieille-Verrerie	2 rue de la Fontaine	Rue Alexandre Hoffmann Rue de l'Abreuvoir 25/07/2025 Rue de la Frontière rue de la Vallée Rue du Petit-Marché Rue Huber Rue Jean Joseph Delange Rue Les Hauts Prés Rue Principale Rue Saint-Joseph Rue de l'Ancien Cimetière		

		0006	résidence Paul Verlaine	Place Carmen	Rue de la Colline Rue de la Crête Rue de la Paix Rue des Prés Impasse du Temple Rue Huber Rue Roger Cadel Impasse Salengro		
PIBLANGE	1	0001	Périscolaire	7 Place de la Mairie	Toute la commune	3	7
PONTPIERRE	1	0001	Mairie	Place de l'Europe	Toute la commune	7	7
PORCELETTE	2	0001	ECOLE PRIMAIRE (bureau centralisateur)	Impasse Sainte-Barbe GROUPE SCOLAIRE	rue de Boucheporn rue de la Libération Chemin Notre Dame rue de Maillane rue des Vignes rue de Saint avold rue de la Chapelle impasse de la Chapelle chemin des Hussards rue des Bouleaux rue des Acacias impasse des Genêts rue de la Tuilerie rue des Poiriers rue des pommiers rue des Vergers rue des Cerisiers impasse des Pruniers	19	7
		0002	ECOLE MATERNELLE	Impasse Sainte-Barbe GROUPE SCOLAIRE	avenue Jean Pierre Couturier impasse de Valmy impasse Prairial impasse Floreal rue de Ham rue de l'Ecole rue de Diesen rue des Ponts rue du Moulin chemin de l'Etang Ferme du Grunhof ZAC du Grunhof rue des Bruyères rue des Pins rue de la Forêt rue de la Fontaine rue du Pressoir avenue St Etienne avenue d'Arras avenue de Poitiers impasse du Pas de Calais impasse de Firminy impasse Roche la Molière rue de Vivonne rue des Bleuets rue des Capucines rue des Orchidées impasse des Colchiques impasse des Coquelicots		
RACRANGE	1	0001	Salle socio-éducative	15 allée des tilleuls	toute la commune	20	4
REMELFANG	1	0001	Salle communale	77 rue principale	Toute la commune	4	7
REMERING	1	0001	Mairie	2 rue de Villing	Toute la commune	4	7
ROSRUCK	1	0001	Salle Du Conseil Municipal - Mairie	4 rue de la mairie	toute la commune	8	6
ROUPELDANGE	1	0001	Mairie	18 rue de l'église	Toute la commune	3	7
		0001	MAIRIE bureau centralisateur	36 Boulevard de Lorraine	Rue des moulins Boulevard de Lorraine Chemin des Dames Chemin du Felsberg Cité et Impasse Mélusine Place Paul Collin Place St Nabor Rue de la Salle Rue des Américains		

0001	MAIRIE Bureau centralisateur	30 boulevard de Lorraine	Rue du transvaal Rue houille Rue Melusine Place du marché Rue des anges Rue des généraux Altmayer Rue des verriers Rue du cimetière Rue du général Hirschauer
0002	Ecole maternelle les tanneurs (changement de nom)	Boulevard de Lorraine	Allée des tilleuls Avenue du Général Patton Avenue Georges Clemenceau Boulevard de Lorraine Place Théodore Paqué Rue de la Chapelle Rue de la piscine Rue de l'Oratoire Rue des jardins Rue des Tanneurs Rue du Lac Rue Paul Thomas
0003	Salle Des Congres	Rue de la piscine	Chemin de la Cascade Impasse du Stockheller Rue Maréchal Foch Pavillons Melling Point du Jour Redermuhle Route de Dourd'Hal Résidence des Fleurs Résidence du Faubourg Rue du Stade Rue du Vermont Résidence du Stade
0004	ecole pierre frisch	Rue du Général de Gaulle	Avenue des Alliés Chemin des Brasseurs Chemin du Bleiberg Chemin Mahon Chemin St-Hilaire En longue Ruelle Impasse de la Basilique Place de la Victoire Rue des Sœurs Franciscaines Quartier Hamon Rue de la Montagne Rue des Anglais Rue du Général de Gaulle Rue du 27 novembre Rue Lemire Rue Louis Barbier Rue Pierre Victor Braun Rue Victor Demange Rue Joffre Pavillons Bon Secours
0005	Ecole maternelle ronde	Passage des Poilus	Passage des poilus Rue de la Mertzelle Rue de l'Hôpital Rue de Maillane Rue des Abeilles Rue du Général Mangin Rue Poincaré Rue Verlaine Square Weiller Rue de la Place
0006	College La Carriere	56 A Rue de la Carrière	Résidence Vert Coteau Rue de la Carrière Rue des Vergers Rue du Pré aux Moines Rue Maurice Barrès
0007	ecole primaire la carriere	Rue du Château d'eau	Chemin Saint-Pirmin Coteau de Sainte-Croix Impasse de Bar Résidence des Alérions Résidence Stanislas Rue d'Haugeranville Rue du château d'eau Rue du Haut de ste Croix Rue Niedeck Rue Poncelet Rue Valentin Metzinger
			Impasse d'Aragon Impasse de Gueldres Impasse de Jérusalem

SAINT-AVOLD	18	0008	COSEC	22 Rue de Montréal	Impasse de Juliers Impasse de Sicile Résidence Leopold Rue de Montréal Rue de Saint-Malo Rue du baron Kister Rue Jacques Cartier Rue Nicolas Dicop Rue Poncelet Rue Valentin Metzinger	19	7
		0009	Foyer du wenheck	Rue Charles de Foucauld	Rue Charles de Foucauld Rue de Québec Rue du Commandant Charcot Rue du Maréchal Lyautey Rue Duplex Rue Guynemer Rue Saint-Exupéry		
		0010	Ecole Maternelle Wenheck II	Rue de Montréal	Impasse Emile Mosely Rue de Montréal Rue du Pré aux Moines Rue Edmond About Rue Erckmann Chatrian Rue Frédéric Chopin Rue Gabriel Pierre Rue Gustave Charpentier Rue Jean Mermoz Rue Léopold Durand Rue Philippe Bronder Résidence Parc Neu		
		0011	Ecole Maternelle Crusem	Rue Barthélémy Crusem	Côte de la Justice En faïencerie En verrerie Rue de Couhé Les coccinelles Rue Ambroise Paré Rue Arthur Schouler Rue Barthélémy Crusem Rue de Brack Rue de Dudweiler Rue de Gençay Rue de Liévin Rue de Sommières Rue des généraux Altmayer Rue des Genêts Rue du Gros Hêtre Rue Montclar Rue Raymond Pitet		
		0012	Complexe de brack	Rue de Brack	Allée des Cavaliers Avenue de Fayetteville Avenue de Longchamp Avenue de Général Patton Impasse de Californie Impasse de Caroline Impasse de Floride Impasse de Georgie Impasse de la Nouvelle-Orléans Impasse de Lafayette Impasse de l'Etrier Impasse de l'Indiana Impasse de Louisiane Impasse de Washington Impasse du Maine Impasse du Massachusetts Impasse du Montana Impasse du New Jersey Les Capucines Rue de Brack Rue du Château Garnier Rue de L'Illinois Rue de L'Ohio Rue de Pennsylvanie Rue de Rochambeau Rue du Michigan Rue du Missouri Rue Lahitolle Impasse du Colorado Allée du manège		
					Impasse Chantemerle Impasse de l'Ermitage Route de Porcellette Impasse des Jons		

0013	Ecole Maternelle Huchet	Rue de l'Ermitage	Impasse des Lotus Impasse des Nénuphars Impasse des Roseaux Impasse d'Oderfang Rue de la Clairière Rue de la Prairie Rue de l'ermitage Rue de Naples Rue Emile Pierrard Rue d'Essin Rue du 18ème Chasseurs Rue du Lac Rue du Pré Fleuri Impasse des Champs
0014	foyer huchet	1, Avenue de l'Etang	Avenue de l'Etang Avenue Principale Impasse des Mouettes Villa du Tyrol Parc et Vilas du Tyrol Rue des Acacias Rue des Alouettes Rue des Asters Rue des Aulnes Rue des Bouleaux Rue des Bouvreuils Rue des Bruyères Rue des Chardonnerets Rue des Colombes Rue des Cygnes Rue des Pins Rue des Erables Rue des Faisans Rue des Fauvettes Rue des Grives Rue des Hêtres Rue des Hirondelles Rue des Houx Rue des Loriots Rue des Marronniers Rue des Mélèzes Rue des Mésanges Rue des Piverts Rue des Primevères Rue des Roitelets Rue des Rossignols Rue des Saules Zone Europort Route de Carling
0015	Ecole Maternelle Huchet	Avenue Principale	Avenue Principale Route de Hasslach Route de Porcellette SANEF Rue des Aubépines Rue des Bleuets Rue de Coquelicots Rue des Dahlias Rue des Glaieuls Rue des Hortensias Rue des Jasmins Rue des Liserons Rue des Lys Rue des Marjolaines Rue des Mauves Rue des Muguets Rue des Myrtilles Rue des Œillets Rue des Orchidées Rue des Pavots Rue des Pensées Rue des Pervenches Rue des Pétunias Rue des Roses Rue des Seringas Rue du Lierre
0016	FOYER DOURD'HAL	Rue des Cerises	Chemin de Laudrefang Chemin Saint-Sebastien En Bonne Ruelle Impasse de Longpré Rue de la Fôret Rue de la Vallée Rue des Cerises Rue du Ruisseau

					Rue du Saut du lièvre		
					Rue Principale		
		0017	ecole primaire jeanne d'arc	Rue de l'Ecole	Impasse Berthelot		
					Impasse Curie		
					Impasse de Cannes		
					Impasse de France		
					Impasse de Monaco		
					Impasse de Nice		
					Impasse Descartes		
					Impasse Franklin		
					Rue de Bourges		
					Rue de Cambrai		
					Rue de Chateauroux		
					Rue de France		
					Rue de Gutemberg		
					Rue de l'Ecole		
					Rue de Lens		
					Rue de Limoges		
					Rue de Nevers		
					Rue de Tours		
					Rue d'Orléans		
					Rue Lavoisier		
					Rue Pasteur		
		0018	foyer jeanne d'arc	Rue Buffon	Impasse de Douai		
					Impasse de Roubaix		
					Impasse de Tourcoing		
					Impasse du Merle		
					Masion Forestière du Winborn		
					Masion Forestière du Zang		
					Rue Buffon		
					Rue d'Arras		
					Rue de Calais		
					Rue de la Marne		
					Rue de la Somme		
					Rue de Nancy		
					Rue de Poitiers		
					Rue de Reims		
					Rue de Valenciennes		
					Rue de Verdun		
					Rue de Chevreuil		
					Rue du Merle		
					Rue d'Ypres		
SAINT FRANCOIS LACROIX	1	0001	Mairie	36 rue de la mairie	Toute la commune	4	7
SCHOENECK	2	0001	Mairie (Bureau Centralisateur)	Rue Clemenceau	village	8	6
		0002	Mairie Annexe	176 rue Stéphanie	Quartier STEPHANIE		
SCHWERDORFF	1	0001	Mairie	22 rue de Verdun	Toute la commune	4	7
SEINGBOUSE	2	0001	Mairie (bureau centralisateur)	3 Rue du Presbytère	Impasse des Alouettes	9	6
					Chemin de Béning		
					Rue du Faubourg		
					Rue de la Grotte		
					Impasse des Iris		
					Rue Saint-Jacques		
					Rue des Jardins		
					Rue du Chanoine Kirch		
					Rue Jean Georges Lang		
					Rue de la Libération		
					Impasse des Lilas		
					Impasse des Muguets		
					Impasse des Myosotis		
					Rue Saint-Paul		
					Rue Saint-Pierre		
					Rue des Pigeons		
					Rue du Presbytère		
					Impasse des Primevères		
					Rue Principale		
					Impasse des Roses		
					Impasse des Rossignols		
					Rue des Vergers		
					Impasse des Violettes		
					Impasse des Coquelicots		
					Impasse des Anémones		
					Impasse des Bleuets		
					Rue de la Chapelle		
					Rue du Château d'Eau		
					Rue de la Forêt		

		0002	Ecole maternelle	7 Rue du Stade	Rue de Henriville Route Nationale Impasse de la Nied Rue Noël Rue du 27 novembre 1944 Rue des Prés Impasse de la Source Rue du Stade Rue Abbé Weisse Rue des Joncs		
SPICHEREN	3	0001	Mairie - Bureau Centralisateur	61 Place de la Charente	VILLAGE A-K	25	6
		0002	Mairie	61 Place de la Charente	VILLAGE L-Z		
		0003	Breme d'or - mairie annexe	19 rue des Pensées	BREME D'OR		
		0001	Mairie (Bureau centralisateur)	1, place de Wendel	Lieu dit Presbytère Rue St François Rue de Rosselle (n° 6) Rue St Guy côté impair n° 21 à fin Rue St Guy coté pair n° 22 à fin Place Ste Marthe Rue St Théodore (côté impair jusqu'au n°13 et à partir du n°29) Rue St Théodore (côté pair jusqu'au n°12 et à partir du n°28) Boulevard St Joseph Rue St Charles (côté impair à partir du n°71) Rue St Charles (côté pair à partir du n°72) Rue de Spicheren Rue St Robert Résidence St Charles Passage des Ecoliers Rue Nationale (côté impair à partir du n°59) Rue Nationale (côté pair à partir du n° 82) Rue St Henri Résidence Place de l'Eglise		
		0002	Ecole Mat. Verrerie Sophie	Rue des Ecoles	Rue St Roch Rue Weber Rue Georges Bizet Square Jean Monnet Chemin du Holweg Square Sophie Rue des Ecoles Square des Mineurs Rue du Centre Rue Kléber Rue du Gartenfeld Rue Croix Rue Sommer Rue du Puits III Rue du Coin Rue Maurice Ravel Square Albert Schweitzer Résidence La Verdure Square Hector Berlioz Rue Nationale (côté impair jusqu'au n°31) Rue Nationale (côté pair jusqu'au n°18) Rue des Vergers		
		0003	Ecole Mat. du Centre I	Place de Wendel	Place de Wendel Square St Henri (côté impair jusqu'au n°7) Rue de la République Rue St Nicolas Rue de l'Ingénieur Kind Rue des Haies Square Ste Barbe Rue St Théodore (côté impair du n° 15 au 27) Rue St Théodore (côté pair du n°16 au 26) Allée du Cimetière Rue Jeanne d'Arc Résidence d'Alsace Résidence de Lorraine Place des Lilas Gare Rue St Jacques		
					Impasse de Champagne Rue de l'Ancienne Direction Rue du Puits Simon Impasse de Gascogne Impasse de Normandie Rue de Rosselle (sauf le n°6)		

STIRING-WENDEL	9	0004	Ecole Mat. du Vieux Stiring	Rue du Vieux Stiring	Rue Ste Stéphanie (côté impair jusqu'au n°145) Rue Ste Stéphanie (côté pair n° 2 et du n° 60 au 106) Rue de la Forêt Rue du Général Grégoire (côté impair jusqu'au n° 53) Rue du Général Grégoire (côté pair jusqu'au n°58) Rue du Vieux Stiring Impasse du Dauphiné Impasse de Bourgogne Impasse du Languedoc Rue des Provinces Rue du Chemin de Fer Rue du Bois Impasse de savoie Impasse de bretagne Impasse de lorraine Rue de la lisière Rue des ponts	25	6
		0005	Foyer Socio-Culturel Habsterdick	Rue Pasteur	Avenue de la paix Avenue de france (côté impair jusqu'au n°111 et à partir du n°115) Avenue de france (côté pair) Rue de la frontière Rue du crassier Rue des alliés Rue stanislas (côté impair) Rue stanislas (côté pair jusqu'au n°16 et à partir du n°20) Rue de la ferme Rue pierre curie Av. De la libération (n° 1) Av. De la libération (côté pair jusqu'au n°84) Lieu dit centre commercial Résidence les platanes Rue pasteur (côté impair à partir du n° 7) Rue pasteur (côté pair à partir du n° 10) Place de chalais Rue paul verlaine		
		0006	Ancienne maternelle Habsterdick	Rue Pasteur	Rue du gal leclerc (côté impair à partir du n°13) Rue du gal leclerc (côté pair à partir du n°14) Square voltaire Rue de nancy Square Chateauneuf Rue de la Brême d'Or Rue d'Alsace Square Emile Zola Square Jean Jaurès Rue du Roussillon (côté impair jusqu'au n°5) Square du Maréchal Juin Rue de Verdun (côté impair jusqu'au n°3) Rue de Verdun (côté pair jusqu'au n°4 et à partir du n°12) Rue Victor Hugo (côté pair à partir du n°10) Rue Victor Hugo (côté impair à partir du n°15) Square Erckmann Chatrian Square du Maire Lang Square Balzac Rue de Metz Rue Clémenceau (côté pair à partir du n°22) Rue Clémenceau (côté impair à partir du n° 23)		
		0007	Ecole Mat. du Centre II	Place de Wendel	Résidence Les Marronniers Rue St Guy (jusqu'au n°20) Rue St Maurice Rue St Charles (jusqu'au n°70) Allée du Petit Prince Rue St Humbert Rue Ste Marthe Avenue Stein Square des Roses Square des Tulipes Rue Jean Burger Impasse Mario		
					Rue De Lattre de Tassigny Rue Paul Henri Spaak Square Denis Papin Rue du Stockfeld		

		0008	Halte Garderie "Les Farfadets"	Rue Robert Schuman	Rue du Général de Gaulle Rue des Jardins Rue Haute Rue du Pape Jean XXIII Rue des Champs Rue du Chanoine Halter Rue Ste Alice Rue Lavoisier Square des Cerisiers Rue Robert Schuman Rue de l'Abbé Bour Square Aristide Briand Chemin de la Heid Square Condorcet Place de l'Europe Rue Nationale (côté pair du n° 20 au 80) Rue Nationale (côté impair du n° 33 au 57) Square Pierre Hoffmann Rue du Kleegarten Rue du Général Koenig Impasse Arthur Rimbaud		
		0009	Espace "Les anciennes Forges"	Rue de la Vieille Usine	Rue de la Chapelle Rue du Gal Leclerc (jusqu'au n° 12) Résidence de la Paix Avenue de France (n° 113) Rue de Schoeneck Rue du Gal Grégoire (côté impair du n° 55 au 113) Rue du Gal Grégoire (côté pair du n° 60 au 80) Square Molière Rue Stanislas (n° 18) Rue de l'Arbed Impasse du Moulin à Scories Square Alphonse Bourg Impasse du Concasseur Chemin du Schmalbruch Square Mozart Av. de la Libération (côté impair à partir du n° 3) Av. de la Libération (côté pair à partir du n° 86) Rue Pasteur (côté impair jusqu'au n°5) Rue Pasteur (côté pair jusqu'au n°8) Rue de Verdun (côté pair du n° 6 au 10) Allée de la Source Rue Victor Hugo (côté impair jusqu'au n°13) Rue Victor Hugo (côté pair jusqu'au n°8) Square Oradour sur Glane Rue Clémenceau (jusqu'au n°21) Square Jacques Prévert Square André Malraux Square Marguerite Duras Square Blaise Pascal Rue Marcel Pagnol Square George Sand Rue de la Terre Square Ste Marie Square Colette		
SUISSE	1	0001	Mairie	23A, rue Principale	Toute la commune	20	4
TENTELING	2	0001	Mairie bureau centralisateur	4 rue principale	village de Tenteling	25	6
		0002	école primaire Ebring	7 rue de la libération	village de Ebring		
TETERCHEN	1	0001	Ecole	61 rue Jeanne d'Arc	Toute la commune	3	7
TETING SUR NIED	1	0001	Salle des fêtes	49 rue de Hemering	Toute la commune	7	7
		0001	mairie centralisateur	34 rue principale	rue principale rue de farebersviller rue des pres impasse des pres rue des bleuets sommerweg rue d'ebring rue de la chapelle rue de la colline clos des tilleuls clos des saules clos des bouleaux		

THEDING	3	0002	mairie	34 rue principale	clos des peupliers	25	6
					clos des cedres		
					clos des lilas		
					clos des charmes		
					clos des melezes		
					clos des hetres		
					allee de la foret		
					clos des chenes		
					impasse des chenes		
					rue des jardins		
					rue de l'eglise		
					rue du clocher		
					rue du presbytere		
					rue de la montagne		
		rue des calvaires					
		rue de la paix					
		impasse du hertling					
		rue des quatre vents					
		rue du heckenetzal					
		rue du wimborn					
		rue de la grotte					
		rue du steinweg					
		rue de folkling					
		route de forbach					
		rue de la sitterswies					
		impasse de la sitterswies					
rue des ecoles							
rue de la liberte							
impasse de la liberte							
rue des champs							
rue de cocheren							
moulin de la couronne							
0003	maison de quartier	1 rue de sarreguemes	rue de la cite				
impasse des roseaux							
rue du buchwald							
impasse des sources							
rue de puttelage							
rue du val							
rue des tamaris							
rue des trembles							
rue de sarreguemes							
rue du spitz							
rue du siam							
impasse andre malraux							
rue des marais							
rue victor hugo							
THICOURT	1	0001	Mairie	16 rue principale	Toute la commune	7	7
THONVILLE	1	0001	Mairie	22 rue principale	Toute la commune	7	7
TRITTELING REDLACH	1	0001	Mairie	20 rue de la Hutte au Bois	Toute la commune	7	7
TROMBORN	1	0001	Mairie	136 Rue de la Mairie	Toute la commune	4	7
VAHL-EBERSING	1	0001	Mairie	5 rue de l'Eglise	Toute la commune	20	4
VAHL LES FAULQUEMONT	1	0001	Mairie	21, rue de l'Ecole	Toute la commune	7	7
VALLERANGE	1	0001	Salle communale	16b, rue du Moulin	Toute la commune	20	4

VALMONT	3	0001	Mairie Bureau centralisateur	1 rue de la Mairie	<p>rue d'Altwiller Impasse des Bleuets Impasse des Celliers rue Centrale rue des Cerisiers rue des Champs rue du Coin rue de la Forge Grand Rue rue Jean-Philippe Cailloux rue des Lilas rue de la Mairie rue du 26 Novembre 1944 rue du Presbytère Impasse des Prés rue du Ruisseau rue de Saint-Avold rue des Saules rue des Vergers rue des Mésanges Chemin de l'Église rue du Poirier rue des Coquelicots rue Louis Barbier</p>	19	7
		0002	Ecole Élémentaire	rue du Stade	<p>Impasse des Acacias rue des Châtaigniers rue de Chateaubriand rue Lamartine rue du Chemin de Fer Impasse des Chênes rue du Furst rue du Général Becker rue des Jardins Impasse des Noyers rue du Stade rue des Fauvettes rue des Tilleuls rue des Hirondelles rue des Pinsons</p>		
		0003	École Maternelle EBERSBORN	rue de Nancy	<p>rue des Ardennes rue de Boulay Impasse de Dieuze Impasse de la Forêt rue de la Gare rue du Général de Gaulle Impasse de Gorze rue du Chanoine Karst rue de Lens rue de Metz rue de Morhange rue de Nancy Chemin Napoléon rue de Normandie rue Pasteur rue du Petit Ebersviller rue de Saint Sauvant Impasse de Sarrebourg rue de Sarrelouis rue de Strasbourg rue de Toul rue de Verdun - rue Jean Grimmer - rue Nicolas SCHOULER rue du Wenheck rue Belles Fontaines rue Jean Haar - rue Jean Collinet - impasse de Colmar</p>		
VALMUNSTER	1	0001	Mairie	2 place de l'Abbé G. Weyland	Toute la commune	3	7
VARIZE-VAUDONCOURT	1	0001	Mairie - salle des fêtes	14 Route de Bannay	Toute la commune	3	7
VARSBERG	1	0001	Mairie	1 rue de Boucheporn	Toute la commune	3	7
VATIMONT	1	0001	Mairie	3, rue de l'église	Toute la commune	7	7
VAUDRECHING	1	0001	Salle polyvalente	18 Les Colchiques	Toute la commune	4	7
VELVING	1	0001	Salle des fêtes	22 rue de l'église	Toute la commune	3	7
VILLER	1	0001	Mairie	7 rue de l'école	Toute la commune	20	4
VILLING	1	0001	Mairie	25 rue principale	Toute la commune	4	7
VITTONCOURT	1	0001	Mairie	5 rue Principale	Toute la commune	7	7
VOELFLING LES BOUZONVILLE	1	0001	Mairie	5 rue de l'Ecole	Toute la commune	4	7
VOIMHAUT	1	0001	Mairie	1, place de la Mairie	Toute la commune	7	7
VOLMERANGE LES BOULAY	1	0001	Mairie	7 quartier église	Toute la commune	3	7

Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/ 4-295
du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026
arrondissement de Forbach-Boulay Moselle

ZIMMING	1	0001	Mairie	13 rue Verlaine	Toute la commune	7	7
---------	---	------	--------	-----------------	------------------	---	---

Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295 du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Sarrebourg-Château Salins

Commune	Nombre total de bureau(x) de vote	Número d'ordre	Emplacement du bureau de vote (local : mairie, école,...)	Adresse du bureau de vote	Périmètre géographique (nom des rues concernées si plusieurs bureaux de vote dans la commune)	Canton	Circonscription législative
ABONCOURT-SUR-SEILLE	1	0001	Mairie	1 rue de l'Eglise	Toute la commune	23	4
ABRESCHVILLER	1	0001	Salle des fêtes	84, rue Général Jordy	Toute la commune	17	4
ACHAIN	1	0001	Mairie	3 rue de l'Eglise	Toute la commune	23	4
AJONCOURT	1	0001	Mairie	5, Grande Rue	Toute la commune	23	4
ALAINCOURT LA COTE	1	0001	Mairie	8 rue du Moulin	Toute la commune	23	4
ALBESTROFF	1	0001	Mairie	1 place de l'hôtel de ville	Toute la commune	23	4
AMELECOURT	1	0001	Mairie	1 rue de l'Eglise	Toute la commune	23	4
ARZVILLER	1	0001	Salle des fêtes	3 rue de l'Eglise	Toute la commune	17	4
ASPACH	1	0001	Mairie	10 rue principale	Toute la commune	17	4
ASSENONCOURT	1	0001	Mairie	38 rue Principale	Toute la commune	21	4
ATTILLONCOURT	1	0001	Mairie	1 rue du Gué	Toute la commune	23	4
AULNOIS SUR SEILLE	1	0001	Mairie	27 rue Principale	Toute la commune	23	4
AVRICOURT	1	0001	Salle des fêtes	111, rue de la chapelle	Toute la commune	21	4
AZOU DANGE	1	0001	Mairie	75 rue de l'église	Toute la commune	21	4
BACOURT	1	0001	Mairie	1 rue de la Mairie	Toute la commune	23	4
BARCHAIN	1	0001	Mairie	1 Rue de la Cloche	Toute la commune	17	4
BASSING	1	0001	Mairie	6 rue du Château	Toute la commune	23	4
BAUDRECOURT	1	0001	Salle communale	2 rue de la Grotte	Toute la commune	23	4
BEBING	1	0001	Salle communale	9 rue de la fontaine	Toute la commune	21	4
BELLANGE	1	0001	Mairie	4 rue Principale	Toute la commune	23	4
BELLES FORETS	2	0001	École	27 Rue Principale /BISPING	Rue Principale BELLES-FORETS/BISPING, Rue des Vergers BELLES-FORETS/BISPING, Rue des Colombages BELLES-FORETS/BISPING, Rue du Rehberg BELLES-FORETS/BISPING, Rue des Marronniers BELLES-FORETS/BISPING, Rue du Canal BELLES-FORETS/BISPING Chemin des Lords BELLES-FORETS/BISPING, Rue de Guermange BELLES-FORETS/BISPING	21	4
		0002	Mairie	17 Rue de l'Eglise ANGVILLER-LES-BISPING	Rue Principale BELLES-FORETS/ANGVILLER-LES-BISPING, Rue de l'Eglise BELLES-FORETS/ANGVILLER-LES-BISPING, Rue des Lilas BELLES-FORETS/ANGVILLER-LES-BISPING, Rue du Château d'Eau BELLES-FORETS/ANGVILLER-LES-BISPING		
BENESTROFF	1	0001	Mairie	40 Grand Rue	Toute la commune	23	4
BERLING	1	0001	Mairie	2, Place de l'Eglise	Toute la commune	17	4
BERMERING	1	0001	Salle communale	100 rue Jean Becker	Toute la commune	23	4
BERTHELMING	1	0001	Mairie	29 rue Principale	Toute la commune	21	4
BETTBORN	1	0001	Mairie	8, rue des Tonneliers	toute la commune	21	4
BEZANGE LA PETITE	1	0001	Mairie	Place d'Irigny	Toute la commune	23	4
BICKENHOLTZ	1	0001	Mairie	4 rue de l'Eglise	Toute la commune	21	4
BIDESTROFF	1	0001	Salle communale	13 rue de l'Eglise	Toute la commune	23	4
BIONCOURT	1	0001	Mairie	3 rue Saint Rémy	Toute la commune	23	4
BLANCHE EGLISE	1	0001	Mairie	35 rue Principale	Toute la commune	23	4
BOURDONNAY	1	0001	Mairie	3 rue Principale	Toute la commune	23	4
BOURGALTROFF	1	0001	Mairie	1 rue Carousse	Toute la commune	23	4
BOURSCHEID	1	0001	Mairie	1, Place de la Liberté	Toute la commune	17	4
BREHAIN	1	0001	Mairie	8 rue Principale	Toute la commune	23	4
BROUDERDORFF	1	0001	Mairie	4 rue de l'Eglise	Toute la commune	17	4
BROUVILLER	1	0001	Salle Polyvalente	2, rue de l'église	Toute la commune	17	4
BUHL LORRAINE	1	0001	Mairie - Salle communale	Place de l'Eglise	Toute la commune	21	4
BURLIONCOURT	1	0001	Salle communale	5 route de la colline	Toute la commune	23	4
CHAMBREY	1	0001	Mairie	13 rue Principale	Toute la commune	23	4
CHÂTEAU BREHAIN	1	0001	Mairie	27 rue Principale	Toute la commune	23	4
CHÂTEAU-SALINS	3	0001	Salle polyvalente (bureau centralisateur)	14 place de la Saline	Avenue des Saulniers - Avenue du Maréchal Foch - Avenue Napoléon 1er - Chemin de Morville - Chemin du Haut de Phara - Chemin de la Marchande - Chemin du Mochantone - Chemin sous les Vignes - Impasse des Epis - Lieu-dit Derrière le Moulin - Place de la République - Place Jeanne d'Arc - Place de la Saline - Rue Basse Courcelle - Rue Beaurepaire - Rue Blahay - Rue Clémenceau - Rue de la Saïcorne - Rue de la Seille - Rue de la Verrière (côté impaire 1 à 3) - Rue de Metz (côté pair et impaire 1 à 25) - Rue de Nancy - Rue de Strasbourg - Rue des Aulnes - Rue des Bouleaux - Rue des Jardins - Rue des Tilleuls - Rue du 17 Novembre - Rue du Général Bernard - Rue du Mochantone - Rue du Périgord - Rue du Stade - Rue Dufays - Rue du Maréchal Joffre - Rue Martin l'Huillier - Rue Poincaré - Rue Solvay - Ruelle de la Poste	23	4
		0002	Bâtiment périscolaire	4 rue des Braissettes	Impasse des Bleuets - Impasse des Pinsons - Place du Général de Gaulle - Rond-Point Marie Curie - Rue Bel Air - Rue des Braissettes - Rue Brigade Alsace Lorraine - Rue Darmesteter - Rue de Brive - Rue de la Verrière - Rue de Metz - Rue des Aubépines - Rue des Ecoles - Rue des Eglantines - Rue du Général de Gaulle - Rue du Ruisseau Salé - Rue Poincaré		
		0003	Mairie - Annexe de COUTURES	83 route de Gremecey	Tous les électeurs de l'Annexe de COUTURES		
CHÂTEAU-VOUE	1	0001	Mairie	56 rue de l'abbé Jean	Toute la commune	23	4
CHENOIS	1	0001	Mairie	27 rue du 12 novembre 1944	Toute la commune	23	4
CHICOURT	1	0001	Mairie	13 rue du 20 août 1914	Toute la commune	23	4
CONTHIL	1	0001	Mairie	2 rue des Marronniers	Toute la commune	23	4
CRAINCOURT	1	0001	Mairie	1 rue du Bon Vin	Toute la commune	23	4
CUTTING	1	0001	Mairie	69 rue de l'Ecole	Toute la commune	23	4
DABO	4	0001	Ecole Primaire (salle de sport)	23 rue de la Zorn Dabo	Toutes les rues du village de Dabo+Windsbourg+Schneematt+Rocher+Ententhal+Ballerstein+Zimmerfeld+Rodenbuhl+Koeppenpohf	17	4
		0002	Ecole primaire de Schaeferhof	1 rue des écoles Schaeferhof	Toutes les rues du village de Schaeferhof+ Horentz matt, Lochmuhl+Kuhberg+Baerenloch		
		0003	Salle Hilaire	52 rue Charles de Gaulle Hellert	Toutes les rues du village de Hellert		
		0004	Ecole primaire de La Hoube	57 rue de la Forêt Brulée La Hoube	Toutes les rues du village de La Hoube + lieu dit Hardt		
DALHAIN	1	0001	Mairie	53 rue Principale	Toute la commune	23	4
DANNE ET QUATRE VENTS	1	0001	Mairie	2 rue de l'église	Toute la commune	17	4
DANNELBOURG	1	0001	Mairie	2 place de l'église	Toute la commune	17	4
DELME	1	0001	Mairie	33 rue Raymond Poincaré	Toute la commune	23	4
DESSELING	1	0001	salle des fêtes	9 rue Principale	Toute la commune	21	4
DIANE CAPELLE	1	0001	Mairie	49 rue principale	Toute la commune	21	4
DIEUZE	2	0001	Mairie (SALLE DU CONSEIL) bureau centralisateur	12 Place de l'hôtel de ville	chemin de l'Abattoir/résidence Passe-Pierre, rue Edmond About, rue d'Assas, ruelle des Barbacanes, rue Brigade Alsace Lorraine, rue Gustave Charpentier, chemin du Clappe, rue Clémenceau ruelle Clémenceau, rue du Colonel Ducasse, rue Fénélon, avenue Foch, chemin du Fort, rue Emile Friant , chemin de Gélucourt, impasse de l'ancienne gendarmerie, avenue du Général de Gaulle, rue Louis-Gabriel Comte de Gomer, place de l'Hôtel de Ville, rue du 8 mai 1945, ruelle des Jardins, rue Jules Klinger, allée de la Liberté, impasse Jean Laurain, place Moye, avenue de Nancy, rue SAI Alix Princesse, Napoléon, rue André Nimsgern, rue Noblemaire, rue Raymond Poincaré, chemin du Pont Moreau, rue Sainte Elisabeth, place de la Saline les Salines Royales + la Saline route de Val de Brède	23	4
		0002	Mairie (SALLE DES COMMISSIONS)	12 Place de l'hôtel de ville	rue d'Ampsins, rue des Bergeronnettes, rue Bernard Dufort, rue Raymond Berr, chemin du Calvaire, rue du Général Camon, rue des Créateurs, rue du 125ème Escadron du Train, rue du Château d'eau, rue Jean-Pierre Clause, coin des Nimitzes, chemin de la Colletie, avenue lère Division Polonoise des Grenadiers, rue Edelbloude, impasse Foblanc, rue des Genets, chemin de l'Halbuterie, rue Haute Borne, rue René Kueny, rue de Kutno, rue Lapointe, rue du sous-lieutenant Jean Leibenguth, route de Lindre Haute, route de Loudrefing, place du Marché, rue des Frères Mesguins, rue des Milouins, rue des Morillons, rue Pasteur Musculus, rue René Peltre, rue du Prel, promenade du Canal, rue Roger Husson, chemin Royal, rue des Trois Arbres, faubourg de Vergaville, rue des Vergers		
DOLVING	1	0001	Mairie	15 rue de l'église	Toute la commune	21	4
DOMNOM LES DIEUZE	1	0001	Mairie	61 place de l'Eglise	Toute la commune	23	4
DONJEU	1	0001	Mairie	3 rue de l'Eglise	Toute la commune	23	4
DONNELAY	1	0001	Mairie	1 rue de la Grande Corvée	Toute la commune	23	4
FENETRANGE	1	0001	Mairie Salle des fêtes	18, rue de l'Hôtel de ville	Toute la commune	21	4
FLEISHEIM	1	0001	Mairie	38 place de l'église	Toute la commune	21	4
FONTENY	1	0001	Mairie	29 Rue du midi	Toute la commune	23	4
FOSSIEUX	1	0001	Mairie	9 rue des Templiers	Toute la commune	23	4

Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295 du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Sarrebourg-Château Salins

FOULCREY	1	0001	Mairie Salle Georges l'hôte	24 rue de l'école	Toute la commune	21	4
FRANCALTROFF	1	0001	Mairie	1 rue de Dieuze	Toute la commune	23	4
FRAQUELFING	1	0001	Mairie	43 rue de l'école	Toute la commune	17	4
FREMERY	1	0001	Mairie	40 rue de la mairie	Toute la commune	23	4
FRESNES EN SAULNOIS	1	0001	Mairie	47 place de l'Eglise	Toute la commune	23	4
FRIBOURG	1	0001	Bâtiment Mairie - Salle polyvalente	280 rue du Stade	Toute la commune	21	4
GARREBOURG	1	0001	Mairie	1 rue du 23 novembre	Toute la commune	17	4
GELUCOURT	1	0001	Mairie	4 rue de l'Eglise	Toute la commune	23	4
GERBECOURT	1	0001	Mairie	1 Place de la Mairie	Toute la commune	23	4
GIVRYCOURT	1	0001	Mairie	23 rue Principale	Toute la commune	23	4
GONDREXANGE	1	0001	Salle polyvalente	rue Antoine Huber	Toute la commune	21	4
GOSSELMING	1	0001	Mairie	14 rue du Berger (salle du conseil)	Toute la commune	21	4
GREMECEY	1	0001	Mairie	2 rue derrière l'Eglise	Toute la commune	23	4
GUEBESTROFF	1	0001	Mairie	1 rue de la Fontaine	Toute la commune	23	4
GUEBLANGE LES DIEUZE	1	0001	Mairie	25 rue de Dieuze	Toute la commune	23	4
GUEBLING	1	0001	Mairie	18 Rue Edmond About	Toute la commune	23	4
GUERMANGE	1	0001	Mairie	30 grand/rue	Toute la commune	21	4
GUINZELING	1	0001	Mairie	16 rue Principale	Toute la commune	23	4
GUNTZVILLER	1	0001	Salle associative	3 rue des écoles	Toute la commune	17	4
HABODUNGE	1	0001	Mairie	45 rue de l'Eglise	Toute la commune	23	4
HAMPONT	1	0001	Mairie	4 B rue des Maréchaux	Toute la commune	23	4
HANGVILLER	1	0001	Mairie	1 rue du moulin	Toute la commune	17	4
HANNOUCOURT	1	0001	Mairie	5 rue Principale	Toute la commune	23	4
HARAUCOURT SUR SEILLE	1	0001	Mairie	1 rue du Château	Toute la commune	23	4
HARREBERG	1	0001	Mairie	95 place de l'église	Toute la commune	17	4
HARTZVILLER	1	0001	Mairie	7 rue centrale	Toute la commune	17	4
HASELBOURG	1	0001	Mairie	4 rue Principale	Toute la commune	17	4
HATTIGNY	1	0001	Mairie	23 place de la Mairie	Toute la commune	17	4
HAUT CLOCHER	1	0001	Mairie	7 rue de l'église	Toute la commune	21	4
HELLERING LES FENETRANGE	1	0001	Mairie	1, rue d'Oberstintzel	Toute la commune	21	4
HEMING	1	0001	Mairie	Route de Nancy	Toute la commune	17	4
HENRIDORFF	1	0001	Mairie	1 rue de l'église	Toute la commune	17	4
HERANGE	1	0001	Mairie	12 rue Principale	Toute la commune	17	4
HERMELANGE	1	0001	Mairie	14 rue de l'église	Toute la commune	17	4
HERTZING	1	0001	Mairie	12, rue principale	Toute la commune	17	4
HESSE	1	0001	Mairie	3 la cour	Toute la commune	17	4
HILBESHEIM	1	0001	Mairie	19 rue de l'église	Toute la commune	21	4
HOMMARTING	1	0001	Mairie	3 place de l'église	Toute la commune	21	4
HOMMERT	1	0001	Mairie	40 rue principale	Toute la commune	17	4
HONSKIRCH	1	0001	Mairie	51 rue des Messieurs	Toute la commune	23	4
HULTEHOUSE	1	0001	Mairie	2 place de la mairie	Toute la commune	17	4
IBIGNY	1	0001	Mairie	27 rue de l'école	Toute la commune	21	4
IMLING	1	0001	Mairie	2, place du Général de Gaulle	Toute la commune	21	4
INSMING	1	0001	Salle communale	51 place de l'église	Toute la commune	23	4
INSVILLER	1	0001	Mairie	18 rue Principale	Toute la commune	23	4
JALLAUCOURT	1	0001	Mairie	3 rue de l'Eglise	Toute la commune	23	4
JUVELIZE	1	0001	Mairie	4 rue Principale	Toute la commune	23	4
JUVILLE	1	0001	Mairie	55 Grande Rue	Toute la commune	23	4
KERPICH AUX BOIS	1	0001	Mairie	32 rue principale	Toute la commune	21	4
LAFRIMBOLLE	1	0001	Mairie	1, place de la liberté	Toute la commune	17	4
LAGARDE	1	0001	Centre d'animation rural	15 Grand Rue	Toute la commune	23	4
LANDANGE	1	0001	Mairie	11 rue Vigne l'Abbé	Toute la commune	17	4
LANEUVEVILLE EN SAULNOIS	1	0001	Mairie	17 Place de l'église	Toute la commune	23	4
LANEUVEVILLE LES LORQUIN	1	0001	Mairie	2 rue des vignes	Toute la commune	17	4
LANGATTE	1	0001	Mairie	10 rue du Général de Gaulle	Toute la commune	21	4
LANGUIMBERG	1	0001	Mairie	13 rue Principale	Toute la commune	23	4
LEMONCOURT	1	0001	Mairie	5 rue de l'Eglise	Toute la commune	23	4
LENING	1	0001	Mairie	20 rue principale	Toute la commune	23	4
LESSE	1	0001	Foyer socio-culturel	10 rue de Mensein	Toute la commune	23	4
LEY	1	0001	Foyer rural	50 rue Principale	Toute la commune	23	4
LEZEY	1	0001	Mairie	12 rue Principale	Toute la commune	23	4
LHOR	1	0001	Mairie	31 Rue Principale	Toute la commune	23	4
LIDREZING	1	0001	Mairie	21 rue Principale	Toute la commune	23	4
LINDRE-BASSE	1	0001	Mairie	37 rue Principale	Toute la commune	23	4
LINDRE-HAUTE	1	0001	Mairie	1 rue Principale	Toute la commune	23	4
LIOCOURT	1	0001	Mairie	32 rue des Vignes	Toute la commune	23	4
LIXHEIM	1	0001	Mairie	2 Rue Saint Antoine	Toute la commune	17	4
LORQUIN	1	0001	Salle des fêtes	41 rue du Général Leclerc	Toute la commune	17	4
LOSTROFF	1	0001	Mairie	1 rue Principale	Toute la commune	23	4
LOUDREFING	1	0001	École	49 rue du Général de Gaulle	Toute la commune	23	4
LUBECOURT	1	0001	Mairie	5 rue Principale	Toute la commune	23	4
LUCY	1	0001	Foyer communal	rue de la Banie	Toute la commune	23	4
LUTZELBOURG	1	0001	Salle polyvalente	1 impasse de la tannerie	Toute la commune	17	4
MAIZIERES LES VIC	1	0001	Foyer autonomie	1 Route de Dieuze	Toute la commune	23	4
MALAUCOURT SUR SEILLE	1	0001	Mairie	15 rue de l'Ecole	Toute la commune	23	4
MANHOUE	1	0001	Mairie	9 rue Principale	Toute la commune	23	4
MARIMONT LES BENESTROFF	1	0001	Mairie	20 rue de Nébing	Toute la commune	23	4
MARSAL	1	0001	Mairie	1 Place d'Armes	Toute la commune	23	4
MARTHILLE	1	0001	Mairie	1 rue Saint-Arnould	Toute la commune	23	4
METAIRES SAINT QUIRIN	1	0001	Mairie	48 Hameau de Cubolot	Toute la commune	17	4
METTING	1	0001	Mairie	rue bosch	Toute la commune	17	4
MITTELBRONN	1	0001	Mairie-Ecole	14, Rue Saint Augustin Schoeffler	Toute la commune	17	4
MITTERSHEIM	1	0001	Mairie	1 rue des Messieurs	Toute la commune	21	4
MOLRING	1	0001	Mairie	3 rue Principale	Toute la commune	23	4
MONCOURT	1	0001	Mairie	20 rue Principale	Toute la commune	23	4
MONTDIDIER	1	0001	Mairie	3 rue Principale	Toute la commune	23	4
MORVILLE LES VIC	1	0001	Mairie	1 rue de l'Eglise	Toute la commune	23	4
MORVILLE SUR NIED	1	0001	Mairie	35 rue de l'Eglise	Toute la commune	23	4
MOUSSEY	1	0001	Mairie	6 rue de Bourdonnay	Toute la commune	21	4
MOYENVIC	1	0001	Mairie	100 rue de la Municipalité	Toute la commune	23	4
MULCEY	1	0001	Mairie	1 Grand Rue	Toute la commune	23	4
MUNSTER	1	0001	Mairie	33 rue du Presbytère	Toute la commune	23	4
NEBING	1	0001	Mairie	14 rue du Général Leclerc	Toute la commune	23	4
NEUFMOULINS	1	0001	Mairie	5 M rue de la Parisotte	Toute la commune	17	4
NEUVILLAGE	1	0001	Mairie	1 rue de la Mairie	Toute la commune	23	4
NIDERHOFF	1	0001	Mairie	42, grand/rue	Toute la commune	17	4
NIDERVILLER	1	0001	Mairie	5 place Charles de Gaulle	Toute la commune	17	4
NIEDERSTINZEL	1	0001	Mairie	42 rue principale	Toute la commune	21	4
NITTING	1	0001	Mairie	43 rue général de Gaulle	Toute la commune	17	4
OBERSTINZEL	1	0001	Mairie	2, place de la libération	Toute la commune	21	4
OBRECK	1	0001	Mairie	3 rue Principale	Toute la commune	23	4
OMMERAY	1	0001	Mairie	1 rue Principale	Toute la commune	23	4
ORIOCOURT	1	0001	Mairie	17 place des Hirottes	Toute la commune	23	4
ORON	1	0001	Mairie	5 place de l'Eglise	Toute la commune	23	4
PETTONCOURT	1	0001	Mairie	1 rue de la Mairie	Toute la commune	23	4
PEVANGE	1	0001	Mairie	1 rue Principale	Toute la commune	23	4
		0001	HÔTEL DE VILLE	Place d'Armes	rue de l'Arsenal, Place d'Armes, rue du Bastion du Dauphin, rue Castelnau, rue du Champ de Mars, impasse du cimetière militaire, rue du Collège, rue de l'église, rue Emile Erckmann, rue de l'Europe, rue du Maréchal Foch, rue de France, rue de la Gare, rue du Général de Gaulle, rue des Glacis, rue des Généraux Hollender, rue de l'Hopital, rue du Général La Tour Foissac, rue de la Liberté, rue Lobau, route de Lutzelbourg, rue du Luxembourg, rue du Général Leclerc, impasse du Mésisfeld, rue des Généraux Micheler, rue de la Manutention, rue Parmentier, rue Poincaré, route de Sarrebourg, route de Sarreguemines, Allée des Sports, rue du Commandant Taillant, rue du Tour de France par 2 enfants, rue du Général Uhrich, rue du 23 Novembre, rue Alexandre Weill		

Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295 du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Sarrebourg-Château Salins

PHALSBOURG	3	0002	SALLE DES FÊTES (Bureau Centralisateur)	Place Oscar Gérard	<p>rue de Bitche, route de Bois de Chênes Bas, route de Bois de Chênes Haut, chemin du Brunenthal, chemin des Dames, chemin Paul Calmé, rue des Cerfs, rue de la chapelle St Jean, impasse des Chênes, rue de Compiègne, impasse de Danne, place de Dax, rue du général Devers, impasse d'Étain, rue du Finstingerkopf, rue de la forêt, rue des Hêtres, rue de la Laiterie, impasse du Lavoir, rue du moulin, rue du Comte Palatin, rue de Pau, rue de la Petite Pierre, rue du Pilsfeld, rue du Général Rottembourg, rue de la Roche, rue de la Roche Plate, route de Saverne, rue de Saverne, impasse des Tuileries, rue de la vallée, rue Vauban, rue du vieux chemin, rue des Vosges, rue du Wolfsloch</p>	17	4
		0003	FOYER CULTUREL	Rue de l'école	<p>impasse Joseph Almani, rue de l'ami Fritz, rue Michel Bastien, rue Bellevue, rue du beau Soleil, rue du Burgenwald, rue des Calvaires, rue du château d'eau, rue du chemin creux, rue du Curé Christophe, Cité Clark, rue du Conscrit de 1813, rue de l'école, chemin des écoliers, rue Gaspard Fix, rue du Capitaine Florentin, rue de la Fontaine, rue du fou Yegof, rue du brigadier Frédéric, Cours Fritz Kobus, rue du Père Goulden, rue Hugues le Loup, rue du Krappenfels, rue du docteur Matheus, rue de la princesse Henriette, rue du maître Daniel Rock, rue des Sapins, rue du Schaffeneck, rue du Rabbïn Sichel, rue Suzel, rue du Stade, rue du Terrain d'Exercice, rue Madame Thérèse, rue du Gros Tilleul, rue du Sergent Trubert, route de Trois-Maisons, impasse des Vergers, rue du Berri, rue d'Amélie</p>		
PLAINE DE WALSCH	1	0001	Maire	36 Grand'Rue	Toute la commune	17	4
POSTROFF	1	0001	École	30 rue principale	Toute la commune	21	4
PREVOUCOURT	1	0001	Salle communale	15 rue Principale	Toute la commune	23	4
PUTTIGNY	1	0001	Mairie	1 rue Principale	Toute la commune	23	4
PUZIEUX	1	0001	Mairie	8 rue de l'Eglise	Toute la commune	23	4
RECHICOURT LE CHATEAU	2	0001	Salle socio-culturelle (bureau centralisateur)	1 rue haute chambre	<p>Village : 'Route d'Avricourt, Route de Moussey, Route de Bataville, Rue Haute Chambre, Rue maculée, Rue du pont de pierre, rue et place du château, rue de l'église, place général de Gaulle, Grand rue, rue du stade, rue de la chapelle, lotissement Saint-Blaise, route de Foulcroy</p>	21	4
		0002	École primaire	rue des Écoles	<p>Cité Bataville : Rue de la forêt, allée des jardins, rue des peupliers, rue de la chapelle, rue des 3 chênes, rue des écoles</p>		
REDING	4	0001	SALLE OLYMPIE (Les bureaux : 1,3,4) – (bureau centralisateur)	Rue du Gymnase	<p>Allée des Tilleuls, Rue de la paix, Rue de la Monnaie, Rue de Phalsbourg, Rue des Bouleaux, Rue des Peupliers, Rue des Roses, Rue des Vosges, Rue du 21 Novembre, Rue du Gymnase, Rue Saint Hubert, Rue Sainte Barbe, Rue Sainte Thérèse, Rue de Hommarting, Rue des Sapins, Rue Bel Air, Rue des Chênes</p>	21	4
		0002	SALLE DES CHEVALIERS (bureau 2)	Rue des Chevaliers	<p>Rue des Chevaliers, Rue de Brouviller, Rue des Frères Roch et Léon Bou, Rue de Hilbesheim, Rue des Lilas, Rue des Saules, Rue du Château, Place de l'Église, Rue des Aubépines, Rue de Saintignoy, Rue des Sorcières, Rue des Fleurs, Rue de la Source, Place des Bleuets, Place des Hironnelles, Place des Violettes, Rue des Jardins, Rue des Coquelicots, Rue des Prés, Rue des Primevères, Rue du Lt Michel Laffont, Allée des Cigognes</p>		
		0003	SALLE OLYMPIE (Les bureaux : 1,3,4)	Rue du Gymnase	<p>Rue des Faisans, Rue du Marché commun, Rue de Suisse, Rue de Belgique, Rue de Hollande, Rue de France, Place, Robert Schuman, Rue du Luxembourg, Rue d'Italie, Rue de Sarrebourg, Rue de Sarraltroff, Rue de Hoff</p>		
		0004	SALLE OLYMPIE (Les bureaux : 1,3,4)	Rue du Gymnase	<p>Rue de la Gare, Rue Division Leclerc, Rue Edmond Flamand, Rue Georges Burger, Rue du Vieux Moulin, Rue de Niderviller, Rue de Nancy, Rue de l'Étang, Rue des Sports, Rue de la Cité</p>		
RENING	1	0001	Mairie	51 rue de l'Eglise	Toute la commune	23	4
RHODES	1	0001	Mairie	29 rue de l'étang	Toute la commune	21	4
RICHE	1	0001	Salle polyvalente	1 rue Donzenac	Toute la commune	23	4
RICHEVAL	1	0001	Mairie Salle du conseil municipal	31 rue principale	Toute la commune	21	4
RODALBE	1	0001	Salle polyvalente	31 rue Principale	Toute la commune	23	4
ROMELFING	1	0001	Mairie	2 rue du tilleul	Toute la commune	21	4
RORBACH LES DIEUZE	1	0001	Mairie	12 rue Principale	Toute la commune	23	4
SAINT GEORGES	1	0001	salle communale	62 rue haute des écoles	Toute la commune	21	4
SAINT JEAN DE BASSEL	1	0001	Mairie	7 rue principale	Toute la commune	21	4
SAINT JEAN KOURTZERODE	1	0001	Mairie	1 place du 12ème cuir	Toute la commune	17	4
SAINT LOUIS	1	0001	Mairie	151 rue du plan incliné	Toute la commune	17	4
SAINT QUIRIN	1	0001	Salle des fêtes	rue du Général de Gaulle	Toute la commune	17	4
SALONNES	1	0001	Mairie	1 rue Principale	Toute la commune	23	4
SARRALTROFF	1	0001	Mairie	7 rue de l'église	Toute la commune	21	4
SARREBOURG	8	0001	Salle des fêtes	1 Grand Rue	<p>Rue BASSE - Rue BURCKHARDT - Rue DES CAPUCINS - Rue CHARLOTTE - CLOS DES SCIENTIFIQUES - Avenue DE France - Rue DU GENERAL MANGIN - GRAND RUE - Rue DES HALLES - Rue KUCHLY - Rue DU LIUTENANT BILDSTEIN - Rue DE LUNEVILLE - Rue LUPIN - Impasse LUPIN - Route LUPIN - Place DU MARCHÉ - Rue DE LA MARNE - Impasse DES MARRONNIERS - Place Pierre-MESSMER - Rue DU MOULIN - Rue DU MOULIN ROUGE - Rue DES Pêcheurs - Quai CHARLES LALLEMENT - Quai JEAN XXIII - Rue DES REMPARTS - Place DE LA REPUBLIQUE - Rue ROBERT SCHUMAN - Rue DE LA SARRÉ - Rue DES TANNEURS</p>	21	4
		0002	Résidence-Autonomie Erckmann-Chatrion	11 Rue Erckmann-Chatrion	<p>Rue ALBERT SCHWEITZER - Rue DE L'ANCIENNE BRASSERIE - Rue DES CORDELIERS - Place DES CORDELIERS - Rue ERCKMANN CHATRIAN - Rue DE L'EUROPE - Rue GAMBETTA - Rue GAMBETTA - Rue GAMBETTA QUARTIER RABIER - Rue DE LA GARE - Place DE LA GARE - Avenue JOFFRE - Rue LOUIS PASTEUR - Rue DU MARECHAL FOCH - Rue DU MUSEE - Rue NAPOLEON 1ER - Rue DE LA PAIX - Avenue POINCARE - Rue DU PONT ROUGE - Rue DE LA POSTE - Rue DU POSTILLON - Rue DU SAUVAGE - Rue VICTOR HUGO - Rue DE LA VIEILLE CASERNE - Rue DE LA VIEILLE RIVIERE - Rue VIVIERS WEYERSTEIN</p>		
		0003	École Maternelle de la Roseraie	Rue de la Source	<p>Rue DES ACACIAS - Rue DES AUBEPINÉS - Rue DES CARRIERES - Rue DU CHATEAU D'EAU - Avenue CLEMENCEAU - Rue DU DONON - Rue DES EGLANTINES - Rue DES LILAS - Rue DES POMMIERS - Rue DES PRUNELLERS - Impasse DES PRUNELLERS - Rue DU REBERG - Impasse DE LA RESIDENCE LA FONTAINE - Rue DES ROCHERS - Rue DES ROSES - Chemin SAINT PIERRE - Rue DES SORBIERS - Rue DE LA SOURCE - Rue DE LA SOURCE - Impasse DE LA SOURCE - Rue DES TAMARIS - Rue DES VERGERS - Rue DES VIGNES - Rue DES VOSGES - Rue DE WELTRING</p>		
		0004	Centre Socio-culturel	Cité Malleray	<p>Rue DES ALOUETTES - Rue DE L'AUVERGNE - Rue DES BERRICHONS ET NIVERNAIS - Rue BOSSUET - Rue DES BOUVREUILS - Rue DE BUHL - Rue DES CHARDONNETS - Rue DES CIGOGNES - Rue CLAUDE DEBUSSY - Impasse DU CLOS DES ECUREUILS - Rue COMTE DE CUSTINE - Rue DIVISION LECLERC - Rue DES FAUVETTES - Avenue FAYOLLE - Impasse FAYOLLE - Rue GABRIEL FAURE - Rue DES GEAIS - Rue GUSTAVE CHARPENTIER - Rue DES HIRONDELLES - Impasse DU JURA - Rue LEON PASQUAL - Résidence LES TERRASSES DU PARC - Rue MALLERAY - Cité Malleray - Rue DU MARXBURG - Rue MAURICE RAVEL - Rue DES MERLES - Rue DE LA MESANGIE - Cité DES MUSIENS - Impasse DU PARC - Rue PIERRE DE COUBERTIN - Impasse PIERRE DE COUBERTIN - Rue DES PINSONS - Rue SAINT PIERRE - Allée DES TILLEULS - Chemin DU WACKENFURTH</p>		
		0005	École Maternelle du Bois des Poupées	Rue Paul Gauguin	<p>Rue AUGUSTE RENOIR - Rue BELLEVUE - Rue DE LA BIEVRE - Impasse DU BOIS DES POUPEES - Rue BURGER - Rue CLAUDE CHAPPE - Rue D'ALSACE - Rue EDMOND FLAMAND - Square DU GENERAL GIRAUD - Rue DE LORRAINE - Rue DE NIDERVILLER - Rue PAUL CEZANNE - Rue PAUL GAUGUIN - Cité PERKINS - Rue DE PHALSBOURG - Rue DE REDING - Rue DE SARRALTROFF - Rue DE SARREGUEMINES - Rue DE - ZONE INDUSTRIELLE</p>		
		0006	Foyer de Hoff	Rue du Maire Emile Stock	<p>Rue de l'Abbé Lacombe - Impasse des Abeilles - Rue DE LA BELETTE - Rue DU CALVAIRE - Chemin DE LA COLLINE - COLLINE DU SACRE CŒUR - Rue LE CORBUSIER - Rue DU COTEAU - Rue DE L'EGLISE - Rue DE L'ENTENTE - Rue DES FONTAINES - Impasse DES FONTAINES - Rue DE LA FORET - Rue DE LA GABELLE - Rue DU GRENBORG - Rue JEANNE D'ARC - Rue JEAN MOULIN - Rue LOUIS MAJORELLE - Rue DU MAIRE EMILE STOCK - Rue DES PONTS - Chemin DES PONTS - Rue DES PRES - Quai DU VIEUX MOULIN - Rue SAINT MARTIN - Impasse SAINT MARTIN - Rue SAINT NICOLAS - Rue SAINT ODILE - Impasse ST ULRICH</p>		

Annexe de l'arrêté n°2025/DCL/4-295 du 28 août 2025
Périmètre des bureaux de vote 2026 - arrondissement de Sarrebourg-Château Salins

		0007	École Maternelle du Winkelhof	14, Rue Lamartine	Allée DES AGARICS - Rue AMPERE - Rue ARTHUR RIMBAUD - Rue BALZAC - Rue DU BREUIL - Rue DU CASTOR - Allée DES CERFS - Rue DES CERISIERS - Allée DES CHANTERELLES - Rue DE LA CHAPELLE - Rue CHATEAUBRIAND - Rue DU CHEVREUIL - Allée DES CHOUETTES - CLOS DU RINTING - CLOS DU TREFLE - Allée DES COPRINS - Rue DU DOCTEUR ABOUT - Rue DU DOCTEUR HANSCH - Rue DU DOCTEUR RENE MULLER - Rue DE DOLVING - Rue DE L'ECUREUIL - Allée DES FAONS - FERME SAINT HUBERT - Rue DU GOLF - Allée DES HIBOUX - Rue JEAN JACQUES ROUSSEAU - Rue DE KERPRICH - Rue LAMARTINE - Rue DU LAPIN BLEU - Rue MOLIERE - Route DE NANCY - Rue PAUL VERLAINE - Rue SAINT HUBERT - Rue ST VINCENT DE PAUL - Rue DE VERDUN - VOIE ANDRE MALRAUX - Rue DU WINKELHOF - Chemin WINKELHOF		
		0008	Casino	3 Quai Jean XXIII	Allée DES AULNES - Résidence BLONDEL - Résidence BOFFRAND - Résidence BRONGNIART - Résidence BRUANT - Résidence CLAUDE PERRAULT - CLOS DU STADE - COTE DES PIGEONS - Résidence DE COTTE - Chemin D'IMLING - Rue DE L'ETANG - Avenue du Général de Gaulle - Chemin DU HAUT DES PIGEONS - Route DE HESSE - Rue DES JARDINS - Résidence LEMERCIER - Résidence MANSART - Rue DES MARAICHERS - Résidence NICOLAS LEDOUX - Résidence LE NOTRE - Résidence PERCIER - Résidence PIERRE CURIE - Rue DE LA PISCINE - Rue PONCELET - Rue RENE DESCARTE - Résidence SCHNEIDER LEVEQUE - Résidence SOUFFLOT - Rue DU STADE - Impasse DU STADE - Rue DU TENNIS - Résidence VIGNON		
SCHALBACH	1	0001	Mairie	30 A rue principale	Toute la commune	21	4
SCHNECKENBUSCH	1	0001	Mairie	2 impasse de la Bièvre	Toute la commune	17	4
SOTZELING	1	0001	Mairie	1 rue Principale	Toute la commune	23	4
ST EPVRE	1	0001	salle communale	12, rue Saint Paulin	Toute la commune	23	4
ST MEDARD	1	0001	Mairie	24 rue de la Vuinesse	Toute la commune	23	4
TARQUIMPOL	1	0001	Mairie	10 rue du Théâtre	Toute la commune	23	4
TINCRY	1	0001	Mairie	1 rue du Grand Sauveur	Toute la commune	23	4
TORCHEVILLE	1	0001	Salle communale	Rue de Carsac	Toute la commune	23	4
TROISFONTAINES	1	0001	Mairie	15 rue de la Libération	Toute la commune	17	4
TURQUESTEIN BLANCRUPT	1	0001	Mairie	101 route du Donon	Toute la commune	17	4
VAHL LES BENESTROFF	1	0001	Mairie	27 Grand'Rue	Toute la commune	23	4
VAL DE BRIDE	1	0001	Mairie	1 Chemin des Ecoliers	Toute la commune	23	4
VANNECOURT	1	0001	Mairie	20, Place de l'Eglise	Toute la commune	23	4
VASPERVILLER	1	0001	Mairie	6 rue de l'école	Toute la commune	17	4
VAXY	1	0001	Mairie	11 Grand Rue	Toute la commune	23	4
VECKERSVILLER	1	0001	Mairie	30, Rue de l'Eglise	Toute la Commune	21	4
VERGAVILLE	1	0001	Mairie	31 rue des Halles	Toute la commune	23	4
VESCHEIM	1	0001	Salle associative	15 Rue de la Liberté	Toute la commune	17	4
VIBERSVILLER	1	0001	Mairie	4 rue du Moulin – 57670	Toute la commune	23	4
VIC SUR SEILLE	1	0001	Mairie (SALLE DU TRIBUNAL)	22 Place Philippe Leroy	Toute la commune	23	4
VIEUX LIXHEIM	1	0001	Mairie	2 rue de l'église	Toute la commune	21	4
VILLERS SUR NIED	1	0001	Mairie	1 rue Principale	Toute la commune	23	4
VILSBERG	1	0001	Mairie	24 rue principale	Toute la commune	17	4
VIRMING	1	0001	Mairie	34 rue Principale	Toute la commune	23	4
VITTEBSBOURG	1	0001	Mairie	8, rue Saint Georges	Toute la commune	23	4
VIVIERS	1	0001	Salle communale	7 Grand Rue	Toute la commune	23	4
VOYER	1	0001	Mairie	1 grand' rue	Toute la commune	17	4
WALSCHIED	1	0001	Mairie	2 Rue du Stade	Toute la commune	17	4
WALTEMBOURG	1	0001	Mairie	6 rue de l'école	Toute la commune	17	4
WINTERSBOURG	1	0001	Mairie	38is Rue de l'église	Toute la commune	17	4
WUISSE	1	0001	Mairie	7 rue Principale	Toute la commune	23	4
XANREY	1	0001	Mairie	34 rue Principale	Toute la commune	23	4
XOCOURT	1	0001	Mairie	13 rue de l'Eglise	Toute la commune	23	4
XOUAXANGE	1	0001	Salle "La Bergerie"	rue de l'Eglise	Toute la commune	17	4
ZARBELING	1	0001	Mairie	12 rue Principale	Toute la commune	23	4
ZILLING	1	0001	Mairie	15 Rue Principale	Toute la commune	17	4
ZOMMANGE	1	0001	Mairie	4 rue Principale	Toute la commune	23	4

ARRÊTÉ n° 2025 / DCL / 4 - 295
du 28 AOUT 2025
**portant institution des bureaux de vote dans les communes
du département de la Moselle pour l'année 2026**

Le préfet de la Moselle
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le Code électoral, et notamment ses articles L.12, L.13, L.14, L.15, R.40 et R 40-1 ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n°2020-1460 du 27 novembre 2020 portant application de l'article 112 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et relatif à l'inscription sur les listes électorales et au vote par correspondance des personnes détenues ;
- Vu** l'arrêté DCL n°2025-A-45 du 19 mai 2025 portant délégation de signature de M. Richard Smith, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;
- Vu** les propositions des maires du département de la Moselle ;
- Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

ARRÊTE

Article 1 : Pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, les bureaux de vote des communes du département de la Moselle sont institués conformément aux annexes jointes au présent arrêté, pour établir les listes électorales permanentes extraites du répertoire électoral unique pour toutes les élections organisées dans cette période.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R.40-1 du Code électoral, pour la ville de Metz, un bureau de vote dérogatoire n°190 est institué, regroupant :

- les détenus votant par correspondance, en application des articles L. 12-1 et L.79 ;
- les Français de l'étranger, les militaires et leurs conjoints qui sont inscrits au chef-lieu du département de la Moselle au titre des articles L.12, L.13 et L.14.

Ce bureau n° 190, installé à l'Hôtel de Ville de Metz (1 place d'Armes JF Blondel), est rattaché à la circonscription électorale de METZ qui compte, pour chaque élection respectivement, le plus d'électeurs inscrits sur les listes électorales à la date de publication du présent arrêté :

1° pour les élections départementales : canton de Metz-3 ;

2° pour les élections législatives : 1^{re} circonscription législative de la Moselle.

Article 3 : Les mariniers, artisans ou salariés et les membres de leurs familles habitant à bord qui, en application de l'article L.15 du Code électoral, obtiendront leur inscription sur la liste électorale de la ville de METZ, seront inscrits au bureau n°191 – Hôtel de Ville.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle, les sous-préfets ainsi que les maires sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Metz, le 28 AOUT 2025
Pour le préfet,
Le secrétaire général


Richard SMITH

Arrêté 2025-DDT/SABE/NPN-N°29

autorisant Metz Métropole à effectuer des travaux dans le périmètre de l'arrêté 2020 - DDT57/SABE/NPN-n° 37 du 1^{er} juillet 2020 portant création d'une zone de protection du biotope de l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) dans le ruisseau de Saulny

Le préfet de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

- Vu** les articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 16 janvier 2023 portant nomination de M. Richard Smith, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;
- Vu** le décret du 28 avril 2025 portant nomination de Pascal Bolot, préfet de la Moselle ;
- Vu** l'arrêté préfectoral DCL n°2025-A-45 du 19 mai 2025 portant délégation de signature de M. Richard Smith secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;
- Vu** L'arrêté 2020 - DDT57/SABE/NPN - n° 37 du 1er juillet 2020 portant création d'une zone de protection du biotope de l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) dans le ruisseau de Saulny, et spécifiquement son article 4-8 permettant à l'autorité administrative d'autoriser des travaux visant notamment à l'amélioration du biotope de l'écrevisse à pattes blanches ;
- Vu** le dossier loi sur l'eau soumis à déclaration au titre de l'article R.214-1 du code de l'environnement « Renaturation et lutte contre les inondations sur le ruisseau de Saulny/Woippy et ses affluents sur le territoire des communes de Saulny, Woippy, Metz, Lorry-Lès-Metz, Plappeville et La Maxe » déposé en août 2024 ;
- Vu** la demande effectuée par Metz-Métropole auprès du comité de suivi de l'arrêté 2020 - DDT57/SABE/NPN - n° 37 concernant l'intervention dans le périmètre de cet arrêté ;
- Considérant** le porter à connaissance n° 1 déposé par Metz Métropole en date du 17 juillet 2025, concernant la renaturation du ruisseau de Saulny-Woippy et de ses affluents, et spécifiquement sa partie 3 : Travaux au sein de l'APPB « écrevisses à pieds blancs » (Saulny) ;

Considérant l'état très dégradé du ruisseau et de l'habitat des écrevisses, occasionnant une baisse continue des populations depuis 2020, et l'effet supposé bénéfique des travaux de renaturation sur cet habitat ;

Considérant l'avis favorable du comité de suivi de l'APPB ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Moselle,

ARRETE

Article 1 : Objet de l'arrêté et bénéficiaire

L'autorisation d'effectuer des travaux dans le périmètre de l'arrêté 2020 - DDT57/SABE/NPN-n° 37 du 1er juillet 2020 dans le ruisseau de Saulny est accordée.

Le bénéficiaire de la présente autorisation est Metz Métropole.

Article 2 : Prescriptions

Cette autorisation est conditionnée au strict respect des prescriptions suivantes conformément au porter à connaissance n°1 déposé par Metz Métropole à l'unité Police de l'eau de la direction départementale des territoires de la Moselle le 17 juillet 2025.

Ces travaux seront réalisés à partir d'octobre 2025 et seront réalisés en deux grandes phases :

- Octobre 2025 : remplacement de la buse OH03, traitement de la ripisylve et intervention au droit de l'ancien étang
- A partir de juillet 2026 : travaux de diversification du lit mineur

Le détail des travaux est présenté en annexe. Toute évolution de ces interventions sera conditionnée à la validation de l'office français de la biodiversité.

Mesures de précaution à prendre avant les travaux :

- Information de l'office français de la biodiversité avant le démarrage des travaux au sein du périmètre de l'arrêté de protection du biotope de l'écrevisse à pattes blanches ;
- Désinfection des bottes et du matériel avec du Virkon avant toute intervention et ce pour éviter la propagation de maladies ;
- Isolement des tâches de Renouée du Japon pour éviter sa dissémination.

Article 3 : Mesures d'information

Le présent arrêté sera notifié au bénéficiaire et affiché en mairie de Saulny.

Article 4 : Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Moselle. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Article 5 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle, le directeur départemental des territoires de la Moselle, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité de la Moselle ainsi que toutes les autorités habilitées à constater les infractions relevant de la police de la nature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Moselle et mis en ligne sur le site internet de la préfecture à l'adresse www.moselle.gouv.fr.

A Metz, le

28 AOÛT 2025

Pour le préfet,
Le secrétaire général,


Richard Smith

Annexe - Programme détaillé des travaux :

1. Remplacement de la buse dite OH03 par un cadre béton de dimension 150*100 sur une longueur de 5 mètres (octobre 2025) :

- Retrait du remblai terreux en rive droite ;
- Dépose complète de la structure de l'ancien chemin d'accès et de la buse ;
- Décaissement du lit pour accueillir le nouvel ouvrage hydraulique ;
- Mise en place du cadre béton (150 × 100 cm) sur une longueur de 5 m.
- Recharge granulométrique sur une épaisseur de 30 cm ;
- Reconstitution du chemin en matériaux concassés drainants ;
- Remodelage du talus avec apport de terre végétale saine.

2. Traitement de la ripisylve (Octobre 2025) :

- Abattage des arbres dépérissants et morts sur pied.
- Élimination des sujets malades présentant des risques sanitaires.
- Suppression des arbres présentant un enjeu sécuritaire.
- Retrait des bois susceptibles de générer de futurs embâcles (bois perchés, rémanents de coupes et bois tombés).
- Suppression des résineux en périphérie de l'étang afin de réduire l'acidification, d'augmenter la luminosité et de favoriser la diversité floristique.

3. Travaux spécifiques au droit de l'ancien étang (Octobre 2025) :

- Retrait complet de la bâche d'imperméabilisation, permettant un retour progressif à un fonctionnement hydrologique naturel ;
- Suppression des résineux en périphérie, pour réduire l'acidification et favoriser la lumière et la diversité floristique ;
- Dévoiement des eaux de ruissellement vers l'étang, avec création d'une surverse contrôlée pour restituer l'eau excédentaire vers le ruisseau en période de forte charge ;
- Travaux de terrassement en déblais/remblais pour structurer les écoulements et stabiliser les berges ;
- Végétalisation naturelle et assistée des berges dans le but de restaurer des habitats humides fonctionnels et pérennes.

4. Travaux de diversification du lit mineur (à partir de juillet 2026) :

- Début des travaux à partir de juillet 2026 afin de laisser passer les crues hivernales pour identifier les secteurs propices d'intervention ;

- Mise en œuvre de déflecteurs via la réutilisation du boisement en place pour favoriser le reméandrage et l'accélération du flux aux endroits les plus lenticulaires ;
- Plantation d'aulnes en bordure du ruisseau, afin de favoriser l'ombrage et de recréer de l'habitat racinaire sous berge favorable à l'écrevisse ;
- Restauration, reprofilage et remise en eau partielle du lit du ruisseau en aval afin que 10 % du débit s'y écoule, en conformité avec l'article L.214-18 du code de l'environnement.

Vu pour être annexé à l'arrêté

2025-DDT/SABE/NPN-N°29

du 28 AOUT 2025

Pour le préfet,
le secrétaire général,

Richard Smith

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

N°2025-DDT/SRECC-GC/85

À Metz, en date du 28 AOUT 2025

**Réglementant temporairement la circulation sur le diffuseur n°32 « Metz centre »
lors du feu d'artifice des fêtes de la Mirabelle.**

**LE PRÉFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** le Code de la voirie routière ;
- Vu** le Code de la route ;
- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** la loi 82 213 du 02 mars 1982 modifiée et complétée par la loi 82 623 du 22 juillet relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales ;
- Vu** le décret n°2025-492 du 02 juin 2025 relatif à la consistance du réseau routier national ;
- Vu** le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 23 septembre 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et des départements ;
- Vu** le décret n°2025-233 du 11 mars 2025 modifiant le décret n°2009-615 du 03 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation ;
- Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire (Livre 1 – huitième partie Signalisation Temporaire) approuvée par arrêté du 06 novembre 1992 ;
- Vu** la circulaire du Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie fixant le calendrier 2025, des jours « hors chantiers » ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu** le décret du 28 avril 2025 portant nomination de M. Pascal Bolot, préfet de la Moselle

Vu la demande de la mairie de Metz, en date du 10 juillet 2025 ;

Vu l'avis de la DIR-EST, en date du 20 août 2025 ;

Vu les avis recueillis lors de la réunion de concertation, en date du 05 août 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'organisation des festivités des fêtes de la Mirabelle le samedi 30 août 2025 sur le plan d'eau à Metz, il est nécessaire de réglementer et de dévier la circulation des véhicules entrant et sortant de la ville de Metz par le diffuseur n°32 « Metz Centre » de l'autoroute A31 ;

Sur proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet de la Préfecture de la Moselle ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le samedi 30 août 2025, le diffuseur n°32 « Metz centre » de l'autoroute A31 sera totalement fermé à la circulation à compter de 17h00, à l'occasion du spectacle pyrotechnique des fêtes de la Mirabelle.

Une déviation sera mise en place par la société Signature, habilitée à travailler sur le réseau de la DIR-Est.

La réouverture de ce diffuseur se fera après évacuation totale du plan d'eau de Metz et remise en place des glissières de sécurité, à l'initiative du PC-CRS Autoroutier de Moulins-lès-Metz, et en concertation avec le PCO.

Article 2 : Les usagers circulant sur l'autoroute A31 et souhaitant emprunter la sortie n°32 « Metz centre » seront invités à emprunter soit la sortie n°31 « Montigny-les-Metz/Moulins-les-Metz » soit la sortie n°33 « Metz Nord » où des itinéraires de déviation seront mis en place par Metz Métropole.

Article 3 : Cette fermeture sera annoncée sur les panneaux à message variable de la Direction Interdépartementale des Routes de l'Est (DIR-Est) dès le samedi 30 août 2025 à 8h00.

La signalisation de prescription visées aux articles 1 et 2 sera mise en place, conformément aux dispositions du livre 1-8^e partie « signalisation temporaire » approuvée par le décret du 20 septembre 1978, par la société Signature sous contrôle de la DIR-Est.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Moselle. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr> .

Article 5 : Le préfet de la Moselle, le maire de la ville de Metz, le directeur interdépartemental des routes Est, exploitant du réseau, la directrice zonale des CRS Est, la directrice

interdépartementale de la police nationale de la Moselle, le commandant du groupement de gendarmerie départementale de Moselle, le directeur du SAMU 57 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Le préfet,


Pascal Bolot



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARRETE n°2025 – 2665

**PORTANT REQUISITION DE PHARMACIENS TITULAIRES D'UNE OFFICINE DE
PHARMACIE POUR ASSURER LES SERVICES DE GARDE ET D'URGENCE**

LE PRÉFET DE LA MOSELLE
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

- VU** le Code de santé publique, et notamment les articles L.5125-1-1 A ; L. 5125-17 et R. 4235-49 ;
- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2542-1 ;
- VU** le Code de la défense, et notamment les articles L.2213-1 et suivants portant sur les réquisitions de biens et services ;
- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 11 ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé
- VU** le décret du 28 avril 2025 portant nomination du Préfet de la Moselle – Monsieur Bolot Pascal ;
- VU** le décret du 7 février 2024 portant nomination de la directrice de cabinet du préfet de la Moselle - Madame Mercury-Giorgetti Jacqueline ;
- VU** le décret en date du 21 mai 2024 portant nomination de la Directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est – Madame Ratignier-Carbonneil Christelle ;
- VU** la décision du Conseil d'État n° 390601 du 21 février 2018 ;
- VU** l'arrêté DCL n°2025-A-46 du 19 mai 2025 portant délégation de signature à Madame Mercury-Giorgetti Jacqueline, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Moselle ;
- VU** l'appel à la grève illimitée en date du de la participation aux services de garde et d'urgence porté par l'Union Syndicale des Pharmaciens d'Officine (USPO) en date du 25 juin 2025 ;

- VU** l'appel à la grève illimitée de la participation aux services de garde et d'urgence lancé par la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF) en date du 24 juin 2025 ;
- VU** l'appel du syndicat départemental de la Moselle affilié à la FSPF appelant ses adhérents à la grève illimitée de la participation aux services de garde et d'urgence en date du 24

juin 2025 ;

CONSIDERANT l'importance des missions indispensables à la santé publique confiées aux pharmaciens d'officine énoncées par l'article L. 5125-1-1 A du code de la santé publique susvisé, à savoir notamment la contribution aux soins de premier recours, la participation à la mission de service public de la permanence des soins et à la dispensation des médicaments ;

CONSIDERANT que l'article L. 5125-17 du Code de la santé publique dispose que « Toutes les officines de la zone (...) sont tenues de participer à ces services de garde et d'urgence » ;

CONSIDERANT que l'article R. 4235-49 du Code de la santé publique dispose que « Les pharmaciens sont tenus de participer aux services de garde et d'urgence (...) » et que « les pharmaciens titulaires veillent à ce que leur officine satisfasse aux obligations imposées par ce service » ;

CONSIDERANT que ces missions ne peuvent être exercées par d'autres professionnels de santé ou établissements autres que les officines de pharmacie ;

CONSIDERANT que l'USPO et la FSPF, à savoir les deux syndicats les plus représentatifs de la profession, tant au plan national que local, ont lancé un appel à cesser la participation aux services de garde et d'urgence à compter du 1er juillet 2025, pour une durée illimitée ;

CONSIDERANT que l'ARS a demandé à l'USPO et la FSPF de rappeler aux officines de pharmacie l'importance de se signaler grévistes en vue d'organiser un accès minimum aux soins pour la population ;

CONSIDERANT les plannings de garde transmis par les organisations représentatives de la profession en charge de l'organisation du service de garde et d'urgence des officines de pharmacie pour le département de la Moselle en date du 4 juillet ;

CONSIDERANT qu'en l'absence d'obligation de déposer un préavis de grève, le nombre exact d'officines participant au mouvement ne peut être précisément connu ;

CONSIDERANT qu'un service de garde et d'urgence des pharmacies d'officine correspond par définition, à la mise en œuvre d'un service minimum permettant de répondre aux demandes urgentes en dehors des jours et des heures d'ouverture généralement pratiqués par les officines de pharmacie ;

CONSIDERANT que la cessation d'activité de nombreuses officines pharmaceutiques crée un risque de difficulté d'approvisionnement en médicaments de la population et, par voie de conséquence, est de nature à créer un risque sanitaire pour les patients ;

CONSIDERANT l'obligation pour un pharmacien d'officine de participer à la mission de service public de la permanence des soins conformément à l'article L 5125-17 du Code de santé publique ; qu'à cet effet, le service est organisé pour répondre aux besoins de la population au titre de la permanence des soins ; que la permanence des soins garantit un service minimum d'accès aux soins pour la population ;

CONSIDERANT que la cessation d'activité de ces officines, normalement en charge des services de garde et d'urgence, en cette période estivale pendant laquelle l'offre de soins est déjà par définition réduite, remet en cause la permanence des soins dans son ensemble et compromet, de ce fait, la sécurité sanitaire de la population du département de la Moselle ;

CONSIDERANT que la situation sanitaire dans le département de la Moselle est marquée par de fortes tensions pesant sur le système hospitalier et qu'il est nécessaire dès lors d'éviter tout afflux supplémentaire de patients dans l'impossibilité d'accéder aux médicaments nécessaires, auprès de l'officine devant assurer le service de garde et d'urgence ;

CONSIDERANT l'organisation des gardes par secteurs sur le département de la Moselle prévue par la Chambre syndicale des pharmaciens de la Moselle ;

CONSIDERANT les pharmacies qui se sont déclarés grévistes par secteur et de la nécessité d'assurer un service minimum

CONSIDERANT que le pharmacien titulaire de l'officine concerné par le présent arrêté, figure sur les plannings de gardes transmis et est gréviste ;

CONSIDERANT que ces pharmaciens grévistes présentement réquisitionnés sont, soit titulaires de la seule officine présente au sein du secteur de garde, soit titulaires d'une officine faisant partie d'un secteur de gardes au sein duquel toutes les pharmacies se sont déclarées grévistes et disposant de l'effectif en personnel le plus important au sein dudit secteur, soit titulaires d'une officine faisant partie d'un secteur de gardes au sein duquel les officines qui se sont toutes déclarées grévistes ne sont pas uniformément réparties sur ledit secteur ;

CONSIDERANT l'impérieuse nécessité d'assurer un service minimum, la protection de la santé publique et la continuité de cette mission de service public ;

CONSIDERANT que la situation revêt un caractère d'urgence dans le département de la Moselle ;

CONSIDERANT qu'il convient, dès lors d'assurer la continuité et la permanence des soins dans le département et dans l'intérêt de la population concernée par le biais de la réquisition ;

CONSIDERANT l'impossibilité pour les pouvoirs publics, face au risque grave pour la santé publique, d'assurer une permanence des soins par la mise en œuvre de mesures moins contraignantes ;

CONSIDERANT l'impossibilité pour l'administration, de faire face au risque pour la santé publique en utilisant d'autres moyens notamment au regard de son obligation de garantir une couverture territoriale du département par une pharmacie ; que malgré l'absence de formalité individuelle préalable et obligatoire de déclaration de grève, l'ARS a pris toutes les dispositions permettant de recenser, avant le déclenchement de la grève, le nombre de pharmacies grévistes ; que néanmoins le nombre de grévistes s'étant signalés ne permet pas à l'administration de prendre toutes autres mesures que de procéder à des réquisitions pour assurer une couverture minimale du territoire ;

SUR proposition de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Grand Est ;

ARRETE

Article 1er – Madame HENNEQUIN Aurélie, pharmacienne titulaire de l'officine de pharmacie, sis 22 rue de l'Hôtel de ville à 57950 MONTIGNY-LES-METZ est réquisitionnée aux dates et horaires précisés ci-dessous :

Du 04/09/2025 à 21h au 05/09/2025 à 7h30

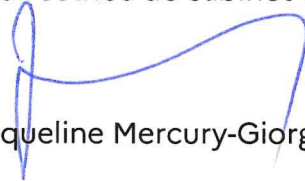
Article 2 – Le pharmacien titulaire d'une pharmacie d'officine ainsi réquisitionné est chargé de l'exécution de cet arrêté, c'est-à-dire est responsable de l'organisation de la continuité du fonctionnement de leur officine de pharmacie pendant la période de réquisition.

Article 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application « Télé recours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 – Le préfet de la Moselle, la directrice de cabinet du préfet de la Moselle , la directrice générale de l'Agence régionale de santé Grand Est, la directrice interdépartementale de la police nationale, le commandant du groupement de gendarmerie départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle et notifié aux pharmaciens titulaires d'une officine de pharmacie réquisitionnés.

Fait à Metz, le 28 août 2025

Pour le Préfet et par délégation,
La directrice de cabinet du préfet,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical stroke on the left, a horizontal loop at the top, and a long, sweeping curve that ends in a vertical stroke on the right.

Jacqueline Mercury-Giorgetti



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques de la
Moselle
Mission Stratégie-Contrôle de gestion-Numérique

Metz, le 29 août 2025

1, rue François de Curel
BP 41054
57036 Metz Cedex 1

Le Directeur départemental des Finances publiques de
la Moselle

**Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux
du contrôle fiscal et du recouvrement
Division Contrôle fiscal, contentieux et recouvrement forcé**

Abroge la décision du 10 octobre 2024, publiée au RAA n° 184/2024

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Pascal MARON**, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division du contrôle fiscal, contentieux et recouvrement forcé à l'effet de signer :

Contentieux du contrôle fiscal

- dans la limite de 500 000 €, en matière de contentieux contrôle fiscal les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, en dehors des prises de position au titre de l'interlocution départementale et/ou de prise de décision définitive par Monsieur Étienne EFFA, Directeur départemental des finances publiques de la Moselle;

- en matière de gracieux de contrôle fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 250 000 € ;
- sans limite de montant, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet des demandes de remboursement de crédit de TVA.

Contentieux du recouvrement

- les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L 283 du Livre des procédures fiscales dans la limite de 500 000 € ;
- les décisions prises sur les demandes contentieuses en décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du Code général des impôts dans la limite de 500 000 € ;
- en matière de gracieux fiscal, les demandes portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du Code général des impôts, ainsi que sur les intérêts moratoires prévus par l'article L 209 du Livre des procédures fiscales et les frais de poursuite, pour les impôts, taxes ou contributions visés à l'article 1730 du Code général des impôts dans la limite de 250 000 € ;
- les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L 247 du Livre des procédures fiscales, dans la limite de 250 000 € ;
- les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressées aux juridictions administratives ou judiciaire.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Mme **Ann-Kareen BURT**, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable de la Division Contrôle Fiscal, Contentieux et Recouvrement Forcé à l'effet de signer :

Contentieux du contrôle fiscal

- dans la limite de 300 000 €, en matière de contentieux de contrôle fiscal les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
- en matière de gracieux de contrôle fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 100 000 € ;
- les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet des demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 300 000 € par demande.

Contentieux du recouvrement

- les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L 283 du Livre des procédures fiscales dans la limite de 300 000 € ;

- les décisions prises sur les demandes contentieuses en décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du Code général des impôts dans la limite de 300 000 € ;
- en matière de gracieux fiscal, les demandes portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du Code général des impôts, ainsi que sur les intérêts moratoires prévus par l'article L 209 du Livre des procédures fiscales et les frais de poursuite, pour les impôts, taxes ou contributions visés à l'article 1730 du Code général des impôts dans la limite de 100 000 €.
- les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L 247 du Livre des procédures fiscales, dans la limite de 100 000 € ;
- les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressées aux juridictions administratives ou judiciaire.

Article 3

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des Finances Publiques affectés au **contentieux du contrôle fiscal** de la division du contrôle fiscal, contentieux et recouvrement forcé ci-après :

Mme Chantal GILLE

Inspectrice des finances publiques

Mme Florence MARTINY

Inspectrice des finances publiques

M. David BEHEM

Inspecteur des finances publiques

M. Jérémy MAGRON

Inspecteur des finances publiques

à l'effet de signer :

- dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux de contrôle fiscal les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
- en matière de gracieux de contrôle fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

Article 4

Délégation de signature est donnée aux **contrôleurs** des Finances Publiques affectés au **contentieux du contrôle fiscal** de la division du contrôle fiscal, contentieux et recouvrement forcé ci-après :

M. Cédric GAGNAIRE

Contrôleur principal des finances publiques

à l'effet de signer :

- ➔ dans la limite de 30 000 €, en matière de contentieux de contrôle fiscal les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;
- ➔ en matière de gracieux de contrôle fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 30 000 € ;

Article 5

Délégation de signature est donnée aux **inspecteurs** des Finances Publiques affectés au **remboursement des crédits de TVA** de la division du contrôle fiscal, contentieux et recouvrement forcé ci-après :

M. David BEHEM

Inspecteur des finances publique

M. Christophe GOURMELEN

Inspecteur des finances publiques

à l'effet de signer :

- ➔ les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet des demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande.

M. Jérémy MAGRON

Inspecteur des finances publiques

à l'effet de signer :

- ➔ les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet des demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 300 000 € par demande.

Article 6

Délégation de signature est donnée aux contrôleurs des Finances Publiques affectés au **remboursement des crédits de TVA** de la division du contrôle fiscal, contentieux et recouvrement forcé ci-après :

Mme Isabelle SILVESTRE

Contrôleuse principale des finances publiques

M. Cédric GAGNAIRE

Contrôleur principal des finances publiques

à l'effet de signer :

- ➔ les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet des demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 60 000 € par demande.

Article 7

Délégation de signature est donnée à **M. Stéphane HOTZ**, à **M. Mourad BENHARKAT**, inspecteurs des finances publiques et à **Mme Marie-Laure BEUGNETTE**, à **Mme Marie-Claude KARMANN** inspectrices des finances publiques affectés au contentieux du recouvrement de la division du contrôle fiscal, contentieux et recouvrement forcé à l'effet de signer :

- les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L 283 du Livre des procédures fiscales dans la limite de 60 000 € ;
- les décisions prises sur les demandes contentieuses en décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du Code général des impôts dans la limite de 60 000 € ;
- en matière de gracieux fiscal, les demandes portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du Code général des impôts, ainsi que sur les intérêts moratoires prévus par l'article L 209 du Livre des procédures fiscales et les frais de poursuite, pour les impôts, taxes ou contributions visés à l'article 1730 du Code général des impôts dans la limite de 60 000 €.
- les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L 247 du Livre des procédures fiscales, dans la limite de 60 000 € ;
- les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressées aux juridictions administratives ou judiciaire.

Délégation de signature est donnée à **M. Pierre MALHERBE**, contrôleur des finances publiques affecté au contentieux du recouvrement de la division du contrôle fiscal, contentieux et recouvrement forcé à l'effet de signer :

- les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L 283 du Livre des procédures fiscales dans la limite de 30 000 € ;
- les décisions prises sur les demandes contentieuses en décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du Code général des impôts dans la limite de 30 000 € ;
- en matière de gracieux fiscal, les demandes portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du Code général des impôts, ainsi que sur les intérêts moratoires prévus par l'article L 209 du Livre des procédures fiscales et les frais de poursuite, pour les impôts, taxes ou contributions visés à l'article 1730 du Code général des impôts dans la limite de 30 000 €.
- les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L 247 du Livre des procédures fiscales, dans la limite de 30 000 € ;
- les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressées aux juridictions administratives ou judiciaire.

Article 8

Les dispositions du présent arrêté prennent effet le 1^{er} septembre 2025.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

Le Directeur départemental des Finances publiques de la
Moselle,


Étienne EFA



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques de la
Moselle
Mission Stratégie-Contrôle de gestion-Numérique

Metz, le 29 août 2025

1, rue François de Curel
BP 41054
57036 Metz Cedex 1

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal Services de Direction

Abroge la décision du 31 août 2021, publiée au RAA n° 201/2021

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à M. Eric THORR, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Accompagnement Fiscal, Foncier et Économique, à l'effet de signer :

à l'effet de signer :

- ➔ en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 250 000 € ;
- ➔ les décisions prises les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de contribution foncière des entreprises et de contribution économique territoriale, dans la limite de 250 000 € ;
- ➔ en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 250 000 € ;

→ les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet le 1^{er} septembre 2025.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

Le Directeur départemental des Finances publiques de la
Moselle,



Etienne EFFA



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques de la
Moselle
Mission Stratégie-Contrôle de gestion-Numérique

Metz, le 29 août 2025

1, rue François de Curel
BP 41054
57036 Metz Cedex 1

Le Directeur départemental des Finances publiques de
la Moselle

Délégation de signature en matière de contentieux ~~gracieux~~ et de gracieux fiscal Services de Direction

Abroge la décision du 23 avril 2025, publiée au RAA n° 82/2025

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

L'administrateur général des finances publiques, Directeur départemental des finances publiques
de la Moselle ;

Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217
de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction
générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale
des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à **Patrice MALTAVERNE**, inspecteur divisionnaire des finances
publiques de classe normale, à **Sylvie GUIRAUD-MULLER**, inspectrice divisionnaire des finances
publiques hors classe à la division Accompagnement Fiscal, Foncier et Économique, à l'effet de
signer :

- en matière de contentieux fiscal d'assiette et foncier, les décisions d'admission totale,
d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de
100 000 € ;
- les décisions prises les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des
cotisations de contribution foncière des entreprises et de contribution économique
territoriale, dans la limite de 100 000 € ;

- ➔ en matière de gracieux fiscal d'assiette et foncier, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;
- ➔ les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet au 1^{er} septembre 2025.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

Le Directeur départemental des Finances publiques de la
Moselle,


Étienne EFFA



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques de la
Moselle
Mission Stratégie-Contrôle de gestion-Numérique

Metz, le 29 août 2025

1, rue François de Curel
BP 41054
57036 Metz Cedex 1

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal Services de Direction

Abroge la décision du 28 février 2025, publiée au RAA n° 43/2025

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques de la division Accompagnement Fiscal, Foncier et Économique désignés ci-après :

Isabelle DARDANT

Sandra DIAVORINI

Olivier DURAND

Sarah FERRIGNO

Diane GONDOLFF

Philippe KLEIN

PATRICIA MARTINÉ

Johanna PEPIN

Cyril PIERRE

Frédérique POINSIGNON-GANNE

Fabienne SANTUCCI

Sylvie WEISSENBACHER

à l'effet de signer :

- en matière de contentieux fiscal d'assiette et foncier, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 30 000 € ;
- les décisions prises les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de contribution foncière des entreprises et de contribution économique territoriale, dans la limite de 30 000 € ;
- en matière de gracieux fiscal d'assiette et foncier, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 30 000 € ;
- les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

Article 2

Délégation de signature est donnée aux contrôleurs des finances publiques de la division Accompagnement Fiscal, Foncier et Économique des affaires juridiques et du contentieux désignés ci-après,

Logan BOVI

Christelle FABRE

Laurène SCHILTZ

à l'effet de signer :

- en matière de contentieux fiscal d'assiette et foncier, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 € ;
- les décisions prises les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de contribution foncière des entreprises et de contribution économique territoriale, dans la limite de 15 000 € ;
- en matière de gracieux fiscal d'assiette et foncier, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 15 000 € ;
- les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant.

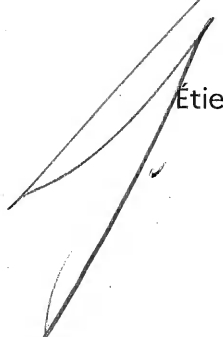
Article 3

Les dispositions du présent arrêté prennent effet le 1^{er} septembre 2025.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

Le Directeur départemental des Finances publiques de la
Moselle,



Étienne EFA



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques de la
Moselle
Mission Stratégie-Contrôle de gestion-Numérique

Metz, le 29 août 2025

1, rue François de Curel
BP 41054
57036 Metz Cedex 1

Le Directeur départemental des Finances publiques de
la Moselle

Délégation de signature_Domaine_1/4

Délégation de signature pour la Division Domaine

Abroge l'arrêté du 22 mai 2025 publié au RAA n°105/2025

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article D. 2312-8 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à **Mme-Alice GRANDJEAN**, administratrice de l'État, responsable du pôle « Opérations de l'État » pour :

- Émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- Fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;
- Suivre les instances relatives à l'assiette des produits et redevances domaniaux (articles R 2331-1 et R 2331-5 du Code général de la propriété des personnes publiques).

Article 2

Délégation de signature est donnée à **M. David CORDEIRO**, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la Division Domaine pour :

- Émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ; y compris les avis domaniaux (en valeur vénale et en valeur locative) se rapportant à des opérations

immobilières des administrations d'État, concernant des locaux à usage principalement de bureaux et dont l'appréciation doit être portée au regard de leur conformité aux orientations de la politique immobilière de l'État ;

- Fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;
- Suivre les instances relatives à l'assiette des produits et redevances domaniaux (articles R 2331-1 et R 2331-5 du Code général de la propriété des personnes publiques).

Article 3

Délégation de signature est donnée à **M. Damien POINSIGNON**, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable adjoint de la Division Domaine pour :

- Émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ; y compris les avis domaniaux (en valeur vénale et en valeur locative) se rapportant à des opérations immobilières des administrations d'État, concernant des locaux à usage principalement de bureaux et dont l'appréciation doit être portée au regard de leur conformité aux orientations de la politique immobilière de l'État ;
- Fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;
- Suivre les instances relatives à l'assiette des produits et redevances domaniaux (articles R 2331-1 et R 2331-5 du Code général de la propriété des personnes publiques).

Article 4

Délégation de signature est donnée à **Mme Céline FONT-NAVINER**, inspectrice des finances publiques, cheffe du service local du Domaine pour :

- Fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État ;
- Suivre les instances relatives à l'assiette des produits et redevances domaniaux (articles R 2331-1 et R 2331-5 du Code général de la propriété des personnes publiques).

Article 5

Les dispositions du présent arrêté prennent effet le 1^{er} septembre 2025.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle,

Étienne EFFA



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques de la
Moselle
Mission Stratégie-Contrôle de gestion-Numérique

Metz, le 29 août 2025

1, rue François de Curel
BP 41054
57036 Metz Cedex 1

Le Directeur départemental des Finances publiques de
la Moselle

Délégation de signature_Domaine_2/4

Délégation de signature pour la Division Domaine Pôle d'évaluations domaniales

Abroge l'arrêté du 22 mai 2025, publié au RAA n°105/2025

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation est donnée à :

M. Jean BRABLE, Inspecteur des finances publiques ;

M. Christophe KAMMACHER, Inspecteur des finances publiques ;

→ pour émettre et signer, au nom de l'administration, les **avis d'évaluation domaniale** portant sur l'estimation :

- en valeur vénale, des immeubles et fonds de commerce, dans la limite de **600 000 €**, indemnités accessoires comprises ;

- en valeur locative annuelle, des mêmes biens, dans la limite de **50 000 €** par affaire.

Article 2

Délégation est donnée à :

M. Alain BASTIEN, Inspecteur des finances publiques ;

Mme Jeannine MORELOT-FARAGUET, Inspectrice des finances publiques ;

M. Stéphane PETRUCCI, Inspecteur des finances publiques ;

Mme Hélène WARIS, Inspectrice des finances publiques ;

- ➔ pour émettre et signer, au nom de l'administration, les **avis d'évaluation domaniale** portant sur l'estimation :
 - en valeur vénale, des immeubles et fonds de commerce, dans la limite de **450 000 €**, indemnités accessoires comprises ;
 - en valeur locative annuelle, des mêmes biens, dans la limite de **30 000 €** par affaire.

Article 3

Sont exclus de cette délégation :

- ➔ les avis inférieurs aux seuils susvisés, mais fournis dans le cadre d'une opération d'ensemble dont le montant excède le seuil trouvant à s'appliquer selon l'identité de l'évaluateur et la nature de la valeur arbitrée et qui n'a pas fait l'objet d'un rapport d'ensemble approuvé, soit par la responsable du Pôle des Opérations de l'État, soit par le responsable de la Division Domaine, soit par l'adjoint au responsable de la Division Domaine ;
- ➔ les estimations de biens domaniaux;
- ➔ les avis domaniaux (en valeur vénale et en valeur locative) se rapportant à des opérations immobilières des administrations et des opérateurs de l'État pour les biens que l'État souhaite acquérir, céder ou prendre à bail, y compris les locaux à usage principalement de bureaux, dont l'appréciation doit être portée au regard de leur conformité aux orientations de la politique immobilière de l'État.

Article 4

Délégation est donnée à :

M. Alain BASTIEN, Inspecteur des finances publiques ;

M. Jean BRABLE, Inspecteur des finances publiques ;

M. Christophe KAMMACHER, Inspecteur des finances publiques ;

Mme Jeannine MORELOT-FARAGUET, Inspectrice des finances publiques ;

M. Stéphane PETRUCCI, Inspecteur des finances publiques ;

Mme Hélène WARIS, Inspectrice des finances publiques ;

- pour émettre et signer les avis d'évaluation domaniale portant sur les affaires et dossiers pour lesquels ils seront appelés à intervenir pour me suppléer en tant que Commissaire du Gouvernement auprès des juridictions de l'expropriation.

Article 5

Les dispositions du présent arrêté prennent effet le 1^{er} septembre 2025.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle,



Étienne EFA



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques de la
Moselle
Mission Stratégie-Contrôle de gestion-Numérique

Metz, le 29 août 2025

1, rue François de Curel
BP 41054
57036 Metz Cedex 1

Le Directeur départemental des Finances publiques de
la Moselle

Délégation spéciale de signature pour les missions rattachées au Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle

Abroge la décision du 2 juin 2025, publiée au RAA n°110/2025

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des Finances publiques de Lorraine et du département de la Moselle ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article 18 du décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État ;

Vu le décret du 18 février 2020 portant nomination de M. Étienne EFFA, administrateur général des Finances publiques de 1^{re} classe en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques du 11 mai 2020 fixant au 8 juin 2020 la date d'installation de M. Étienne EFFA dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de M. Étienne EFFA dans le corps des administrateurs de l'État ;

Arrête :

Article 1

Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents mentionnés ci-dessous, relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature ; l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Mission Maîtrise des Risques, Responsabilité et Audit

M. Fabien CUEFF

Responsable de la mission « Maîtrise des Risques, Responsabilité et Audit »

- Les pouvoirs nécessaires à la signature des pièces et documents relatifs à la mission « Maîtrise des Risques, Responsabilité et Audit » .

a. Pôle Risques

Mme Nora SAUVAGE

Inspectrice divisionnaire, Responsable du pôle risques

Mme Eva LANGBOUR

Inspectrice des Finances publiques

- Les pouvoirs nécessaires pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions de la mission de contrôle interne comptable de 2^e niveau dont elle a la charge.

b. Cellule qualité comptable

Mme Nora SAUVAGE

Inspectrice divisionnaire, Responsable du pôle risques

M. Grégory GUIBAUD

Inspecteur des Finances publiques, Chargé de mission qualité comptable de l'État

- Les pouvoirs nécessaires pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions de la mission de contrôle interne comptable de 2^e niveau dont ils ont la charge.

c. Pôle Audit

M. Jean-Michel CENDRIÉ

Inspecteur principal des Finances publiques, auditeur

M. David LEDERMAN

Inspecteur divisionnaire Classe Normale, auditeur

M. Matthieu MOCKELS

Inspecteur principal des Finances publiques, auditeur

Mme Lydie VINCENT

Inspectrice divisionnaire des Mines de l'Industrie

- Les pouvoirs nécessaires à la signature de tout document ou courrier ayant trait à la gestion de la Mission audit et aux affaires qui s'y rattachent, et notamment les procès-verbaux et notes, les documents et lettres d'envoi et les demandes de renseignements relatives à leurs attributions.

2. Mission Communication – relation usagers

M. Arnaud SÉCARDIN

Responsable de la mission Communication – Relation usagers

Mme Anne LESCANNE

Inspectrice principale des Finances publiques, adjointe de la mission Communication – Relation usagers

- Les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant de l'activité de la mission Communication – Relation usagers.

3. Mission Stratégie – Contrôle de gestion – Numérique

Mme Bernarde ASSANT-BAREAU

Administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la mission Stratégie – Contrôle de gestion – Numérique

- Les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant de la mission Stratégie – Contrôle de gestion – Numérique.

Mme Cyrielle BARGET

Inspectrice principale des finances publiques, adjointe de la responsable de la mission Stratégie – Contrôle de gestion – Numérique

Mme Victoria BONAVENTURA

Inspectrice des finances publiques

Mme Emma NANCY

Inspectrice des finances publiques

Mme Catherine SCHNEIDER

Inspectrice des finances publiques

- Les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant de mission Stratégie – Contrôle de gestion – Numérique.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet au 1^{er} septembre 2025.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle,



Etienne EFA



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques de la
Moselle
Division Stratégie Contrôle de gestion

Metz, le 29 août 2025

1, rue François de Curel
BP 41054
57036 Metz Cedex 1

Le Directeur départemental des Finances publiques de
la Moselle

**Délégation spéciale de signature pour les missions relevant
de la division « Contrôle fiscal Contentieux et Recouvrement forcé »**

Abroge la décision du 1^{er} octobre 2024, publiée au RAA n° 184/2024

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des Finances publiques de Lorraine et du département de la Moselle ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article 18 du décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État ;

Vu le décret du 18 février 2020 portant nomination de M. Étienne EFFA, administrateur général des Finances publiques de 1^{re} classe en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques du 11 mai 2020 fixant au 8 juin 2020 la date d'installation de M. Étienne EFFA dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de M. Étienne EFFA dans le corps des administrateurs de l'État ;

Arrête :

Article 1

En dehors ou dans la limite des délégations accordées en matière contentieuse ou gracieuse faisant l'objet de délégations particulières, délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions accordées avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative ; est donnée à :

M. Pascal MARON

Administrateur des finances publiques adjoint

Responsable de la division du contrôle fiscal, contentieux et recouvrement forcé

- ➔ Les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant de la division du contrôle fiscal, contentieux et recouvrement forcé y compris le traitement de l'engagement des procédures de contrôle (3909), la saisine de l'interlocuteur départemental, les documents relatifs à la vente des biens meubles saisis et la conclusion d'un règlement d'ensemble.

Mme Ann-Kareen BURT

Inspectrice divisionnaire des finances publiques

Adjointe au responsable de la division du contrôle fiscal, contentieux et recouvrement forcé

- ➔ En cas d'absence ou d'empêchement de M. MARON, Mme Ann-Kareen BURT dispose des pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant de la division du contrôle fiscal, contentieux et recouvrement forcé y compris le traitement de l'engagement des procédures de contrôle (3909), les documents relatifs à la vente des biens meubles saisis et la conclusion d'un règlement d'ensemble.

1. Pilotage et animation du contrôle fiscal

M. David BEHEM

Inspecteur des finances publiques

Mme Julie EYMANN

Inspectrice des finances publiques

Mme Chantal GILLE

Inspectrice des finances publiques

Mme Florence MARTINY

Inspectrice des finances publiques

Mme Isabelle SILVESTRE

Contrôleuse principale des finances publiques

- ➔ En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence MARTINY ou de Mme Chantal GILLE ou de Mme Julie EYMANN ou de M. David BEHEM, les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant du service pilotage et animation du contrôle fiscal.

2. Poursuites pénales – Cellule qualité

Mme Julie EYMANN

Inspectrice des finances publiques

Mme Chantal GILLE

Inspectrice des finances publiques

Mme Florence MARTINY

Inspecteur des finances publiques

- Les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant du service poursuites pénales – cellule qualité.

3. Contentieux et gracieux du contrôle fiscal

M. David BEHEM

Inspecteur des finances publiques

Mme Chantal GILLE

Inspectrice des finances publiques

Mme Florence MARTINY

Inspectrice des finances publiques

M. Jérémy MAGRON

Inspecteur des finances publiques

- Les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant de la mission du contentieux du contrôle fiscal des particuliers et des professionnels.

4. Remboursement de crédits de TVA

M. David BEHEM

Inspecteur des finances publiques

M. Cedric GAGNAIRE

Contrôleur des finances publiques

M. Christophe GOURMELEN

Inspecteur des finances publiques

M. Jérémy MAGRON

Inspecteur des finances publiques

Mme Isabelle SILVESTRE

Contrôleuse principale des finances publiques

- Les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant du service « Remboursements de crédits de TVA ».

5. Commissions départementales – Fiscalité internationale – Assistance Administrative Internationale

M. David BEHEM

Inspecteur des finances publiques

Mme Julie EYMANN

Inspectrice des finances publiques

Mme Chantal GILLE

Inspectrice des finances publiques

Mme Florence MARTINY

Inspectrice des finances publiques

- Les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant du service « Commissions Départementales – Fiscalité Internationale – Assistance Administrative Internationale ».

6. Pilotage et animation de l'activité des huissiers

Mme Ann-Karen BURT

Inspectrice divisionnaire des finances publiques

- Les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant du service pilotage et animation de l'activité des huissiers.

7. Pilotage et animation du recouvrement des impôts des particuliers et des professionnels /Contentieux et gracieux du recouvrement

M. Stéphane HOTZ

Inspecteur des finances publiques

M. Mourad BENHARKAT

Inspecteur des finances publiques

Mme Marie-Laure BEUGNETTE

Inspectrice des finances publiques

M. Pierre MALHERBE

Contrôleur des finances publiques

- Les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant du service pilotage, animation et contentieux du recouvrement des particuliers et des professionnels.

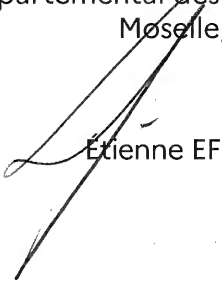
Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet au 1^{er} septembre 2025.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

Le Directeur départemental des Finances publiques de la
Moselle,



Etienne EFFA



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques de la
Moselle
Mission Stratégie-Contrôle de gestion-Numérique

Metz, le 29 août 2025

1, rue François de Curel
BP 41054
57036 Metz Cedex 1

Délégation spéciale de signature pour les missions relevant du Pôle « Ressources »

Abroge la décision du 2 juin 2025, publiée au RAA n°110/2025

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des Finances publiques de Lorraine et du département de la Moselle ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article 18 du décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État ;

Vu le décret du 18 février 2020 portant nomination de M. Étienne EFFA, administrateur général des Finances publiques de 1ère classe en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques du 11 mai 2020 fixant au 8 juin 2020 la date d'installation de M. Étienne EFFA dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de M. Étienne EFFA dans le corps des administrateurs de l'État ;

Arrête :

Article 1

Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents mentionnés ci-dessous, relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature ; l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Division Gestion des Ressources Humaines et Formation Professionnelle

Mme Claire REYNAUD

Administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la Division Gestion des Ressources Humaines et Formation Professionnelle

- Les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant de la Division Gestion des Ressources Humaines et Formation Professionnelle.

Mme Hakima HADDIDIT

Inspectrice principale des finances publiques, adjointe à la responsable de la Division Gestion des Ressources Humaines et Formation Professionnelle

- Les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant de la Division Gestion des Ressources Humaines et Formation Professionnelle.

a. Ressources Humaines

Mme Amandine GONCZARUK

Inspectrice des finances publiques

Mme Christelle MENARD

Inspectrice des finances publiques, responsable du service Ressources Humaines

- En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes REYNAUD et HADDIDIT les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant de la Division Gestion des Ressources Humaines et Formation Professionnelle.

M. Benoît KLEITZ

Inspecteur des finances publiques

Mme Delphine BONIFAZZI

Contrôleuse des finances publiques

Mme Floriane KRAFT

Contrôleuse des finances publiques

Mme Camille SANTANGELO

Contrôleuse des finances publiques

Mme Angélique SCHOLL

Contrôleuse des finances publiques

M. Arnaud DROPSY

Contrôleur des finances publiques

Mme Agnès ADACH

Contrôleuse des finances publiques

M. Olivier VALDENNAIRE

Contrôleur des finances publiques

Mme Murielle PALLAGROSI

Contrôleuse des finances publiques

Mme Florence KIEFFER

Contrôleuse des finances publiques

- Les pouvoirs nécessaires à la signature de tout document et tout courrier relevant de leur portefeuille de gestion.

b. Formation Professionnelle

Mme Sandrine TARINI

Inspectrice des finances publiques, responsable du service Formation Professionnelle

- En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes REYNAUD et HADDIDIT les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant de la Division Gestion des Ressources Humaines et Formation Professionnelle.

Mme Melissa KIEFER

Inspectrice des finances publiques

- En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes REYNAUD et HADDIDIT les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant de la Division Gestion des Ressources Humaines et Formation Professionnelle.

M. Olivier VALDENNAIRE

Contrôleur des Finances publiques

Mme Angélique SCHOLL

Contrôleuse des finances publiques

M. Arnaud DROPSY

Contrôleur des finances publiques

Mme Floriane KRAFT

Contrôleuse des finances publiques

Mme Florence KIEFFER

Contrôleuse des finances publiques

Mme Murielle PALLAGROSI

Contrôleuse des finances publiques

- ➔ Les pouvoirs nécessaires pour éditer les convocations adressées pour les formations professionnelles, à l'exception des notifications de rémunérations, ainsi que des relevés de paiement de vacation des formateurs, qu'ils soient issus d'applications informatiques ou établis manuellement à destination des formateurs ; ces documents relevant de la signature de la Cheffe de la Division Gestion des Ressources Humaines et Formation Professionnelle ou de ses adjointes.

c. Correspondante sociale

Mme Camille SANTANGELO

Contrôleuse des finances publiques

- Les pouvoirs nécessaires à la signature de tout document et tout courrier ayant trait à ses missions.

2. Assistante de prévention et référente handicap de proximité

Mme Christelle MERSCHER

Inspectrice des finances publiques

- Les pouvoirs nécessaires à la signature de tout document et tout courrier ayant trait à ses missions.

Mme Véronique GRZEJSZCZAK

Contrôleuse principale des finances publiques, adjointe de l'assistante de prévention

- Les pouvoirs nécessaires à la signature de tout document et tout courrier ayant trait à ses missions.

3. Division Budget, Immobilier et Logistique

M. Damien DESFORGES

Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la Division Budget, Immobilier et Logistique

- Les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant de la Division Budget, Immobilier et Logistique.

Mme Carine HURON-GENOT

Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjointe au responsable de la Division Budget, Immobilier et Logistique

- Les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant de la Division Budget, Immobilier et Logistique.

a. Budget

M. Redoine TATRARAT

Inspecteur des finances publiques

M. Gheorghe PAUNA

Inspecteur des finances publiques

Mme Magali KAUFFMAN

Inspectrice des finances publiques

Mme Sylvie WRECZYCKI

Inspectrice des finances publiques

- Les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant du service Budget.

M. Jérôme BRAGANTE

Contrôleur des finances publiques

Mme Claire FEDELE

Contrôleuse des finances publiques

Mme Armelle MARTINELLI

Contrôleuse des finances publiques

- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme KAUFFMAN, de Mme WRECZYCKI, de M. PAUNA et de M. TATRARAT les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant du service Budget.

Les agents nommés ci-dessous disposent d'une subdélégation de signature leur permettant la saisie et la validation des opérations dans CHORUS :

Mme Carine HURON-GENOT, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjointe au responsable de la division

M. Jérôme BRAGANTE, contrôleur des finances publiques

Mme Claire FEDELE, contrôleuse des finances publiques

Mme Armelle MARTINELLI, contrôleuse des finances publiques

Mme Sylvie WRECZYCKI, inspectrice des finances publiques

M. Quentin VALDEVIT, agent administratif des finances publiques

b. Immobilier et Logistique

M. Redoine TATRARAT

Inspecteur des finances publiques

M. Gheorghe PAUNA

Inspecteur des finances publiques

Mme Magali KAUFFMAN

Inspectrice des finances publiques

Mme Sylvie WRECZYCKI

Inspectrice des finances publiques

- Les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant du service Immobilier-Logistique.

Mme Doris MISLER

Contrôleuse des finances publiques

M. Sacha LUCHETTI

Contrôleur des Finances Publiques

M. David DUCOFFE

Contrôleur des Finances Publiques

M. Grégory BERENGUE

Contrôleur des Finances Publiques

M. Rémi LORRAIN

Agent des finances publiques

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme KAUFFMAN, Mme WRECZYCKI, de M. PAUNA et de M. TATRARAT les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant du service Immobilier-Logistique.

c. Services communs et personnel d'entretien

M. Rémi LORRAIN

M. Dany BEZIERS

Agent des finances publiques

M. Hervé DELEAU

M. Christophe SELLIER

M. Marco FANCELLU

M. Maxime MARTIN

M. Anthony PHILIPP

M. Daniel GEHL

M. Willy GROTZKY

Agents techniques des finances publiques

M. Jean-Christophe DONNEN

M. Dominique LEROY

M. Quentin VALDEVIT

Agents administratifs des finances publiques

- Les pouvoirs nécessaires pour signer les accusés-réception des plis postaux et des dépôts de tout type de courrier et les bordereaux de livraison et ce, à l'exception de tout autre document.

d. Cité administrative de Metz

M. Laurent PAX

M. Gilles PAX

M. Maurice SOLLAZZO

Agents administratifs des finances publiques

M. Boris SCHROT-LEAG

Agent technique des finances publiques

- Les pouvoirs nécessaires pour signer les accusés-réception des plis postaux, les bordereaux de livraison et les bons d'intervention ce, à l'exception de tout autre document.

4. Centre de Service des Ressources Humaines (CSRH)

Mme Catherine GAUTIER

Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable du Centre de Service des Ressources Humaines

M. Sébastien COLOMBIES

Inspecteur des finances publiques

M. Martial GODLEWSKI

Inspecteur des finances publiques

adjoints à la responsable du Centre de Service des Ressources Humaines :

- Les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant du Centre de Service des Ressources Humaines de Metz.

Mme Anne MUSSGNUM (pôle 1)

Contrôleuse des finances publiques

Mme Noémie BIGEARD (pôle 2)

Contrôleuse des finances publiques

Mme Natacha MRAZEK (pôle 3)

Contrôleuse des finances publiques

- Les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant de l'activité de tous les pôles du Centre de Service des Ressources Humaines de Metz.

Mme ISABELLE ARCHEN (pôle 1)

Contrôleuse principale des finances publiques

Mme Christelle TAVANO (pôle 2)

Contrôleuse des finances publiques

Mme Séverine DIESEL (pôle 2)

Contrôleuse des finances publiques

Mme Sylvie HULLAR (pôle 2)

Contrôleuse des finances publiques

Mme Kathia LAY (pôle 3)

Contrôleuse des finances publiques

Mme Sophie DESHAYES (pôle 3)

Contrôleuse des finances publiques

- Les pouvoirs nécessaires à la signature de tout document et tout courrier relevant des portefeuilles de leur pôle.

5. Pôle National de Soutien au Réseau de Metz (PNSR)

M. Denis CAPPELAERE

Administrateur des finances publiques adjoint, Responsable du PNSR

- Les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant de l'activité du PNSR.

Mme Nathalie BIGARÉ

Inspectrice des finances publiques

Mme Marie-Laure MARLIER

Inspectrice des finances publiques

Mme Isabelle BRAHY

Inspectrice des finances publiques

M. Johnny CHALUBERT

Inspecteur des finances publiques

Mme Sandrine GUYOT

Inspectrice des finances publiques

Mme Chantal LAUX

Inspectrice des finances publiques

M. Johann DESBRUS

Inspecteur des finances publiques

Mme Claire RYBINSKI-QUEVAL

Inspectrice des finances publiques

M. Matthias FRANCHOIS

Inspecteur des finances publiques

Mme Julia BOUSREZ

Inspectrice des finances publiques

Mme Anne DALBIN

Inspectrice des finances publiques

M. Frédéric RYBINSKI

Inspecteur des finances publiques

Mme Nathalie HILT

Inspectrice des finances publiques

- En cas d'absence ou d'empêchement ou d'absence de M. CAPPELAERE, les pouvoirs nécessaires à la signature de tout document et tout courrier relevant de l'activité du PNSR.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet le 1^{er} septembre 2025.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle,



Etienne EFFA



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques de la
Moselle
Mission Stratégie-Contrôle de gestion-Numérique

Metz, le 29 août 2025

1, rue François de Curel
BP 41054
57036 Metz Cedex 1

Délégation spéciale de signature pour les missions relevant du Pôle « Animation du réseau »

Abroge la décision du 23 avril 2025, publiée au RAA n° 82/2025

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des Finances publiques de Lorraine et du département de la Moselle ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article 18 du décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État ;

Vu le décret du 18 février 2020 portant nomination de M. Étienne EFFA, administrateur général des Finances publiques de 1^{re} classe en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques du 11 mai 2020 fixant au 8 juin 2020 la date d'installation de M. Étienne EFFA dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de M. Étienne EFFA dans le corps des administrateurs de l'État ;

Arrête :

Article 1

En dehors ou dans la limite des délégations accordées en matière contentieuse ou gracieuse faisant l'objet de délégations particulières, délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative ; est donnée à :

1. Division de l'Accompagnement Fiscal, Foncier et Économique

Eric THORR

Administrateur des finances publiques adjoint

Responsable de la division de l'accompagnement fiscal, foncier et économique

- ➔ Les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant de la division de l'accompagnement fiscal, foncier et économique.

Sylvie GUIRAUD-MULLER

Inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe

Adjointe de la division de l'accompagnement fiscal, foncier et économique

Patrice MALTAVERNE

Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale

Adjoint de la division de l'accompagnement fiscal, foncier et économique

- ➔ En cas d'absence ou d'empêchement de M. THORR, les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant de la division de l'accompagnement fiscal, foncier et économique.

- a) **Pilotage et animation des impôts des particuliers, des impôts locaux et des missions foncières**

Isabelle DARDANT

Inspectrice des finances publiques

Sandra DIAVORINI

Inspectrice des finances publiques

Olivier DURAND

Inspecteur des finances publiques

Patricia MARTINE

Inspectrice des finances publiques

Fabienne SANTUCCI

Inspectrice des finances publiques

Sylvie WEISSENBACHER

Inspectrice des finances publiques

Laurène SCHILTZ

Contrôleuse des finances publiques

Virginie NOËL

Agente principale des finances publiques

- Les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant du service pilotage et animation de l'assiette des particuliers, des impôts locaux et missions foncières.

b) Suivi des tiers déclarants

Isabelle DARDANT

Inspectrice des finances publiques

Olivier DURAND

Inspecteur des finances publiques

David PETITNICOLAS (à compter du 1^{er} octobre 2025)

Contrôleur des finances publiques

- Les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant du suivi des tiers déclarants.

c) Pilotage et animation des impôts des professionnels

Isabelle DARDANT

Inspectrice des finances publiques

Sarah FERRIGNO

Inspectrice des finances publiques

Philippe KLEIN

Inspecteur des finances publiques

Johanna PEPIN

Inspectrice des finances publiques

- Les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant du service pilotage et animation de l'assiette des impôts des professionnels.

d) Animation de la fonction comptable des SIE

Isabelle DARDANT

Inspectrice des finances publiques

Sarah FERRIGNO

Inspectrice des finances publiques

Philippe KLEIN

Inspecteur des finances publiques

Johanna PEPIN

Inspectrice des finances publiques

- les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant du service pilotage et animation de l'assiette.

e) Affaires générales et logistique

Isabelle DARDANT

Inspectrice des finances publiques

Sarah FERRIGNO

Inspectrice des finances publiques

Philippe KLEIN

Inspecteur des finances publiques

Johanna PEPIN

Inspectrice des finances publiques

- Les pouvoirs nécessaires à la signature des agréments destinés aux débitants de tabac délivrant des timbres amendes et des agréments destinés aux vendeurs de véhicules automobiles nécessaires à la délivrance des cartes grises.

f) Organismes agréés – Comité local des usagers professionnels

Philippe KLEIN

Inspecteur des finances publiques

- Les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant du service « organismes agréés – experts comptables – comité local des usagers professionnels ».

g) Réponses aux demandes de renseignements des commissaires de justice, de la CAF et des autres tiers autorisés

Sandra DIAVORINI

Inspectrice des finances publiques

Olivier DURAND

Inspecteur des finances publiques

Patricia MARTINE

Inspectrice des finances publiques

Fabienne SANTUCCI

Inspectrice des finances publiques

Logan BOVI

Contrôleur des finances publiques

Christelle FABRE

Contrôleuse principale des finances publiques

David PETITNICOLAS (à compter du 1^{er} octobre 2025)

Contrôleur des finances publiques

Yannick NICOLAS

Contrôleur principal des finances publiques

Virginie NOËL

Agente principale des finances publiques

h) Pilotage et animation du recouvrement des impôts des particuliers et des professionnels

Isabelle DARDANT

Inspectrice des finances publiques

Sandra DIAVORINI

Inspectrice des finances publiques

Olivier DURAND

Inspecteur des finances publiques

Sarah FERRIGNO

Inspectrice des finances publiques

Philippe KLEIN

Inspecteur des finances publiques

Patricia MARTINE

Inspectrice des finances publiques

Johanna PEPIN

Inspectrice des finances publiques

Fabienne SANTUCCI

Inspectrice des finances publiques

Sylvie WEISSENBACHER,

Inspectrice des finances publiques

Logan BOVI

Contrôleur des finances publiques

Laurène SCHILTZ

Contrôleuse des finances publiques

Virginie NOËL

Agente principale des finances publiques

i) Entreprises et veille économique

Diane GONDOLFF

Inspectrice des finances publiques

➔ Les pouvoirs nécessaires pour signer:

- les courriers d'envoi des formulaires de saisine de la Commission des chefs de services financiers (CCSF),
- les attestations de situation des débiteurs bénéficiant d'un plan de règlement dans le cadre de la CCSF,
- tout document ayant trait à l'instruction des avis du service, à l'exception de leur notification.

j) Affaires Juridiques et Contentieux, accompagnement fiscal personnalisé des PME

Isabelle DARDANT

Inspectrice des finances publiques

Olivier DURAND

Inspecteur des finances publiques

Sarah FERRIGNO

Inspectrice des finances publiques

Diane GONDOLFF

Inspectrice des finances publiques

Philippe KLEIN

Inspecteur des finances publiques

Patricia MARTINE

Inspectrice des finances publiques

Cyril PIERRE

Inspecteur des finances publiques

Johanna PEPIN

Inspectrice des finances publiques

Frédérique POINSIGNON-GANNE

Inspectrice des finances publiques

Fabienne SANTUCCI

Inspectrice des finances publiques

Christelle FABRE

Contrôleuse principale des finances publiques

Laurène SCHILTZ

Contrôleuse des finances publiques

Virginie NOËL

Agente principale des finances publiques

➔ Les pouvoirs nécessaires pour signer tout document et tout courrier relevant de la division de l'accompagnement fiscal, foncier et économique.

2. Division Collectivités Locales

Mme Lucile GRASSER

Administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la Division des collectivités locales

- Les pouvoirs nécessaires pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.

M. Laurent DIDIER

Inspecteur principal des finances publiques, adjoint à la responsable de la Division des collectivités locales

- En cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe de la Division des collectivités locales, les pouvoirs nécessaires à la gestion courante de cette Division.

a) Visa des comptes de gestion et comptes financiers des comptables des collectivités et établissements publics locaux et de santé

M. Philippe VERNEAU

Inspecteur des finances publiques

M. Joël HENRY

Inspecteur des finances publiques

b) Partenariats (conventions de services comptables et financiers, engagements partenariaux, contrôles allégés en partenariat)

M. Philippe VERNEAU

Inspecteur des finances publiques

M. Joël HENRY

Inspecteur des finances publiques

c) Conseil juridique, fiscal et études financières

M. Philippe VERNEAU

M. Régis FOTRÉ

M. Bruno LEGAIT

M. Lilian WACH

M. Joël HENRY

M Gaëtan KLOSTER

M. Maxime MICHELET

Inspecteurs des finances publiques,

Mme Maryse RAKOTOBÉ

Contrôleuse des finances publiques,

→ Les pouvoirs nécessaires à la signature du courrier simple lié à leurs secteurs d'activités.

d) Monétique et dématérialisation

Mme Audrey ROSSIGNOL

Inspectrice des finances publiques

M. Mohammed KADDOUR

Inspecteur des finances publiques

M. Franck FRIES

Contrôleur principal des finances publiques

→ Les pouvoirs nécessaires à la signature du courrier simple lié à leur secteur d'activité.

e) Recouvrement des produits locaux et régies du secteur public local

M. Alain FOLKA

Contrôleur des finances publiques

→ Les pouvoirs nécessaires à la signature du courrier simple lié à leur secteur d'activité.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet au 1^{er} septembre 2025.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

Le Directeur départemental des Finances publiques de la
Moselle,

Étienne EFA



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques de la
Moselle
Mission Stratégie-Contrôle de gestion-Numérique

Metz, le 29 août 2025

1, rue François de Curel
BP 41054
57036 Metz Cedex 1

Le Directeur départemental des Finances publiques de
la Moselle

Délégation spéciale de signature pour les missions relevant du Pôle « Opérations de l'État »

Abroge la décision du 22 mai 2025, publiée au RAA n° 105/2025

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté ministériel du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des Finances publiques de Lorraine et du département de la Moselle ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'article 18 du décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État ;
- Vu le décret du 18 février 2020 portant nomination de M. Étienne EFFA, administrateur général des Finances publiques de 1^{re} classe en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;
- Vu la décision du directeur général des Finances publiques du 11 mai 2020 fixant au 8 juin 2020 la date d'installation de M. Étienne EFFA dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;
- Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de M. Étienne EFFA dans le corps des administrateurs de l'État ;

Arrête :

Article 1

Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents mentionnés ci-dessous, relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature ; l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Division Comptabilité de l'État et Recettes non fiscales

M. Sébastien RAVET

Inspecteur principal des finances publiques, responsable de la Division comptabilité de l'État et Recettes non fiscales

- Le pouvoir de gérer, administrer et signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires qui se rattachent à la Division comptabilité de l'État et Recettes non fiscales, notamment les validations de second niveau dans les systèmes de virement.
- Il est habilité à signer les bordereaux de déclaration de créances et à agir en justice.
- Il est titulaire, par ailleurs, de la délégation générale de M. EFFA, préposé de la Caisse des dépôts et consignations du département de la Moselle.
- Il est également titulaire de la délégation de signature pour établir les déclarations auprès de TRACFIN et répondre aux demandes d'information en émanant.
- Il est habilité à signer les certificats administratifs relatifs aux fiches de signalement Desk (FSD) relevant de la sphère d'activité de la division.
- Enfin, il dispose des pouvoirs nécessaires en matière de recettes non fiscales à :
 - l'octroi et la signature des plans de règlement dans la limite de 40 000 €,
 - l'octroi et la signature des remises gracieuses dans la limite de 5 000 € pour les titres de perception (principal),
 - l'octroi et la signature des remises gracieuses dans la limite de 4 000 € pour les majorations et frais de poursuites,
 - l'instruction et la signature des propositions d'admission en non-valeur, dans la limite de 10 000 €.

Mme Marie-Paule WEIBEL

Adjointe au responsable de la Division comptabilité de l'État et Recettes non fiscales

Inspectrice divisionnaire des finances publiques Hors Classe

- En cas d'absence ou d'empêchement du responsable de la Division comptabilité de l'État et Recettes non fiscales les pouvoirs nécessaires à la gestion courante de cette Division, mais également :
 - Le pouvoir de gérer, administrer et signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires qui se rattachent à la Division comptabilité de l'État et Recettes non fiscales, notamment les validations de second niveau dans les systèmes de virement.
 - Elle est habilitée à signer les bordereaux de déclaration de créances et à agir en justice, pour les dossiers ne relevant pas d'usagers domiciliés dans le département de la Moselle.

- Elle est titulaire, par ailleurs, de la délégation générale de M. EFFA, préposé de la Caisse des dépôts et consignations du département de la Moselle.
 - Elle est également titulaire de la délégation de signature pour établir les déclarations auprès de TRACFIN et répondre aux demandes d'information en émanant.
 - Elle est habilitée à signer les certificats administratifs relatifs aux fiches de signalement Desk (FSD) relevant de la sphère d'activité de la division.
- Enfin, elle dispose des pouvoirs nécessaires en matière de recettes non fiscales, pour les dossiers ne relevant pas d'usagers domiciliés dans le département de la Moselle, à :
- l'octroi et la signature des plans de règlement dans la limite de 40 000 €,
 - l'octroi et la signature des remises gracieuses dans la limite de 5 000 € pour les titres de perception (principal),
 - l'octroi et la signature des remises gracieuses dans la limite de 4 000 € pour les majorations et frais de poursuites,
 - l'instruction et la signature des propositions d'admission en non-valeur, dans la limite de 10 000 €.

a) Comptabilité générale – Dépôts et services financiers

Mme Hassania SEDDYQY

Inspectrice des finances publiques, responsable du service

- Les pouvoirs de gérer et de signer tous les actes simples relatifs à la gestion et aux affaires ayant trait au service de la comptabilité, notamment les validations de second niveau dans les systèmes de virement.
- Le pouvoir de gérer et de signer tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires ayant trait au service des activités bancaires dont les ouvertures, modifications, clôtures de comptes de dépôts et opérations de placement.
- Elle est titulaire de la délégation générale de M. EFFA, préposé de la Caisse des dépôts et consignations du département de la Moselle.
- Elle est également titulaire de la délégation de signature pour établir les déclarations auprès de TRACFIN et répondre aux demandes d'information en émanant.

M. Mohamed ALLIOUI

Contrôleur des finances publiques

Adjoint à la responsable du service

- le pouvoir de signer les validations de second niveau dans les systèmes de virement.
- En l'absence de la responsable du service Comptabilité, il reçoit mandat de gérer et de signer tous les actes simples relatifs à la gestion et aux affaires ayant trait au service Comptabilité y compris ceux ayant trait aux opérations de la Caisse des dépôts et consignation.
- En qualité de caissier suppléant, le pouvoir de signer les quittances, les déclarations de recettes délivrées en caisse et les demandes de dégageant et d'approvisionnement en numéraire et ce à l'exception de tout autre document.

M. Christophe STINUS

Contrôleur principal des finances publiques au service Comptabilité

- En cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division, de la responsable de service et de l'adjoint, il reçoit le pouvoir de signer les observations relatives au suivi des rubriques d'imputation provisoire des Postes Comptables Non Centralisateurs.

Mme Fadwa CHAHDI

Contrôleuse des finances publiques au service Comptabilité

- En cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division, de la responsable de service et de l'adjoint, elle reçoit le pouvoir de signer les observations relatives au suivi des rubriques d'imputation provisoire des Postes Comptables Non Centralisateurs.

M. Mohamed SALEM-ATTIA

Contrôleur des finances publiques

- Le pouvoir de signer les validations de second niveau dans les systèmes de virement.
- En l'absence de la responsable du service Comptabilité, il reçoit mandat de gérer et de signer tous les actes simples relatifs à la gestion et aux affaires ayant trait au service Comptabilité y compris ceux ayant trait aux opérations de la Caisse des dépôts et consignation.

Mme Aude SEYER

Agente administrative principale des finances publiques

- Le pouvoir de signer les lettres-type d'observation sur la présentation des remises de chèques, les bordereaux d'envoi de pièces, les télécopies, et les lettres-type ayant trait à la cellule « Dépôts et services financiers »,
- En qualité de caissière suppléante, le pouvoir de signer les quittances, les déclarations de recettes délivrées en caisse et les demandes de dégagement et d'approvisionnement en numéraire et ce à l'exception de tout autre document,
- Elle est titulaire de la délégation générale de M. EFFA, préposé de la Caisse des dépôts et consignations du département de la Moselle.

Mme Caroline DUFOR

Contractuelle de droit public catégorie B

- Le pouvoir de signer les validations de second niveau dans les systèmes de virement,
- Le pouvoir de signer les lettres-type d'observation sur la présentation des remises de chèques, les bordereaux d'envoi de pièces, les télécopies, et les lettres-type ayant trait à la cellule « Dépôts et services financiers »,
- Elle est titulaire de la délégation générale de M. EFFA, préposé de la Caisse des dépôts et consignations du département de la Moselle,
- En l'absence de la responsable du service Comptabilité, elle reçoit mandat de gérer et de signer tous les actes simples relatifs à la gestion et aux affaires ayant trait au service Comptabilité y compris ceux ayant trait aux opérations de la Caisse des dépôts et consignation.
- En qualité de caissière suppléante, le pouvoir de signer les quittances, les déclarations de recettes délivrées en caisse et les demandes de dégagement et d'approvisionnement en numéraire et ce à l'exception de tout autre document.

M. Maxime MERCURIALI

Agent administratif principal des finances publiques

- Le pouvoir de signer les lettres-type d'observation sur la présentation des remises de chèques, les bordereaux d'envoi de pièces, les télécopies, et les lettres-type ayant trait à la cellule « Dépôts et services financiers »,
- Il est titulaire de la délégation générale de M. EFFA, préposé de la Caisse des dépôts et consignations du département de la Moselle,
- En qualité de caissier titulaire, le pouvoir de signer les quittances, les déclarations de recettes délivrées en caisse et les demandes de dégagement et d'approvisionnement en numéraire et ce à l'exception de tout autre document.

- b) Comptabilité des recettes fiscales, des amendes, des condamnations pécuniaires, de la taxe locale d'équipement et de la redevance de l'archéologie préventive

M. Guy WEYAND

Inspecteur des finances publiques, chef par intérim du service Comptabilité des recettes fiscales, des amendes, des condamnations pécuniaires, de la taxe locale d'équipement et de la redevance de l'archéologie préventive.

- Le pouvoir de gérer et de signer tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires ayant trait au secteur des recettes fiscales, des amendes, des condamnations pécuniaires, de la taxe locale d'équipement et de la redevance de l'archéologie préventive.

Mme Hassania SEDDYQY

Inspectrice des finances publiques, cheffe du service Comptabilité générale – Dépôts et services financiers, ici en appui de M. Guy WEYAND.

- Le pouvoir de gérer et de signer tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires ayant trait au secteur des recettes fiscales, des amendes, des condamnations pécuniaires, de la taxe locale d'équipement et de la redevance de l'archéologie préventive.

Mme Nadine GIRARD

Contrôleuse principale des finances publiques, adjointe au responsable de service

- En cas d'absence ou d'empêchement du chef de service et du responsable de division, pouvoir de signer tous les actes simples relatifs à la gestion et aux affaires ayant trait au service de la comptabilité des recettes fiscales.

Mme Morgane KUIJER

Contrôleuse des finances publiques, adjointe au responsable de service

- En cas d'absence ou d'empêchement du chef de service et du responsable de division, pouvoir de signer tous les actes simples relatifs à la gestion et aux affaires ayant trait au service de la comptabilité des recettes fiscales.

Mme Isabelle LEQUY

Agente administrative principale des finances publiques

→ En cas d'absence ou d'empêchement du chef de service et du responsable de division, pouvoir de signer tous les actes simples relatifs à la gestion et aux affaires ayant trait au service de la comptabilité des amendes et condamnations pécuniaires.

c) Comptabilité des recettes non fiscales

M. François-Xavier RAPENNE

Inspecteur des finances publiques, chef du service Comptabilité des recettes non fiscales

- Le pouvoir de signer tout document ayant trait à la gestion du service Comptabilité des recettes non fiscales.
- Le pouvoir de signer les déclarations de recettes

Mme Karine PAVEILLAC

Contrôleuse des finances publiques, adjointe au responsable de service

M. Samuel CERQUEIRA

Contrôleur des finances publiques

Mme Karine RENAUDIN

Contrôleuse 2^e classe

Mme Myriam OUNAIES

Contractuelle de droit public catégorie C

- Le pouvoir de signer les déclarations de recettes
- Mandat pour signer tous les actes simples relatifs à la gestion du service comptabilité des recettes non fiscales.

d) Comptabilité patrimoniale

M. Guy WEYAND

Inspecteur des finances publiques, chef par intérim du service Comptabilité patrimoniale

- Le pouvoir de signer tout document relatif :
 - à l'inventaire immobilier,
 - au processus « autres immobilisations corporelles et stocks »,
 - au parc immobilier,
 - à l'ajustement et au contrôle mensuel des balances.

Mme Hassania SEDDYQY

Inspectrice des finances publiques, cheffe du service Comptabilité générale – Dépôts et services financiers, ici en appui de M. Guy WEYAND

- Le pouvoir de signer tout document relatif :
 - à l'inventaire immobilier,
 - au processus « autres immobilisations corporelles et stocks »,
 - au parc immobilier,
 - à l'ajustement et au contrôle mensuel des balances.

M. François-Xavier RAPENNE

Inspecteur des finances publiques, chef du service Comptabilité des recettes non fiscales, ici en appui de M. Guy WEYAND

- Le pouvoir de signer tout document relatif :
- à l'inventaire immobilier,
 - au processus « autres immobilisations corporelles et stocks »,
 - au parc immobilier,
 - à l'ajustement et au contrôle mensuel des balances.

Mme Vanessa KUBINA

Agente administrative principale des finances publiques

- En cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division et du chef du service Comptabilité patrimoniale, le pouvoir de signer les courriers et documents ayant trait à la comptabilité patrimoniale.

e) Pôle régies

M. Guy WEYAND

Inspecteur des finances publiques, chef du Pôle régies d'État

- Le pouvoir de signer :
- tout document ayant trait à la gestion du Pôle régies de recettes et dépenses de l'État,
 - les remises de service des régisseurs,
 - les certificats de libération définitive.

Mme Vanessa KUBINA

Agente administrative des finances publiques

- Le pouvoir de signer tout document ayant trait à la gestion du Pôle régies en dehors des procès-verbaux de remise de service et des certificats de libération définitive.

f) Recouvrement des recettes non fiscales

M. Henri DE GOLOUBINOW

Inspecteur des finances publiques, chef du service Recouvrement des recettes non fiscales

- Les pouvoirs de gérer et signer tous les actes simples relatifs à la gestion et aux affaires ayant trait au service recouvrement des recettes non fiscales, ainsi que les pouvoirs nécessaires à :
- l'octroi et la signature des plans de règlement dans la limite de 20 000 €, d'une durée inférieure à 24 mois,
 - l'octroi et la signature des remises gracieuses dans la limite de 2 000 € pour les créances dues à titre principal,

- l'octroi et la signature des remises gracieuses et annulations dans la limite de 2 000 € pour les majorations et frais de poursuites,
- l'instruction et la signature des propositions d'admission en non-valeur, dans la limite de 5 000 €,
- la signature des bordereaux de déclaration de créances et à agir en justice,
- la signature des déclarations de recettes,
- la signature de tout acte engageant des poursuites en recouvrement forcé,
- les demandes de constitution d'hypothèque,
- les mainlevées sur tout acte de recouvrement forcé ou sur toute garantie.

→ Concernant l'octroi et la signature des plans de règlement, des remises gracieuses (principal et accessoires) et la signature des propositions d'admission en non-valeur, M. DE GOLOUBINOW dispose également des mêmes pouvoirs que ceux délégués au responsable de la Division comptabilité de l'État et Recettes non fiscales en son absence.

Mme Sandrine PULKOWSKI

Contrôleuse principale des finances publiques

Mme Marie-Hélène WINKEL

Contrôleuse principale des finances publiques

→ Le pouvoir de signer :

- l'octroi des plans de règlement dans la limite de 10 000 €, d'une durée inférieure ou égale à 15 mois,
- les remises et annulations de majoration d'un montant inférieur ou égal à 1 000 €,
- les propositions d'admission en non-valeur des majorations restant dues d'un montant inférieur ou égal à 1 000 € par redevable,
- l'envoi des lettres de rappel et tout autre document type afférent au service Recouvrement des recettes non fiscales (bordereau d'envoi, demande de pièces justificatives, demande de renseignements),
- les déclarations de recettes,
- les bordereaux de transmission aux ordonnateurs des oppositions à titre,
- les mises en demeure,
- les bordereaux de déclaration de créances auprès des commissions de surendettement,
- tout acte engageant des poursuites en recouvrement forcé,
- les mainlevées de saisies administratives à tiers détenteurs.

→ Mme PULKOWSKI dispose également des mêmes pouvoirs que le chef du service du recouvrement des recettes non fiscales en son absence, à l'exception de ceux délégués par le responsable de division en son absence à ce dernier.

Mme Edith AUBERT

Contrôleuse des finances publiques

Mme Olga DI FELICIAntonio

Contrôleuse des finances publiques

Mme Leyla KAYA

Contrôleuse des finances publiques

Mme Isabelle DEXEMPLE

Contrôleuse principale des finances publiques

M. David BUCHHOLZER

Contrôleur des finances publiques

M. Matthieu FLAUDER

Contrôleur des finances publiques

→ Le pouvoir de signer :

- l'octroi des plans de règlement dans la limite de 10 000 €, d'une durée inférieure ou égale à 15 mois,
- les remises et annulations de majoration d'un montant inférieur ou égal à 1 000 €,
- les propositions d'admission en non-valeur des majorations restant dues d'un montant inférieur ou égal à 1 000 € par redevable,
- l'envoi des lettres de rappel et tout autre document type afférent au service Recouvrement des recettes non fiscales (bordereau d'envoi, demande de pièces justificatives, demande de renseignements),
- les déclarations de recettes,
- les bordereaux de transmission aux ordonnateurs des oppositions à titre,
- les mises en demeure,
- les bordereaux de déclaration de créances auprès des commissions de surendettement,
- tout acte engageant des poursuites en recouvrement forcé,
- les mainlevées de saisies administratives à tiers détenteurs.

Mme Nawel BOUANANE

Agente administrative des finances publiques

Mme Lorena LEGAIT

Agente administrative principale des finances publiques

→ Le pouvoir de signer :

- l'octroi des plans de règlement dans la limite de 5 000 €, d'une durée inférieure ou égale à 12 mois,
- les remises et annulations de majoration d'un montant inférieur ou égal à 500 €,
- les propositions d'admission en non-valeur des majorations restant dues d'un montant inférieur ou égal à 500 € par redevable,
- les lettres de relance et tout autre document type afférent au service recouvrement des recettes non fiscales (bordereau d'envoi, demande de pièces justificatives, demandes de renseignements),
- les déclarations de recettes,
- les bordereaux de transmission aux ordonnateurs des oppositions à titre,
- les mises en demeure,
- les saisies administratives à tiers détenteurs.

2. Centre de Services Bancaires (CSB)

Mme Gwennaella MOCOEUR

Inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normal, responsable du centre de services bancaires

Mme Aïcha SALEM-ATTIA

Contractuelle de droit public catégorie A, adjointe à la responsable du centre de services bancaires

M. Rui Miguel DOMINGUES

Inspecteur des finances publiques, adjoint à la responsable du centre de services bancaires

- Le pouvoir de gérer et de signer tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires ayant trait au Centre de services bancaires dont les ouvertures, modifications, clôtures de comptes et opérations de placement.

Mme Gwennaella MOCOEUR, Mme Aïcha SALEM-ATTIA et M. DOMINGUES sont titulaires de la délégation générale de M. EFFA, préposé de la Caisse des dépôts et consignations des départements suivants :

- de l'Aisne (02), des Ardennes (08), de l'Aube (10), du Doubs (25), du Jura (39), de la Marne (51), de la Haute-Marne (52), de la Meurthe et Moselle (54), de la Meuse (55), de la Moselle (57), du Nord (59), de l'Oise (60), du Pas-de-Calais (62), du Bas-Rhin (67), du Haut-Rhin (68), de la Haute Saône (70), de la Somme (80), des Vosges (88), du Territoire de Belfort (90).

Mme Gwennaella MOCOEUR, Mme Aïcha SALEM-ATTIA et M. DOMINGUES sont également titulaires de la délégation de signature pour répondre aux demandes d'information émanant de TRACFIN.

Saindou ANSOIRDINE

Contrôleur principal des finances publiques, pôle 1

Marie-Sophie DARET

Contractuelle de droit public catégorie B, pôle 1

Émilie PICOT

Contractuelle de droit public catégorie B, pôle 1

Isabelle HOCQUARD

Contrôleuse des finances publiques, pôle 2

Marie BOEUF

Contractuelle de droit public, pôle 2

Audrey BREGOLIN

Agent d'administration principal, pôle 2

Déborah STEPHANT-LAMBOLEY

Contractuelle de droit public, pôle 3

Marine TESTA

Contractuelle de droit public, pôle 3

Cécile GALGON

Contractuelle de droit public, pôle 3

Morgane TONNELIER

Agent d'administration principal, pôle 4

Meriem BENOUIS

Contrôleuse des finances publiques, pôle 4

Marie-France BOUR

Contractuelle de droit public, pôle 4

Thomas FREIBERG jusqu'au 30 septembre 2025

Agent d'administration principal, pôle LAB

Anthony LANGLOIS

Contrôleur des finances publiques, pôle LAB

Frederic HALM

Contractuel de droit public, pôle LAB

Cheryl AMEHI

Contractuel de droit public, pôle LAB

- Ont pouvoir pour signer les bordereaux d'envoi de pièces, les télécopies et les lettres-type ayant trait à la Caisse des dépôts et consignations et à signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service des activités bancaires pour leur pôle.

3. Division Dépenses de l'État et des fonds européens

M. Karim HADDIDIT

Administrateur des finances publiques adjoint

Responsable de la Division de la dépense et des fonds européens

- Les pouvoirs nécessaires à :
- la signature de tout document et courrier relatif à la gestion des services Contrôle et règlement des dépenses, Oppositions militaires, Dépense-Comptabilité et opérations diverses, Liaison – Rémunérations et de la mission de certification des fonds européens,
 - la signature des chèques sur le Trésor,
 - la réception d'oppositions à paiement de dépenses signifiées par huissier de justice,
 - la signature des certificats administratifs accompagnant les fiches de signalement Desk (FSD),
 - la signature des pièces justificatives des comptes de l'exercice et des rejets de demandes de paiement,
 - la signature des procès-verbaux de destruction des lettres-chèques sur le Trésor.

M. David CASPAR

Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale

Adjoint au responsable de la Division des dépenses de l'État et des fonds européens

- En cas d'absence ou d'empêchement du responsable de la division de la dépense et des fonds européens les pouvoirs nécessaires à la gestion courante de cette Division, mais également les pouvoirs nécessaires à :

- la signature de tout document et courrier relatif à la gestion des services Contrôle et règlement des dépenses, Oppositions militaires, Dépense-Comptabilité et opérations diverses, Liaison – Rémunérations et de la mission de certification des fonds européens,
- la signature des chèques sur le Trésor,
- la réception d'oppositions à paiement de dépenses signifiées par huissier de justice,
- la signature des certificats administratifs accompagnant les fiches de signalement Desk (FSD),
- la signature des pièces justificatives des comptes de l'exercice et des rejets de demandes de paiement,
- la signature des procès-verbaux de destruction des lettres-chèques sur le Trésor.

a) Contrôle et règlement des dépenses

Mme Armelle ISETTA

Inspectrice des finances publiques

Responsable du service « *Contrôle et règlement des dépenses* »

→ Les pouvoirs nécessaires à :

- la signature de tout document ayant trait à la gestion du service Contrôle et règlement des dépenses,
- la réception des oppositions à paiement de dépenses hors rémunérations civiles signifiées par huissier de justice.

→ En cas d'absence ou empêchement du responsable de la division de la dépense et des fonds européens et de ses adjoints, Mme ISETTA reçoit également les pouvoirs nécessaires à :

- la signature des pièces justificatives des comptes de l'exercice, des rejets de demandes de paiement et des certificats administratifs accompagnant les fiches de signalement Desk (FSD).

Mme Valérie PORTA

Contrôleuse des finances publiques 1^{re} classe

→ En cas d'absence ou d'empêchement de la responsable du service « *Contrôle et Règlement des dépenses* », Mme PORTA reçoit les pouvoirs nécessaires à :

- la signature des documents ayant trait à la gestion du service « *Contrôle et règlement des dépenses* », à l'exception des pièces justificatives des comptes de l'exercice et des rejets de demandes de paiement,
- la réception des oppositions à paiement de dépenses hors rémunérations civiles signifiées par huissier de justice.

b) Dépense Comptabilité et opérations diverses

M.Sofiane ALLAOUA

Inspecteur des finances publiques

Responsable du Service « *Dépense Comptabilité et opérations diverses* »

→ Les pouvoirs nécessaires à :

- la signature de tout document ayant trait à la gestion du service « Dépense Comptabilité et opérations diverses »,
 - la signature des chèques sur le Trésor, la réception des oppositions à paiement de dépenses hors rémunérations civiles signifiées par huissier de justice.
- ➔ En cas d'absence ou empêchement du responsable de la division de la dépense et des fonds européens et de ses adjoints, M.Sofiane ALLAOUA reçoit également les pouvoirs nécessaires à :
- la signature des pièces justificatives des comptes de l'exercice et des rejets de demandes de paiement et des certificats administratifs accompagnant les fiches de signalement Desk (FSD).

Mme Frédérique LAEUFFER

Contrôleuse des finances publiques 2^e classe

Adjointe au responsable du Service

- ➔ En cas d'absence ou d'empêchement de la responsable du Service « *Dépense Comptabilité et opérations diverses* », Mme LAEUFFER reçoit les pouvoirs nécessaires à :
- la signature des documents ayant trait à la gestion du service « Dépense Comptabilité et Dépenses sans ordonnancement », à l'exception des pièces justificatives des comptes de l'exercice et des rejets de demandes de paiement,
 - la réception des oppositions à paiement de dépenses hors rémunérations civiles signifiées par huissier de justice.

c) Oppositions militaires

M. Sofiane ALLAOUA

Inspecteur des finances publiques

Responsable du service « *Oppositions militaires* »

- ➔ Les pouvoirs nécessaires à :
- la signature de tout document ayant trait à la gestion du service « *Oppositions militaires* »,
 - la réception des oppositions à paiement en matière de dépenses hors rémunérations civiles signifiées par huissier de justice.

Mme Annick GRUN

Contrôleuse des finances publiques 1^e classe

- ➔ En cas d'absence ou d'empêchement de la responsable du service « *Oppositions militaires* », Mme GRUN reçoit les pouvoirs nécessaires à :
- la signature des documents ayant trait à la gestion du service « *Oppositions militaires* »,
 - la réception des oppositions à paiement de dépenses hors rémunérations civiles signifiées par huissier de justice.

d) Service Liaison-Rémunérations

M. Stéphane DANZO

Inspecteur des finances publiques, responsable du service Liaison-Rémunérations

- Les pouvoirs nécessaires à :
- la signature de tout document ayant trait à la gestion du service Liaison-Rémunérations,
 - la signature et à l'exercice de tous les contrôles internes de supervision contemporains et *a posteriori* inhérents au processus Rémunération,
 - la réception des oppositions sur rémunérations des agents de l'État signifiées par huissier de justice,
 - la signature de tout document ayant trait à la gestion et à l'organisation fonctionnelle comptable du service.

Mme Armel CHAMSUDDINE

Inspectrice des finances publiques

- Les pouvoirs nécessaires à :
- la réception des oppositions sur rémunérations des agents de l'État signifiées par huissier de justice.
- En cas d'empêchement ou absence du responsable du service Liaison-Rémunérations, ils reçoivent également les pouvoirs nécessaires à :
- la signature de tout document ayant trait à la gestion du service.

Mme Chantal MONCHABLON

Contrôleuse des finances publiques 2^e classe

- Les pouvoirs nécessaires à :
- la réception des oppositions sur rémunérations des agents de l'État signifiées par huissier de justice.
- En cas d'empêchement ou absence du responsable du service Liaison-Rémunérations,
- la signature de tout document ayant trait à la gestion du service.

e) Autorité de certification des fonds européens

Mme Stéphanie KIRCH

Inspectrice des finances publiques

M. Hugues NAVINER

Inspecteur des finances publiques

Mme Marie-Hélène WILKE

Contrôleuse des finances publiques 2^e classe

- Les pouvoirs nécessaires :
- à l'exercice des contrôles sur pièces auprès des services administratifs instructeurs des dossiers relatifs à cette mission.
- En cas d'absence ou empêchement du responsable de la Division de la dépense de l'État et des fonds européens et de ses adjoints,
- à la signature de tout document et courrier relatif à la mission d'« *Autorité de certification des fonds européens* »

4. Division Domaine

NB : Les délégations du Préfet de la Moselle en matière de gestion domaniale figurent dans un arrêté distinct et les délégations domaniales 1/4, 2/4, 3/4, 4/4 mentionnées ci-dessous relatives aux compétences propres du Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle, figurent dans des arrêtés distincts publiés au même RAA que le présent arrêté.

M. David CORDEIRO

Inspecteur Principal des finances publiques, responsable de la Division Domaine

M. Damien POINSIGNON

Inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjoint au responsable de la Division Domaine

→ Les pouvoirs nécessaires à la signature de toutes les affaires relevant de la Division Domaine.

a) Service local du Domaine (SLD)

Mme Céline FONT-NAVINER

Inspectrice des finances publiques, responsable du Service Local du Domaine

→ Les pouvoirs nécessaires à la passation et la signature des décisions, contrats, conclusions, mémoires et d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

- actes de gestion des biens domaniaux (autorisations et conventions d'occupation temporaire du domaine public de l'État, conventions d'occupation précaire du domaine privé de l'État, baux de pêche et de chasse) ;
- actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'État ;
- octroi des concessions de logements.

M. Roland HECTOR

Contrôleur des finances publiques

M. Stéphane BRESSAN

Contrôleur des finances publiques

Mme Barbara KHIM

→ Les pouvoirs nécessaires à la signature :

- des courriers adressés aux personnes physiques ou morales, aux collectivités territoriales ou à toutes administrations d'État, concernant la rédaction des actes administratifs (acquisitions, cessions, baux, concessions de logement, conventions d'utilisation), à l'exclusion des actes eux-mêmes ;
- des courriers relatifs à la fixation et au paiement des redevances domaniales ;
- tout bordereau d'envoi pour enregistrement et/ou publication des actes au service départemental de l'enregistrement, à la Préfecture et au juge du Livre foncier.

Mme Brigitte RONDET

Agente administrative principale des finances publiques

→ Les pouvoirs nécessaires pour signer :

- toute demande de renseignements et de documents adressée aux personnes physiques ou morales, aux collectivités territoriales ou à toutes administrations d'État, concernant la rédaction des actes administratifs (acquisitions, cessions, baux) ;
- tout courrier destiné à recueillir la signature des parties aux actes (acquisitions, cessions, baux) ;
- tout bordereau d'envoi pour enregistrement et/ou publication des actes au service départemental de l'enregistrement, à la Préfecture et au juge du Livre foncier.

b) Pôle d'Évaluations Domaniales (PED)

i. Évaluations domaniales

M. Alain BASTIEN

Inspecteur des finances publiques

M. Jean BRABLE

Inspecteur des finances publiques

M. Christophe KAMMACHER

Inspecteur des finances publiques

Mme Jeannine MORELOT-FARAGUET

Inspectrice des finances publiques

M. Stéphane PETRUCCI

Inspecteur des finances publiques

Mme Hélène WARIS

Inspectrice des finances publiques

→ Reçoivent les pouvoirs énoncés dans la délégation domaniale n° 2/4.

ii. Représentation de l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation

M. Alain BASTIEN

Inspecteur des finances publiques

M. Jean BRABLE

Inspecteur des finances publiques

M. Christophe KAMMACHER

Inspecteur des finances publiques

Mme Jeannine MORELOT-FARAGUET

Inspectrice des finances publiques

M. Stéphane PETRUCCI

Inspecteur des finances publiques

Mme Hélène WARIS

Inspectrice des finances publiques

→ Reçoivent les pouvoirs énoncés dans la délégation domaniale n° 3/4.

iii. Commissaire du Gouvernement devant les juridictions de l'expropriation

M. Alain BASTIEN

Inspecteur des finances publiques

M. Jean BRABLE

Inspecteur des finances publiques

M. Christophe KAMMACHER

Inspecteur des finances publiques

Mme Jeannine MORELOT-FARAGUET

Inspectrice des finances publiques

M. Stéphane PETRUCCI

Inspecteur des finances publiques

Mme Hélène WARIS

Inspectrice des finances publiques

→ Reçoivent les pouvoirs énoncés dans la délégation domaniale n° 4/4.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet le 1^{er} septembre 2025.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle,



Étienne EFFA



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques de la
Moselle
Mission Stratégie-Contrôle de gestion-Numérique

Metz, le 29 août 2025

1, rue François de Curel
BP 41054
57036 Metz Cedex 1

Le Directeur départemental des Finances publiques de
la Moselle

Délégation de signature_Domaine_4/4

Désignation des agents habilités à exercer les fonctions de Commissaire du Gouvernement devant les juridictions de l'expropriation

Abroge l'arrêté du 22 mai 2025, publié au RAA n°105/2025

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Vu le Code de l'expropriation, notamment son article R212-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Arrête :

Article 1

Peuvent être désignés pour le suppléer dans sa fonction de Commissaire de Gouvernement auprès de la juridiction de l'expropriation et, le cas échéant, devant la cour d'appel compétente ;

sous réserve qu'ils n'aient pas eu à connaître au préalable de l'affaire soumise à la juridiction de l'expropriation et selon les modalités précisées à l'article 2 :

M. Alain BASTIEN, Inspecteur des finances publiques ;

M. Jean BRABLE, Inspecteur des finances publiques ;

M. Christophe KAMMACHER, Inspecteur des finances publiques ;

Mme Jeannine MORELOT-FARAGUET, Inspectrice des finances publiques ;

M. Stéphane PETRUCCI, Inspecteur des finances publiques ;

Mme Hélène WARIS, Inspectrice des finances publiques .

En cas d'absence ou empêchement d'un des agents visés ci-dessus, la fonction de Commissaire du Gouvernement pourra être exercée par :

M. David CORDEIRO, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la Division Domaine ;

M. Damien POINSIGNON, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable de la division Domaine ;

sous réserve qu'ils n'aient pas eu à connaître au préalable de l'affaire soumise à la juridiction de l'expropriation.

Article 2

Sont habilités à désigner, au nom du Directeur départemental des finances publiques de la Moselle, l'agent qui parmi ceux visés à l'article 1 se verra attribuer la charge de le suppléer dans sa fonction de Commissaire du Gouvernement :

Mme Alice GRANDJEAN, Administratrice de l'État, responsable du pôle État ;

M. David CORDEIRO, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la Division Domaine ;

M. Damien POINSIGNON, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable de la division Domaine ;

Étant précisé que ces deux derniers ne peuvent être désignés Commissaire du Gouvernement sur un contentieux donné que par le Directeur départemental des finances publiques de la Moselle ou **Mme Alice GRANDJEAN**.

La désignation donne lieu à la production d'une décision indiquant, pour chaque dossier, l'agent chargé de la fonction de Commissaire du Gouvernement et signée par l'autorité compétente.

Article 3

Les dispositions du présent arrêté prennent effet le 1^{er} septembre 2025.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle,


Etienne EFA



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques de la
Moselle
Mission Stratégie-Contrôle de gestion-Numérique

Metz, le 29 août 2025

1, rue François de Curel
BP 41054
57036 Metz Cedex 1

Le Directeur départemental des Finances publiques de
la Moselle

Délégation de signature_Domaine_3/4

Désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation

Abroge l'arrêté du 22 mai 2025, publié au RAA n°105/2025

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article R. 1212-12 ;

Vu le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 modifié, relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements, notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article 4 ;

Vu le décret du 18 février 2020 portant nomination de M. Étienne EFFA, administrateur général des finances publiques de 1^{re} classe en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Moselle ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques du 11 mai 2020 fixant au 8 juin 2020 la date d'installation de M. Étienne EFFA dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 janvier 1973 rendant applicable dans le département de la Moselle le régime des procédures foncières institué par les articles R. 1212-9 à R. 1212-16 du Code général de la propriété des personnes publiques et par le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 susvisé ;

Arrête :

Article 1

Sont désignés pour agir devant la juridiction de l'expropriation du département de la Moselle, en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente, au nom des services expropriant de l'État et, sur leur demande, au nom des collectivités, établissements ou sociétés mentionnés à l'article R 1212-10 du Code général de la propriété des personnes publiques et à l'article 2 du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 susvisé :

M. Alain BASTIEN, Inspecteur des finances publiques ;

M. Jean BRABLE, Inspecteur des finances publiques ;

M. Christophe KAMMACHER, Inspecteur des finances publiques ;

Mme Jeannine MORELOT-FARAGUET, Inspectrice des finances publiques ;

M. Stéphane PETRUCCI, Inspecteur des finances publiques ;

Mme Hélène WARIS, Inspectrice des finances publiques.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet le 1^{er} septembre 2025.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle,



Étienne EFFA



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques de la
Moselle
Mission Stratégie-Contrôle de gestion-Numérique

Metz, le 29 août 2025

1, rue François de Curel
BP 41054
57036 Metz Cedex 1

Le Directeur départemental des Finances publiques de
la Moselle

Désignation du conciliateur fiscal départemental et de ses adjoints Délégation de signature pour l'exercice de mission de conciliateur

Abroge la décision du 6 mai 2025, publiée au RAA n°93/2025

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Vu le Code général des impôts, et notamment les articles 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Arrête :

Article 1

M. Cédric BLIN, administrateur de l'État, responsable du pôle « Animation du réseau », est désigné conciliateur fiscal départemental.

M. Eric THORR, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division de l'accompagnement fiscal, foncier et économique et **M. Pascal MARON**, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division contrôle fiscal, contentieux et recouvrement forcé, sont désignés conciliateurs fiscaux adjoints.

Article 2

M. Cédric BLIN reçoit délégation de signature, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département, dans les limites et conditions suivantes :

- sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;
- sans limitation de montant, sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire prévue à l'article 1691 bis du Code général des impôts ;
- dans la limite de 300 000 €, en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement ;
- dans la limite de 305 000 €, pour les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;
- sans limitation de montant, pour les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- sans limitation de montant, pour les décisions relatives aux demandes de plans de règlement.

Article 3

M. Eric THORR et **M. Pascal MARON** reçoivent délégation de signature, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département, dans les limites et conditions suivantes :

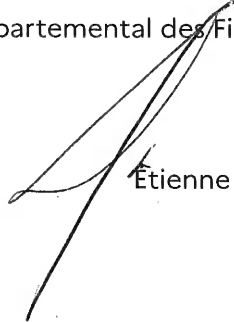
- dans la limite de 100 000 €, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;
- dans la limite de 100 000 €, sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire prévue à l'article 1691 bis du Code général des impôts ;
- dans la limite de 100 000 €, en matière de gracieux fiscal d'assiette, pour les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet ;
- dans la limite de 50 000 €, en matière de demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du Code général des impôts, ainsi que sur les intérêts moratoires prévus par l'article L. 209 du livre des procédures fiscales et les frais de poursuite, pour les impôts, taxes ou contributions visés à l'article 1730 du Code général des impôts ;
- dans la limite de 50 000 €, pour les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;
- sans limitation de montant, pour les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- sans limitation de montant, pour les décisions relatives aux demandes de plans de règlement.

Article 4

Les dispositions du présent arrêté prennent effet le 1^{er} septembre 2025.

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la DDFiP de la Moselle et publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle,



Étienne EFA

Direction départementale des Finances publiques de la
Moselle
Mission Stratégie-Contrôle de gestion-Numérique

Metz, le 29 août 2025

1, rue François de Curel
BP 41054
57036 Metz Cedex 1

**Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de
l'annexe II au Code général des impôts**

Abroge la liste du 31 juillet 2025, publiée au RAA n°158/2025

Services	Nom et prénom des responsables
Services des impôts des particuliers (SIP)	SIP de Metz Mme Séverine MORGENTHALER-PARISE SIP de Thionville M. Pascal SCHERER SIP de Forbach M. Jean-Paul LAUER SIP de Sarrebourg Mme Joëlle MARX (intérim)
Services des impôts des entreprises (SIE)	SIE de Metz M. Patrice PIERRE SIE de Thionville Mme Audrey GAUCHE SIE de Saint-Avold Mme Marie-Claude HOFF
Service départemental des impôts foncier (SDIF)	Mme Sandrine PERIAUX

<p>Pôle de Contrôle Revenus/Patrimoine (PCRP)</p>	<p>M. Jean GRAVINA Mme Catherine DEISS</p>
<p>Service Départemental de l'Enregistrement (SDE)</p>	<p>M. Stéphane JACQUEMIN</p>
<p>Pôle de contrôle des Professionnels (PCP)</p>	<p>Mme Emmanuelle BARONE M. Michel BOUNOUA M. Vincent KARL Mme Diane LAURENT M. Mathieu WAWERINITZ Mme Audrey ZIETEN</p>
<p>Pôle de recouvrement spécialisé (PRS)</p>	<p>M. Bernard ANTONINI</p>

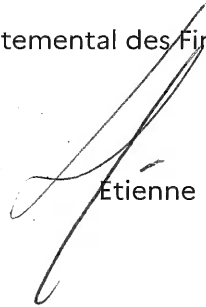
Les responsables de service désignés ci-dessus sont compétents :

<p>Dans la limite de 60 000 € (76 000 € pour les AFIP)</p>	<p>Dans la limite de 100 000 €</p>	<p>Sans limite</p>
<p>Pour prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office.</p> <p>Pour prendre des décisions gracieuses portant remise, modération, transaction ou rejet.</p>	<p>Pour statuer sur les demandes de remboursement de crédit de TVA et de crédits d'impôt.</p>	<p>Pour signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions gracieuses et contentieuses.</p> <p>Pour statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de contribution économique territoriale, présentées par une entreprise dont tous les établissements sont situés dans le ressort territorial d'un seul et même service des impôts des entreprises (SIE).</p> <p>Pour statuer sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour perte de récoltes.</p> <p>Pour accorder les prorogations de délai prévues au IV et au IV bis de l'article 1594-0 G du Code général des impôts et au II de l'article 266 bis de l'annexe III au Code général des impôts..</p>
<p>Dans la limite de 30 000 €</p>		
<p>Pour prendre les décisions gracieuses concernant les impôts, taxes ou contributions visés à l'article 1730 du Code général des impôts et portant sur :</p> <p>la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du Code général des impôts ;</p> <p>les intérêts moratoires prévus par l'article L. 209 du Livre des Procédures Fiscales ;</p> <p>les frais de poursuite.</p>		

Les dispositions du présent arrêté prennent effet au 1^{er} septembre 2025.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle,



Etienne EFFA



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques de la
Moselle
Mission Stratégie-Contrôle de gestion-Numérique

Metz, le 29 août 2025

1, rue François de Curel
BP 41054
57036 Metz Cedex 1

Subdélégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur

Abroge l'arrêté du 2 juin 2025, publié au RAA n°110/2025

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques de Lorraine et du département de la Moselle ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu l'article 18 du décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives;

Vu le décret du 28 avril portant nomination de M. Pascal Bolot, Préfet de la Moselle.

Vu le décret du 18 février 2020 portant nomination de M. Étienne EFFA, administrateur général des finances publiques de 1^{re} classe en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Moselle;

Vu l'arrêté du Préfet de la Moselle DCL n°2025-A-74 du 19 mai 2025 portant délégation de signature à M. Étienne EFFA en matière de pouvoir adjudicateur et marchés publics.

Vu la décision du directeur général des finances publiques du 11 mai 2020 fixant au 8 juin 2020 la date d'installation de M. Étienne EFFA dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de M. Étienne EFFA dans le corps des administrateurs de l'État ;

Arrête :

Article 1

En application de l'arrêté préfectoral DCL n°2025-A-74 du 19 mai 2025 susvisé, me déléguant signature en matière de pouvoir adjudicateur, et notamment de l'article 5, m'autorisant à subdéléguer ma signature à mes collaborateurs, j'ai désigné les agents ci-après à l'effet de signer en mon nom toutes les pièces qui sont soumises à ma signature :

M. Guy KLEIN, administrateur de l'État, directeur adjoint et responsable du pôle pilotage Ressources

M. Damien DESFORGES, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division « budget, logistique, immobilier »

Mme Carine HURON-GENOT, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjointe à la responsable de la division

M. Redoine TATRARAT, inspecteur des finances publiques

M. Gheorghe PAUNA, inspecteur des finances publiques

Mme Magali KAUFFMAN, inspectrice des finances publiques

Mme Sylvie WRECZYCKI, inspectrice des finances publiques

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet le 1^{er} septembre 2025.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

Pour le Préfet,
Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle,


Etienne EFFA



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques de la
Moselle
Mission Stratégie-Contrôle de gestion-Numérique

Metz, le 29 août 2025

1, rue François de Curel
BP 41054
57036 Metz Cedex 1

Le Directeur départemental des Finances publiques de
la Moselle

Subdélégation de signature en matière domaniale

Abroge l'arrêté du 22 mai 2025, publié au RAA n°105/2025

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment en son article 34 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État ;

Vu le décret du 28 avril 2025 nommant M. Pascal Bolot, Préfet de la Moselle ;

Vu le décret du 18 février 2020 portant nomination de M. Étienne EFFA, administrateur général des Finances publiques de 1^{re} classe en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 janvier 1973 rendant applicable dans le département de la Moselle le régime des procédures foncières institué par les articles R. 1212-9 à R. 1212-16 du Code général de la propriété des personnes publiques et par le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation des acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques du 11 mai 2020 fixant au 8 juin 2020 la date d'installation de M. Étienne EFFA dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Moselle DCL n° 2025-A-73 du 19 mai 2025 accordant délégation de signature à M. Étienne EFFA en matière domaniale ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de M. Étienne EFFA dans le corps des administrateurs de l'État ;

Arrête :

Article 1

En application de l'article 4 de l'arrêté préfectoral 2025-A-73 du 19 mai 2025 accordant délégation de signature à **M. Étienne EFFA, Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle**, en matière domaniale ; est consentie subdélégation des attributions désignées par l'article 3 de l'arrêté préfectoral précité à **Madame Alice GRANDJEAN, administratrice de l'État, responsable du pôle Opérations de l'État**.

À défaut des fonctionnaires ci-dessus désignés, délégation de signature est consentie à

M. David CORDEIRO, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division Domaine,

M. Damien POINSIGNON, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques, adjoint au responsable de la division Domaine,

Mme Céline FONT-NAVINER, inspectrice des finances publiques, cheffe du service local du Domaine.

Article 2

S'agissant des attributions visées sous le n°6 de l'article 3 de l'arrêté préfectoral 2025-A-73 du 19 mai 2025 subdélégation de signature est conférée, à défaut des fonctionnaires ci-dessus désignés, à :

M. Alain BASTIEN, Inspecteur des finances publiques ;

M. Jean BRABLE, Inspecteur des finances publiques ;

M. Christophe KAMMACHER, Inspecteur des finances publiques ;

Mme Jeannine MORELOT-FARAGUET, Inspectrice des finances publiques ;

M. Stéphane PETRUCCI, Inspecteur des finances publiques ;


Mme Hélène WARIS, Inspectrice des finances publiques.

Article 3

Les dispositions du présent arrêté prennent effet le 1^{er} septembre 2025.

Le directeur départemental des finances publiques de la Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de la Moselle.

Pour le Préfet,
Le Directeur départemental des finances publiques de la Moselle,


Étienne EFFA



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques de la
Moselle
Mission Stratégie-Contrôle de gestion-Numérique

Metz, le 29 août 2025

1, rue François de Curel
BP 41054
57036 Metz Cedex 1

Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire, marchés publics et accords-cadres de fournitures

Abroge l'arrêté du 26 mai 2025, publié au RAA n°107/2025

Le Directeur adjoint de la Direction départementale des Finances publiques de la Moselle ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 210-687 du 24 juin 2010;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques;

Vu l'arrêté ministériel du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques de Lorraine et du département de la Moselle;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu l'article 18 du décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives;

Vu le décret du 28 avril 2025 portant nomination de M. Pascal Bolot, Préfet de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 7 août 2023 portant nomination de M. Guy KLEIN, administrateur des finances publiques à la Direction départementale des finances publiques de la Moselle ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Moselle DCL n°2025-A-75 du 19 mai 2025 portant délégation de signature à M. Guy KLEIN en matière d'ordonnancement secondaire ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Moselle DCL n°2025-A-74 du 19 mai 2025 portant délégation de signature en faveur de M. Étienne EFFA et de M. Guy KLEIN en matière de pouvoir adjudicateur et marchés publics ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2023 portant promotion de M. Guy KLEIN au grade d'administrateur général des finances publiques;

Vu le décret du 19 février 2024 portant intégration au titre du droit d'option, dans le corps des administrateurs de l'État, à compter du 1^{er} janvier 2023, de M. Guy KLEIN.

Arrête :

Article 1

En application de l'arrêté préfectoral DCL n°2025-A-75 du 19 mai 2025 susvisé, me déléguant signature en matière d'ordonnancement secondaire, et notamment de l'article 3, m'autorisant à subdéléguer ma signature à mes collaborateurs, j'ai désigné les agents ci-après à l'effet de signer en mon nom toutes les pièces qui sont soumises à ma signature :

→ Pour les opérations relevant de la division « budget, logistique, immobilier » (BOP 156, 218, 362,348, 723 et compte de commerce 907):

M. Damien DESFORGES, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division « budget, logistique, immobilier »

Mme Carine HURON-GENOT, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjointe au responsable de la division

M. Redoine TATRARAT, inspecteur des finances publiques

M. Gheorghe PAUNA, inspecteur des finances publiques

Mme Magali KAUFFMAN, inspectrice des finances publiques

Mme Sylvie WRECZYCKI, inspectrice des finances publiques

Les agents nommés ci-dessous disposent d'une subdélégation de signature leur permettant la saisie et la validation des opérations dans CHORUS pour ces mêmes opérations :

Mme Carine HURON-GENOT, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjointe au responsable de la division

M. Jérôme BRAGANTE, contrôleur des finances publiques

Mme Claire FEDELE, contrôleuse des finances publiques

Mme Armelle MARTINELLI, contrôleuse des finances publiques

Mme Sylvie WRECZYCKI, inspectrice des finances publiques

M. Quentin VALDEVIT, agent administratif des finances publiques

→ Pour les opérations relevant de la division « gestion des ressources humaines et formation professionnelle » :

Mme Claire REYNAUD, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division « gestion des ressources humaines et formation professionnelle »

Mme Hakima HADDIDIT, inspectrice principale des finances publiques, adjointe à la responsable de la division

Mme Christelle MENARD, inspectrice des finances publiques

Mme Amandine GONCZARUK, inspectrice des finances publiques

Mme Melissa KIEFER, inspectrice des finances publiques

Mme Sandrine TARINI, inspectrice des finances publiques

Mme Angélique SCHOLL, contrôleuse des finances publiques

M. Arnaud DROPSY, contrôleur des finances publiques

Mme Camille SANTANGELO, contrôleuse des finances publiques

Mme Floriane KRAFT, contrôleuse des finances publiques

Mme Florence KIEFFER, contrôleuse des finances publiques

Article 2

En application de l'arrêté préfectoral DCL n°2025-A-74 du 19 mai 2025, me déléguant signature en matière de marchés publics et accords-cadres de fournitures, et notamment de l'article 5, m'autorisant à subdéléguer ma signature à mes collaborateurs, j'ai désigné les agents ci-après à l'effet de signer en mon nom toutes les pièces qui sont soumises à ma signature :

M. Damien DESFORGES, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division « budget, logistique, immobilier »

Mme Carine HURON-GENOT, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjointe au responsable de la division

M. Redoine TATRARAT, inspecteur des finances publiques

M. Gheorghe PAUNA, inspecteur des finances publiques

Mme Magali KAUFFMAN, inspectrice des finances publiques

Mme Sylvie WRECZYCKI, inspectrice des finances publiques

Article 3

Les dispositions du présent arrêté prennent effet le 1^{er} septembre 2025.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

Pour le Préfet,
Le Directeur adjoint responsable du pôle Ressources de la
Direction départementale des finances publiques de la Moselle,



Guy KLEIN



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques de la
Moselle
Mission Stratégie Contrôle de gestion Numérique

Metz, le 29 août 2025

1, rue François de Curel
BP 41054
57036 Metz Cedex 1

Le Directeur départemental des Finances publiques de
la Moselle

Délégation de signature à la responsable du pôle Opérations de l'État

Abroge la décision du 28 septembre 2020, publiée au RAA n°190/2020

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des Finances publiques de Lorraine et du département de la Moselle ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article 18 du décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État ;

Vu le décret du 18 février 2020 portant nomination de M. Étienne EFFA, administrateur général des Finances publiques de 1^{re} classe en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques du 11 mai 2020 fixant au 8 juin 2020 la date d'installation de M. Étienne EFFA dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de M. Étienne EFFA dans le corps des administrateurs de l'État ;

Décide :

Article 1

Délégation de signature est donnée à **Madame Alice GRANDJEAN**, responsable du pôle « Opérations de l'État », à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions sur le pôle « Opérations de l'État » et de signer, seule, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion de ce pôle et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation.

Elle est autorisée à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2

Les dispositions de la présente décision prennent effet au 1^{er} septembre 2025.

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle,



Etienne EFFA



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques de la
Moselle
Mission Stratégie Contrôle de gestion Numérique

Metz, le 29 août 2025

1, rue François de Curel
BP 41054
57036 Metz Cedex 1

Le Directeur départemental des Finances publiques de
la Moselle

**Délégation de signature au Directeur adjoint, aux responsables des pôles Opérations de
l'État, Ressources et Réseau et au responsable de la Mission Maîtrise des Risques,
Responsabilité et Audit**

Abroge la décision du 30 août 2024, publiée au RAA n°161/2024

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des
Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale
des Finances publiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des Finances
publiques de Lorraine et du département de la Moselle ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable
publique ;

Vu l'article 18 du décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation
et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État ;

Vu le décret du 18 février 2020 portant nomination de M. Étienne EFFA, administrateur général des
Finances publiques de 1^{re} classe en qualité de directeur départemental des Finances publiques de la
Moselle ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques du 11 mai 2020 fixant au 8 juin 2020 la
date d'installation de M. Étienne EFFA dans les fonctions de directeur départemental des Finances
publiques de la Moselle ;

Vu le décret du 17 juillet 2023 portant intégration de M. Étienne EFFA dans le corps des
administrateurs de l'État ;

Décide :

Article 1

Délégation générale de signature est donnée à :

Monsieur Guy KLEIN, Directeur adjoint et responsable du pôle « Ressources » ;

Madame Alice GRANDJEAN, responsable du pôle « Opérations de l'État » ;

Monsieur Cédric BLIN, responsable du pôle « Animation du réseau » ;

Monsieur Fabien CUEFF, responsable de la mission « Maîtrise des Risques, Responsabilité et Audit ».

Article 2

Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3

Les dispositions de la présente décision prennent effet au 1^{er} septembre 2025.

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Moselle.

Le Directeur départemental des Finances publiques de la Moselle,



Etienne EFFA



**Décision n° 2025-52 du 28 août 2025 portant affectation des agents de contrôle et gestion des
intérim des sections d'inspection du travail au sein de la direction départementale de l'emploi, du
travail et des solidarités de la Moselle**

**La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand
Est**

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection
du travail ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 modifié relatif à l'organisation et aux missions des
directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions
départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de
l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté cadre n° 2022-16 du 28 mars 2022 portant localisation et déterminant la compétence des
unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la région Grand est ;

Vu la décision n° 2022-54 du 15 décembre 2022 relative à la localisation et à la délimitation des unités
de contrôle et des sections d'inspection du travail dans la direction départementale de l'emploi, du
travail et des solidarités de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2023 portant nomination de Mme Angélique ALBERTI sur l'emploi de directrice
régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Grand Est ;

DECIDE :

Article 1 :

Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de la direction départementale de
l'emploi, du travail et des solidarités de Moselle les agents suivants :

- Responsable de l'unité de contrôle n°1 : par intérim du 1^{er} au 14 septembre 2025 inclus
Mme Nadège ZWAHLEN directrice adjointe du travail
A compter du 15 septembre 2025 M. Chérif BELBACHA
Inspecteur du Travail
- Responsable de l'unité de contrôle n°2 : Madame Nadège ZWAHLEN, directrice adjointe du travail
- Responsable de l'unité de contrôle n°3 : Monsieur Michaël ROBIN – directeur adjoint du travail

Article 2 :

Sans préjudice des dispositions de l'article R. 8122-10-I du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R. 8122-6 du même code, sont affectés dans les sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Moselle les agents suivants :

Unité de contrôle n° 1 (UC Moselle NORD)

1^{ère} section : Mme Corinne BALLIGAND, inspectrice du travail

A l'exception de la Société BUREAU VERITAS – 5, rue Pablo Picasso 57365 ENNERY relevant de la compétence de Madame Delphine BIJOU, inspectrice du travail

2^{ème} section : Mme Camille PISTRE, inspectrice du travail

3^{ème} section : M. Stéphane KENZARI, inspecteur du travail

4^{ème} section : Mme Elise GAGLIANO, inspectrice du travail

5^{ème} section : Mme Marie-Odile FONTAINE, inspectrice du travail

6^{ème} section : Mme Delphine BIJOU, inspectrice du travail

à l'exception de l'entreprise EXXELIA, 16 parc d'activités du beau vallon à 57110 ILLANGE relevant de la compétence de Corinne BALLIGAND, inspectrice du travail

7^{ème} section : Mme Claire THUUS, inspectrice du travail

8^{ème} section : M. Cédric JEANDEL, inspecteur du travail

Unité de contrôle n° 2 (UC Moselle EST)

9^{ème} section : spécifique "mines, carrières et barrages concédés" à compétence départementale, Mme Nadège ZWAHLEN, inspectrice du travail

10^{ème} section : par intérim du 1^{er} septembre 2025 au 31 octobre 2025 M. Marc DAGO pour la commune de Hambach et les rues de Metz suivantes : rue Amable Tastu, rue Bamberger, rue Becoeur, rue Bégin, rue Charles Woirhaye, rue David Dietz, rue de la Marne, rue des Loges, rue des Roses, rue du XX^{ème} Corps Américain, rue Edmond Goudchaux, rue Mgr Jo Jean Heintze, rue Roger Clément, rue Charles Pêtre, rue du Bouteiller, rue de Pont à Mousson, rue Mangin, rue Drogon, rue Saint Jean, par intérim pour toutes les autres communes M. Laurent FIRHOLTZ.

Par intérim du 1^{er} novembre 2025 au 31 décembre 2025 M. Julien SIMON pour la commune de Hambach et les rues de Metz suivantes : rue Amable Tastu, rue Bamberger, rue becoeur, rue Bégin, rue Charles Woirhaye, rue David Dietz, rue de la Marne, rue des Loges, rue des roses, rue du XX^{ème} Corps Américain, rue Edmond Goudchaux, rue Mgr Jo Jean Heintze, rue roger Clément, rue Charles Pêtre, rue du Bouteiller, rue de Pont à Mousson, rue Mangin, rue Drogon, rue Saint Jean, par intérim pour les autres communes M. Laurent FIRHOLTZ.

11^{ème} section : M. Marc DAGO, inspecteur du travail

12^{ème} section : Mme Sylvie DERIABKINE, inspectrice du travail

13^{ème} section : M. Paul BRICHLER, inspecteur du travail

14^{ème} section : M. Léonard FOURRIER, inspecteur du travail

15^{ème} section : M. Cyril FINANCE, inspecteur du travail

16^{ème} section : M. Julien SIMON, inspecteur du travail

17^{ème} section : Mme Virginie KUPPEL, inspectrice du travail

à l'exception de la fondation Saint Jean 6, rue du Général Metman à 57070 METZ relevant de la compétence de M. Laurent FIRHOLTZ, inspecteur du travail

18^{ème} section : M. Laurent FIRHOLTZ, inspecteur du travail

Unité de contrôle n° 3 (UC Moselle SUD)

19^{ème} section : M. Lucien NACIMENTO, inspecteur du travail

20^{ème} section : par intérim s'agissant des décisions administratives relatives aux salariés protégés Mme Catherine HENRY du 1/9/2025 jusqu'au 31/1/2026, par intérim partie contrôles Mme Karen VEGEZZI du 1/9/2025 au 31/10/2025, M. TOAN Silvère du 1/11/2025 au 30/11/2025, M. Régis HAMMERSCHMIDT du 1/12/2025 au 31/1/2026

21^{ème} section : M. Silvère TOAN, inspecteur du travail

A l'exception de l'association ACCES (association cantonale et communale pour l'emploi et la solidarité), 4, rue de Metz 57170 CHATEAU SALINS relevant de la compétence de M. Régis HAMMERSCHMIDT, inspecteur du travail

22^{ème} section : M. Régis HAMMERSCHMIDT, inspecteur du travail

A l'exception de la Sté MARBOWENT restaurant, 15, rue Clémenceau 57260 DIEUZE relevant de la compétence de M. Silvère TOAN, inspecteur du travail

23^{ème} section : Mme Karen VEGEZZI, inspectrice du travail

24^{ème} section : M. Thierry BOISSIN, inspecteur du travail

25^{ème} section : Mme Christine GIACONE-SCHMIDT, inspectrice du travail

26^{ème} section : Mme Catherine HENRY, inspectrice du travail

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 2 ci-dessus, l'intérim est assuré par un des agents de contrôle désigné au même article selon l'ordre figurant dans les tableaux en annexe.

Article 4

La présente décision abroge et remplace la décision 2025-39 du 22 juillet 2025, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Article 5

La responsable du pôle politique du travail de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Grand Est et la directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Moselle, sont chargées de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de département de la Moselle.

Fait à Strasbourg, le 28 août 2025

La directrice régionale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités du Grand Est


Angélique Alberti

Annexe : tableau nominatif de gestion des intérimis en cas d'absence du titulaire du poste

Unité de contrôle n° 1 (UC Moselle NORD)

UC 1	Intérimaire 1	Intérimaire 2	Intérimaire 3	Intérimaire 4	Intérimaire 5	Intérimaire 6	Intérimaire 7
Section 1	PISTRE Camille	KENZARI Stéphane	GAGLIANO Elise	FONTAINE Marie-Odile	BIJOU Delphine	THUUS Claire	JEANDEL Cédric
Section 2	KENZARI Stéphane	GAGLIANO Elise	FONTAINE Marie- Odile	BIJOU Delphine	THUUS Claire	JEANDEL Cédric	BALLIGAND Corinne
Section 3	GAGLIANO Elise	FONTAINE Marie Odile	BIJOU Delphine	THUUS Claire	JEANDEL Cédric	BALLIGAND Corinne	PISTRE Camille
Section 4	FONTAINE Marie- Odile	BIJOU Delphine	THUUS Claire	JEANDEL Cédric	BALLIGAND Corinne	PISTRE Camille	KENZARI Stephane
Section 5	BIJOU Delphine	THUUS Claire	JEANDEL Cédric	BALLIGAND Corinne	PISTRE Camille	KENZARI Stephane	GAGLIANO Elise
Section 6	THUUS Claire	JEANDEL Cédric	BALLIGAND Corinne	PISTRE Camille	KENZARI Stephane	GAGLIANO Elise	FONTAINE Marie-Odile
Section 7	JEANDEL Cedric	BALLIGAND Corinne	PISTRE Camille	KENZARI Stéphane	GAGLIANO Elise	FONTAINE Marie-Odile	BIJOU Delphine
Section 8	BALLIGAND Corinne	PISTRE Camille	KENZARI Stephane	GAGLIANO Elise	FONTAINE Marie-Odile	BIJOU Delphine	THUUS Claire

Unité de contrôle n° 2 (UC Moselle EST)

UC2	Intérimaire 1	Intérimaire 2	Intérimaire 3	Intérimaire 4	Intérimaire 5	Intérimaire 6	Intérimaire 7	Intérimaire 8
Section 9	ROBIN Michaël	Chérif BELBACHA à compter du 15/9/2025						
Section 10	DAGO Marc	DERIABKINE Sylvie	BRICHLER Paul	FOURRIER Léonard	FINANCE Cyril	SIMON Julien	KUPPEL Virginie	FIRHOLTZ Laurent
Section 11	DERIABKINE Sylvie	BRICHLER Paul	FOURRIER Léonard	FINANCE Cyril	SIMON Julien	KUPPEL Virginie	FIRHOLTZ Laurent	
Section 12	BRICHLER Paul	FOURRIER Léonard	FINANCE Cyril	SIMON Julien	KUPPEL Virginie	FIRHOLTZ Laurent	DAGO Marc	
Section 13	FOURRIER Léonard	FINANCE Cyril	SIMON Julien	KUPPEL Virginie	FIRHOLTZ Laurent	DAGO Marc	DERIAB KINE Sylvie	
Section 14	FINANCE Cyril	SIMON Julien	KUPPEL Virginie	FIRHOLTZ Laurent	DAGO Marc	DERIABKINE Sylvie	BRICHLER Paul	
Section 15	SIMON Julien	KUPPEL Virginie	FIRHOLTZ Laurent	DAGO Marc	DERIABKINE Sylvie	BRICHLER Paul	FOURRIER Léonard	
Section 16	KUPPEL Virginie	FIRHOLTZ Laurent	DAGO Marc	DERIABKINE Sylvie	BRICHLER Paul	FOURRIER Léonard	FINANCE Cyril	
Section 17	FIRHOLTZ Laurent	DAGO Marc	DERIABKINE Sylvie	BRICHLER Paul	FOURRIER Léonard	FINANCE Cyril	SIMON Julien	
Section 18	KUPPEL Virginie	DAGO Marc	DERIABKINE Sylvie	BRICHLER Paul	FOURRIER Léonard	FINANCE Cyril	SIMON Julien	

Unité de contrôle n° 3 (UC Moselle SUD)

UC3	Intérimaire 1	Intérimaire 2	Intérimaire 3	Intérimaire 4	Intérimaire 5	Intérimaire 6	Intérimaire 7
Section 19	HENRY Catherine	TOAN Silvère	HAMMERSCHM IDT Régis	VEGEZZI Karen	BOISSIN Thierry	GIACONE- SCHMIDT Christine	
Section 20 Décisions LSP du 01/9/2025 au 31/1/2026	HENRY Catherine	NACIMENTO Lucien	TOAN Silvère	HAMMERSCHM IDT Régis	VEGEZZI Karen	BOISSIN Thierry	GIACONE SCHMIDT Christine
Section 20 Partie contrôles Du 01/9/2025 au 31/10/2025	VEGEZZI Karen	NACIMENTO Lucien	TOAN Silvère	HAMMERSCHM IDT Régis	GIACONE SCHMIDT Christine	BOISSIN Thierry	HENRY Catherine
Section 20 Partie contrôles Du 01/11/2025 au 30/11/2025	TOAN Silvère	NACIMENTO Lucien	HAMMERSCHM IDT Régis	VEGEZZI Karen	BOISSIN Thierry	GIACONE SCHMIDT Christine	HENRY Catherine
Section 20 Partie contrôles Du 01/12/2025 au 31/1/2026	HAMMERSCHM IDT Régis	NACIMENTO Lucien	VEGEZZI Karen	BOISSIN Thierry	GIACONE SCHMIDT Christine	HENRY Catherine	TOAN Silvère
Section 21	HAMMERS CHMIDT Régis	VEGEZZI Karen	BOISSIN Thierry	GIACONE SCHMIDT Christine	HENRY Catherine	NACIMENTO Lucien	TOAN Silvère
Section 22	VEGEZZI Karen	BOISSIN Thierry	GIACONE- SCHMIDT Christine	HENRY Catherine	NACIMENTO Lucien	TOAN Silvère	HAMMERSCHM IDT Régis
Section 23	BOISSIN Thierry	GIACONE- SCHMIDT Christine	HENRY Catherine	NACIMENTO Lucien	TOAN Silvère	Régis HAMMERSCHM IDT	VEGEZZI Karen
Section 24	GIACONE SCHMIDT Christine	HENRY Catherine	NACIMENTO Lucien	TOAN Silvère	Régis HAMMERSCHM IDT	VEGEZZI Karen	BOISSIN Thierry
Section 25	HENRY Catherine	NACIMENTO Lucien	TOAN Silvère	Régis HAMMERSCHM IDT	VEGEZZI Karen	BOISSIN Thierry	GIACONE SCHMIDT Christine
Section 26	TOAN Silvère	Régis HAMMERSCHM IDT	VEGEZZI Karen	BOISSIN Thierry	GIACONE SCHMIDT Christine	HENRY Catherine	NACIMENTO Lucien

ISSN 0768-7672

Responsable de la publication :
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Préfecture de la Moselle - B.P. 71014 - METZ Cedex 1
Tél. 03 87 34 87 34

Contact : pref-imprimerie@moselle.gouv.fr

Atelier d'Imprimerie de la Préfecture de la Moselle